



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 25 janvier 2021

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 7)
Propos introductifs	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
Intervention préalable de monsieur le Président	(p. 8)
Constatation du quorum	(p.9 ; 42 ; 91)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 10)
Interventions préalables	(p. 11)
Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2021-0465 et 2021-0466 - Adoption du principe de l'examen en urgence	(p. 14)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 5 octobre 2020	(p. 49)
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes :	(p. 49)
* association Institut Lumière - exercices 2013 à 2019	
* société Cinémas Lumière - exercices 2014 à 2019	
* société Sorties d'usine production - exercices 2016 à 2019	
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020- Période du 1 ^{er} au 30 novembre 2020 - (dossier n° 2021-0369)	(p. 49)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 19 novembre et le 31 décembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - (dossier n° 2021-0370)	(p. 49)
Annexe 1 : Résultats des votes	(p. 112)
Annexe 2 : Budget primitif 2021 - Tous budgets - PPI 2021-2026 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Artigny - Dossiers n° 2021-0396 et 2021-0397	(p. 150)
Annexe 3 : Amendements présentés par le groupe Inventer la Métropole de demain sur la PPI 2021-2026 (dossier n° 2021-0397)	(p. 175)
Annexe 4 : Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du RLP métropolitain - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro - Dossier n° 2021-0414	(p. 190)
Question orale déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain relative à la gestion des squats sur les propriétés métropolitaines	
* interventions	(p. 106)
* annexe 5	(p. 219)
Question orale déposée par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile relative à l'aide à l'amélioration énergétique des logements	
* interventions	(p. 107)
* annexe 6	(p. 220)
Question orale déposée par les groupes Progressistes et républicains, Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et inventer la Métropole de demain relative au futur pont de Vernaison	
* interventions	(p. 108)
* annexe 7	(p. 221)
Question orale déposée par le groupe Synergies Métropole relative aux ponts et passerelles sur la Saône	
* interventions	(p. 110)
* annexe 8	(p. 223)

Les textes des délibérations n° 2021-0369 à 2021-0466 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 64 (Janvier 2021).

N° 2021-0369	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er au 30 novembre 2020 -</i>	(p. 49)
N° 2021-0370	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 19 novembre et le 31 décembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -</i>	(p. 49)
N° 2021-0371	<i>Caluire et Cuire - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 51)
N° 2021-0372	<i>Limonest - Echange avec soulte de 2 parcelles situées rue Charles Machet et chemin de la Sablière - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Charles Machet -</i>	(p. 51)
N° 2021-0373	<i>Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) GER de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'homme -</i>	(p. 51)
N° 2021-0374	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'association Medialys - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2021-0375	<i>Principe d'élaboration du schéma de promotion des achats responsables (SPAR) -</i>	(p. 57)
N° 2021-0376	<i>Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 59)
N° 2021-0377	<i>Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour soutenir la reprise de l'activité touristique dans le contexte de la crise lié à la pandémie de Covid-19 -</i>	(p. 59)
N° 2021-0378	<i>Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2021-0379	<i>Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification enfance - Année 2021 -</i>	(p. 51)
N° 2021-0380	<i>Accompagnement des établissements et services pour personnes âgées et handicapées - Evolution de l'enveloppe de tarification 2021 -</i>	(p. 51)
N° 2021-0381	<i>Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Réévaluation du tarif de référence de l'aide sociale générale (ASG) - Financement 2021 des SAAD prestataires engagés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la prise en charge de publics spécifiques -</i>	(p. 53)
N° 2021-0382	<i>Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) accompagnement, réadaptation, répit, post-AVC et cérébro-lésés (ARRPAC) pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'accueil de jour - Modification de la délibération n° 2020-4324 du Conseil du 8 juin 2020 -</i>	(p. 51)
N° 2021-0383	<i>Plan pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portant sur la modification du calendrier de remise des rapports d'exécution, en raison de l'impact de la crise sanitaire -</i>	(p. 65)
N° 2021-0384	<i>Révélation d'un actif successoral - Autorisation de signature d'une convention avec l'Etude GénéeaNot -</i>	(p. 51)
N° 2021-0385	<i>Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 67)
N° 2021-0386	<i>Conférence régionale du sport Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 68)
N° 2021-0387	<i>Lyon 7° - Mions - Saint Priest - Vénissieux - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 68)
N° 2021-0388	<i>Saint Priest - Lyon 7° - Collèges publics - Dénomination des futurs collèges situés à Saint Priest et Lyon 7° - Attribution de concessions de logement pour nécessité absolue de service -</i>	(p. 69)
N° 2021-0389	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique -</i>	(p. 52)
N° 2021-0390	<i>Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2021 -</i>	(p. 71)

N° 2021-0391	<i>Lyon - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2021 et signature de protocoles financiers -</i>	(p. 75)
N° 2021-0392	<i>Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2021-0393	<i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2021-0394	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 77)
N° 2021-0395	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants -</i>	(p. 77)
N° 2021-0396	<i>Budget primitif 2021 - Tous budgets -</i>	(p. 15)
N° 2021-0397	<i>Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 -</i>	(p. 15)
N° 2021-0398	<i>Modalités de gestion des provisions pour risques et charges -</i>	(p. 52)
N° 2021-0399	<i>Modification du tableau des emplois des effectifs 2021 -</i>	(p. 42)
N° 2021-0400	<i>Droit aux congés applicable aux salariés de droit privé -</i>	(p. 53)
N° 2021-0401	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'association la Gourguillonaise -</i>	(p. 78)
N° 2021-0402	<i>Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la période janvier à août 2021 - Approbation de la convention 2021 -</i>	(p. 78)
N° 2021-0403	<i>Convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Renouvellement pour une période de 4 ans -</i>	(p. 52)
N° 2021-0404	<i>Francheville - Garantie d'emprunt accordée au Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 52)
N° 2021-0405	<i>Francheville - Garantie d'emprunt accordée au Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 52)
N° 2021-0406	<i>Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 52)
N° 2021-0407	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 52)
N° 2021-0408	<i>Rillieux la Pape - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) suite à un transfert de garantie de la part de la Société CDC habitat social - Décision modificative à la décision n° 16-0645 du 11 janvier 2016 -</i>	(p. 52)
N° 2021-0409	<i>Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 79)
N° 2021-0410	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2021-0411	<i>Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2021-0412	<i>Bron - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2021-0413	<i>Corbas - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2021-0414	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du RLP métropolitain -</i>	(p. 81)
N° 2021-0415	<i>Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2021-0416	<i>Dardilly - Décines Charpieu - Genay - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Meyzieu - Rochetaillée sur Saône - Chaleur renouvelable - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du</i>	

	<i>contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 94)
N° 2021-0417	<i>Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 -</i>	(p. 95)
N° 2021-0418	<i>Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2019 -</i>	(p. 53)
N° 2021-0419	<i>Rillieux la Pape - Remplacement de la canalisation DN500 entre la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2021-0420	<i>Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Avenant à la convention pour le recyclage des petits aluminiums issus de collecte séparée -</i>	(p. 53)
N° 2021-0421	<i>Déchets - Citeo - Contrat de reprise des déchets plastiques (flux développement) issus de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers -</i>	(p. 53)
N° 2021-0422	<i>Extension des halls de dépôts pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2021-0423	<i>Conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 96)
N° 2021-0424	<i>Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 97)
N° 2021-0425	<i>Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 97)
N° 2021-0426	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 97)
N° 2021-0427	<i>Décines Charpieu - Genay - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 98)
N° 2021-0428	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 269 avenue Jean Jaurès angle rue Jules Verne et appartenant aux copropriétaires de la Résidence Jules Verne -</i>	(p. 54)
N° 2021-0429	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 660 rue du Prado et appartenant à la société Adoma -</i>	(p. 54)
N° 2021-0430	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route Neuve et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Cigales -</i>	(p. 54)
N° 2021-0431	<i>Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus, situés montée du Village et appartenant à la Ville de Sathonay Village -</i>	(p. 54)
N° 2021-0432	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé 155 rue du 4 août 1789, à l'angle de la rue Jules Kumer et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Icade Promotion ou à toute personne morale ou physique à elle substituée -</i>	(p. 54)
N° 2021-0433	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 428 et 578 situés 21 rue Guillermin et appartenant aux conjoints Djakma -</i>	(p. 54)
N° 2021-0434	<i>Dardilly - Réserve foncière - Secteur Les Longes - Charrière - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 6 route nationale 6 et appartenant à M. et Mme Yvan et Madeleine Sylvestre -</i>	(p. 105)
N° 2021-0435	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 26 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Extrat -</i>	(p. 54)
N° 2021-0436	<i>Lyon 8° - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 7 lots de volumes dans l'ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 54)
N° 2021-0437	<i>Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Villardier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieudit Le Villardier à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 et appartenant à la société dénommée Bouygues Immobilier -</i>	(p. 54)

N° 2021-0438	<i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés chemin de Fouillusant et appartenant à M. Jean-Pierre Février -</i>	(p. 54)
N° 2021-0439	<i>Saint Fons - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu appartenant au Syndicat des copropriétaires Les Clochettes située 2 rue de la Rochette -</i>	(p. 54)
N° 2021-0440	<i>Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite et appartenant à l'indivision Neid -</i>	(p. 54)
N° 2021-0441	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 521 et 507, situés 17 rue Michel Petrucciani et appartenant à M. Hassen Sliiti -</i>	(p. 54)
N° 2021-0442	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 861 et 852 situés 39 place Charles Ottina et appartenant à M. Guillaume Bernardin -</i>	(p. 54)
N° 2021-0443	<i>Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu, situé 22 rue de Rivery et appartenant à Mme Léonie Bourdin -</i>	(p. 54)
N° 2021-0444	<i>Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 route de Brignais et appartenant aux époux Jusic -</i>	(p. 55)
N° 2021-0445	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de tout ou partie de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard, cadastrées BA 209, BA 107p (b) et BA 107p (c) et appartenant à Est Métropole Habitat (EMH) -</i>	(p. 55)
N° 2021-0446	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de terrains nus, cadastrés BA 104p et 105p, situées rue de la Boube et appartenant à la Ville -</i>	(p. 55)
N° 2021-0447	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Djakma, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1220, 1130 et 1410 de la copropriété Terrailon, situés au 9 rue Jules Védrines -</i>	(p. 55)
N° 2021-0448	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Alaya, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1100 et 1087 de la copropriété La Caravelle, situés 20 rue Suzanne Melk -</i>	(p. 55)
N° 2021-0449	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, à Mme Dib d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant les lots n° 1168, 1078 et 1358 de la copropriété Terrailon, situé 19 rue Jules Védrines -</i>	(p. 55)
N° 2021-0450	<i>Fontaines sur Saône - Développement urbain - Projet urbain Clos Maquis - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Fontaines sur Saône, d'un local commercial formant le lot n° 11 et d'un terrain propre, situés 5 quai Jean-Baptiste Simon -</i>	(p. 55)
N° 2021-0451	<i>Grigny - Développement urbain - Secteur les Sablons Quartier Gare - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'une maison d'habitation située 28 rue de la Grande Rotonnière -</i>	(p. 55)
N° 2021-0452	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, par annuités, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, des volumes 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 32 de l'ensemble immobilier dit B5, situé au 1 à 3 place Charles Béraudier -</i>	(p. 105)
N° 2021-0453	<i>Sainte Foy lès Lyon - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Société spirit Immobilier ou toute autre société qui lui sera substituée, d'un terrain situé 35-37 allée Alban Vistel - allée Claude Farrère et constitution d'une servitude de passage de canalisation -</i>	(p. 55)
N° 2021-0454	<i>Vénissieux - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Vénissieux Minguettes-Max Barel - Cession, à l'euro symbolique, à l'Association foncière logement (AFL) ou toute personne morale se substituant à elle, d'un terrain, situé 8 rue de la Démocratie - Institution d'une servitude de passage pour canalisation eau usées -</i>	(p. 55)
N° 2021-0455	<i>Craponne - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'usage public, pour le passage des piétons, en terrain privé bâti situé impasse du Grand Champ angle rue Pierre Dumond et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège -</i>	(p. 55)
N° 2021-0456	<i>Saint Priest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées, sous une parcelle de terrain située 48 rue du Lyonnais et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Rostand - Approbation d'une convention -</i>	(p. 55)

N° 2021-0457	<i>Saint Priest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées, sous 2 parcelles de terrain situées rue de Bourgogne et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Renault Trucks - Approbation d'une convention -</i>	(p. 55)
N° 2021-0458	<i>Tassin la Demi Lune - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine d'assainissement, en terrain privé non bâti situé 19 rue Marie Antoinette et appartenant à M. Rémi Pillon - Approbation d'une convention -</i>	(p. 55)
N° 2021-0459	<i>Vaulx en Velin - Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'ouvrages de canalisation d'assainissement et institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine située rue Saint-Exupéry et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Castors du Pont des Planches - Approbation d'une convention -</i>	(p. 55)
N° 2021-0460	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile - Annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de cet ensemble immobilier -</i>	(p. 56)
N° 2021-0461	<i>Lyon 3° - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation partielle d'autorisations de programme -</i>	(p. 100)
N° 2021-0462	<i>Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 20 rue Bara -</i>	(p. 56)
N° 2021-0463	<i>Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 63 boulevard de la Croix-Rousse -</i>	(p. 56)
N° 2021-0464	<i>Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 315 rue Duguesclin -</i>	(p. 56)
N° 2021-0465	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2021-0466	<i>Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 50)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 25 janvier 2021 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 8 janvier 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Propos introductifs

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous attaquons ce Conseil métropolitain. Je dirai quelques mots d'introduction. Le fait qu'une fois encore, nos débats se tiennent en visioconférence suscite un peu de frustration mais surtout, cette distance nous rappelle l'état d'urgence dans lequel nous sommes.

Depuis bientôt un an, nous faisons face à la Covid-19. La situation reste extrêmement difficile et appelle toujours au respect des gestes barrières mais enfin, oui enfin, 2021 est placée sous le signe de l'espoir vaccinal. Les cafouillages doivent cesser, la transparence sur le planning des doses disponibles doit être la règle, ici sur la Métropole de Lyon comme partout en France pour que l'ensemble des collectivités locales puissent s'organiser.

Je remercie le personnel médical et, en particulier, les HCL (Hospices civils de Lyon) de leur implication ainsi que toutes les communes qui ont fait preuve d'une volonté sans faille pour monter des centres de vaccination rapidement. La Métropole tient son rôle, à sa place, avec détermination et sans gesticulation.

À cette crise sanitaire s'ajoute une crise économique sans précédent. Le plan de relance européen, comme le plan de relance français permettront, je l'espère, d'aider les collectivités locales à la reprise économique et à la transition écologique sur notre territoire. À la Métropole de Lyon, nous avons fait le choix d'aller vite pour établir notre budget et notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI), pour permettre de lancer des projets rapidement. Sur les 3,6 milliards d'euros prévus à la PPI, il y aura déjà 650 M€ d'investissements en 2021.

À cette crise économique s'ajoute une crise sociale qui touche de plus en plus de personnes, des personnes sans emploi, des chefs d'entreprise privés de ressources, des étudiants privés de petits jobs, des salariés au chômage partiel qui ne peuvent pas faire face à l'ensemble de leurs dépenses. Le nombre d'allocataires du RSA (revenu de solidarité active) a fortement augmenté avec environ 44 000 foyers allocataires actuellement, contre 38 000 avant la crise sanitaire sur la Métropole de Lyon.

Face à la crise sociale, nous sommes, par nos compétences départementales, en première ligne. Nos dépenses sociales augmentent de 7 % entre le budget 2020 et le budget 2021. Il est de notre responsabilité d'éviter le basculement d'une partie de nos concitoyens dans la grande précarité en mettant en place des politiques d'accompagnement innovantes.

Enfin, il est une crise qui sévit depuis des années déjà et qui n'est pas une conséquence mais bien une des causes identifiées par les experts scientifiques de la Covid-19, c'est la crise environnementale. Cette crise prend des formes de plus en plus violentes, on ne peut pas dire inattendues puisque la communauté scientifique nous prévient depuis quelques décennies déjà, la crise environnementale, nous devons l'affronter prioritairement car elle est la mère de nombreuses crises. Le dérèglement climatique a déjà des conséquences sur les flux de populations, sur nos économies, sur notre santé.

La pollution de l'air est un défi de santé publique, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Le Conseil d'aujourd'hui est important pour notre mandat. Nous connaissons les défis, nous savons les urgences économiques, sociales et environnementales qui menacent notre avenir. Face à de tels défis, la prudence serait une erreur. Les solutions seront ambitieuses, c'est tout le sujet du jour. Notre assemblée métropolitaine va débattre des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre ces solutions. Ce dont il est question, c'est des moyens que nous nous donnons pour la relance de la Métropole, une relance ambitieuse, une relance écologique, une relance solidaire.

Depuis six mois, malgré la crise sanitaire, nous avons pris déjà des mesures importantes pour notre territoire et nous allons intensifier notre action en 2021. Au SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), ce sont 2,5 milliards d'euros d'investissements, soit le double du mandat précédent, avec, par exemple, 25 km de tramway supplémentaires qui permettront, notamment, de desservir les quartiers prioritaires de la ville du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, des Clochettes à Saint Fons et de Saint-Jean à Villeurbanne, c'est la gratuité du réseau TCL (transports en commun lyonnais) pour 130 000 habitants pour la Métropole de Lyon en situation de précarité.

L'urbanisme tactique permet la multiplication des pistes cyclables et la conception du réseau express vélos avance. Les premiers aménagements d'apaisement apparaissent devant les écoles et les expérimentations de piétonisation se développent.

En attendant l'application de l'encadrement des loyers, nous avançons pour la construction de plus de logements sociaux dans de nombreux projets et pour un développement rapide de l'Office foncier solidaire. En lien avec les communes, plusieurs nouveaux dispositifs d'hébergement d'urgence ont été mis en place. Le passage en régie publique pour la gestion de l'eau a été voté lors du précédent Conseil ainsi que le lancement d'un réseau de chaleur tempérée à La Saulaie à Oullins, projet innovant pour la diminution de nos consommations énergétiques.

Aujourd'hui, nous allons lancer notre schéma d'achat responsable, il va être travaillé avec les acteurs du territoire, les entreprises en premier lieu, pour modifier progressivement nos modalités d'achat en intégrant des critères ambitieux, exigeants en matière de transition écologique, d'insertion et d'innovation sociale.

Dans quelques mois, nous pourrions voir fleurir 13 prairies qui auront été ensemencées sur des friches à l'automne pour aider les pollinisateurs à survivre. Lors du prochain Conseil, nous devrions délibérer sur la zone à faibles émissions (ZFE). Au-delà de l'obligation légale, nous portons une exigence sur cette ZFE qui est un moyen important pour améliorer notre qualité de l'air. C'est aussi lors du Conseil de mars que nous débattons de l'expérimentation du revenu de solidarité jeunes. Notre budget prévoit 10 M€ pour cette expérimentation. Malheureusement il ne s'agira pas d'un RSA jeunes puisque le Gouvernement le refuse mais ce dispositif, que nous avons élaboré avec les acteurs de terrain, nous permettra de répondre à des situations de détresse et d'apporter une aide de 400 € par mois à des jeunes sans ressources pour éviter les ruptures dans les parcours d'insertion.

Il existe des dispositifs mais de nombreux angles morts ont été observés et particulièrement ces derniers mois, laissant trop de jeunes dans le plus grand dénuement.

En six mois à peine, nous avons élaboré le budget primitif 2021 et, en même temps, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 pour engager la relance et la transition écologique. En 2015, il avait fallu attendre 17 mois après l'élection avant de pouvoir disposer d'une PPI. Pour que nos priorités soient élaborées dans une dynamique partenariale avec les communes et qu'enfin elles irriguent tout le territoire métropolitain, nous avons, pour la première fois, dans le cadre du pacte métropolitain, une enveloppe territorialisée de 82 M€. Cette enveloppe attribuée au niveau des Conférences territoriales des Maires (CTM) sera réservée à la réalisation de projets concourant aux sept axes prioritaires définis dans le pacte métropolitain et visant la réduction des inégalités, la transition écologique et la redynamisation économique des centres bourgs.

La Métropole peut ainsi avancer sur ses deux pieds, un budget de fonctionnement assumé et une politique ambitieuse d'investissements pour garantir une relance rapide et amorcer sans attendre la nécessaire transition écologique. Avec cette PPI, la Métropole veillera à ce que chacune de ses actions contribue à la préservation des biens communs que sont la qualité de l'air, de l'eau, de la santé ou de la biodiversité.

La lutte contre la pollution de l'air est devenue une urgence sanitaire pour les habitants de la Métropole tant les pics de pollution sont devenus fréquents. Une partie de la solution est dans le développement des alternatives à la voiture, ce sont plus de 3 milliards d'euros qui seront ainsi consacrés à la mobilité pour la Métropole d'ici 2026 en tenant compte des investissements du SYTRAL.

Le déploiement des alternatives à la voiture individuelle thermique est la condition préalable à l'élargissement de la zone à faibles émissions. Une meilleure qualité de l'air passe également par le remplacement des foyers ouverts des chauffages au bois, responsables de la majorité des émissions de particules fines l'hiver. C'est une priorité que la prime air bois et un diagnostic affiné des secteurs à fortes émissions nous aideront à réaliser.

La lutte contre le dérèglement climatique, dont les expressions sont de plus en plus fréquentes et violentes, passe par une plus grande sobriété énergétique et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables. La rénovation thermique des bâtiments est une réponse efficace au défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, autant qu'une opportunité économique pour les artisans de la Métropole.

Au-delà du dispositif Ecoréno'v, nous lançons un plan ambitieux des rénovations du bâti métropolitain. La végétalisation de la Métropole permettra de compenser les émissions de gaz à effet de serre et participera aussi à redonner du souffle à une Métropole souvent asphyxiée par les pics de pollution ou par la multiplication des épisodes de canicule. Tous les projets futurs de construction devront accorder une place centrale à cet objectif de végétalisation.

Une fois notre PPI votée, nous allons continuer à travailler avec les 59 communes et les Conférences territoriales des Maires pour mettre en place les enveloppes territoriales et affiner les investissements par commune. Nous avons fixé le cap, les masses financières sont connues et reflètent nos priorités. Certains projets sont déjà sur le métier grâce à la très grande mobilisation de l'Exécutif et les services de la Métropole, dès les premières semaines de ce mandat. J'en profite pour les remercier.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour cette séance, je vous propose de désigner monsieur Nicolas Barla comme secrétaire de séance. Il est présent ici, dans les locaux de la Métropole, ainsi que de nombreux Présidents de groupes que je remercie également pour leur présence.

(Monsieur Nicolas Barla est désigné).

Intervention préalable de monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT : Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous nous réunissons en visioconférence. Nous ferons une pause autour de 12 heures 30 et arrêterons la séance vers 17 heures 30-18 heures et, si nécessaire, nous la reprendrons demain à 9 heures 30.

Je vous rappelle qu'il est nécessaire de couper vos micros, sauf quand vous intervenez, que le tchat est utilisé uniquement pour les prises de paroles et que je vous donnerai la parole quand vous la demandez naturellement.

Le quorum va être vérifié par un premier vote. Nous aurons, comme lors du dernier Conseil, des temps de vote de 30 secondes quand c'est un vote unitaire et d'une minute quand il y a plusieurs dossiers votés en même temps.

Nous annoncerons les résultats, comme lors de la dernière séance, au fil du Conseil et je vous demande bien sûr de respecter les temps de parole qui ont été définis à la Conférence des Présidents.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose donc de lancer le premier vote pour vérifier le quorum. Merci à toutes et tous de participer à ce vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld puis à Mme Jannot).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 50 élus des membres présents est largement atteint comme chacun a pu le constater

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Vessiller (pouvoir à M. Barla), M. Payre (pouvoir à M. Longueval), Van Styvendael (pouvoir à M. Payre), Mme Moreira (pouvoir à M. Marion), M. Longueval (pouvoir à M. Payre), Mmes Augey (pouvoir à M. Badouard), Arthaud (pouvoir à Mme Burriland), Benahmed (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Benzeghiba (pouvoir à M. Gomez), Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mme Boffet (pouvoir à M. Azcué), Borbon (pouvoir à Mme Vullien), M. Buffet (pouvoir à Mme Sarselli), Mmes Burillon (pouvoir à M. Brumm), Chadier (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Charmot (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Coin (pouvoir à Mme Asti-Lapperrière), Collin (pouvoir à M. Camus), Creuze (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Dehan (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Delaunay (pouvoir à M. Badouard), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Doucet (pouvoir à M. Godinot), Mmes Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), Dupuy (pouvoir à Mme Crespy), Fournillon (pouvoir à M. Pillon), Georgel (pouvoir à Mme Popoff), MM. Geourjon (pouvoir à Mme Frier), Kimelfeld (pouvoir à Mme Jannot), Le Faou (pouvoir à Mme Prost), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Marguin (pouvoir à M. Blache), Millet (pouvoir à Mme Charnay), Mône (pouvoir à Mme Fontaine), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Perez (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), Popoff (pouvoir à Mme Georgel), M. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier puis à M. Kimelfeld), Mmes Runel (pouvoir à M. Longueval), Saint-Cyr (pouvoir à M. Vincent), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), MM. Seguin (pouvoir à Mme Croizier).

Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe de l'adhésion de monsieur Alain Galliano au groupe Progressistes et républicains.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des groupes d'élus est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

**Communication de monsieur le Président
relative à la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, suite à divers mouvements au sein des groupes d'élus, la composition des commissions thématiques est modifiée.

La liste des changements vous a été transmise. Je vous demande donc de bien vouloir m'en donner acte de sorte que celles-ci puissent être effectives en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention préalable de cinq groupes et je donne la parole au groupe Métropole en commun pour trois minutes.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021. La santé, dans le contexte que l'on connaît, mais aussi, je nous le souhaite, une éclaircie de liberté dans ce monde devenu si contraint.

Je souhaitais intervenir en ce début de Conseil pour le groupe Métropole en commun sur le sujet de la jeunesse qui fait terriblement notre actualité et qui interpelle les compétences métropolitaines.

D'une part, la jeunesse étudiante, les apprentis en formation, les jeunes qui tentent d'entrer dans la vie active, toutes et tous se sentent abandonnés par les pouvoirs publics. La première demande des étudiants, c'est le retour en cours mais, pour cela, les universités doivent s'engager à recruter des chargés de TD (travaux dirigés) pour permettre à chacune et à chacun d'accéder à des cours en présentiel, de cesser d'être des étudiants zombies qui passent des heures derrière un écran dans la solitude. Pour l'instant le compte n'y est pas. À cela s'ajoute la précarité grandissante des jeunes qui ne peuvent plus payer leur logement ou leur alimentation faute d'absence, notamment, de job étudiant, la précarité qui peut aller jusqu'à la rue. Personne ne peut souhaiter cela pour la génération qui vient.

En toute logique, à la précarité et à la pauvreté s'ajoute la fragilité psychique : les dépressions, les tentatives de suicide. L'État nous annonce des chèques psys mais faut-il encore avoir suffisamment d'acteurs professionnels sur le terrain. La Métropole fait sa part et va poursuivre de manière volontariste sa politique de soutien. Il faudra aller le plus loin possible pour soutenir notre jeunesse.

D'autre part, autre sujet tristement d'actualité et qui concerne l'enfance : depuis le début de l'année, la parole s'est libérée sur l'inceste avec le mot "#MeTooInceste". Très stable depuis des dizaines d'années, entre 5 et 10 % de la population d'enfants ont subi des attouchements, des viols, des violences intrafamiliales. Dans une classe de primaire, plus de trois enfants en moyenne vivent un inceste et tous les quatre à cinq jours, un enfant meurt sous les coups de ses parents. Le rôle de la protection de l'enfance et de l'aide sociale à l'enfance est majeur. Former, informer, sensibiliser, détecter, sur tous les fronts, nous devons afficher notre volontarisme. Nous nous félicitons, par ailleurs, de la création à venir de l'observatoire de la protection de l'enfance et nous souhaitons que ce sujet de l'inceste soit également une priorité.

Monsieur le président, mes chers collègues, l'enfance, la jeunesse sont des sujets politiques majeurs. C'est l'avenir de notre pays. C'est à cette génération que nous laissons également une terre potentiellement inhabitable si nous continuons à faire si peu. Nous demandons la création d'états généraux de la jeunesse dans la Métropole pour aborder l'ensemble de ces sujets avec les jeunes et trouver les réponses les plus adaptées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez pour cinq minutes.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, meilleurs vœux à tout le monde et j'espère une année avec beaucoup plus de sérénité que celle que nous avons connue.

Monsieur le Président, nous voyons bien que vous avez pris l'habitude de nous lire une grande déclaration de politique générale en début de séance. J'espère que cela ne vous empêchera pas de répondre à nos questions et interpellations, c'est démocratiquement indispensable pour notre collectivité et pour le respect des élus que nous sommes et des citoyens.

Deux sujets à mon intervention, dont une proposition qui a eu l'assentiment favorable de tous les groupes en Conférence des Présidents. Mais, tout d'abord, il nous est difficile de ne pas intervenir après que votre majorité ait pris publiquement position sur des enjeux aussi importants que ceux du mix électrique de la Métropole de Lyon et tout le monde l'aura compris, je veux évidemment parler des déclarations en faveur de la fermeture de la centrale nucléaire du Bugey.

Tout d'abord, ces déclarations nous interrogent sur les rapports de notre Métropole avec ses voisins. Cette prise de position de la part du groupe majoritaire et de membres de l'Exécutif ne vous engage pas seulement. Elle lie également la parole de notre institution, de notre collectivité dont vous êtes les représentants.

Pour justifier votre position, vous invoquez l'argument de l'âge de la centrale et de possibles manquements à la sûreté. L'âge de la centrale n'est pas un argument en soi. Ce n'est pas l'âge de la centrale mais l'état de la cuve du réacteur qui est déterminant pour le maintien ou non de l'exploitation. Quarante ans, ce n'est pas la durée de vie de la centrale mais la durée de garantie minimum de fonctionnement. Quarante ans, c'est simplement la période utilisée pour calculer l'amortissement économique de la centrale.

Fermer la centrale alors que toutes les conditions sont réunies pour continuer son exploitation serait comme se débarrasser de tous vos appareils ayant dépassé leur garantie. C'est de l'obsolescence programmée, pas de l'écologie mais de l'écologisme.

Il s'agit bien ici d'arbitrer les priorités : préférez-vous lutter aujourd'hui contre le réchauffement climatique ou fermer idéologiquement une centrale faiblement émettrice en état de fonctionnement ? Car rappelons les faits : avec 0,6 gramme de CO₂ par kWh produit, le nucléaire est le moyen de production électrique le plus bas carbone, devant les énergies renouvelables et je ne reviendrai pas sur le caractère pilotable de cette énergie ne dépendant ni du vent ni du soleil.

La fermeture de Fessenheim a été un désastre environnemental, économique et social avec 6 à 12 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires émises par an, lié à l'exploitation d'une centrale à charbon en compensation du nucléaire. Non, le nucléaire n'est pas une énergie parfaite, on est tous d'accord là-dessus et effectivement, il y a des défis à relever, qu'il s'agisse de garantir la sûreté et la sécurité de nos installations, de traiter nos déchets et du devenir de cette technologie. Aucune énergie ne l'est, les énergies renouvelables ont aussi leur face sombre. Nous pouvons débattre de ces sujets, nous devons débattre de ces sujets.

Au fond, la lutte contre le nucléaire est un totem chez vous, elle est constitutive de votre identité, de votre construction politique et je sais pourtant que cette question fait débat jusque dans vos rangs avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus, moins militants et plutôt de parcours scientifiques.

On peut être opposé au nucléaire, penser que cette énergie doit être remplacée par d'autres moyens de production et pourtant s'opposer à une fermeture anticipée idéologique de la centrale. Ne jouons pas sur les peurs, le débat public en sortira grandi. Faisons confiance à l'autorité de sûreté du nucléaire, dans le cadre du grand carénage, pour prendre les décisions appropriées, si cela s'avérait nécessaire.

Une fois passées ces considérations liées plutôt aux questions des Régionales prochaines, je voudrais revenir sur un sujet qui ne peut souffrir d'aucune polémique : la situation préoccupante de notre jeunesse, ce qui a été un petit peu rappelé tout à l'heure. Perte de repères, précarité et isolement social, c'est peu dire que notre jeunesse est en souffrance. Plus de 50 % des jeunes auditionnés lors d'une enquête parlementaire sont inquiets sur leur santé mentale, 30 % ont renoncé à l'accès aux soins faute de moyens.

Alors que la crise sanitaire et économique va bouleverser durablement l'équilibre économique et psychosocial de la jeunesse, c'est une problématique sur lequel il nous semble possible de travailler collectivement pour trouver des solutions de court, moyen et long termes.

Au-delà des communiqués de presse et d'éventuelles solutions démagogiques issues de postures d'opposants, nous devons pouvoir nous mettre autour de la table pour tenter de trouver un consensus sur des solutions temporaires ou de plus long terme portées par notre collectivité.

Pour cela, j'ai, en réunion de Conférence des Présidents, proposé un groupe de travail au-delà des contingences partisans, avec tous les groupes politiques. Cette proposition a trouvé un écho favorable, nous espérons que vous confirmerez sa mise en place rapidement. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel pour le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, à notre tour de vous souhaiter une très belle année à tous et surtout santé et sérénité, je crois que l'on en a tous bien besoin.

Notre groupe Synergies Métropole tenait à prendre la parole, monsieur le Président, en préalable sur deux sujets, l'un a été évoqué déjà par les groupes, l'autre relatif à l'ordre du jour et à votre gouvernance et nous prendrons la parole aussi sur la situation des étudiants et, en raison du refus de notre vœu en faveur des étudiants, si vous le permettez monsieur le Président, je prendrai un temps de parole un tout petit peu plus long parce que j'aurais dû avoir un temps affecté pour le vœu que nous allions présenter à la fin de cette session. Donc, j'essaie de ne pas trop dépasser mon temps de parole en tout cas.

Sur l'ordre du jour et la gouvernance, d'abord, monsieur le Président, quelques remarques. Ce Conseil comporte 17 projets de délibérations relatives à des désignations au sein de différentes instances et satellites suite, notamment, à des démissions de membres de la majorité. On est bien au-delà de simples ajustements liés à des cas spécifiques, c'est un véritable bal des désignations auquel nous assistons.

Monsieur le Président, c'est étonnant, que se passe-t-il au sein de votre majorité ? Comment des élus représentants la Métropole de Lyon peuvent démissionner ainsi de leurs fonctions quelques semaines à peine après avoir été désignés ? Cela fait plus de six mois que vous êtes à la tête de la Métropole, il serait temps de mettre fin à ces imprécisions, à ces hésitations, un peu de dilettantisme peut-être, et soulèvent une nouvelle fois des inquiétudes sur vos méthodes de gouvernance. Car franchement, monsieur le Président, s'agissant de votre gouvernance, vous ne m'aidez pas à gagner du temps sur cette intervention, car il y aurait à dire sur l'élaboration de la PPI, le pacte

de cohérence ou encore les CTM et vos relations aux Maires et nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine Conférence métropolitaine.

Dernier exemple en date : votre directrice générale des services (DGS) a envoyé un courrier à tous les DGS des communes de la Métropole pour des prises de rendez-vous avec elle-même ou ses services au sujet de la PPI ou du pacte de cohérence, ceci en direct, sans l'accord préalable des Maires sous l'autorité desquels les DGS travaillent. On peut se demander si vraiment vous tentez d'établir une tutelle des services municipaux, puisque l'on ne ferait pas mieux, après avoir tenté une tutelle des CTM, et bien sûr ce courrier, en anticipant sur les votes du Conseil, comme s'ils étaient déjà acquis, considérant que la PPI aujourd'hui était acquise ou que le pacte de cohérence était aussi acquis alors que l'on n'en délibérera qu'au Conseil du 15 mars.

Nous avons écouté, et vous l'avez déclaré très récemment, et je vous cite : "Je crois beaucoup aux communes, il faut travailler avec les communes et territorialiser nos politiques métropolitaines". Nous espérons que nous en sommes là aux dernières maladresses, monsieur le Président, car, pour notre part, nous n'en sommes plus au stade de l'étonnement ni même de l'agacement. Ces méthodes verticales et inutilement conflictuelles ne sont tout bonnement pas acceptables et il est grand temps qu'elles changent ou qu'elles cessent.

Par ailleurs, pour revenir sur ce qu'ont dit les deux derniers groupes, Synergies Métropole avait déposé, conjointement avec le groupe Progressistes et républicains, un vœu en faveur d'un soutien accru de la Métropole de Lyon aux étudiants. Celui-ci a été repoussé lors de la Conférence des Présidents, au motif qu'il ne serait pas assez consensuel. Je m'étonne d'ailleurs, vu l'importance et l'urgence du sujet, de cette position. Les groupes de la majorité étaient censés proposer un vœu de principe permettant de rassembler tous les groupes. Où est-il ?

Je crois que notre Conseil ne peut pas se défaire en la matière, vu l'urgence de la situation des étudiants, cela vient d'être rappelé, et tous les jeunes en formation d'une manière générale et cette situation ne date pas d'hier mais a été confortée, fortement accentuée par la crise. Face à cette détresse, nous trouvons dommage que notre Conseil n'envoie pas collectivement et unanimement de signal clair à destination des étudiants en leur disant "On ne vous oublie pas, il n'y a pas de fatalité, on va faire davantage pour vous soutenir".

Vous avez retenu la proposition de mise en place d'un groupe de travail transpartisan sur le sujet, qui pourra réfléchir aux actions de moyen et long termes. Nous y adhérons, c'est une bonne proposition, à condition que ce soit une véritable cellule de crise prioritairement pour l'immédiat et pour donner des réponses rapides aux étudiants qui nous attendent.

Vous me direz que la Métropole n'est pas restée les bras croisés, certes. Je le sais d'autant plus que, lors du premier confinement, c'est l'ancien Exécutif, sous la présidence de David Kimelfeld, qui avait mis en place des actions en lien avec l'Université de Lyon pour lutter contre la précarité numérique, avec GAELIS (Groupement des associations et des élus étudiants de Lyon, indépendants et solidaires) pour la distribution de paniers de produits de première nécessité, avec les bailleurs sociaux pour le gel des loyers des logements étudiants au sein de leur patrimoine, actions d'ailleurs que vous avez utilement prolongées et ce dont nous nous félicitons.

Mais nous devons aller plus loin et j'espère que la Métropole n'attendra pas les conclusions de ce groupe de travail qui n'est pas nécessaire pour l'immédiat, mais oui pour le moyen terme, pour engager des mesures de soutien en urgence pour les étudiants. La Métropole peut et doit aller plus vite, rendre gratuit l'abonnement TCL pour les étudiants jusqu'à la fin de l'année universitaire, mettre en place une aide alimentaire exceptionnelle de 100 à 200 € mensuels pour les étudiants les plus précaires, ou encore lancer avec le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la Maison des étudiants une campagne d'appel téléphonique auprès des étudiants pour lutter contre l'isolement et prévenir la détresse psychologique.

Et j'en termine, monsieur le Président, à moyen et long termes (ou à moyen terme, le long terme étant très très loin pour eux) nous aurons l'occasion de le redire dans le groupe de travail que les propositions mentionnées dans notre vœu seront reprises, nous pensons, entre autres, qu'il faut aller plus loin, redoubler d'efforts pour la production de logements étudiants avec un objectif de 10 000 logements sur ce mandat, ou encore faire un bond très largement en avant pour l'insertion des jeunes grâce à un nouveau dispositif dédié, avec une allocation temporaire de transition en fin d'études, des formations professionnalisantes et un accompagnement personnalisé.

Enfin, nous sommes en faveur d'un revenu de base pour les 18-25 ans en très grande précarité. Nous attendons donc avec impatience, et vous venez de le rappeler monsieur le Président, d'en savoir davantage sur le revenu de solidarité jeunesse que vous entendez mettre en place. Il devra répondre aux besoins les plus criants de façon efficiente sans devenir une usine à gaz et nous serons vigilants sur ce point.

Monsieur le Président, en conclusion, nous devons collectivement, unanimement être à la hauteur des enjeux, envoyer un message de soutien clair, fort à la jeunesse et nous devons être au rendez-vous d'une génération qui ne doit pas être une génération sacrifiée à la crise. Merci de m'avoir entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, meilleurs vœux à chacun d'entre vous. Voilà maintenant six mois que votre majorité EELV (Europe Écologies-Les Verts) extrême Gauche dirige notre collectivité. Pour mémoire, c'est le temps que vous aviez fixé pour que les premiers résultats de vos nouvelles politiques soient vus et compris par la population.

Je vais passer rapidement sur le fait que les amateurs du Tour de France ont été traités de beaufs et misogynes, que les enfants qui aiment célébrer Noël autour d'un vrai sapin sont des tueurs de la nature, que les touristes sont vus comme les pires voyous car ils utilisent l'avion, que les spectateurs de la patrouille de France sont des inconscients soutiens de la pollution de l'air, que les personnes pauvres qui n'ont pas de transport en commun et qui ne peuvent pas financer une voiture propre sont considérés comme des parias de la Métropole. Je passe également sur le mépris des Maires et des élus locaux par des membres de votre Exécutif.

Donc, si vous aviez un doute, ne vous inquiétez pas, vos messages passent bien dans toutes les couches de la population.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin quand on apprend par vos Vice-Présidents que, finalement, la Métropole s'étend bien plus loin que les 59 communes connues ? Voilà que la Métropole de Lyon gère aussi la Plaine de l'Ain et qu'elle peut donc fixer les orientations du développement économique et industriel de tous les territoires. Cette prise de position sur la fermeture de la centrale nucléaire du Bugey est une faute politique grave. Peu importe que nos positions respectives sur le nucléaire soient différentes, le débat sur ce sujet doit exister, parlons des énergies décarbonées, du retour à la production d'électricité par le charbon allemand qui pollue l'air de toute l'Europe.

On s'enrichit à échanger mais seulement dans le respect. Vous avez fait tout l'inverse. Vous vous essuyez les pieds sur nos collègues élus de l'Ain, représentants de leurs populations. Mais pire, votre intervention relève d'une suffisance, comme si vous déteniez la vérité et que ceux qui ne partagent pas votre analyse sont forcément des opposants au développement durable. Les ouvriers du nucléaire et de ses filières ont entendu qu'ils travaillaient contre l'humanité et qu'ils seraient mieux au chômage que de préserver leur outil industriel. La CGT énergie est même allée jusqu'à saluer la réaction des élus de droite. Il est certain qu'elle peut avoir des doutes sur les choix politiques de ces soutiens historiques que sont les élus communistes puisqu'ils partagent avec vous la gestion de la Métropole de Lyon.

Mais, comme dirait Nietzsche : "Ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou". Je peux également rajouter Pierre Dac : "Si tous ceux qui croient avoir raison n'avaient pas tort, la vérité ne serait pas loin".

Et si, au lieu de vous ingérer dans les décisions politiques des autres territoires, vous vous occupiez enfin des habitants de la Métropole ?

Alors que votre bilan sur la sécurité est inexistant, vous savez mobiliser toute la force de l'administration pour améliorer la sécurité des usagers du vélo et c'est très bien. Mais pourquoi ne faites-vous pas la même chose quand les violences touchent des biens et des personnes ? Depuis deux Conseils de la Métropole, nous vous proposons de voter un plan spécifique de sécurisation des collèges que vous refusez. Nous proposons une ligne budgétaire d'investissement en faveur des communes pour les aider dans leurs équipements de sécurité, vous le refusez.

Votre vision dogmatique contre la vidéo-protection face à la délinquance fait partie des causes de cette violence qui s'installe contre les enseignants et les élèves de nos collèges, contre les élus allant jusqu'à des menaces de mort contre des Maires de notre Métropole. Soit dit en passant, il est peut-être préférable de ne rien faire comme vous, plutôt que de promettre sans faire à l'image du Ministre de l'Intérieur qui a promis une protection à Jérémie Bréaud, notre collègue de Bron qui l'attend toujours !

Votre bilan sur la crise sanitaire est tout aussi décevant : "Ce n'est pas nous, c'est l'État", votre phrase fétiche en ce moment, ou encore "On veut bien participer mais on attend les directives de l'État". Voici bien une réponse d' élu démissionnaire. Que doit-on attendre de l'État dans l'exercice de nos compétences ? Quel est votre plan de soutien aux personnes âgées et handicapées pour participer à la campagne de vaccination ? Quelles sont les mesures prises dans les collèges pour éviter la propagation du virus ? Est-ce en retirant les voitures des parvis des collèges que l'on va éviter des hospitalisations et des morts du Covid ? Comment peut-on être à ce point à côté de la vraie vie ?

Il est vrai que, pour vous et vos alliés d'extrême Gauche, la priorité ce sont les élections Régionales. C'est vrai qu'à la Région, nous avons un Président, Laurent Wauquiez, qui agit, qui est proche des habitants, qui fait mieux que l'État sur nombre de domaines et la comparaison est criante avec la Métropole.

Et que dire du soutien économique de la Métropole ? Nos artisans, nos PME (petites et moyennes entreprises), nos commerçants, les acteurs culturels, les restaurateurs, la filière touristique, tous sont exsangues. Ils ne voient pas le bout du tunnel de cette crise. Et maintenant, ils ont peur, pas peur de perdre de l'argent, c'est déjà fait, non ils ont peur car ils n'ont plus d'espoir, car ils ne savent plus s'ils pourront poursuivre leur vie normalement, s'ils pourront retrouver la passion de leur métier et en vivre dignement. Où est la Métropole ? Que dit la Métropole ? Votre seule action, c'est une exposition au siège de la Métropole mais entendez les cris d'alarme, mettez-vous au travail, sortez de vos bureaux dorés de la rue du Lac, en un mot : agissez ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Chers collègues, monsieur le Président, je vous souhaite également, au nom du groupe des écologistes, mes meilleurs vœux à chacun d'entre vous. Notre groupe souhaite profiter de ce propos introductif pour alerter sur une partie des victimes indirectes du Covid : la jeunesse.

Alors que l'épidémie sévit depuis près d'un an, la situation des jeunes adultes est particulièrement préoccupante, et les interpellations des réseaux d'étudiants et de jeunesse ces dernières semaines sont symptomatiques d'un mal-être croissant des étudiants, des actifs, ou en décrochage.

Aux incertitudes dues à l'emballlement du dérèglement climatique qui pèse déjà sur leur avenir, s'est ajoutée depuis un an une impossibilité de vivre sa jeunesse, de trouver du travail rapidement, de voyager et découvrir l'autre, de sociabiliser, tout simplement. Ces difficultés se voient dans les chiffres : le chômage chez les moins de 25 ans a atteint 22 % fin 2020, l'observatoire de la vie étudiante indique que, selon un sondage de décembre, un étudiant sur trois présente des signes de détresse psychologique et le recours à l'aide alimentaire d'urgence a explosé.

La jeunesse, c'est notre futur. On ne peut pas jouer aux dés avec leur avenir, on ne peut pas parier sur des lendemains meilleurs. Il faut les accompagner, il faut agir pour la jeunesse dans cette période très difficile.

En ce sens, nous avons porté pendant la campagne, avec l'ensemble de nos partenaires, la proposition d'étendre le RSA aux jeunes de 18 à 25 ans, et monsieur le Président Bruno Bernard a sollicité le Premier Ministre, dès notre élection, pour demander cette extension afin de permettre à ceux qui ne suivent pas d'études et qui n'ont pas encore trouvé de travail, de pouvoir, en fait, survivre dans la dignité. Cette demande est aujourd'hui portée par de nombreuses associations et acteurs divers, dans ce pays, la France, qui est un des seuls en Europe où les droits sociaux ne débutent pas à la majorité. Le CESE (Conseil économique, social et environnemental) a demandé solennellement le 2 décembre 2020 l'accès aux minimas sociaux dès 18 ans.

Et non, comme certains se plaisent à le faire croire, l'allocation n'encourage pas l'inaction. La prix Nobel d'économie Esther Duflot le rappelait encore il y a peu, ces aides permettent de remettre le pied à l'étrier, de retrouver l'estime de soi, pour sortir de la pauvreté. Sans ces aides, une partie de la jeunesse peut tomber dans une ornière dont elle ne sort qu'avec difficulté.

Nous regrettons profondément que le Gouvernement et cette majorité LREM (La République en marche) ne saisissent pas la gravité de la situation et ne soient donc pas à la hauteur des enjeux en refusant d'investir dans notre jeunesse.

Plus localement, nous attendons aussi beaucoup plus de notre région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous lui rappelons que, depuis 2017 et la loi égalité et citoyenneté, la Région est le chef de file de la coordination des politiques de jeunesse. Malheureusement, son Président actuel ne leur a montré que peu de confiance ces dernières années : il conditionne les avantages de la carte jeune à leur bon comportement, son intervention dans les lycées se résume à installer des caméras, et la formation professionnelle, qui est pourtant un outil indispensable à l'émancipation des jeunes adultes, a été le parent pauvre du mandat. Alors que la Bretagne, l'Occitanie ou même les Hauts de France s'organisent, notre Région ne joue pas son rôle de coordination.

Mais si le Gouvernement et la Région n'agissent que trop peu, notre Conseil métropolitain doit, lui, continuer de faire au mieux pour accompagner la jeunesse de la Métropole.

Nous avons déjà mis en place de nombreux dispositifs directs et indirects, comme l'aide à l'acquisition de matériel informatique (dans la lignée du travail fait par l'Exécutif précédent) ou l'aide à la distribution alimentaire avec également la mise à disposition de la Halle Debourg. Et dès novembre, nous avons mis en œuvre des actions de soutien psychologique, très utilisées, et nous allons d'ailleurs voter tout à l'heure une subvention supplémentaire pour un dispositif d'écoute psychologique via l'Institut Bergeret.

Je tiens, au nom de notre groupe, à remercier le travail mené par nos Vice-Présidents et les services sur ce sujet, en particulier monsieur Longueval, madame Vacher, monsieur Blanchard et madame Hémain.

Notre Conseil ne peut être le théâtre de postures partisans sur les questions de jeunesse. Que nous soyons écologistes, libéraux, de droite, de gauche, nous devons travailler ensemble sur ce sujet et notre groupe se réjouit de la mise en place d'un groupe de travail sur la précarité étudiante qui se devra d'agir efficacement, qui pourra être élargi à l'ensemble de la jeunesse et qui regroupera tous les groupes politiques volontaires de notre Conseil.

Notre Exécutif n'est pas dans les paroles mais bien dans les actes, aux côtés des jeunes adultes et des étudiantes et étudiants qui souffrent. Le revenu de solidarité jeunes que nous voterons en mars en est un exemple. Nous serons la première collectivité à en mettre en place devant l'inertie et l'obstination du Gouvernement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Après ces propos introductifs des uns et des autres, vous me permettez de ne pas répondre à un certain nombre de propos que je qualifierai de caricaturaux, d'excessifs liés aux énormités qui ont pu être dites, en particulier sur la filière nucléaire. Je préfère m'attacher à ce qui nous rassemble, la situation préoccupante des étudiantes et la volonté de toutes et tous de travailler ensemble sur ce sujet. Des choses ont été faites, monsieur Grivel l'a rappelé, lors du premier confinement, par l'Exécutif dirigé par David Kimelfeld, les choses se sont poursuivies, nous avons aussi, par exemple, ajouté un dispositif d'aide psychologique et nous allons lancer ce groupe de travail, à la demande de monsieur Pelaez, au plus vite, j'espère dès cette semaine. Il sera piloté par le Vice-Président Jean-Michel Longueval et, une fois ce groupe de travail lancé, d'ailleurs nous pourrions même voir comment travailler sur le sujet avec les autres collectivités qui pourraient intervenir, que ce soit les communes ou la Région.

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, vous avez reçu, le mercredi 20 janvier 2021, les dossiers n° 2021-0465 et n° 2021-0466. Ces dossiers vous sont présentés selon la procédure d'urgence. Ils concernent, pour l'un d'entre eux, une correction des membres au SYTRAL, qui ne concerne d'ailleurs pas la majorité mais l'opposition. J'en

profite pour remercier l'ensemble des élus qui sont présents dans les organismes extérieurs, en particulier les CA (conseil d'administration) des collèges, qu'ils soient de l'opposition et, plus souvent, de la majorité, puisque j'ai de nombreux retours, dans ces organismes extérieurs, les collèges et autres où nous devons être présents, que la présence réelle et effective des Conseillers est largement appréciée dans ce mandat et beaucoup plus fréquente que précédemment. Le deuxième dossier concerne justement l'aide au soutien psychologique.

Puisque nous sommes en procédure d'urgence, nous allons procéder au vote et à l'acceptation de cette procédure d'urgence. J'ouvre le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(L'examen en urgence est accepté. Les projets seront examinés au cours de la séance)

N° 2021-0396 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2021 - Tous budgets - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0397 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0396 et 2021-0397. Monsieur Artigny, vous avez la parole pour nous présenter ces deux délibérations.

(VOIR annexe 2 page 150)

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais aussi adresser tous mes vœux de santé à l'ensemble des élus métropolitains que je n'ai pas encore eu l'occasion de croiser. En propos introductif, un certain nombre d'entre vous ont fait aussi des vœux de sérénité, je trouve personnellement que c'est assez mal barré !

Vous avez tous reçu les documents concernant la PPI et le budget primitif (BP), donc je vais vous faire une présentation globale. Vous avez vu que ce budget primitif et cette PPI sont des budgets offensifs mais qui tiennent effectivement compte de la situation sanitaire grave que nous traversons actuellement.

Rapidement, vous avez vu que le budget principal est établi à 3,7 milliards, que nous avons une épargne brute qui sera à 280 M€ et que nous avons une capacité de désendettement à six ans et huit mois donc je vais vous expliquer comment nous sommes arrivés à cette situation. Nous avons des recettes de fonctionnement sur lesquelles je reviendrai, des dépenses de fonctionnement qui augmentent, un autofinancement, une dette et enfin, je parlerai de l'investissement.

I - Les recettes de fonctionnement

A - L'évolution des recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, vous pouvez constater sur le tableau qui apparaît à l'écran, l'usage est de comparer de budget primitif à budget primitif, 2020 à 2021, mais nous avons quand même souhaité rappeler la situation dans laquelle nous sommes arrivés en juin mais que j'avais présentée en octobre avec la décision modificative et qui montrait déjà, au niveau des recettes, une forte dégradation due effectivement à la première vague du Covid.

Nous avons une légère amélioration par rapport à ce qui avait été présenté lors de la décision modificative puisque nous passons de 2 856 M€ à 2 892 M€ et, pour le budget principal, de 2 585 M€ à 2 636 M€, ce qui fait que nous avons une baisse de 1 % de nos recettes pour l'ensemble des budgets et nous avons une baisse de 0,6 % pour le budget principal, de 30 M€ de BP à BP pour le tous budgets et de 15 M€ pour le budget principal, donc une baisse, certes, mais relativement maîtrisée.

B - La répartition

Sur le diagramme suivant, vous avez une répartition des recettes de fonctionnement. Il n'échappera à personne le fait que, structurellement, les recettes fiscales représentent une part importante en tout cas de nos recettes de fonctionnement. C'est pour cela que nous examinons et nous suivons avec beaucoup d'attention ce point-là car notre budget est évidemment extrêmement perméable et sensible en tout cas à ces types de recettes.

C - Les recettes fiscales

Un point sur les recettes fiscales, vous constatez effectivement une baisse de 0,4 %, je ne vais pas revenir là-dessus. Vous avez aussi quelques évolutions concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passe de 273 M€ à 13 M€, c'est la réforme de la fiscalité au niveau national que certains d'entre vous ont soutenue. La taxe d'habitation passe de 161 M€ au BP 2020 à 6,4 M€ aujourd'hui. Tout cela est compensé par l'attribution d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale donc, en gros, 267 M€ pour la taxe foncière et 163 M€ pour la taxe d'habitation, ce qui fait que vous avez ces écarts qui apparaissent dans le diagramme.

Un mot sur le petit tableau qui est en haut à droite, vous avez les évolutions des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), comme vous pouvez le constater, ce sont quand même des volumes assez importants concernant nos recettes fiscales. On a remis les chiffres du compte administratif 2019 et on vous met aussi les chiffres du futur compte administratif 2020, vous constatez que nous avons une évolution significative, même si effectivement, au BP 2020, il était envisagé, en tout cas pour les DMTO, une stabilité. Ce que l'on constate aujourd'hui, une bonne nouvelle plutôt, c'est que la recette fiscale de type DMTO se maintient à un niveau intéressant. En revanche, étant donné la situation sanitaire qui se poursuit et, vous le savez aussi bien que moi, nous attendons des annonces peut-être désagréables d'ici quelques jours, nous sommes prudents et nous avons inscrit essentiellement 360 M€ au budget primitif 2021.

Concernant la CVAE, là aussi plutôt une bonne nouvelle, c'est dire que l'activité économique était plutôt satisfaisante dans les années passées, mais cela ne surprendra personne. En revanche, nous sommes beaucoup plus prudents puisque vous savez que la CVAE est calculée par rapport à l'année n - 1 donc la situation en 2020 sur le plan économique n'est pas très satisfaisante donc nous sommes plutôt prudents et nous inscrivons seulement 300 M€ au budget primitif.

Juste un mot parce que souvent on nous a posé la question concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle est en légère augmentation par rapport à l'exercice 2020 puisque nous avons inscrit 117 M€ en 2021 au lieu des 113 M€ en 2020. Les taux ne changent pas, c'est seulement la base qui évolue.

D - Les dotations de l'État

Sur les dotations de l'État, la baisse est un peu plus significative, de 3 %. Globalement, la dotation globale de fonctionnement passe à 389 M€ au lieu des 394 M€ que nous avons au budget primitif 2020. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, en revanche, est en légère augmentation puisqu'elle était de 55 M€ au budget primitif 2020 et que nous avons inscrit 57,3 M€ pour le budget primitif 2021.

Concernant les dotations de l'État, dites "autres", elles correspondent à 6,3 M€ de dotation compensatrice de la fiscalité locale. Nous avons 16 M€ en 2020 et là, nous inscrivons, nous estimons en tout cas à 6,3 M€ et, concernant le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dépenses éligibles d'entretien attendu, nous étions à 6,5 M€ en 2020, nous descendons à 5 M€ pour le budget primitif 2021.

Juste un petit point, tout à l'heure j'évoquais la question de la péréquation par la compensation d'une fraction sur la taxe de la valeur ajoutée des recettes perdues sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation, c'est effectivement un engagement de l'État de maintenir le niveau pour 2021, étant donné la situation actuelle, nous n'avons aucune visibilité sur les années 2022-2023.

II - Les dépenses de fonctionnement

A - L'évolution des dépenses de fonctionnement

J'en arrive maintenant aux dépenses de fonctionnement. Comme vous le savez, la première vague de cette crise sanitaire a conduit la Métropole de Lyon à constater une augmentation très significative de ses dépenses de fonctionnement par rapport à ce qui avait été budgété au budget primitif 2020. Là aussi, des efforts importants de façon à maîtriser cette situation ont été réalisés à la fois par l'Exécutif et les services, dont je remercie en tout cas l'engagement depuis cet été, ce qui fait que, de budget primitif à budget primitif, nous avons une hausse de 3,6 % tous budgets et 4,6 % pour le budget principal et vous voyez que, par rapport à la dégradation que nous avons constatée à l'été 2020, nous arrivons à maintenir, en tout cas, ce niveau.

Sur ces dépenses, je rappelle, parce qu'en commission finances il y a eu quelques petites incompréhensions, on raisonne tous budgets. Entre le budget primitif 2021 et le budget primitif 2020, nous avons un écart de 88 M€, ce qui fait une augmentation de 3,6 %. L'impact important de ces évolutions constitue les dépenses sociales, il est clair qu'effectivement, la crise sanitaire, et vous le savez toutes et tous, engendre une crise sociale importante. Nous avons eu une augmentation très significative au niveau des allocations RSA puisque nous avons une augmentation de 44,3 M€ et, comme il a été annoncé à plusieurs reprises, l'Exécutif s'est engagé à soutenir les jeunes avec 10 M€ pour le nouveau revenu de solidarité, ce qui fait qu'au total, nous avons 55,2 M€ de dépenses sociales, ce qui correspond à environ 62 % de cette augmentation des dépenses de fonctionnement.

Nous avons aussi une ligne importante concernant les subventions au SYTRAL, au SDMIS (service départemental-métropolitain d'incendie et secours), cela concerne aussi des engagements, des reconnaissances de la Métropole vis-à-vis des soldats du feu et nous avons 4 M€ concernant nos politiques de l'habitat, notamment pour couvrir les impayés.

Je ne reviendrai pas sur les dépenses de personnel, tout à l'heure ma collègue Zémorda Khelifi vous les précisera. Cela concerne non seulement des obligations de la part de la Métropole que nous devons suivre mais aussi une volonté manifeste de pouvoir réduire un certain nombre de sous-effectifs et aussi doter les équipes de compétences nécessaires de façon à mettre en place les politiques de transition, que nous souhaitons, et de justice sociale.

Sur les dépenses, nous avons plusieurs contributions aux fonds de péréquation nationaux, une augmentation de 12,2 M€, des charges à caractère général, cela concerne, pour 4 M€, les stations d'assainissement et aussi les taxes générales sur des activités polluantes, l'entretien des usines d'incinération, c'est 4 M€ et nous avons aussi des nouveaux locaux à la Part-Dieu qui représentent 2,2 M€. Voilà pour l'essentiel, on viendra éventuellement sur d'autres questions.

Si j'en viens aux dépenses sociales, ce qui apparaît à l'écran, ce sont une augmentation significative des allocations individuelles de solidarité qui couvrent le RAS, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap). Là aussi ce sont des actions que nous menons au niveau de l'Exécutif de façon à améliorer l'accueil des personnes qui sont en situation de handicap et aussi l'accueil des personnes âgées. Il n'y a pas dedans le revenu de solidarité jeunes, on le retrouvera dans les aides à la personne (les petites colonnes qui sont en bas à droite). En matière d'insertion, le PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi) reste à 15 M€ et, pour les frais de séjour, nous avons une certaine stabilité concernant les frais de séjour d'enfance pour les MNA (mineurs non accompagnés) et plusieurs efforts de taux directeurs que j'évoquais déjà tout à l'heure.

B - La répartition

Sur la répartition des dépenses de fonctionnement, je vais aller vite parce que vous avez pu constater qu'effectivement, un peu moins d'un quart de nos dépenses sont à caractère social et le reste représente des dépenses de personnel, des subventions et des charges générales.

III - L'autofinancement

Concernant l'autofinancement cette fois-ci, bien entendu, à partir du moment où nous avons une baisse des recettes, et c'est ce que nous avons déjà évoqué au mois d'octobre, et une augmentation de nos dépenses, nous avons une dégradation mécanique de l'autofinancement et, à l'instar de ce que j'ai présenté tout à l'heure, nous avons souhaité vous montrer la situation telle que nous l'avons découverte, c'était la situation qui était aussi une situation de réponse à la première vague de la crise sanitaire, donc nous avons une dégradation importante en octobre de l'autofinancement, en améliorant à la fois les recettes et en limitant les dépenses, nous inscrivons une légère amélioration par rapport à ce que nous avons rencontré au mois d'octobre mais ce qui fait quand même que, de BP à BP, nous avons une baisse, que ce soit sur les tous budgets ou sur le budget principal, de près de 119 M€. Donc nous avons un peu amélioré la situation de 22 M€ par rapport à ce que l'on a pu constater dans la décision modificative de 2020.

IV - La dette

J'en viens à la dette. L'encours de dette est aujourd'hui de 2 087 M€. C'est un encours totalement sans risque donc il n'y a plus aujourd'hui d'emprunt toxique. Le taux moyen est estimé à 1,41 % tous budgets, il était, je le rappelle, de 1,69 % au BP 2020. Nous avons aussi souhaité diversifier nos sources de financement de façon à renforcer notre stabilité de ce point de vue-là en tout cas, nous avons 134 emprunts répartis auprès de 17 groupes financiers et bancaires et nous avons mis en place un programme obligataire, nous aurons l'occasion de revenir là-dessus dans les mois à venir.

La caractéristique de la dette, comme je le disais, est totalement sécurisée et classée 100 % en catégories A1, A2 et B1 selon la charte de Gissler, les spécialistes apprécieront. Cette baisse de taux moyen de 1,41 % est à mettre au profit aussi de la bonne notation de la Métropole par l'Agence de notation Fitch et des conditions de financement extrêmement favorables que nous rencontrons aujourd'hui sur les marchés financiers.

V - L'investissement pluriannuel - la PPI 2021-2026

Pour la PPI, vous le savez, elle est à 3,6 milliards d'euros, je ne vais pas revenir sur les enjeux. Je peux revenir dessus mais on aura l'occasion d'en discuter, vous avez, dans le document qui vous a été transmis, sa déclinaison mais on reviendra aussi sur quelques orientations importantes.

Elle est à comparer par rapport à ce qui était réalisé, souvent j'entends par rapport à ce qui a été budgété, mais ce qui est important en matière d'investissement, c'est ce qui a été réalisé. Je rappelle que l'investissement réalisé est de l'ordre de 3,3 milliards d'euros et nous n'écartons pas la possibilité, en fonction de l'évolution de la situation économique, une clause de revoyure en 2023 pour réorienter notre PPI ou pour l'aménager parce qu'effectivement, comme je le disais tout à l'heure, la crise sanitaire, qui engage une crise sociale, une crise économique que personne d'entre nous n'est capable aujourd'hui d'anticiper ou en tout cas de mesurer n'en ayant pas du tout l'expérience, fait que nous souhaitons effectivement garder de l'agilité par rapport à cela.

Mais de toute façon, cette PPI est aussi centrée sur nos priorités pour faire face à la situation actuelle et répondre aussi aux besoins de transition écologique et de justice sociale.

Ce tableau qui apparaît, désolé parce qu'il est un peu petit mais vous avez le détail dans les documents qui vous ont été transmis, vous avez une colonne en bleu qui décline les 3,6 milliards, vous avez une colonne orange à droite, qui décline ce qui a été réalisé dans le mandat précédent, donc nous sommes à 3,3 milliards, ce qui nous paraît plutôt juste, c'est de comparer ce qui a été réalisé par rapport à ce que nous budgétions et non pas de comparer ce qui est budgété en 2015 avec ce que nous budgétions aujourd'hui.

Vous avez une colonne blanche qui est importante à avoir en tête puisqu'elle contribue aussi à montrer le dynamisme et l'engagement à la fois de l'Exécutif et de tous les services, de toutes les directions et délégations de la Métropole. Rappelez-vous, lors de la décision modificative ou, en tout cas, dans plusieurs communications, nous évoquions que nous avons contractualisé 1,5 milliard qui dépendait du mandat précédent. Le travail que nous avons fait en quelques mois est de descendre à 1,072 milliard, donc d'engager le maximum de projets de façon à soutenir, puisque tout à l'heure on parlait beaucoup d'économie, l'économie locale passe aussi par la commande publique et les emplois passent aussi par la qualité de la commande publique. Donc c'est un effort considérable qui a été fait et on peut remercier l'ensemble des délégations de la Métropole pour avoir fait ce travail.

Rapidement, on peut comparer par rapport aux grandes thématiques qui sont liées à la volonté de l'Exécutif d'inscrire la Métropole dans une transition écologique, donc c'est une première étape. On peut constater que, sur la question du cycle de l'eau, on aura l'occasion de revenir dans le courant de ce mandat, nous avons une légère augmentation mais qui est avec de forts enjeux en matière d'assainissement et la régie de l'eau, mais on aura l'occasion d'y revenir

Pour les déchets, nous passons de 65 M€ exécutés à 145 M€. Concernant tout ce qui est agriculture, environnement, transition énergétique, espaces naturels, contrairement à ce que je peux entendre ou lire ou visionner sur internet, on passe bien de 50 M€ à 100 M€. Sur la santé, le social, nous étions à 298,9 M€, nous passons à 335 M€, on aura l'occasion de revenir sur le poste éducation qui nous pose en vrai souci dans la mesure où nous avons besoin de faire un état précis de la situation actuelle car ce qui existe aujourd'hui n'est pas à la hauteur de la notoriété que peut avoir la Métropole en matière d'éducation. Nous avons un gros retard dans ce domaine-là.

Sur la question de la santé, autonomie, protection de l'enfance et de la famille, nous étions à 30 M€, nous passons à 60 M€, ce qui intègre à la fois les politiques liées à l'enfance, la politique par rapport aux personnes en situation de handicap et la politique en matière de séniors, donc c'est aussi un effort considérable qui va être fait.

Concernant les déplacements et les mobilités, nous étions à 516 M€, nous passons à 580 M€. Concernant le développement économique et l'emploi, nous étions à 385 M€, nous passons à 392 M€ et c'est vrai que je fais une explication entre les plus et les moins, comme j'ai pu le lire ici ou ailleurs mais ce que nous faisons aussi, c'est un travail de façon à mieux utiliser les finances de la Métropole et aussi de les utiliser de manière beaucoup plus juste donc de regarder les plus et les moins n'est pas forcément adapté.

Sur l'urbanisme, nous étions à 1 milliard, nous sommes maintenant à 940 M€ car plusieurs crédits ont été redistribués par rapport à leur utilisation finale. Concernant l'habitat, nous étions à 460 M€, nous passons à 518 M€ et vous pouvez constater que nous avons un effort significatif concernant l'habitat indigne. Je ne reviendrai pas sur les différentes lignes concernant le patrimoine et participations partenaires mais nous avons aussi un effort important au niveau des enveloppes territorialisées puisque nous les passons à 200 M€.

Concernant la répartition par axes de la PPI, vous voyez que l'urbanisme et l'habitat constituent environ 40 % donc c'est quand même un effort important et structurant de notre PPI. Je vous laisserai apprécier ces différents chiffres.

A - Répartition des dépenses d'investissement

Sur la répartition des dépenses d'investissement, sur les dépenses opérationnelles, vous avez pu le constater dans les différents documents que l'on vous a transmis, 79 % des dépenses opérationnelles sont des études et travaux. Excusez-moi, c'est pour le budget primitif 2020, j'ai oublié de préciser que ces 650 M€, c'est ce que nous avons inscrit au budget primitif et donc nous avons 80 % de 650 M€ qui correspondent à des études et travaux.

B - Répartition des recettes d'investissement

Au niveau des recettes, je reviendrai là-dessus tout à l'heure aussi pour montrer que la volonté de l'Exécutif et de l'ensemble de la Métropole, c'est d'avoir une politique de recettes opérationnelles ambitieuse puisque nous avons inscrit au budget primitif 113,7 M€ et en gros trois quarts sont des subventions et après, 23 % sont pour les comptes de tiers.

C - Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) 2021

J'en terminerai avec la répartition des AP/CP au titre du budget primitif 2021. Dans le tableau qui vous apparaît à l'écran, ce sont les engagements que nous prenons pour l'exercice 2021. Comme vous pouvez le constater, la volonté de l'Exécutif est vraiment d'engager un grand nombre d'investissements pour soutenir l'activité économique du territoire et soutenir les emplois. Nous allons engager 720 M€ d'autorisations de programme nouvelles sur l'année 2021 et nous allons engager 650 M€ de crédits de paiement dès cette année, de manière à injecter des sommes importantes dans l'économie, permettre à nos entreprises de renforcer leur carnet de commandes.

Dernier paragraphe, dernier slide et, monsieur le président, je m'en arrêterai là mais je ne peux m'empêcher de faire des comparaisons du budget primitif par rapport à ce qui a été réalisé dans les années passées. C'est vrai que, quand nous sommes arrivés aux responsabilités, quand nous avons fait un état de ce qui avait été consommé au niveau des investissements, nous étions aux alentours de 400 M€. Il y a eu un effort effectivement important là aussi de manière à faire en sorte que nous puissions arriver à un niveau important. Dans les 814 M€, il y a aussi, je tiens à le signaler et, pour ceux qui étaient présents le rappeler, il y a eu un vote très important qui avait été fait au mois de juin, de soutenir l'activité locale avec un niveau à 100 M€. Donc les 650 M€ sont tout à fait réalisables, nous avons les capacités de pouvoir les mener et de maintenir ce niveau d'investissement important.

Le petit tableau que vous avez tout en bas montre, dans la ligne verte, ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire la volonté, pour le budget primitif 2021, d'avoir une activité de recettes fondamentale pour pouvoir soutenir notre politique d'investissement. Je vous laisse comparer par rapport aux années passées. Je pense que nous avons, de ce point de vue-là, une action très engageante pour pouvoir maintenir notre politique en faveur de la transition écologique et la justice sociale.

Voilà, j'en ai terminé, je suis disponible pour répondre aux différentes questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons passer aux interventions des groupes. Certains groupes ont souhaité grouper leurs interventions sur les deux dossiers budget 2021 et PPI. D'autres préfèrent avoir des interventions séparées. Nous commençons par ces groupes et sur la question du budget 2021. C'est, pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Collomb qui a la parole dix minutes.

** Interventions sur le rapport n° 2021-0396*

M. le Conseiller COLLOMB : Merci beaucoup monsieur le Président, je voudrais, comme les autres élus, présenter à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux dans une année qui sera, je crois, difficile et je partage de ce point de vue, l'avis de notre Vice-Président chargé des finances.

Nous vous présenterons l'analyse que nous faisons de la PPI et du budget primitif 2021 à deux voix avec Nicole Sibeud. Il aurait semblé plus logique de commencer par l'examen de la PPI mais, puisque vous avez souhaité présenter le BP d'abord, j'interviens en premier et Nicole Sibeud détaillera nos réflexions sur la PPI ensuite.

Je dirai quand même trois mots sur cette PPI, d'abord pour remarquer que ce n'est pas une PPI mais tout au plus un vague élément de cadrage, celle de 2015, je le rappelle, comprenait 1 175 projets dont 670 territorialisés. Contrairement d'ailleurs à celle-ci, la PPI avait été élaborée à partir des préoccupations des Maires et donc chaque Maire connaissait ce qui allait se réaliser dans sa commune au moment du vote.

Enfin, notre PPI n'était pas faite de vagues promesses mais bien d'engagements réels puisque, comme vous venez de le rappeler, sur les 3,5 milliards annoncés, plus de 3,3 milliards ont été réalisés, ce qui est quand même un taux de réalisation extrêmement important et je souhaiterais, pour l'avenir de notre Métropole, que vous puissiez en dire autant à la fin de votre mandat avec un même niveau de réalisation et un endettement loin des 10 années que vous nous annoncez, qui serait une pure folie.

Or, permettez-moi de le dire, de ce point de vue, je ne suis pas sûr qu'avec ce budget, vous démarriez sur de bonnes bases. En tout cas, vous êtes en rupture totale avec la politique rigoureuse menée depuis la création de la Métropole. Si nous avons pu en effet avoir, dans le précédent mandat, un investissement aussi fort tout en ayant un encours de dette diminuant de 315 M€, trois années et trois mois de capacité de désendettement, c'est que, dès la première année de création de la Métropole, nous avons veillé à rationaliser nos dépenses de fonctionnement, tant du point de vue des charges à caractère général que du point de vue de la masse salariale.

Celle-ci par exemple n'a augmenté, sur les budgets que j'ai eus à préparer avec Richard Brumm, que de 14 M€ entre 2015 et 2018 alors que le budget primitif que vous nous présentez inscrit, pour la seule année 2021, 12,8 M€ de dépenses supplémentaires dans ce domaine des ressources humaines, quand bien même les exercices 2020 et 2019, vous l'avez souligné, avaient vu déjà la masse salariale augmenter fortement : + 15 M€ par exemple pour le CA (compte administratif) 2019.

Dans le même temps, nous orientons nos dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, vers des politiques susceptibles de renforcer la dynamique métropolitaine, création et accueil toujours plus fort d'entreprises nouvelles, grands projets urbains, mais aussi amélioration du cadre de vie, toutes choses contribuant à un accroissement continu de nos recettes fiscales.

C'est cela qui nous a permis, année après année, d'accroître notre autofinancement brut, de réduire la dette, tout en augmentant chaque année notre volume d'investissement. C'est cela qui fait la différence avec le premier budget que vous nous présentez.

En effet, dans celui-ci, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,6 %, 3,2 % pour les charges à caractère général, 3,8 % pour les dépenses de personnel et 7 % pour les dépenses sociales. Dans ces dépenses, seuls deux postes sont en baisse, les reversements aux communes, - 2,2 %, et les charges financières, - 6 %, dont la diminution est le fruit de notre gestion et dont vous bénéficiez aujourd'hui.

Pour expliquer cette croissance des dépenses de fonctionnement, on peut bien sûr invoquer la crise et ses effets et quand l'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA fait grimper le montant des allocations de 43 M€, le choc est évidemment rude. Mais je vous rappelle que nous sommes parvenus, dans le précédent mandat, à avoir les résultats que je vous ai présentés en ayant eu, nous aussi, à connaître des difficultés importantes sur le plan financier : baisse des dotations avec 103 M€ de perte de recettes, entre 2015 et 2018, désensibilisation des emprunts toxiques du Département qui nous a obligés à déboursier 275 M€, l'État nous apportant, certes, une aide de 148 M€, mais étalée sur 13 ans et vous avez encore inscrit au budget 2021 un crédit de 14 M€. $103 + 275 = 378$ M€, oui c'était aussi un vrai choc !

Et malgré tout, nous sommes parvenus à le surmonter, et non seulement à maintenir mais même à accroître la dynamique métropolitaine. Pour ce faire et pour pouvoir continuer à investir sans faire exploser la dette, nous avons dû mettre en place le plan marges de manœuvre qui prévoyait un examen de toutes les dépenses nouvelles, celles liées au fonctionnement de l'institution mais aussi les participations et les subventions aux organismes extérieurs avec, je l'ai dit, une attention particulière à l'évolution de la masse salariale.

Aussi, quand vous nous avez annoncé, sans avoir d'objectif précis dans votre PPI ni avoir procédé à un audit des ressources humaines de notre maison, et croyez-moi, elles sont d'une qualité exceptionnelle, que vous alliez procéder à la création de 117 équivalents/temps plein, nous sommes tombés des nues et ce n'est que la première année de votre mandat. Que doit-on attendre pour la suite ?

Pour donner un élément de comparaison, lors de la première année de création de la Métropole, nous avions, nous, diminué de 18 M€ les sommes initialement prévues à ce poste. Cela même alors que le régime indemnitaire et le temps de travail n'étaient pas les mêmes entre personnel venant du Département et personnel de l'ancienne Communauté urbaine, ce qui posait quelques problèmes, ceux qui étaient présents à l'époque s'en souviennent.

Permettez-moi donc de vous dire que la Métropole ne peut pas continuer ainsi, sauf à aller tout droit dans le mur. Demandez-vous, par ailleurs, ce que sont les réactions de tous les chefs d'entreprises qui ont maintenu ce soir la fête de l'entreprise organisée en visioconférence et qui n'ont en ce moment qu'un seul souci en tête : préserver l'emploi de leurs salariés, sauver leur entreprise. Que diront-ils quand ils apprendront que nous ouvrons toutes grandes les vannes de la dépense publique, non pas pour faire face à la crise ou pour les aider à passer ce cap mais uniquement pour parer au fonctionnement de l'institution ?

Songez surtout que la crise sanitaire n'est pas finie, que ses répercussions économiques et sociales sont devant nous, que tous nos efforts dans ce budget devraient être tendus vers le soutien à notre environnement et non à la satisfaction de besoins que, d'ailleurs, vous n'avez pas encore définis. Pour faire face à cette crise, vous avez pourtant hérité de vrais atouts et, même si vous prévoyez au budget principal, des recettes à 0,6 %, notre institution a une situation financière saine et notre agglomération une économie qui, en dépit des moments difficiles, résiste encore aujourd'hui. C'est ce qui nous permet d'afficher des recettes de cotisations fiscales des entreprises à 247 M€, de CVAE à 300 M€, de DMTO à 360 M€, non ce n'est pas l'effondrement !

Et, comme toujours, je sais que, sauf catastrophe absolue mais dans ce cas-là, c'est toute la donne qui change, les services ont fait des prévisions prudentes et que nous aurons de meilleurs chiffres que ceux annoncés, il n'est que de voir ce qui s'est passé en 2020, on annonçait au BP 311 M€ pour la CVAE, ce sera 319 M€, 370 M€ pour les DMTO, ce sera 376 M€. Notre première priorité devrait donc être de veiller à sauvegarder notre tissu économique car c'est de sa préservation que dépendent toutes les politiques sociales, environnementales, de mobilité, de logement social, que vous voulez mener. Et si je pouvais donner un conseil, en cette période de crise, ne changez pas trop un modèle qui, en dépit des critiques que vous avez pu formuler, a fait ses preuves.

Pour ce qui est des DMTO par exemple, faites attention, encadrement des loyers, préemptions massives, volonté d'imposer dans les programmes de logements une part élevée de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), annonce d'une réduction des grands projets d'urbanisme, ne chargez pas trop la barque parce que, si le marché immobilier s'effondre demain, les DMTO qui représentent aujourd'hui 19,43 % du panier des ressources fiscales de la Métropole, 13 % des recettes de fonctionnement, pourraient bien diminuer drastiquement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : Mes chers collègues, je vais conclure, ne croyez pas que le recours massif à l'emprunt soit la recette miracle. Vous allez emprunter 253 M€ cette année, avec une ligne de tirage de 120 M€, c'est énorme ! Cela peut passer pour une année où les taux d'intérêts sont bas mais, croyez-moi, on ne peut pas continuer comme cela parce qu'à la spirale vertueuse que nous avons induite, risque de succéder la spirale d'un cycle infernal qui vous tirera vers le bas. D'ailleurs, monsieur le Vice-Président le sait, qui a prévu une année zéro, cette année zéro, il nous l'a dit en commission, c'est finalement la mise en place, mais on ne peut pas l'appeler comme ça, d'un nouveau plan marges de manœuvre.

Bref, et je conclus, c'était pour nous le moyen de progresser par cette politique vers ce que monsieur le Maire de Lyon appelle une politique du bonheur et que l'ensemble de notre assemblée souhaite pour les habitantes et les habitants de notre agglomération mais aujourd'hui, on le voit bien, il faudra plus que des pommiers, des pêchers, des abricotiers, des poiriers, des framboisiers, des groseilliers dont je sais qu'il est friand, pour que nos concitoyens retrouvent dans cette année vraiment le bonheur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi aussi de m'associer bien sûr à l'ensemble des propos pour adresser tous mes vœux, d'abord à vos équipes monsieur le Président, à vos élus, à l'ensemble des élus mais aussi, je crois, aux agents de cette Métropole qui sont aux premières lignes maintenant depuis de nombreux mois pour faire face à cette crise sanitaire, économique et sociale.

Je sais combien il est difficile et compliqué d'élaborer un budget car il s'agit souvent de gérer des contradictions :

- la volonté de dérouler ses promesses électorales en étant tenté de faire fi de la réalité de la situation économique et sociale,
- une administration respectueuse de l'autorité politique mais souhaitant garantir les grands équilibres financiers de la collectivité et appelant, et c'est son rôle, le politique à la prudence,
- les partenaires politiques des accords électoraux qui appellent au respect des engagements pris et qui demandent des gages, chaque vote a un prix et, par exemple, faire passer à votre majorité le vote positif sur l'Aréna se paie, à un moment ou à un autre, dans des décisions budgétaires.

Il faut, comme l'on dit, envoyer "des signes" à sa majorité. Il faut aussi, monsieur le Président, gérer, et vous le savez, quelques égos dans vos équipes, et c'est bien normal, et pour gérer ces contradictions, il faut faire des choix, trancher comme on dit et ne pas simplement arbitrer, le budget, c'est aussi un acte d'autorité.

Vous présentez ce premier budget de votre mandature comme un budget des grandes transitions que vous souhaitez porter. C'est en réalité un budget qui ne fait aucun choix, un budget en quelque sorte de bon père ou mère de famille, qui attendrait des jours meilleurs.

Il ne reflète ni l'ambition de votre programme ou de vos promesses électorales, ni la réponse forte à la crise sanitaire et encore moins à la crise sociale et économique que nous traversons. Vous ne prenez aucun risque, on pourrait presque parler d'un budget de rente, de bon gestionnaire de patrimoine.

Mais voilà, le problème, c'est que la Métropole de Lyon, ce n'est pas la gestion de la Caisse d'épargne. C'est un formidable outil qui peut et doit répondre à une crise sans précédent. Vous aviez pris rendez-vous avec les Grand Lyonnais en leur indiquant que ce mandat était le dernier pour le climat : mais où sont donc passées vos ambitions ? Sûrement pas dans ce budget sans saveur ni ligne directrice et, surtout, sans vision de long terme pour notre territoire.

La vision politique, monsieur le Président vous le savez, c'est pourtant ce qui marque la qualité d'un décideur et son aptitude à cerner les grands enjeux de notre société et de nos territoires.

En matière de transition écologique et de services de proximité, vous ajustez à la hausse certaines lignes budgétaires, sans pour autant expliquer ce que révèlent ces hausses.

En matière d'économie et d'attractivité, il y a sans doute, et vous ne nous en voudrez pas, eu mégarde de notre part. Nous n'avions pas compris que le passage d'une délégation dédiée au développement économique à une délégation se nommant désormais "développement responsable" signifiait un budget sobre, voire inexistant. Où sont, madame la Première Vice-Présidente, les dispositifs pour accompagner la mutation des entreprises sur le plan environnemental ? Où sont les outils et les nouvelles structures pour booster l'entrepreneuriat ? Comment, sans ambition budgétaire, allez-vous doper l'économie sociale et solidaire, à laquelle vous êtes attaché et que vous évoquez souvent dans de grands discours enflammés et remarquables ? Nous ne le savons pas.

Sur la question de l'insertion, comment, madame la Vice-Présidente à l'insertion, madame Hémain, accepter de tels arbitrages dans un budget qui constate une augmentation importante du RSA, + 18 %, l'État d'ailleurs serait inspiré sans doute à compenser cette augmentation, nous le demandions déjà dans le précédent mandat et vous avez raison de le demander encore aujourd'hui, mais comment accepter qu'il n'y ait aucune augmentation des moyens pour accompagner les bénéficiaires, les allocataires comme l'on dit, vers la réinsertion professionnelle ?

Comment, madame la Présidente de la Maison de la Métropole et de l'insertion et de l'emploi, accepter cet état de fait ? Comment les opérateurs vont-ils faire face sans ces moyens supplémentaires ?

J'en profite pour faire le lien avec votre mesure phare pour la jeunesse et pour nos étudiants, en proie aujourd'hui, cela a été dit, à de grandes difficultés, à une détresse psychologique qu'il faut écouter, le RSA jeunes que nous réclamions et que nous avons aussi dans notre programme. Mais la crise est passée par là. Vous nous proposez 8,2 M€ par an pour 1 600 bénéficiaires, soit environ 5 000 € d'aide annuelle, 1 600 jeunes alors que, si l'on s'en limite aux seuls étudiants, ils sont plus de 150 000 sur notre territoire.

Privilégier des mesures plus fortes aurait véritablement répondu à l'appel que cette génération formule à tous les décideurs : gratuité de l'abonnement TCL pour la fin de l'année universitaire, création d'un abonnement jeune à 20 € intégrant l'abonnement Vélo'v, un effort massif sur la construction de logements étudiants. Bref, des mesures qui parlent à tous et pour tous.

En matière de ressources, nous n'avons pas manqué non plus d'être étonnés. Alors que nous avons engagé en 2019 un doublement en trois ans de la dotation de solidarité aux communes (DSC), l'aide qui permet aux communes de la Métropole de financer leurs équipements, vous décidez de baisser cette DSC et ainsi de réduire la marge de manœuvre de nos communes pour investir. Voilà donc la ligne où vous décidez, entre autres, de faire des coupes budgétaires.

Monsieur Artigny, sauf à ce que vous ayez un homonyme ou un sosie mais, derrière le masque quelquefois cela peut prêter à confusion, il me semble pourtant que vous aviez voté avec beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de vigueur ce doublement de la DSC, avec madame Vessiller notamment, lors de l'ancienne mandature quand vous étiez dans notre majorité.

Le budget, monsieur le Vice-Président aux finances, ce n'est pas un document comptable, c'est un acte politique qui doit faire envie à l'Exécutif de porter des politiques publiques, qui doit faire envie aux Vice-Présidentes et Vice-Présidents de se battre pour obtenir les bons arbitrages, mais force est de constater que la lecture de ce premier budget de votre mandature, et vous n'y verrez pas malice, est aussi ennuyeuse qu'un acte notarié.

Nous avons lu dans la presse que vous alliez recruter une spécialiste des finances publiques venant du Fonds monétaire international (FMI). Eh bien, comme c'est encore l'heure des vœux pour cette nouvelle année, souhaitons que son arrivée ne reflète pas l'orthodoxie et la rigueur budgétaire du FMI au service du libéralisme que notre collègue Millet a si souvent dénoncées, mais plutôt qu'elle vous donnera des conseils pour construire à l'avenir un budget de combat.

La réalité, monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, c'est que, comme pour la PPI que vous nous proposez, vous ne pouvez répondre à aucune de ces questions.

Vous vous félicitez ce matin, dans Le Progrès, d'être la première collectivité à voter sa PPI. Vous confondez sans doute quelque part la vitesse et la précipitation. Finalement, vous favorisez la communication, un peu comme votre collègue de la Région Laurent Wauquiez, au mépris de la concertation avec les Maires et le concret d'une PPI.

En matière de solidarité par exemple, comment, monsieur le Vice-Président Blanchard, accepter de tels arbitrages qui ne vous permettent pas de renforcer les actions dédiées et les structures accompagnant les personnes âgées et les personnes handicapées ? Je sais l'attention que vous portez à ces sujets et vous méritez mieux que ce budget. Je connais votre déception aujourd'hui.

S'agissant de l'habitat et du logement, monsieur le Vice-Président Payre, au-delà de vos talents d'être à la tête d'une grande institution universitaire, il va falloir que vous valorisiez vos talents de mathématicien parce que nous avons un problème d'équation. Comment allez-vous tenir l'objectif phare de construction de 6 000 logements sociaux et abordables par an alors que, cela a été dit, les DMTO suivent une trajectoire inquiétante du fait de la crise, vous n'en êtes pas responsable, vous n'y êtes pour rien, mais que la politique niant l'attractivité ne fera que poursuivre.

Vous mettez, en 2021, 1,3 M€ d'autorisation d'engagement sur l'Office foncier solidaire métropolitain, que nous avons créé et qui permet justement de produire ces logements abordables. En 2020, à sa création, nous avons mis 4 M€ sur la table, avec l'objectif de créer 150 logements abordables dès la première année. Comment, avec 1,3 M€, voulez-vous que le compte y soit pour produire à terme plus de 1 000 logements abordables par an alors que, dans mon propre arrondissement, le 4^{ème} arrondissement, l'adjointe à l'urbanisme en revendique déjà plus d'une centaine ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller KIMELFELD : Je vais conclure. Je parlais tout à l'heure de Laurent Wauquiez. En parlant de Laurent Wauquiez, pourquoi ne pas prendre pleinement notre part dans le plan France relance en affichant notre ambition, aux côtés de l'État et de la Région, d'être moteur d'un dynamisme économique retrouvé en Auvergne-Rhône-Alpes, au bénéfice des Grand Lyonnais, mais aussi des territoires voisins ?

On ne peut pas en permanence, car la situation sociale et économique l'exige, être en campagne électorale monsieur le Président. Bénéficier et faire bénéficier la Métropole du plan de relance n'est pas un acte de collaboration avec l'ennemi, Gouvernement ou Région, c'est simplement faire en sorte que notre territoire, et surtout ses habitants et ses entreprises, survivent à cette crise sans précédent.

Je vais conclure et je vous donnerai quelques minutes sur le règlement local de publicité si vous ne m'en voulez pas monsieur le Président. Vous affirmiez il y a quelques jours monsieur le Président, dans une autre interview, votre goût pour la magie et la pâtisserie, c'est ce que j'ai lu.

Ce budget reflète assez bien vos deux hobbies : pâtissier par les dosages subtils, le plus souvent symboliques, pour ne pas froisser votre majorité ; magicien par le flou qui entoure ce budget.

Nous n'avons pas compris votre slogan de campagne. En réalité, quand vous affirmiez "la Métropole pour nous", ce n'était pas la Métropole pour nous, Grand Lyonnais, pour répondre à cette crise, c'était peut-être simplement "la Métropole pour vous" mais pour vous, militants écologistes, et "la Métropole pour quelques-uns". Je vous remercie, avec tous mes excuses d'avoir dépassé mon temps de parole. Je vous rendrai ces quelques minutes dans la séance. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Vincent.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, d'abord je présente à toute l'assemblée mes vœux pour 2021. Nous ferons notre intervention à deux voix, je me consacrerai plutôt au budget et ma collègue Florence Asti-Lapperrière vous parlera de la PPI.

Le projet de budget 2021, qui est soumis au Conseil métropolitain ce jour, appelle plusieurs observations, bien sûr, en lien avec le contexte sanitaire particulier que nous devons prendre en compte. De façon globale, nous notons la sensible augmentation des dépenses, dont certaines interpellent, et nous y reviendrons, et la nette baisse des recettes (DMTO, TH -taxe d'habitation-, foncier bâti, CVAE, DGF -dotation globale de fonctionnement-) sur laquelle beaucoup de choses pourraient également être dites car, au-delà de l'impact de la crise économique, elles interrogent sur le désengagement continu de l'État et la perte d'autonomie financière des collectivités.

Les conséquences sont un autofinancement brut réduit et donc le recours à un endettement substantiel avec une PPI menacée mais surtout très floue alors que les communes, et notamment les plus petites, doivent au contraire bénéficier du maximum de visibilité et d'information. On remarque aussi qu'il n'y a aucune précision sur les aides aux équipements pour les communes alors que le Département le proposait auparavant.

Nous observons également une hausse substantielle des dépenses sociales, il est vrai, conséquence directe de la crise que nous traversons et en raison de la mise en place du RSA jeunes dont nous soutenons le principe, mais ces dépenses vont encore s'alourdir. J'attire donc votre vigilance, monsieur le Président, sur ce point car les finances de la Métropole ne sont pas extensibles à souhait.

Si nous pouvons être d'accord avec vous sur les dépenses relatives au SDMIS et au SYTRAL, sur certains points, le groupe Synergies Métropole a de nombreuses interrogations sur les charges générales et, plus précisément, sur les dépenses de personnel et de masse salariale.

L'augmentation de la dette ne pourra être réalisée qu'une à deux fois maximum avant d'être critique pour les finances de la Métropole. Déjà, avec une part d'emprunts à taux variable de l'ordre de 40 %, il faut que les taux d'intérêt demeurent bas pour ne pas engendrer un risque important pour la santé financière de la Métropole, qui était excellente jusqu'alors et qui va en se dégradant, en raison de l'impact de la crise mais pas seulement. Nos capacités de désendettement sont notamment en baisse massive.

Monsieur le Président, il faut réaliser un véritable travail de priorisation dans votre budget, avec des réalisations utiles et concrètes, trouver des nouvelles ressources et optimiser les ressources actuelles, grâce notamment à un vrai travail de rationalisation en mettant au jour des économies réalisables sans porter atteinte à la qualité du service public, à l'image de celui qui avait été réalisé pour dégager des marges de manœuvre dans le cadre de la précédente contractualisation financière avec l'État sur la DGF. Il n'y a aucune précision à ce sujet dans le budget 2021. À l'inverse, on constate que certaines enveloppes flambent sans que l'on comprenne bien pourquoi et sans que vous preniez la peine de l'expliquer dans votre rapport.

Laissez-moi vous donner rapidement quelques exemples :

- fournitures de voirie, soit + 60 %, + 818 000 €, cela semble en phase avec la politique des lignes jaunes sur toutes les voiries métropolitaines mais qu'est-ce qui justifie une telle hausse ?
- locations immobilières : + 2,568 M€, soit 25 %, de quoi s'agit-il ? 492 000 € au niveau des locations immobilières, là encore à quoi cela correspond-il ?
- entretien des terrains : + 547 000 €, soit 23 %, pourquoi une telle augmentation ? À quoi cela correspond-il ?

Et j'en passe ! Et les frais de colloques et de séminaires, fêtes et cérémonies, réceptions, foires et expositions : quatre postes en augmentation substantielle, on est loin de la frugalité. Il est bien beau d'afficher dans la presse que vous mettez un terme à la réservation de loges par la Métropole à l'OL et au LOU, qui coûtait 500 000 € par an, alors que ces économies sont totalement dissoutes dans toutes ces augmentations de dépenses de prestige et de réception que nous venons de noter. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation, alors même que nous sommes dans une période où les colloques, séminaires, fêtes, cérémonies, réceptions, foires et expositions sont réduits à leur strict minimum, voire inexistantes ?

Concernant les services bancaires et assimilés, il s'agit littéralement d'une explosion, cela demanderait des précisions car, si nous comprenons que le recours à l'endettement demande de l'ingénierie financière, le volume de cette augmentation interpelle.

Toutes ces augmentations ne sont pas justifiées ou du moins que partiellement. Par ailleurs, pour ne prendre que quelques exemples complémentaires, votre volonté de la gestion de l'eau en régie va créer des coûts de fonctionnement et de personnel supplémentaires alors que l'on pourrait s'en passer. Le raisonnement est le même pour la création par la Métropole d'une Maison internationale et de l'Europe, aucune nécessité et des coûts en plus pour des finances qui doivent être gérées rigoureusement.

Sur qui, *in fine*, va reposer l'effort ? On voit mal comment, au regard de cette augmentation massive des dépenses de fonctionnement qui rogne nos capacités d'autofinancement, la solution de l'emprunt serait viable sur le long terme pour maintenir nos investissements. Il vous reste la fiscalité. Que comptez-vous faire en la matière ? Nos concitoyens veulent y voir clair.

Une dernière remarque, concernant la dotation de solidarité communale dont le montant est stable, mais pour laquelle vous prévoyez une révision des critères avec la mise en place d'un groupe de travail. Nous espérons que celui-ci associera tous les groupes de notre Conseil, et nous serons particulièrement vigilants sur l'équité des nouveaux critères, alors que les petites et moyennes communes vont d'ores et déjà être fortement impactées en négatif par les nouveaux critères des budgets PROX (actions de proximité territoriale) et FIC (fonds d'initiative communale).

En conclusion, ce budget 2021 de la Métropole est peu lisible, flou et imprécis sur de nombreux points. On retrouve peu d'informations sur les investissements assortis d'une forte hausse de nombreuses dépenses de fonctionnement sans justifications précises. Enfin, votre budget fait l'impasse sur des points essentiels en ce contexte actuel difficile. On ne retrouve aucune mention d'un plan de soutien de grande ampleur pour l'économie et nos commerces, pour le développement économique et numérique ainsi que pour l'insertion, qui mériteraient de figurer en priorité de votre budget. Donc le groupe Synergies votera contre ce projet de budget primitif 2021. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Vincendet.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, mon intervention porte sur les rapports n° 2021-0396 et n° 2021-0399.

Le budget primitif qui nous est proposé, tout comme la programmation pluriannuelle d'investissements, sont hélas sans grande surprise. Et c'est sans grande surprise que nous nous y opposerons. Cependant, il n'est pas question d'en faire une question de principe. Nous nous opposons d'abord parce que nous ne partageons pas la plupart de

vos orientations politiques et que nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont vous allez dépenser l'argent public.

Cela pourrait s'arrêter là et, *a priori*, vous pourriez nous rétorquer que vous avez été élu pour cela et que vous avez donc une légitimité certaine à appliquer votre programme, et que ce dernier se retrouve d'ailleurs dans le budget que vous proposez aujourd'hui. Certes, vous êtes majoritaires mais les Conseillers métropolitains sont tout aussi légitimes que vous. Certains même, de par leur mandat de Maire, sont porteurs d'une double légitimité et leurs avis, leurs questions, ne peuvent pas être balayés d'un revers de main comme nous avons pu le voir la semaine dernière en commission.

Vous avez face à vous des élus ancrés dans leur territoire qui ont, pour beaucoup, une certaine expérience et une véritable reconnaissance de leurs concitoyens. Vous ne pouvez donc pas faire comme si nous n'existions pas ! Notre vote "contre" d'aujourd'hui va bien plus loin qu'un simple exercice d'opposition. Le vote contre du budget par notre groupe veut d'abord sanctionner une politique d'encroûtement de notre Métropole, une politique de réduction de toutes nos marges de manœuvre que vous menez soit volontairement, soit par amateurisme.

En effet, la première chose qui saute aux yeux dans ce budget, c'est l'augmentation de 3,1 % des dépenses de personnel, résultat d'embauches assez incompréhensibles avec 14 M€ annuels de hausse du budget des ressources humaines. Dans cette augmentation, il y a la création de 117 équivalents temps plein, 117 ETP dont on sait qu'ils répondent uniquement et avant tout à vos engagements partisans et non pas à une redéfinition des politiques publiques métropolitaines. Et lorsqu'en commission, nous demandons à votre Vice-Président des finances pourquoi ces créations de postes et sur quoi reposent-elles, nous n'avons droit à aucune réponse sérieuse ou construite.

Où est l'audit qui les concerne ? Comment justifiez-vous leur embauche ? Quelle réorganisation des services justifie de tels recrutements ? Des esprits chagrins pourraient penser qu'il s'agit de recrutements politiques, mais fort heureusement, nous ne faisons pas partie de ces esprits mal intentionnés.

Si l'on regarde les charges générales, c'est une augmentation de 3,4 % que les contribuables vont devoir supporter. Si l'on y ajoute les 10 M€ du revenu de solidarité jeunes, on comprend que ce sont des dépenses dont hériteront forcément vos successeurs, des dépenses qui enkystent notre collectivité.

Justement, parlons de ce qui a aussi présidé à la création de notre Métropole. Il s'agissait, rappelons-le, de donner une certaine légitimité démocratique à un établissement public de coopération intercommunale dont la visée essentielle était l'investissement, le développement, la création d'une dynamique territoriale. Il ne s'agissait pas d'en faire un monstre technocratique sans aucune souplesse et sans aucune réactivité. Et en grignotant de façon méthodique et systématique toutes nos marges de manœuvre, c'est précisément ce que vous êtes en train de faire de la Métropole : un monstre technocratique.

Là où toutes les autres collectivités essaient de récupérer des marges, tirant la leçon de la pandémie qui nous rappelle à quel point nous nous devons d'être réactifs, vous rajoutez des dépenses de personnel, vous rajoutez des charges fixes et des aides sociales qui vont évidemment devenir des acquis qui seront extrêmement difficiles à supprimer dans le futur.

Quand on regarde la nature de votre plan de relance, on retrouve bien sûr de l'économie circulaire mais sans qu'elle ne soit définie, on retrouve des mots, des expressions, mais rien de concret. Or, de quoi a eu besoin notre pays en urgence en 2020 ? De masques, de tests, de capacité industrielle de production. Quelle leçon en tirons-nous avec ce budget ? Vous allez dans le sens inverse en promouvant des activités qui, clairement, n'ont rien de productif, enfonçant davantage notre pays dans une dépendance dont nous avons vu à quel point elle nous avait pénalisés au plan international.

Ces écueils dans lesquels vous avez choisi de plonger la Métropole, certains vous avaient pourtant mis en garde à leurs sujets, il s'agissait des principaux acteurs élus du territoire que sont les Maires. Mais étant donné que certains dans cette assemblée ont la tentation de nous considérer comme des Maires de secteur, il ne vous est jamais apparu nécessaire ne serait-ce que de nous demander notre avis et de nous associer à vos décisions.

Le résultat de cet aveuglement est assez simple et peut être illustré par l'exemple suivant : il y a quelques mois, durant la période électorale, nous étions enthousiasmés par un plan métro ambitieux qui aurait désenclavé des territoires en difficultés, et d'un seul coup, ce plan métro ambitieux est devenu un plan télécabine et un plan pistes cyclables sans que personne n'ait été particulièrement consulté sur le sujet. Moins d'ambitions, donc moins d'investissements et toujours plus de charges et d'embauches, réduisant ainsi les marges de manœuvre permettant de créer de la richesse que l'on pourra redistribuer et/ou qui nous aidera pour aménager notre territoire.

On a pu le vérifier aussi avec la multiplication des régies, avec cette phobie de tout ce qui est vaguement issu du privé marchand. À l'heure où notre appareil productif national ne demande qu'à aider à la relance, notre collectivité lui tourne le dos avec mépris. En refusant obstinément d'associer des partenaires privés à votre politique, vous faites de notre collectivité une institution fermée, à l'ancienne, qui fonctionne en vase clos et qui n'agit que pour son propre intérêt et non pour celui de ceux qu'elle est censée servir.

Votre choix d'une Métropole au rabais est donc acté par ce budget sauf que, si vous voulez vraiment une Métropole moins attractive, ce qui est illustré par ce budget, il faut aussi anticiper des baisses de rentrées fiscales et les

conséquences de cette baisse d'attractivité. En effet, il est utile de rappeler que la fiscalité de notre Métropole repose principalement sur son dynamisme économique et son attractivité.

D'un côté, des membres de la majorité prônent la décroissance et de l'autre, votre budget est bâti sur une hypothèse de croissance économique continue ! Nous ne pouvons donc que vous inviter à la cohérence.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, si nous ne votons pas ce rapport, ce n'est pas parce que nous n'en partageons pas politiquement le contenu, c'est malheureusement principalement parce que nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un budget digne de notre Métropole. Nous pensons qu'il s'agit d'un budget déconnecté de la réalité, d'un budget dopé à la dépense de fonctionnement et à l'embauche publique qui détourne le regard de ce qui doit participer à la grandeur et au dynamisme de notre territoire. Je vous remercie.

* *Interventions sur le rapport n° 2021-0397*

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous continuons par les interventions qui ne sont pas groupées sur la PPI du groupe Inventer la Métropole de demain, c'est madame Sibeud qui a la parole.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, tout d'abord permettez-moi de vous présenter tous mes vœux à tous de santé, de bonheur, malgré le contexte.

Le vote de la programmation pluriannuelle d'investissements est un des actes les plus importants de la mandature, vous l'avez d'ailleurs souligné, monsieur le Président, dans votre propos introductif. Elle est certes la traduction financière de la politique globale que l'Exécutif entend mener, mais elle doit être aussi l'engagement de projets concrets sur les territoires.

Cet engagement est primordial pour les acteurs locaux, les Maires en première ligne avec leur population en attente d'amélioration de leur cadre de vie et les acteurs économiques en attente de lisibilité sur la commande publique à venir.

Nous aurions pu espérer nous retrouver, toutes sensibilités politiques, autour d'un programme d'investissements partagé *a minima*, comme cela a été souvent, pour ne pas dire toujours le cas au sein de la Communauté urbaine puis de la Métropole. Rappelons que la PPI du dernier mandat a été approuvée à l'unanimité moins deux voix, preuve du travail de co-construction mené avec les groupes politiques et chacun des Maires pour aboutir à une liste de projets concertée et détaillée, sorte de contrat d'engagement suivi tout au long du mandat.

Cette méthode collaborative prend bien sûr plus de temps mais elle se révèle plus consensuelle et plus respectueuse des territoires. Ainsi, les projets étaient listés par politique publique et par commune afin que chaque Maire soit garant de l'engagement et la réalisation des projets inscrits à la PPI. Mais ici, le travail n'a fait l'objet d'aucune concertation, aucune réunion avec les groupes politiques, pas de groupe de travail, pas de co-construction avec les Maires pour ce qui concerne leur commune, au mieux une écoute, en tout cas aucune recherche de consensus.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ne détaille pas les projets mais propose une répartition d'enveloppes financières par grandes masses sans que l'on sache comment elles ont été constituées. Pourtant, certaines enveloppes sont suffisamment précises pour laisser supposer qu'elles ont été fixées sur la base de projets. Doit-on comprendre alors que la forme de PPI que vous proposez cache en réalité une conception totalement descendante de votre politique, dans laquelle les projets métropolitains s'imposent aux territoires au lieu de les co-construire avec eux ?

Pourtant, monsieur le Président, la semaine dernière, en colloque, vous affirmiez croire dans les 59 communes de la Métropole et exposiez votre volonté de trouver de nouvelles façons de travailler avec elles. Les élus locaux ont besoin de visibilité sur les investissements de la Métropole sur leur territoire car ils restent les premiers interlocuteurs des habitants et sont, à ce titre, les relais des actions métropolitaines.

Pour répondre aux inquiétudes légitimes des communes, nous soumettons à l'assemblée un premier amendement proposant de mettre en place des contrats de territoire, formalisant les engagements d'investissements entre la Métropole et chacune des 59 communes.

Si on examine maintenant les chiffres : le montant d'investissements pour le mandat est annoncé à hauteur de 3,6 milliards d'euros, en hausse de 3 % par rapport à la PPI précédente mais au prix d'une forte dégradation de la situation financière et une durée de désendettement qui frôle les limites acceptables. Ce volume est aussi dépendant des recettes estimées à 720 M€, soit 20 % du montant total de la PPI. Mais que se passera-t-il si ces recettes ne sont finalement pas encaissées ?

Vous annoncez d'ailleurs une clause de revoyure en 2023, cela veut-il dire que les nouveaux projets devront attendre cette échéance avant d'être décidés ? Vous parlez également d'une nécessaire priorisation des investissements mais sur quels critères cette priorisation sera-t-elle effectuée et selon quelle méthode ? Et d'ailleurs, quelle est la véritable capacité pour de nouveaux projets une fois déduits les coups partis sur lesquels nous n'avons, là encore, aucune information ?

Sur la répartition par grand axe politique, beaucoup de questions sans réponse, mais nous pointerons juste quelques points d'alerte qu'il nous paraît important de mettre en évidence dans le débat.

Concernant les déplacements, sans surprise, près de 200 M€ sont consacrés aux infrastructures cyclables mais cette enveloppe sera toutefois partagée avec les montants dédiés à la piétonisation et à la réfection de voiries. Nous craignons que seules les voiries permettant une requalification de l'espace en faveur du vélo ne fassent l'objet d'une réfection sur ce mandat, laissant craindre une dégradation du patrimoine de voirie dans les communes.

Nous sommes aussi très inquiets sur les ouvrages d'art dont l'enveloppe est en forte diminution (- 38 %), ce qui n'augure rien de bon pour les projets de rénovation qui devaient être réalisés impérativement compte tenu de leur dangerosité, nous pensons au pont de Vernaison, au pont de l'île Barbe ou aux trémies de Perrache.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Sibeud, on ne vous entend plus... On vous voit à nouveau madame Sibeud, vous avez été interrompue il y a quelques secondes. Vous pouvez reprendre si votre connexion est revenue.

Mme la Conseillère SIBEUD : Concernant le développement économique, que vous réorientiez sur l'économie dite "soutenable et sobre", il n'est pas précisé à quelles dépenses d'investissement cela correspond. Les acteurs économiques ne disposent d'aucune visibilité sur les opérations qui seront lancées par la Métropole. L'incertitude est terrible pour la reprise de l'activité économique, surtout en cette période de crise sanitaire.

Concernant le logement, l'objectif d'atteindre 6 000 logements sociaux par an annoncé par le Vice-Président semble s'être progressivement transformé pour tendre vers les 5 000 logements par an en fin de mandat, indiqués dans la délibération, objectif somme toute proche des 4 500 logements sociaux construits en moyenne par an sous le précédent mandat.

La volonté affichée dans la prochaine modification du PLU (plan local de l'urbanisme) laisse craindre une tension sur le marché immobilier et pour les communes SRU (solidarité et renouvellement urbain) l'obligation d'augmenter sensiblement la part de logements sociaux dans leur programme pour atteindre les objectifs triennaux mais pour quelle mixité sociale ?

Concernant les collèges, la délibération n'évoque que deux nouveaux collèges sur le mandat. Mais quels sont les véritables besoins en fonction des projections démographiques ? Aucune information. Et qu'en est-il des opérations de restructuration des collèges existants en attente qui devaient être engagés dans ce mandat ? Aucune information.

Concernant l'urbanisme, alors que c'est l'axe qui mobilise la plus forte enveloppe, quelles sont les opérations concernées ? Quelle est la part de celles déjà engagées comme les projets de renouvellement urbain ? Quelle est la part de nouveaux projets en faveur de la centralité attendus dans les territoires mais aussi contributeurs de production de logements sociaux ? Aucune information.

Enfin, en ce qui concerne l'axe environnemental, il paraît bien timoré avec seulement 15 % de la PPI consacrés exclusivement à cet objectif. Une grande partie de l'enveloppe est d'ailleurs consacrée au développement d'une hasardeuse politique de gestion des déchets visant à la massification du compostage et une nouvelle fois, la question du devenir des incinérateurs de la Métropole est posée. Là encore nous sommes inquiets, les incinérateurs contribuent, on le sait, à plus de 60 % de l'énergie des réseaux de chaleur urbain du plateau Nord et du centre-ville.

Réduire de 50 % les déchets incinérables d'ici la fin du mandat, est-ce un objectif réaliste ? Remplacer les incinérateurs par d'autres usines, plus polluantes ? Nous sommes bien loin de la révolution écologique annoncée.

Enfin, pour les territoires, vous annoncez bien une enveloppe de 200 M€ sur le mandat, conforme à ce qui a été présenté dans le projet de pacte de cohérence métropolitain, mais cette enveloppe, qui comporte à la fois les crédits de proximité et un fonds pour les projets intercommunaux, qui restent à identifier d'ailleurs, ne peut laisser qu'un goût amer. Les nouvelles formules de calcul pénalisent de nombreuses communes, notamment du nord-ouest, qui voient les budgets dédiés aux interventions de proximité baisser alors que nous savons qu'elles sont primordiales dans la vie locale pour la sécurité et l'amélioration du cadre de vie.

Et l'enveloppe de 80 M€ pour les projets intercommunaux paraît bien anecdotique et *a priori* reportée à la clause de revoyure compte tenu du temps qu'il faudra pour élaborer les projets de territoires dans les Conférences territoriales des Maires dont ils seront issus.

Au final, si on doit résumer le document que vous nous présentez aujourd'hui, ce serait :

- une déclaration de politique générale avec une répartition d'enveloppe financière sans contenu précis,
- un déni des territoires et des Maires,
- l'absence de vision sur les projets urbains,
- l'économie aux abonnés absents,
- du saupoudrage sur l'environnement,
- dans le mur sur nos logements.

Comme nous n'avons pas de liste de projets précis, nous ne pouvons pas identifier ceux qui manqueraient dans cette PPI mais, comme certains nous semblent impératifs, nous avons déposé les amendements n° 2 à 8, qui seront présentés par Louis Pelaez après mon intervention.

Monsieur le Président, alors que nous parlons de la délibération censée incarner le projet de la Métropole pour les six prochaines années, nous ne pouvons la voter en l'état. Nous le regrettons, cet exercice aurait pu être l'occasion de faire émerger un certain consensus, comme cela fut le cas jusqu'alors. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Progressistes et républicains, monsieur Le Faou.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de présenter à l'ensemble de l'assemblée mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en lisant cette délibération, présentant la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, c'est-à-dire, en langage commun, la traduction financière de votre plan de mandat, je vous avoue que j'ai cherché longuement la liste des projets, mais je ne l'ai pas trouvée.

Cette liste aurait été bien utile car, en toute naïveté, en lisant votre délibération, j'ai cru que vous n'aviez aucun projet concret pour ce territoire. En fait, c'est plus votre "philosophie pluriannuelle des investissements" que vous nous présentez, plus qu'une programmation proprement dite.

Monsieur le Président, vous faites appel au levier de l'emprunt mais expliquez-nous quelle est la vision qui vient nourrir cette dette nouvelle. Pourquoi ? Pour quels projets ? À quels endroits ? J'imagine la réaction des 59 Maires de cette Métropole à la lecture de cela, de même que j'imagine la réaction des acteurs économiques, culturels, scientifiques et éducatifs de ces territoires en voyant que vous ne souhaitez pas engager de projets nouveaux, au-delà des trois ou quatre totems que vous brandissez régulièrement.

Il est vrai que nous étions préparés. Depuis sept mois, vous avez déjà commencé à nous habituer à l'absence de concertation avec vos oppositions et avec les partenaires de vos politiques publiques :

- absence de concertation sur le projet de régie publique de l'eau,
- concertation *a minima* sur le devenir de la ZFE,
- peu d'évolutions sur le rôle du Conseiller métropolitain dans la gouvernance de notre collectivité, alors que nous sommes désormais tous élus au suffrage universel direct. Nous avons formulé un certain nombre de propositions : permanences locales, présence de Conseillers dans toutes les CTM, revue de projet par circonscription, aucune réponse sur ces sujets,
- aucune présentation en amont à tous les élus de la future PPI de la Métropole et du SYTRAL,
- des instances de gestion de crise avec les acteurs du territoire supprimées, malgré nos alertes en septembre 2020, puis remises en place en urgence, sans qu'aucune suite concrète ne soit donnée.

Mais nous avons un espoir. Le débat d'orientations budgétaires avait donné quelques perspectives et nous pensions les voir se concrétiser dans ce document. Alors que peut-on en dire ? S'agissant des mobilités, vous souhaitez lancer votre réseau express vélo de 200 km d'itinéraires rapides et sécurisés, comme nous le proposons. Ainsi, nous le saluons mais nous constatons que vous n'avez pas avancé depuis la campagne : comment se présentera-t-il ? Quels axes structurants vont le composer ? Où allez-vous favoriser le report modal ? Nous n'en savons rien !

Nous constatons que vous reprenez aussi notre idée d'un grand plan passerelles modes doux : mais où seront-elles ? Où allez-vous lancer vos études ? Nous avons quelques idées, si besoin, pour vous accompagner dans vos réflexions.

Pour améliorer la desserte en TC (transports en commun), vous avez visiblement fléché 10 corridors prioritaires, c'est très bien, mais quels sont-ils ?

Sur l'évolution de la ZFE, avec son possible élargissement aux particuliers, nous avons proposé un grand plan de conversion métropolitain, pour accompagner les Grand Lyonnais dans leur changement de véhicule ou de pratiques modales. Car cette évolution de la ZFE ne pourra se faire que dans la justice sociale. Nous ne pouvons avoir une transition écologique à deux vitesses. Dans cette PPI, nous ne trouvons rien à ce sujet ou presque.

Sur la gestion ou la réhabilitation des ouvrages d'arts, idem, vous n'apportez aucune indication sur vos intentions.

En matière économique, avec un volume de 220 M€ d'autorisations de programme, vous affichez des objectifs de relocalisation des emplois, d'accompagnement d'une économie plus circulaire et plus sobre, mais nous avons du mal à en percevoir les contours. Hormis l'amplification de la démarche territoires zéro chômeur, que nous saluons, nous ne disposons d'aucune indication sur ce que vous comptez faire.

Dans la continuité des trois pôles entrepreneuriaux que nous avons fait construire sous le précédent mandat, qui favorisent l'émergence de nouveaux écosystèmes en quête d'innovation, y compris dans les territoires les moins attractifs, allez-vous engager la construction de nouveaux pôles ? Avec quelle visée ?

Qu'allez-vous faire pour favoriser l'attractivité et l'animation des centres villes et des centres-bourgs de toute la Métropole ? Quelles actions comptez-vous déployer en direction de nos commerçants de proximité, lourdement impactés par la crise actuelle ? Des pistes cyclables et des zones apaisées ne suffiront pas.

Nous aurions par ailleurs apprécié de connaître vos ambitions de moyen terme sur nos filières d'excellence et, notamment, pour n'en citer que deux, croisant les enjeux sanitaires et environnementaux, celles de la santé et de la chimie verte.

Sur l'enjeu du développement universitaire, peu de choses peuvent apporter des remarques de notre part, puisque vous n'indiquez rien sur les priorités de la Métropole pour le prochain CPER (contrat de plan État-Région) ou sur l'élaboration du schéma de développement universitaire. Nous apprenons, cependant, que vous soutiendrez le développement de logements sociaux étudiants, encore heureux ! Mais à quelle hauteur ? Nous avons, pour notre part, fixé l'objectif de + 10 000 nouveaux logements étudiants d'ici 2026, pour répondre à une demande croissante, en développant notamment l'habitat innovant et partagé.

Sur la question du développement urbain et de l'habitat, qui m'est chère, je cherche toujours votre vision. Nous savons que la Covid-19 a bousculé nos préconçus en la matière, que nos concitoyens aspirent à s'installer dans toute la Métropole, moins dans l'hyper centre, que de nouveaux cœurs urbains devront émerger. Nous en connaissons déjà certains qui émergeront dans les années à venir : la Saulaie, le Vallon des hôpitaux. Nous connaissons les potentialités d'autres quartiers, mais quels sont vos arbitrages ?

Ces silences interrogent, qui plus est sachant que vos ambitions en matière de développement urbain ont vocation à se croiser avec vos ambitions en matière de mobilités et que, pour le coup, le plan d'investissements du SYTRAL présenté récemment, sans concertation, précise des projets de création ou de prolongement de lignes assez détaillés.

Ils interrogent aussi quand on vous lit sur vos ambitions en matière de construction de logements sociaux et abordables, au détriment d'ailleurs du reste de l'offre de logements. Mais où construirez-vous ces 6 000 logements sociaux par an ? Et avec quel argent ? Tout le monde attend des réponses précises et je crains, malheureusement, que personne ne les ait vraiment.

En matière d'éducation et de culture, nous savons que l'évolution de la démographie scolaire sur la Métropole nécessite la restructuration de nombreux collèges et le lancement de la construction d'*a minima* cinq nouveaux collèges sur ce mandat. Vous en citez deux, à Vénissieux et à Albigny sur Saône. N'oubliez pas les nouveaux besoins à Vaulx en Velin, à Lyon 8°, à Lyon 9°, je pourrais citer d'autres communes.

Sur la végétalisation des cours de collèges, nous saluons l'objectif mais nous vous trouvons "petit joueur" de n'en consacrer dans cette PPI que cinq sur les 79 établissements dont nous avons la charge, alors que nous en avons nous-mêmes, rien que dans le cadre d'une première expérimentation, végétalisé le même nombre.

S'agissant du devenir de nos politiques culturelles, les acteurs du territoire apprécieront, je pense, de voir que le rapport présentant votre plan d'investissements du mandat ne comporte que trois phrases en matière culturelle. Trois phrases monsieur le Président, trois ! On mesure votre duplicité entre vos propos de fin d'année sur le soutien aux acteurs culturels et la réalité de votre PPI et de vos écrits.

Sur la question des solidarités et de l'insertion, nous saluons les efforts pour mieux accompagner la parentalité et resterons vigilants sur la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) au regard des nombreuses critiques formulées par certains membres de votre majorité par le passé.

Nous prenons acte de votre mesure phare en matière d'insertion, sur le RSA jeunes, mais nous nous interrogeons sur le nombre de bénéficiaires ciblés, en comparaison du public qui pourrait bénéficier d'une telle aide et espérons surtout que cela s'accompagnera d'outils pour favoriser l'insertion professionnelle.

En matière de prise en charge du grand âge, nous pensons qu'afficher des objectifs de développement des quartiers adaptés aux séniors, au moins à titre expérimental, comme cela peut se faire à Décines Charpieu, aurait été bienvenu. Plus largement, une réflexion plus large sur le développement d'une ville plus inclusive, s'agissant des personnes handicapées et plus adaptée s'agissant des personnes âgées, aurait été pertinente.

Enfin, une remarque sur l'ampleur affichée des investissements que vous souhaitez engager : je vous conseille, en toute humilité, de ne pas trop vous avancer sur ce point. À l'épreuve du terrain et face aux aléas divers et variés, qu'il s'agisse du contexte économique ou social ou des dynamiques urbaines qui vont s'opérer, ne pensez pas qu'en 2026, vous afficherez une PPI réalisée à 3,6 milliards d'euros.

Vous comparez d'ailleurs des choux et des carottes dans votre délibération. Comparer des autorisations de programme de début de mandat d'une PPI aux crédits engagés sous le précédent mandat pour essayer de démontrer une augmentation significative des investissements n'a que peu de sens et fait preuve d'amateurisme.

Une fois de plus, nous vous invitons au pragmatisme, à ne pas céder à la critique facile de la gestion de vos prédécesseurs. Et n'oubliez pas non plus les Maires et les 59 communes de cette Métropole. Vous constaterez aussi, bien vite, qu'un grand nombre d'entre eux n'adhèrent pas à votre philosophie politique mais que vous serez obligés de travailler avec eux pour répondre aux attentes des Grand Lyonnais et surtout, ne vous comportez pas en nouveaux conquistadors car le boomerang revient toujours un jour.

Enfin, dans une interview parue hier, vous invitez l'Exécutif et le Gouvernement à donner des perspectives et d'arrêter de nous faire peur. On peut se demander surtout en creux si cela ne doit pas s'appliquer d'abord à

vous-même. En conclusion et en l'absence de concertation, de transparence, de vision globale et de véritable volonté d'accompagner les territoires, nous voterons contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole, madame Asti-Lapperrière.

Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIÈRE : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, je vous adresse à chacun mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

La PPI que vous nous présentez est une PPI floue, incomplète et même stratosphérique. Pour nous, une PPI devrait lister les opérations d'investissements et les affectations budgétaires une à une, pas seulement définir de grandes enveloppes budgétaires par thématique d'investissement en restant à un niveau stratosphérique.

L'approche que vous utilisez entretient une forme de flou artistique. C'est un euphémisme de dire qu'il manque des éléments concrets, des objectifs chiffrés, une liste détaillée des projets à réaliser. Des investissements structurants sont passés sous silence ou oubliés. On relève de nombreux trous dans la raquette et, pour en citer quelques-uns, il est fait mention de plusieurs passerelles, quelles sont-elles? Quid des ponts, qui ne sont pas cités (Vernaison, Val de Saône) ? Quid du BHNS (bus à haut niveau de service) entre Lyon et Trévoux qui n'est pas cité non plus ? Quid de la déchetterie ouest lyonnais ? Dans la culture, quid de la Cité du cinéma qui n'est pas évoquée non plus ?

Dans l'éducation, vous dites "les cours d'au moins cinq collèges seront rénovées et végétalisées", alors que la grande majorité devrait être végétalisée et désimperméabilisée sur ce mandat si l'on veut répondre aux enjeux d'adaptation climatique, c'est un peu petit bras, non ?

Que dire de la vie associative et sportive sinon qu'elle n'est pas au niveau avec 5 M€ sur le mandat ? C'est la part congrue de cette PPI. Dans l'enseignement supérieur et recherche, vous dites "La Métropole soutiendra le développement de logements sociaux étudiants sur son territoire" mais combien ? C'est très imprécis.

Et dans la coopération internationale et le tourisme, la Maison de l'Europe et de l'international risque d'absorber la majeure partie du budget, qui est en baisse de plus de 6 M€ par rapport au précédent mandat. Donc, c'est une PPI politisée, jargonneuse, presque un programme électoral. Alors oui, la PPI est toujours politique par essence, mais la vôtre est politisée.

Si bon nombre des investissements évoqués vont dans le bon sens, son écriture très politique ne favorise pas le rassemblement de toutes les sensibilités autour de ce document phare. Plus globalement, vous avez construit là un catalogue de bonnes intentions, sur lesquelles nous pouvons nous retrouver, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions et le diable se cache toujours dans les détails, si je peux m'exprimer ainsi.

Sur plusieurs aspects, nous retrouvons la déclinaison du programme électoral de la majorité mais qui n'était pas celui de Synergies. Nous sommes opposés à l'encadrement des loyers qui est mentionné en page 8. Nous avons exprimé des doutes sur la régie publique de l'eau, notamment son impact en termes de masse salariale pour la Métropole, également mentionnée page 5. Nous sommes opposés aux préemptions à marche forcée sans consultation des Maires qui connaissent leurs territoires et doivent être associés aux décisions.

Donc vous nous présentez une PPI verticale, hors sol et pas concertée. Nous avons un regret, la part de la PPI territorialisée était historiquement d'au moins un tiers, alors qu'elle s'élève dans ce projet à moins de 6 % avec 200 M€ pour 3,6 milliards. Bien sûr, l'époque est aux changements et cette règle des trois tiers évolue depuis deux mandats mais ceci révèle le symptôme d'une PPI hors sol.

Votre tweet récent disait "Je crois beaucoup aux communes. Il faut travailler avec les communes et territorialiser nos politiques métropolitaines" ne semble pas s'appliquer à cette PPI. Où est la consultation, la concertation en amont des élus métropolitains qui connaissent leurs circonscriptions, et des citoyens ? Vous créez de la distance. Vous déracinez la PPI et attention danger car le manque de précision du document ne va que renforcer la difficulté des communes à y voir clair pour programmer leurs propres investissements du mandat qui sont souvent complémentaires aux investissements métropolitains.

En conclusion, peut-être avez-vous confondu vitesse et précipitation en préparant ce document structurant et engageant. Vous n'êtes plus en campagne, en tout cas pour la Métropole. Vous dirigez une collectivité unique en France, de plus de 9 000 agents, qui dispose de compétences élargies et dont les politiques publiques et d'investissements ont un impact direct dans la vie des gens de ce territoire.

Pour cette PPI floue, incomplète, très politisée, jargonneuse, verticale et hors sol, nous disons "peut mieux faire !" Vous avez mis la charrue avant les bœufs une nouvelle fois, et fait le grand écart entre vos discours et vos actes, notamment en termes de méthode. Nous vous pensions pragmatique, plein de bon sens, voulant coller au terrain, être proche des Maires, des habitants, des usagers, de leurs besoins pour améliorer la vie quotidienne et nous ne nous retrouvons dans rien de ce que vous présentez aujourd'hui, nous ne retrouvons rien de cela dans ces grands axes et ces grandes enveloppes financières, enrobés d'un jargon politisé et souvent abstrait.

Ces éléments, qui relèvent tant du fond que de la forme, de vos priorités politiques que de votre gouvernance, empêchent Synergies de voter favorablement le projet qui nous est soumis, qui ne présente pas les caractéristiques d'une véritable PPI. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce dossier. Par ailleurs, nous tenons à indiquer que, si jamais des amendements étaient présentés, nous souhaitons prendre une minute pour une explication de vote général. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, nous étions impatients de prendre connaissance de la fameuse programmation pluriannuelle d'investissements car on en entendait parler depuis longtemps mais on ne voyait rien arriver.

Tout d'abord, en introduction, je voudrais savoir combien des 59 Maires ont été rencontrés dans le cadre de la PPI et quels arbitrages ont été faits avec eux ? Peut-être les Maires de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux ? Pour notre part, au sein du groupe de la droite, du centre et de la société civile, nos Maires n'ont pas eu cette chance. Doit-on en conclure que selon le degré d'allégeance, il y a symétriquement une écoute différente ? Serait-ce la méthode EELV-extrême Gauche ?

Eh bien, concernant votre PPI, ce n'est pas seulement une déception, c'est une aberration totale, une catastrophe annoncée.

Votre PPI est une succession de chiffres sans projection sur l'aménagement d'avenir de notre territoire. Là où on s'attendait à des engagements politiques, on trouve d'abord une accumulation administrative confuse : trois grands principes, neuf axes, 25 thématiques, tout cela pour finalement reprendre l'architecture de la PPI précédente. Donc, on retrouve exactement les thématiques classiques. Certes, avec des montants différents mais qui ne sont que des affichages politiques pour tenter de montrer qu'il y a une inflexion écologique. La sémantique ne remplacera jamais le fond.

À regarder de près, quand on a quelques éléments, il est évident que votre PPI n'est pas du tout aboutie. Vous avez voulu faire vite, mais vous avez fait mal. À titre d'exemple, vous annoncez une ligne d'accompagnement des projets SYTRAL à 95 M€ sur une ligne déplacements et mobilités actives. Mais dans les 200 M€ de la ligne Métropole cyclable et apaisée, on retrouve 25 M€ pour les projets SYTRAL. Aucune explication sur la complémentarité de ces sommes.

Plus grave, certaines lignes budgétaires démontrent déjà que les objectifs ne seront pas tenus. Nous nous attendions à une augmentation très forte des investissements en faveur du logement, c'est à peine 11,5 % pour atteindre 518 M€. Et avec cela, vous promettez de construire 5 000 logements sociaux et 1 000 logements bail réel solidaire. C'est tout simplement impossible et inatteignable.

Plus encore, nous contestons fortement votre choix de baisser les aides économiques pour les artisans et les entreprises. Vous êtes à rebours de l'avancée de notre société en baissant les investissements en faveur du développement numérique qui perd 14 M€. Vous masquez les chiffres d'aide aux acteurs économiques dans une ligne globale qui intègre l'emploi et l'insertion, mais vous ne trompez personne et particulièrement en cette période de crise économique.

Nous pourrions multiplier les exemples de votre amateurisme présentés dans la maquette, mais ce qui est encore plus flagrant, ce sont les explications de vos Vice-Présidents en commission. Quand on leur a demandé le détail des lignes budgétaires, de nous donner les montants projet par projet qui ont permis de fixer le montant global des enveloppes, ils nous ont expliqué que ce n'était pas possible car les projets n'existent pas ou n'ont pas été arbitrés, que les montants indiqués sont issus d'un calcul purement arithmétique sur la répartition des enveloppes par thématique.

Et même sur cette répartition, vous n'êtes pas fiables. Sur le montant total, vous prévoyez une dépense de 3,6 milliards d'euros que vous dites en augmentation, mais cette somme n'est pas vérifiable. D'abord, les projets n'étant pas détaillés, aucun montant individualisé relié à un agenda ne peut servir de référence pour garantir la perspective de réalisation des investissements.

De plus, il faut prendre en compte qu'il y a déjà 1,07 milliard d'euros qui est déjà contractualisé comme reliquat de la PPI précédente. Donc, en réalité, votre nouvelle orientation ne concerne que 2,5 milliards d'euros et non pas 3,6 milliards d'euros, on n'est pas à 1,1 milliard d'euros près !

Ce qui est encore plus grave, c'est votre refus d'indiquer les choix des projets qui seront financés sur les communes. Dans l'ancienne PPI, nous avions la liste des projets et leur territorialisation. Aujourd'hui, nous n'avons aucun détail sur vos choix politiques. Vous avancez masqués pour une raison simple, vous voulez faire voter une PPI imprécise pour avoir les mains libres et décider ensuite sans concertation des projets qui seront priorisés. Votre proposition de PPI est une insulte aux Maires, aux acteurs économiques, à tous les habitants de la Métropole de Lyon. Chacun a le droit de savoir comment seront répartis les investissements financés par les contributions des citoyens.

Ce que nous souhaitons, c'est la réussite des politiques de la Métropole tant qu'elles vont dans l'intérêt général de nos habitants. Votre carence à gérer notre collectivité pourrait complaire à certains qui sont dans le passéisme. Ce n'est pas notre cas. Notre groupe a, dès le départ, dénoncé la dérive que prenait la création de cette Métropole dont personne ne veut au niveau national. Ce que nous avions prédit se déroule malheureusement comme prévu mais ceux qui ont construit hier la Métropole de Lyon, ou participé à son avancée en niant le rôle des Maires, auront du mal aujourd'hui à se faire les chantres de la défense des Maires et des territoires.

Nous vous demandons donc de ne pas poursuivre dans cet entêtement d'une PPI non aboutie. Nous souhaitons reprendre les demandes de chaque commune, tel que chaque Maire avait préparé ses projets et obtenir une

réponse de votre part projet par projet. Il ne s'agit pas d'une liste au Père Noël mais bien de définir les aménagements au service des habitants et les services publics à améliorer.

Nous demandons un vrai débat sur les priorités et un détail financier projet par projet pour aboutir à un détail complet des thématiques qui permettra alors de fixer un agenda pluriannuel. Nous ne pouvons pas cautionner votre projet. Nous sommes des élus responsables, comme nous l'avons toujours été, qui doivent faire des choix politiques pour l'avenir de la Métropole, pas signer des chèques en blanc pour négocier des bouts de chandelles par la suite. Ce n'est pas notre conception d'une gouvernance du XXI^e siècle.

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement votre majorité que vous amenez dans le mur, c'est la Métropole que vous allez décrédibiliser. Je vous remercie.

** Interventions sur les rapports n° 2021-0396 et 2021-0397*

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous passons aux interventions des groupes qui ont souhaité regrouper leur intervention budget et PPI en même temps. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Artigny, chers collègues, au préalable, je souhaite souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des services pour que notre majorité soit en mesure de proposer aujourd'hui ces délibérations. Lors du débat d'orientations budgétaires, nous nous étions exprimés sur les choix stratégiques positifs pour notre Métropole dans le contexte de contrainte très forte que nous connaissons en raison de la crise Covid.

Six mois après le début de notre mandat, la majorité est en mesure de présenter cette programmation pluriannuelle des investissements. C'est un signal majeur pour l'ensemble des acteurs économiques et associatifs. Oui, la majorité politique de la Métropole relève ce défi d'associer une forte réactivité et un engagement économique majeur pour le territoire. D'autre part, cette PPI montre que notre politique sociale ainsi que les nécessaires égalités territoriales sont des enjeux structurants pour tout le mandat.

Solidarité plutôt qu'attractivité, biens communs plutôt que financiarisation. C'est un changement de cap bienvenu. Au-delà du geste politique fort que représente cet investissement économique important, il convient d'en souligner la nécessité au vu de la situation de grave crise que nous traversons, et nous nous félicitons de ce gage des moyens d'actions politiques à venir.

Nous retenons plusieurs engagements que nous avons jugé essentiels :

- la protection de l'enfance, l'accueil des familles, l'accompagnement vers l'émancipation des jeunes de l'aide sociale à l'enfance : ce sont à nos yeux une priorité et l'Institut départemental de l'enfance et de la famille va enfin être rénové,
- une politique foncière ambitieuse, qui permettra la préservation de sites remarquables ainsi que la construction d'habitats à loyer modéré répartis de manière équilibré sur le territoire,
- une politique ambitieuse de construction de logement social, la montée en charge du dispositif d'Office foncier solidaire, la lutte contre l'habitat indigne. Cette politique s'ajoute à l'encadrement des loyers qui, nous l'attendons, va faire baisser la pression sur le coût des loyers,
- enfin la garantie de préservation de nos biens communs avec une politique ambitieuse pour le cycle de l'eau. La réappropriation de nos biens communs est fondamentale pour la préservation de la ressource mais pas que. Cela permet une réelle intervention citoyenne et un vrai pilotage politique sur un sujet aussi essentiel.

Nous aurions souhaité aller plus loin mais, face aux incertitudes économiques, nous devons dans l'immédiat nous satisfaire de ce niveau d'engagement. La clause de revoyure dans deux ans nous permettra peut-être, en fonction de nos capacités financières, des investissements complémentaires, notamment pour l'éducation et les collèges. Dans deux ans, nous pourrons établir un premier bilan des actions réalisées et réajuster notre PPI en fonction des besoins des habitants sur le territoire.

Quant au budget primitif de 2021, il concrétise les enjeux de structuration de notre politique sociale et les équilibres territoriaux. Nous notons, entre autres, le renforcement du fonds de solidarité pour le logement ainsi que la reconduction du fonds d'aide d'urgence pour les impayés de loyers, mesures bienvenues en cette période de crise, et plus largement la consolidation des trois piliers de la politique menée par la majorité : garantir les biens communs, accompagner les plus vulnérables et rendre nos territoires plus résilients face au changement climatique.

Monsieur le président, vous pouvez compter sur le soutien de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, j'espère d'abord que vous avez tous reçu mes vœux et apprécié les extraits de poèmes d'Aragon qui parlent du Parti communiste, ce qui me permet de dire aux intervenants de droite : non, nous ne sommes pas l'extrême Gauche mais le parti qui a vocation à diriger l'État pour la grande majorité de notre peuple, celle qui souffre de la société telle qu'elle est.

Ce premier budget de la nouvelle majorité métropolitaine a été construit dans une crise qui bouscule autant notre quotidien que notre économie et notre vision des politiques publiques. C'est pourquoi, nous tenons d'abord à

remercier les agents de la Métropole qui assurent les missions de service public, malgré les contraintes et nous ont permis de commencer à mettre en œuvre notre programme.

Certains espéraient que le monde d'après la crise soit, par miracle, un nouveau monde, mais nous avons l'expérience du discours du nouveau monde, celui qui a fait d'un premier de cordée des élites françaises un Président de la République, avec une assemblée devenue une annexe de l'Élysée. Non, ce monde d'après était un idéalisme médiatique, nous sommes aujourd'hui dans un monde en crise structurelle accélérée par le coronavirus.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut à la fois tenir nos engagements et répondre aux urgences, construire cette autre Métropole des communes et des citoyens que nous espérons, en confortant des missions en première ligne face à la crise.

Ce budget doit donc tenir compte de la baisse possible de certaines recettes et de la hausse certaine de nombreuses dépenses, et il ne peut donc être qu'un budget de transition dont personne ne peut dire aujourd'hui combien elle peut durer. Nous nous félicitons d'abord d'un budget qui assume les priorités sociales, tenant compte, par exemple, des prévisions du RSA mais créant aussi les conditions d'un revenu jeunesse. Rappelons-nous les discours macronistes, il y a quelques mois, dénonçant les dépenses sociales avec cette expression choc "pognon de dingue". Il dénonçait 26 milliards des minima sociaux, 17 milliards d'allocations logements mais, face au Covid, l'État a engagé 86 milliards d'aides, dont 19 pour les petites entreprises et les indépendants, sans compter les 300 milliards de prêts garantis aux entreprises. Bruno Le Maire a évoqué, lui-même, un total de 470 milliards et le Président n'a pas dit que c'était un pognon de dingue !

Nous savons que le défi des dépenses sociales est d'abord le non-accès au droit et non pas les fraudes qui préoccupent tant en général les droites. La Fondation Abbé Pierre estime ce non-recours à 30 % et le rapport de la Cour des comptes sur les quartiers prioritaires pointe aussi ce non-recours au droit qui fait, par exemple, qu'il y a moins de boursiers en QPV (quartier politique de la ville) qu'attendu par les statistiques de revenus.

Nous nous félicitons aussi des créations d'emplois permises par ce budget sur nos priorités et, notamment, le renfort tant attendu de nos missions sociales dans les Maisons de la Métropole. Rappelons que leurs effectifs sont restés constants depuis des années alors que les besoins sociaux explosent. Nous nous félicitons aussi de la création de postes d'éducateurs quand nous mesurons partout l'urgence de construire des issues pour tant de jeunes marqués par la violence de la rue et l'économie parallèle. Monsieur Vincendet, j'imagine que vous estimez ne pas en avoir besoin, malgré la dégradation de la situation dans les quartiers que vous connaissez vous aussi.

Alors, nous savons bien que les oppositions vont nous tenir l'éternel discours de la dangereuse masse salariale. Quand cette masse salariale est privée, pas de problème et tant pis si elle est alors enflée par les retraites dorées et les hauts salaires. Comparez les salaires des dirigeants de grands services publics et leurs équivalents une fois privatisés, c'est fois 10, fois 20 ! Mais quand elle est publique, alors pour les droites, c'est le mal absolu. Eh bien tant pis pour elles ! Le service public a fait la démonstration de son efficacité, de sa solidité et même de ses capacités d'adaptation, d'innovation, de solidarité dans ce contexte mouvementé.

C'est, d'ailleurs, le même débat que pour la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que la très libérale association CANOL combat, comme toute fiscalité, dans le seul intérêt des plus aisés. Certains ne supportent pas qu'un riche propriétaire doive payer pour les déchets en fonction de la valeur de son bien et ce sont les grandes entreprises de la distribution qui sont les premières bénéficiaires de ces batailles juridiques contre une fiscalité redistributrice de fait. Et, nous sommes heureux que les décisions de justice récentes nous soient favorables.

De toute façon, il est clair que le modèle historique de la fiscalité locale, totalement déconstruit par les réformes successives, est désormais incompréhensible en plus d'être historiquement injuste. Aucun citoyen ne peut comprendre les mécanismes de compensation divers consécutifs à la suppression de la taxe d'habitation, et personne ne comprend l'aberration de maintenir une taxe d'habitation pour les associations et les acteurs publics appliquée, de plus, de manière très aléatoire. Oui, la fiscalité locale doit être repensée, d'autant plus que l'on considère les communes comme le premier lieu de la citoyenneté, la première école de la démocratie et que leur autonomie financière ne peut exister sans une fiscalité propre qui soit réellement la leur, même si des mécanismes de redistribution territoriale sont nécessaires.

Mais, il sera indispensable d'innover pour construire une autre Métropole dans les années à venir. Nous souhaitons donc un groupe de travail prospectif sur le budget, notamment sur les recettes pour s'adapter à une crise dont la caractéristique est d'aggraver les inégalités car, s'il y a des habitants, des acteurs associatifs et économiques qui doivent être aidés plus fortement, il y a des contribuables, habitants et acteurs économiques qui peuvent contribuer plus fortement.

Nous budgétions, pour 2021, une CVAE en baisse de trois et quelques points et des droits de mutation en baisse de presque trois points, mais il faudra suivre de près les données économiques car, par exemple, si le volume de vente immobilière a baissé, les valeurs ont augmenté. Nous devons aussi travailler sur la DSC qui, pour l'instant, n'a pas pris en compte la hausse annoncée l'an dernier par l'Exécutif, sujet que nous devrions pouvoir prendre en compte au budget supplémentaire pour assurer un rééquilibrage territorial.

Nous partageons le choix d'aller vite pour une PPI opérationnelle dès ce début d'année afin d'accélérer la commande publique au service de la reprise économique et permettez-moi de rappeler, à Max Vincent et à d'autres, que les Maires ont souvent vu, dans le passé, des projets inscrits dans les PPI sans être réalisés. Et permettez-nous

de nous féliciter, contrairement à Nicole Sibeud, d'une règle équitable de répartition territoriale, loin des priorités politiciennes précédentes.

Pour ce mandat, nous restons attentifs à notre capacité de relever des défis concernant le logement, les collèges, la réhabilitation énergétique des logements comme du patrimoine public, le développement de nouvelles lignes de métro, tant de sujets qui étaient au cœur des attentes sociales conduisant au changement de majorité. Le travail fin sur la PPI, en lien avec les communes, doit se poursuivre pour préciser les priorités, partager le dimensionnement des projets et préparer, sans attendre, la clause de revoyure annoncée.

Permettez-moi, sur ce sujet, de répondre aux propositions d'amendements du groupe de monsieur Collomb. Monsieur Pelaez ne peut jouer l'innocent sans histoire. La situation désastreuse des collèges est un héritage des majorités de droite du Département que monsieur Collomb n'a pas voulu voir. Il a fallu attendre monsieur Kimelfeld pour que l'enjeu apparaisse enfin. La Vice-Présidente travaille à un schéma directeur des collèges que nous appelions de nos vœux les années précédentes, ce sera l'outil de la transparence sur le niveau des besoins comme sur les priorités.

De même, l'enjeu largement partagé du RER (réseau express régional) métropolitain demande de nous mobiliser pour un nouveau cadre entre la Métropole, la Région et l'État. Nous savons tous que le RER métropolitain ne se concrétisera pas sans un engagement fort de l'État, à commencer par la réalisation complète du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) indispensable pour libérer les sillons au RER, mais aussi en créant les conditions, avec la SNCF, de l'avenir des gares périphériques.

J'ai oublié de préciser, monsieur le Président, que je prenais en une seule fois mes trois minutes de l'intervention sur les créations d'emplois.

Et la fracture démocratique demandera de relever des défis sur la place des services publics dans la proximité avec les habitants. On connaît les tensions dans la vie des collèges, dans les quartiers prioritaires, dans le monde étudiant, qui demandent de renforcer les politiques de prévention, d'accompagnement, de solidarité. Nous l'avons dit dès la première séance du nouveau Conseil de Métropole : "Nous voulons contribuer à la réussite de ce mandat, passer du rêve à l'action pour changer cette Métropole."

Nous tirons un bilan positif des six premiers mois de notre majorité. Nous avons engagé le travail pour construire une autre Métropole. Cela demandera du temps, dans un contexte de crise qui rend tout plus urgent et, pourtant, tout plus difficile. Beaucoup dépendra de l'engagement citoyen, de la mobilisation populaire pour bousculer les contraintes médiatiques, économiques et institutionnelles. Après la mise en place de notre majorité et le lancement des projets territoriaux cette année, il faudra des initiatives fortes de la Métropole pour faire avancer de grandes politiques publiques sur le logement, les transports, l'emploi, l'université.

Les Communistes sont déterminés à pousser pour aller le plus loin possible vers la Métropole des communes et des citoyens que nous souhaitons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Tout le monde l'aura bien noté, ces délibérations sur le budget primitif 2021, la PPI et le tableau des emplois sont au cœur de notre Conseil. Ils constituent les marqueurs majeurs de la politique de la nouvelle majorité autour des enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui se présentent à nous dans ce contexte profondément incertain, beaucoup l'ont noté, au plan mondial dû à la pandémie.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés est totalement solidaire de la politique mise en place et approuvera sans réserve ces trois délibérations dont la caractéristique première est qu'elles sont articulées entre elles avec une grande cohérence.

Je veux remercier tout d'abord le Vice-Président aux finances, Bertrand Artigny et ses équipes, du travail mené depuis notre installation. Le pari était audacieux de finaliser une PPI en six mois. L'intérêt majeur est de lancer les projets d'investissement au plus vite, pour contribuer à la relance de notre économie locale.

C'est un exercice complexe. Il faut, je pense, à la fois, en termes de cohérence :

- respecter les engagements de campagne, en mariant transition écologique et justice sociale,
- intégrer la réalité de la situation financière de la collectivité et ses incertitudes pour demain,
- et en même temps, donner de l'espoir à nos concitoyens en fixant un cap avec des orientations permettant de se projeter dans l'avenir.

Je pense qu'il faut insister sur les grandes valeurs partagées sur lesquelles s'est construite notre PPI. On l'a dit dans la majorité, les biens communs, la contribution à la transition écologique mais aussi une Métropole qui prend soin des publics dont elle a la charge, une Métropole partenaire de ses habitants, de ses communes et des entreprises, une Métropole qui soutient l'innovation et la recherche et une Métropole, et c'est très important, qui promeut la coopération plutôt que la compétition.

Nous partageons pleinement les objectifs structurants :

- un soutien toujours plus fort aux publics les plus vulnérables,
- le développement de politiques sociales et de santé globale pour lutter contre les inégalités,
- la garantie d'un logement décent et qui participe à la sobriété énergétique,
- des politiques de déplacements centrées sur les transports en commun,
- un développement économique privilégiant les acteurs de proximité,
- un urbanisme maîtrisé qui promeut des espaces naturels et accessibles à tous.

Je voudrais, sans forcément être trop long, reciter deux, trois choses. Cette PPI, sa première caractéristique c'est qu'elle respecte aussi les engagements pris par la collectivité au mandat précédent. On ne peut pas à la fois dire qu'il y a 1 milliard d'euros de respect des engagements précédents et, en même temps, dire que ce milliard d'euros vient obérer et vient fausser le montant de 3,6 milliards. Je pense que c'est une éthique et une déontologie qui doivent être soulignées parce que ce n'est pas forcément tous les exécutifs qui le font et je pense que c'est important de le dire.

Cette PPI respecte la place des communes. Certes, la PPI a été construite sur six mois et, en six mois, on note bien dans les interventions de l'opposition que ce n'est pas un catalogue de projets précis mais une PPI de cadrage et tout le monde sait bien ici que l'action menée par la Vice-Présidente à l'égalité des territoires autour du vote du pacte, l'adoption des projets de territoire, va participer à rénover la relation entre la Métropole et les communes.

Mais quand même, nous sommes une Métropole qui a été voulue avec une autonomie due au suffrage universel direct mais rien n'est possible sans les communes. Le territoire de la Métropole, c'est le territoire des communes et, bien entendu que les projets qui vont être développés sur les compétences de proximité de la Métropole se feront en coopération avec les Maires. Je pense qu'il faut arrêter de manier cette question de la coopération avec les Maires qui est, d'évidence, une orientation aussi de l'Exécutif d'aujourd'hui.

Les PPI, pour développer des projets précis, doivent être plus longues pour se construire. Celle-ci est là aussi pour relancer l'économie et les crédits qui sont inscrits au budget, que ce soit en AP ou en CP le démontre. On ne peut pas courir plusieurs lièvres à la fois et, quand on parle d'une PPI qui dédie 200 M€ aux territoires des CTM, avec les enveloppes FIC et PROX de 118 M€ et les 82 M€ de projets de territoires, l'idée est aussi que tout le monde comprenne que la PPI va faire atterrir des projets sur les territoires des communes et, forcément, avec les communes.

Je voudrais insister aussi sur trois orientations qui n'ont pas forcément été citées, qui sont des priorités transversales, que ce soit du budget ou de la PPI. Je pense à la participation citoyenne, c'est une priorité qui n'est pas inscrite telle quelle dans les investissements de la PPI parce que vous comprenez bien que ce n'est pas du budget d'investissement, mais il ne peut pas y avoir de participation citoyenne sans une volonté commune et partagée de la Métropole, des communes, mais également aussi des équipes de la Métropole et des communes.

Deuxième priorité transversale, je pense aussi à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations, qui doit aussi nourrir tous nos projets et qui doit aussi nourrir nos projets de fonctionnement mais aussi d'investissement.

Et enfin, troisième champ qu'on n'a pas cité, je pense qu'il faut qu'on développe, et Bertrand Artigny en est responsable en même temps que les finances et c'est une bonne chose, nos politiques d'évaluation parce que l'évaluation, c'est souvent tarte à la crème, par contre développer de véritables politiques d'évaluation sur les dépenses publiques et intégrer des nouveaux critères tels l'égalité femmes-hommes, la coopération, l'alliance des territoires, la participation citoyenne ou l'impact carbone, c'est aussi un marqueur fort de ce mandat.

Bien sûr, pour pouvoir financer ces investissements, on a parlé de la clause de revoyure, on a parlé de l'environnement financier incertain, on a parlé de la baisse de l'autofinancement, je ne redévelopperai pas cela, on ne peut pas à la fois parler d'une baisse d'autofinancement des investissements, tenir des discours sur la nécessité de relancer l'économie et dire que le recours à l'emprunt risque de nous amener dans le mur.

Je pense que l'on annonce là un autofinancement à six années, un autofinancement en fin de mandat de huit à dix années, certes, l'autofinancement se dégradant -et encore on n'en est pas sûrs, on verra les indicateurs par la suite- cela nécessite une politique mesurée de l'emprunt et des débats d'ailleurs ont eu lieu pour que ce recours à l'emprunt soit raisonnable dans la façon de pouvoir l'absorber dans notre budget.

Voilà, pour finir sur le budget primitif 2021, je voudrais insister aussi sur sa cohérence avec les orientations du mandat, mes collègues des autres groupes de la majorité l'ont déjà cité. On reparlera de la masse salariale parce que je partage en grande partie ce que vient de dire Pierre-Alain Millet mais on peut noter l'augmentation du FSL (fonds de solidarité pour le logement) de 300 000 € qui vient soutenir les ménages les plus en difficultés et mis en difficultés par la crise.

On peut noter aussi la question de l'augmentation des jeunes majeurs, qui correspond à la première vague des mineurs arrivés en 2018, et qui amène à un budget de 15 M€. On peut noter, bien entendu vous l'avez dit, l'augmentation du RSA de 18 %, + 44 M€, c'est sans nul doute l'augmentation la plus conséquente mais cela reste une dépense de solidarité indispensable et conséquence directe de la crise.

Je pense aussi à la jeunesse, je n'ai pas pris la parole sur la vie étudiante, j'aurai l'occasion d'expliquer à tous les groupes politiques que tout ce qui a été fait et tout ce que font les acteurs, notamment les acteurs publics, mais

n'oublions pas non plus que, dans les appels aux étudiants, les universités, les établissements le font beaucoup et les communes également. Je pense, par exemple, au point d'accueil écoute jeunes de Villeurbanne et dans d'autres communes où il y a beaucoup d'appels passés à la jeunesse et nous en reparlerons mais effectivement, ce nouveau dispositif de revenu de solidarité jeunes fait beaucoup débat, il est apparu aussi dans le rapport parlementaire sur la précarité des jeunes rapporté par madame Buffet et le Gouvernement reste sourd à ces demandes, pourtant oui les jeunes ont eu le droit de vote à 18 ans, oui ils sont adultes à 18 ans, oui ils ont le permis de conduire à 18 ans, mais ils n'ont pas forcément le droit à un minimum de garanties pour survivre donc je pense que, vous l'avez aussi cité, c'est tout à fait important.

En matière culturelle, les dépenses augmentent aussi de 1,3 M€ à 36,8 M€. C'est aussi un secteur à soutenir parce que très très fragilisé par la crise, tout le monde le sait.

Voilà, dans le contexte de pandémie que subissent nos concitoyens, ces dépenses sont, de notre part, justifiées au plan social et surtout indispensables pour lutter contre la précarité croissante. Nous ne devons abandonner personne et, pour finir, je veux redire qu'en ce qui concerne les investissements, le budget 2021 est la traduction immédiate de la volonté du Président d'aller vite dans la relance.

Sans la PPI votée en parallèle aujourd'hui, nous n'aurions probablement pas pu engager les crédits à la hauteur de ceux inscrits au budget. L'important est de les lancer rapidement et nous sommes donc favorables à ce budget primitif et à la PPI et nous apportons tout le soutien de notre groupe au Président dans cette entreprise. Nous voterons donc favorablement ces rapports. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président et très bonne année à tous. Mes chers collègues, les deux délibérations mises au vote ce jour sur le budget prévisionnel 2021 et la programmation pluriannuelle d'investissements marquent l'un des temps forts de notre mandat. Alors quand, tour à tour, les oppositions nous reprochent d'entraîner la Métropole dans une spirale infernale ou de gérer en bon père de famille, on peut se dire qu'on est sur le bon chemin !

On peut comprendre que cette PPI fasse beaucoup réagir mais les mots employés, j'ai noté dans une même intervention à la fois "descendant", "vertical" et "stratosphérique", je vous avoue que j'ai un peu de mal à voir l'image, ne sont pas à la hauteur des défis sociaux, économiques et écologiques auxquels notre collectivité doit faire face et ne servent ni la vérité, ni le débat démocratique.

Lorsque l'on écoute les reproches adressés à cette PPI, une contradiction fondamentale apparaît. D'une part, il est évoqué des circonstances exceptionnelles, de cette crise sanitaire, dont les répercussions économiques et sociales sont gigantesques et que personne ici n'a déjà vécu, et d'autre part, on compare l'élaboration de cette PPI à celle de l'ancien mandat, comme si rien n'avait changé, comme si rien ne s'était passé et comme si nous n'en connaissions pas les causes.

Alors oui chers collègues, cette PPI est en rupture avec ce que vous avez connu, parce que ce début de mandat n'est pas comme les autres. Il est incertain, tous les modèles économiques sont bouleversés, plus aucun ne tient. Aujourd'hui qui peut dire précisément quelles seront les conséquences sociales à venir ?

N'en déplaise à certains, ce BP et cette PPI ont été élaborés en moins de six mois, pour engager au plus tôt la relance et la transition écologique et rendre notre territoire résilient le plus rapidement possible.

Dans cette période d'incertitudes où nous nous trouvons, dans cette période d'urgence écologique, économique, sociale et sanitaire, nous assumons le choix d'apporter rapidement des certitudes sur l'essentiel plutôt que de l'indétermination sur l'ensemble.

Dans cette configuration qui vise à poser au plus vite les projets structurants pour le mandat, le dialogue avec les Maires a déjà été engagé avec chacun et il se poursuivra dans les mois à venir avec les Vice-Présidents. Un comité de suivi des investissements, présidé par Bruno Bernard, avec plusieurs Vice-Présidents, dont notre Vice-Présidente à l'égalité des territoires, a été mis en place pour veiller à la bonne répartition des financements en direction des communes.

Quels messages souhaitons-nous transmettre à travers cette PPI ? Par son ampleur, cette PPI affirme d'abord notre volonté de prendre notre part face aux défis sociaux, économiques et écologiques actuels. Par un niveau d'investissement élevé, porté à 3,6 milliards d'euros, nous répondons présents auprès des acteurs économiques du territoire et des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais. Ce volume d'investissements est en hausse par rapport aux 3,3 milliards réalisés dans le précédent mandat, cela a été évoqué. Dans le contexte actuel, fortement détérioré, cette augmentation n'a rien d'anodin. C'est un choix politique courageux, celui du refus de la rigueur budgétaire qui risquerait à la fois de freiner la relance économique et de mettre à mal tous les efforts de soutien envers notre tissu économique qui ont été réalisés jusqu'à présent.

Dès cette année 2021, le budget prévisionnel porte à 650 M€ le volume de crédits de paiement et à 720 M€ le volume d'autorisations de programme. Ce sont autant d'investissements qui bénéficieront directement aux acteurs économiques du territoire et à l'emploi par le levier de la commande publique qui sera aussi responsable socialement et environnementalement.

Par cette politique budgétaire, nous voulons aussi réaffirmer notre volonté de déployer des solutions concrètes face à la crise actuelle. Par son statut et ses compétences si particulières qui englobent à la fois l'économie, l'urbanisme, les transports, le logement, l'environnement et le social, la Métropole porte une responsabilité forte pour engager des politiques de relance et de soutien aux populations les plus en difficultés.

Ainsi, si les dépenses de fonctionnement du budget 2021 augmentent de 3,6 % par rapport à l'année 2020, c'est non seulement du fait d'une augmentation des dépenses sociales et de la hausse des bénéficiaires du RSA, mais c'est aussi pour doter la Métropole de nouvelles compétences et d'effectifs pour mener à bien les politiques de transition écologique et de justice sociale dont notre territoire a besoin. Mais cette augmentation est aussi un choix politique, celui de la solidarité envers les plus démunis : 10 M€ seront consacrés à la mise en place d'un revenu de solidarité jeunes, une nécessité criante pour les étudiants.

Par notre politique budgétaire, nous voulons surtout réaffirmer notre volonté d'engager le territoire de la Métropole dans la transition écologique et solidaire.

Parmi les postes d'investissements qui seront fortement revalorisés, figurent les politiques consacrées au cycle de l'eau et à la gestion des déchets. Elles permettront d'opérer un tournant décisif par la mise en place de la régie publique de l'eau, mais aussi par les 32,1 M€ consacrés à la politique de tri des biodéchets et à leur valorisation. Ce que cela apportera, c'est une réduction des déchets à la source, la mise en place, dès 2021, de points d'apports volontaires de biodéchets, de composteurs collectifs et la distribution de composteurs individuels.

Le budget consacré aux politiques énergétiques et environnementales sera significativement augmenté, pour accompagner l'évolution du territoire vers davantage de sobriété énergétique et pour la protection de la biodiversité. Nous souhaitons ainsi obtenir une réduction de 20 % de l'énergie consommée sur le territoire d'ici à la fin du mandat. Pour les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais, cela se traduit, par exemple, par un plus large déploiement du dispositif Ecoréno'v d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments et par un renforcement de la prime air bois pour aider les particuliers à changer leur chauffage au bois peu performant et lutter contre la pollution aux particules fines. Pas moins de 37 M€ seront consacrés à des projets de végétalisation et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le budget consacré à l'agriculture figure lui aussi parmi ceux qui augmenteront le plus fortement, passant de 2 à 10 M€ de crédits de paiement, dans l'objectif de favoriser le recours à une alimentation plus saine et plus locale. Ce que cela apportera notamment aux Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais, c'est la mise en place de menus 100 % bio et 50 % local dans les cantines scolaires de nos collèges, avec le renforcement des options végétariennes.

Le budget consacré aux déplacements et à la mobilité sera largement amplifié, pour accroître la part des modes doux et des transports en commun et lutter contre la pollution atmosphérique. Un budget de 95 M€ est ainsi programmé dans la PPI pour accompagner les projets de développement du réseau par le SYTRAL et, notamment, la création de quatre nouvelles lignes de tramway.

La participation financière de la Métropole au SYTRAL, qui se chiffrait à 127,6 M€ en 2020, s'élèvera à 133 M€ dès 2021. Cette politique de mobilité se traduira également par la mise en place du réseau express vélo, qui a été évoqué, sur l'ensemble du territoire métropolitain et par le doublement du nombre de kilomètres de pistes cyclables d'ici la fin du mandat.

Enfin, parce que nous souhaitons engager une transition aussi bien écologique que solidaire et pour que chacun puisse trouver sa place dans notre Métropole, une part significative sera consacrée aux politiques de logement pour ce mandat, passant de 464 M€ à 518 M€. Cette politique volontariste permettra de développer une nouvelle offre de logement abordable et d'accélérer la rénovation du parc existant, en luttant contre la précarité énergétique. Cela se traduira par un rythme de production de 6 000 nouveaux logements sociaux et abordables par an en fin de mandat. Cela se traduira également par l'encadrement des loyers et le soutien au développement de nouvelles formes d'habitat, comme l'habitat coopératif.

Enfin, 247 M€ seront consacrés à la construction, à l'extension et à l'équipement des collèges. Sont donc prévus cinq collèges (Lyon 7°, Saint Priest, Villeurbanne, Vénissieux, Albigny sur Saône) en faisant le choix d'une architecture soucieuse de l'environnement et en procédant à la végétalisation des cours. Comme il a été évoqué, notamment par monsieur Millet, nous devons faire face à un retard considérable en la matière, sur la construction des collèges.

Quelle est la part d'investissements consacrés à l'économie dans cette programmation pluriannuelle ? Poser ainsi la question revient d'abord à considérer l'économie comme un objet qui serait séparé du reste, alors même que cette PPI vise à intégrer l'économie du territoire à la dynamique de transition. C'est refuser de voir, par ailleurs, que les investissements programmés se feront au bénéfice des entreprises du territoire, par les chantiers engagés et par le levier de la commande publique. Cela paraît une évidence pour les politiques de l'habitat, lorsque l'on sait qu'un logement financé génère 1,8 emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour qui veut lire avec soin cette PPI, la politique économique de la Métropole chiffrée à hauteur de 392 M€, contre 386 M€ pour le précédent mandat, est une politique ambitieuse :

- création de deux nouveaux pôles entrepreneuriaux, lieux ressources pour les entrepreneurs du territoire, à l'est de la Métropole,

- création aussi des halles de l'économie circulaire, en soutien aux acteurs impliqués dans la revalorisation des déchets,
- création d'un fonds d'amorçage pour des entreprises industrielles à impacts socio-économiques et environnementaux,
- accélération de la transition écologique pour la Vallée de la chimie,
- soutien à l'économie de proximité et à la revitalisation des centre-bourgs.

Cette politique budgétaire est réaliste parce qu'elle répond aux enjeux de notre temps. Elle l'est aussi parce qu'elle est pleinement maîtrisée, en pleine conscience des circonstances qui sont les nôtres. Elle tient compte de notre capacité d'autofinancement qui, nous le savons, a fortement baissé du fait d'une dégradation de nos recettes et d'une hausse de nos dépenses liées à la crise sociale et sanitaire. Pour autant, la capacité de désendettement de la Métropole est maîtrisée à six ans, tous budgets confondus.

Avec une dette désormais purgée de tout emprunt toxique, une bonne notation par l'agence Fitch, qui a déjà été évoquée et des taux d'emprunts historiquement bas, le choix de la Métropole de recourir à l'emprunt pour financer une partie de son investissement est pleinement maîtrisé. Cette PPI mobilisera, par ailleurs, de nombreuses ressources, notamment auprès de nos partenaires institutionnels, l'État, la Région et l'Union européenne, dans le cadre de leurs plans de relance respectifs. Elle fera l'objet d'une clause de revoyure en 2023, pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des besoins nouveaux exprimés au regard de la crise. Enfin, nous engagerons une démarche d'optimisation de nos dépenses, en veillant à l'efficacité de nos politiques publiques.

Mes chers collègues, cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet d'agir vite, dans la période d'incertitude qui est la nôtre.

Cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet de garantir l'implication de la Métropole auprès des Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais et de ceux qui en ont le plus besoin, les acteurs économiques du territoire et les populations les plus en difficultés.

Cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet d'engager notre Métropole dans la transition écologique et solidaire en apportant, dès 2021, des réponses aux défis écologiques, aux défis de la pollution, de la dégradation de la biodiversité et de la montée des inégalités.

C'est donc avec conviction et responsabilité que le groupe des écologistes votera en faveur de ces deux délibérations visant à approuver la PPI 2021-2026 et le budget prévisionnel 2021. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, je vous donne le résultat du vote précédent sur la procédure d'urgence. Elle a été adoptée avec 134 voix pour.

Avant de passer au vote du budget, monsieur le Vice-Président Artigny.

M. le Vice-Président ARTIGNY : Merci monsieur le président. Je ne vais pas trop m'étaler sur les différentes réactions qui ont eu lieu. D'abord, je voudrais remercier l'ensemble des Conseillers métropolitains qui ont pu intervenir sur ces différents éléments. Il y a quand même différentes choses que j'ai notées, d'abord je remercie madame Asti-Lapperrière de nous dire que notre budget reflète le programme électoral, c'est quand même la moindre des choses à partir du moment où on s'était engagé. Je voulais aussi apporter quelques éléments sur la façon dont nous souhaitons maîtriser tant nos dépenses que nos recettes.

Sur les dépenses, cela a été évoqué à plusieurs reprises, je ne l'ai pas dit dans mon intervention, la question du budget base zéro, je voudrais apporter une précision là-dessus, ce n'est pas le chantier marges de manœuvre qui avait été engagé dans le précédent mandat qui consistait à réduire les dépenses de fonctionnement. Le budget base zéro doit consister à analyser chacune des lignes budgétaires de façon à s'assurer que chacune des lignes budgétaires correspond bien, en tout cas est en phase avec le projet politique de transition écologique et de justice sociale.

Si parfois, il y a besoin effectivement de réduire le budget, il sera réduit, si parfois il y a besoin de réallouer certaines lignes budgétaires, elles seront réallouées, donc c'est bien un budget base zéro qui va être engagé.

Juste une question aussi, une petite remarque de monsieur Vincent concernant les 2,2 M€ de loyers, effectivement c'est pour améliorer les conditions de travail des salariés et pouvoir les loger. Ils sont aujourd'hui à la Part-Dieu, c'est ce qui, en tout cas, a été budgété.

Sur la question des frais de bouche et de réception, je ne suis pas sûr qu'on ait lu le bon document mais on va quand même vérifier, je n'ai pas connaissance de ces évolutions, en tout cas des chiffres que vous avancez, on regardera.

Sur l'augmentation de la masse salariale, je crois que cela a été dit à plusieurs reprises par plusieurs intervenants, cela reflète la volonté de disposer de compétences et d'effectifs de façon à pouvoir mettre en place les nouvelles politiques publiques. Tout à l'heure, il a été évoqué un audit ; je pense que la notion d'audit n'est pas forcément une notion maîtrisée, il y a bien eu un diagnostic des besoins au niveau de la Métropole et c'est pour cela que nous y avons répondu. Nous verrons après, au niveau de l'analyse de notre budget de fonctionnement, quels sont aménagements que l'on peut faire dans ce cadre-là.

Voilà monsieur le Président ce que je peux dire rapidement sur ces différents éléments constituant les remarques qui ont été formulées pour le budget primitif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, merci beaucoup au Vice-Président Artigny pour tout le travail effectué ainsi qu'à nos services dans ce contexte de Covid qui donne forcément une tonalité particulière à ce budget 2021. Tout le monde a pu s'exprimer, les avis divergent, ce n'est pas une surprise. Je remercie les groupes de la majorité pour leur soutien, j'ai entendu les critiques, questions, avis des groupes d'opposition, je constate d'ailleurs qu'ils ne portent pas tous la même position, entre ceux qui nous prédisent quasiment l'effondrement financier de la Métropole dans les années à venir parce qu'on dépenserait trop et ceux qui, au contraire, pensent que l'on ne va pas assez loin et qu'il faudrait être beaucoup plus ambitieux dans les dépenses, c'est probablement que l'équilibre n'est pas mauvais.

Je vais donc mettre ce budget aux voix et j'ouvre le vote.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. On vous communiquera le résultat d'ici quelques minutes. En attendant, nous allons passer à la PPI. Il y a huit amendements très clairs qui ont été déposés. Néanmoins, monsieur Pelaez souhaite quand même en dire un mot, vous avez cinq minutes monsieur Pelaez.

(VOIR amendements - annexe 3 page 175)

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, merci de m'accorder, effectivement, la possibilité de défendre ces amendements. Nous vous proposons d'adopter une série d'amendements très précis et très concrets qui, à notre sens, participeraient à clarifier la méthode et le contour des projets de cette PPI.

L'élaboration de la PPI de la Métropole est un exercice qui, normalement, suppose de travailler conjointement avec les communes qui composent son territoire. Le nouveau statut de collectivité territoriale de la Métropole lui donne pleine légitimité pour impulser des projets métropolitains dans les compétences qui sont les siennes. Pour autant, une articulation doit être trouvée avec les communes. Force est aujourd'hui de constater que les Maires sont aujourd'hui dans l'incertitude, voire dans l'incompréhension. Ils ignorent quels seront les projets portés par la Métropole sur leur territoire et quels sont les projets communaux qui seront accompagnés par la Métropole.

Cette visibilité sur les actions de la Métropole, sur les financements est pourtant essentielle pour que les nouvelles équipes municipales puissent lancer leur projet. C'est pour cela que nous proposons un premier amendement visant à mettre en place des contrats de territoire, formalisant les engagements d'investissements entre la Métropole et ses 59 communes. Nous pensons que cet amendement peut être consensuel et partagé au-delà des contingences partisanes car il ne s'agit pas ici d'étiquettes politiques mais de consolider les relations entre les communes et notre Métropole.

C'est l'acceptabilité et la réussite même du modèle unique de notre Métropole qui est en jeu. Le futur pacte de cohérence métropolitain ne peut régler à lui seul les relations entre les communes et la Métropole au travers de ses sept axes.

Si le travail mené sur les Conférences territoriales des Maires est intéressant, la contractualisation avec ces dernières pour une enveloppe globale de seulement 80 M€ sur le mandat est clairement insuffisante pour répondre aux besoins de financements des communes.

La solution du contrat de territoire par commune a l'avantage de la souplesse sur l'exécution, de la clarté sur la méthode, et du respect de chacun. Elle ne remet pas en cause vos orientations, votre politique. Elle ne vous coûte rien, alors nous vous prions d'accepter de répondre aux inquiétudes des Maires. C'est le sens de notre amendement n° 1 sur la méthode.

Les amendements n° 2 à 8 ont, quant à eux, pour objet de préciser le contenu de cette PPI. De nombreux projets structurants pour notre territoire ne sont pas en effet mentionnés. C'est le cas de notre amendement n° 2 relatif à la requalification de la rue Garibaldi initiée depuis 2012 et, plus particulièrement, à la 3^{ème} phase de cette dernière.

Le vœu de voir le projet aboutir a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 7^{ème} arrondissement de Lyon. Au vu du consensus autour de cette question, nous ne comprendrions pas pourquoi vous ne pourriez voter en faveur d'un tel amendement.

Il en est de même avec notre amendement n° 3 visant à faire figurer le projet de RER métropolitain dans la PPI, enjeu structurant d'aménagement du territoire mais nullement cité en l'état, que ce soit dans le plan de mandat du SYTRAL ou la PPI de la Métropole de Lyon. Son vote viendrait inscrire votre ambition politique autour de ce projet que chacun appelle de ses vœux, et cela sans nier l'importance de l'engagement régional sur ce dossier.

Parce que la Métropole est en croissance démographique, quatre nouveaux collèges ont été construits et engagés sous le précédent mandat. Trois collèges vont ainsi être livrés d'ici 2022 et vous estimez les besoins totaux à une dizaine de collèges. Or, la PPI fait simplement référence à la construction de "nouveaux collèges dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux." Cela ne semble pas à la hauteur des besoins et de votre engagement de construire cinq nouveaux collèges sur le mandat. La rédaction doit donc être précisée pour clarifier votre ambition sur cette compétence essentielle. C'est notre amendement n° 4.

Des éléments ont été transmis à la presse qui laissent préjuger votre position sur des projets essentiels sur notre territoire. Ces informations n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains et

nous le regrettons. C'est pour cela que nous vous remercions de bien vouloir clarifier votre position en faisant apparaître dans la PPI des opérations aussi essentielles que la rénovation de l'ensemble des trémies de Perrache, opération indispensable pour assurer le maintien d'une circulation fluide dans notre Métropole. Faute de travaux de la part de la Métropole, la fermeture à la circulation d'une ou plusieurs trémies serait une faute lourde, une contrainte intolérable qui démontrerait une volonté de congestionner volontairement nos routes.

La question se pose également de la volonté de la Métropole de prendre ses responsabilités concernant la remise aux normes du pont de Vernaison qui fait l'objet d'une question orale à laquelle nous nous associons, de la rénovation de la passerelle de l'île barbe et des aménagements au pont de Couzon.

Pour chaque amendement pris individuellement, nous savons pouvoir compter sur les convictions de chacun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies a souhaité donner, je crois, une explication de vote. Vous avez la parole.

Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIÈRE : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, concernant les amendements proposés par le groupe Inventer la Métropole de demain, sur le principe, nous voterons pour car ils apportent quelques précisions à une PPI floue et imprécise et que nous soutenons les projets cités mais ils sont loin d'être suffisants à rendre satisfaisante une PPI qui reste pour nous mal ficelée et pas aboutie.

Ceci est aussi l'occasion de rappeler que Gérard Collomb, qui n'est plus aux manettes, est quand même le grand artisan de cette loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui a conduit aux résultats que nous connaissons aujourd'hui. Donc, la configuration de cette PPI est la suite logique d'une gouvernance métropolitaine hors sol qui vient avec cette loi MAPTAM.

Donc bien sûr, tout ceci déracine la Métropole et les territoires, personne n'est dupe sur la manœuvre du groupe Inventer la Métropole de demain et donc ce type d'amendements ne peut pas non plus n'être que la récupération politique de cette équipe.

Synergies-Métropole souhaite porter une vision d'ensemble pour la Métropole fondée sur la proximité avec les habitants et le développement équilibré de nos territoires ainsi que sur la défense de nos communes qui attendent des détails sur les projets d'investissements et les affectations budgétaires que nous ne retrouvons ni dans ce projet de PPI ni dans ces amendements proposés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Je pense qu'il faut une cohérence, comme nous l'avons expliqué tout à l'heure, un certain nombre d'amendements sont présentés mais chacun ne va pas présenter son petit problème dans son petit coin. Tel que nous l'avons évoqué, il faut que les 59 Maires puissent rencontrer vous-même et vos services pour qu'il y ait une négociation de l'ensemble des points qui sont attendus dans chacune des communes et donc, de ce fait, notre groupe ne prendra pas part au vote, nous ne sommes pas des épiciers.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc je vais dire quelques mots sur cette PPI et sur ces amendements au nom de l'Exécutif.

Le groupe Synergies-Métropole vient de le rappeler, la place des Maires dans la Métropole a évolué avec la modification de la loi qui a créé cette Métropole. Je note aussi qu'au dernier Conseil, il y a eu des amendements pour souhaiter imposer la présence des 150 Conseillers métropolitains au sein des Conférences territoriales des Maires, ce qui aurait dissout, et donc affaibli la parole des Maires dans ces Conférences territoriales métropolitaines.

Sur le fond et l'amendement n° 1, il y a eu un pacte métropolitain 2015-2020, un bilan a été fait, il date d'octobre 2019, qu'on peut qualifier de mitigé. Il y avait eu des contrats territoriaux par commune avec la Métropole qui avaient mis, je crois, jusqu'en 2017 pour être élaborés et, comme je fais de nombreuses rencontres avec les Maires, je pourrais dire en effet que c'était mitigé pour utiliser un euphémisme. Donc le choix qui a été fait, aujourd'hui c'est un autre choix. C'est d'abord un temps d'échanges avec les Maires. Hélène Geoffroy les rencontre, dans le cadre de sa délégation à l'égalité des territoires, que ce soit en CTM ou que ce soit individuellement, ce qui prépare le prochain pacte métropolitain et nous sommes partis sur des contrats territoriaux par CTM et nous l'assumons.

Je rencontre moi-même l'ensemble des Maires de la Métropole de Lyon et, naturellement, aussi les Maires républicains, monsieur Cochet, j'ai vu monsieur Michel, Maire d'Écully, monsieur Charmot, Maire de Tassin, madame Sarselli, Maire de Sainte Foy, monsieur Vincendet, Maire de Rillieux, monsieur Gascon, Maire de Saint Priest, monsieur Bréaud, Maire de Bron, madame Fautra, Maire de Décines, monsieur Quiniou, Maire de Meyzieu, et je m'excuse auprès de tous ceux que je n'ai pas cités et que j'ai rencontrés, y compris ceux qui sont républicains.

Et donc aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous écoutons les Maires et moi, la relation que je veux avec les Maires, c'est une relation d'écoute, de concertation, de respect et de confiance parce que, qu'a-t-il été fait aux PPI précédentes ? Au précédent mandat, la PPI a été votée 17 mois après l'élection. Monsieur Collomb l'a rappelé, elle contenait 1 175 projets. Accessoirement, il n'y avait pas de budget par projet pour une raison très simple, c'est que

si on avait fait la somme de ces 1 175 projets, tout le monde se serait aperçu qu'il y avait un budget deux fois insuffisant par rapport aux projets.

Et donc ces projets, il y en a des centaines qui n'ont pas été faits et certains d'entre eux étaient même déjà inscrits à la PPI de 2008. Quelques exemples : il était prévu la rénovation lourde de 21 collèges, seuls 11 ont été effectués. Les trémies de Perrache étaient déjà inscrites, elles y étaient, les différents ponts qui sont repris dans l'amendement étaient inscrits, que ce soit le pont de Vernaison, le pont de l'île Barbe ou encore le pont de Couzon et je peux continuer comme cela, expliquer tout ce qui n'a pas été fait et qui était inscrit. Donc oui, nous assumons d'avoir voulu aller vite pour la relance et oui, nous allons continuer à travailler avec l'ensemble des Maires pour les écouter et finaliser cette PPI parce que chaque Maire que je reçois, naturellement, a des demandes beaucoup plus importantes que ce que nous pouvons financer, les Maires raisonnables deux fois plus, d'autres arrivent avec quatre, cinq ou dix fois plus que ce que nous pouvons faire.

Il est important de pouvoir échanger, de connaître les priorités des Maires dans leurs projets pour finaliser quels sont exactement les projets et, en six mois, nous avons déjà bien avancé et j'espère aller très vite avec les Maires, nos services sont aussi à l'écoute des services des municipalités pour arriver à avancer. Je vois aussi d'ailleurs que, sur ces projets de territoires, par CTM, il y a plutôt un accueil assez intéressé des Maires, le Plateau nord d'ailleurs a même déjà délibéré sur son projet de territoire avant même que le pacte métropolitain ne soit voté donc tout cela avance vite et c'est bien et c'est pour cela que l'Exécutif et la majorité ne voteront pas cet amendement n° 1.

Pour les autres amendements, c'est quand même assez particulier de nous expliquer que notre PPI est finalement un peu trop ambitieuse, que nous prenons trop de risques financiers et de vouloir ajouter quelques centaines de millions d'euros de dépenses supplémentaires, sans d'ailleurs donner aucune piste d'économies parallèlement à vos propositions.

Je vais quand même répondre sur les sujets puisqu'ils sont importants. Sur la rue Garibaldi, il y a eu pour l'instant 50 % de rue qui a été réaménagée, 50 % en deux mandats et donc nous sommes naturellement pour poursuivre cet aménagement et le plus probable, c'est qu'il ne soit pas terminé dans ce mandat mais qu'il faille aussi le mandat suivant pour terminer cet aménagement, tout simplement pour des raisons économiques et cela, nous en discutons avec le Maire de Lyon pour voir, dans les projets de la Ville de Lyon, quels sont ceux que nous faisons en priorité, cela fait partie d'une discussion normale et nous ne sommes plus à l'époque où la Ville de Lyon va aspirer une part trop importante des investissements, comme cela a pu être fait pendant longtemps sur la Métropole. Nous avons besoin d'un équilibre territorial et que toutes les communes, en tout cas tous les territoires, puissent s'y retrouver à travers cette PPI.

Sur le réseau express métropolitain, d'abord force est de constater que rien n'a été fait dans le mandat précédent et je ne veux en blâmer ni Gérard Collomb ni David Kimelfeld puisque c'est bien la Région et la SNCF qui sont chefs de file sur ce projet. Dès le mois de juillet, j'ai demandé à Laurent Wauquiez de travailler sur le volet territorial du CPER. Eh bien, je peux vous dire très simplement que ce travail n'a toujours pas commencé et nous attendons toujours de pouvoir avancer avec la Région sur le CPER où, naturellement, le volet transports devrait être important.

Ensuite, notre volonté du réseau express métropolitain reste forte et nous l'avons dit au niveau du SYTRAL, nous sommes prêts à l'accompagner, nous sommes même prêts à avoir un transfert des compétences du réseau express sur la Métropole de Lyon pour que ce soit géré par le SYTRAL. D'autres solutions sont possibles, nous sommes en attente des choix du futur Président de Région, que ce soit Laurent Wauquiez ou un autre Président ou une autre Présidente, pour avancer sur ce sujet majeur et cet avancement se fera d'ailleurs plutôt dans le cadre du SYTRAL que de la Métropole en termes de financement, même si, comme vous le savez, nous avons prévu que la Métropole finance plus le SYTRAL dans les années qui viennent.

Sur les collèges, les choses sont très claires, il y a cinq collèges qui devraient ouvrir dans le mandat, trois qui étaient programmés, à Saint Priest, Villeurbanne et Lyon 7°, deux que nous lancerons totalement et que nous espérons inaugurer dans le mandat, un à Vénissieux et l'autre à Albigny sur Saône. Parallèlement à cela, nous venons de lancer un schéma directeur des collèges puisqu'à ma grande surprise, en arrivant à la tête de cette Métropole, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de schéma directeur de collèges, pas de prospective des effectifs, pas de priorisation des travaux à faire d'un collège à l'autre, avec des critères objectifs. C'est un manque important et difficilement compréhensible que l'on traîne depuis 2015 et donc j'espère que nous allons pouvoir lancer deux-trois collèges supplémentaires en termes de construction mais qu'ils seront difficilement inaugurations dans ce mandat-là.

Sur les ponts, il y a des questions orales. Le pont de Vernaison est un sujet complexe, monsieur Kohlhaas répondra tout à l'heure à la question orale. J'ai rencontré aussi le Maire de Vernaison il y a quelques jours et je lui ai proposé une rencontre à ce sujet rapidement pour voir comment avancer sur ce sujet complexe qui réunit beaucoup d'acteurs du territoire et qui dépend également de la construction éventuelle d'un pont sur une autre partie du territoire, plus au sud, mais pour l'instant, pour être tout à fait clair, il n'y a pas 60 M€ d'inscrits à la PPI pour faire un nouveau pont à Vernaison mais monsieur Kohlhaas pourra être plus précis tout à l'heure.

Sur le pont de l'île Barbe, qui était déjà à la PPI précédente lui aussi, je vous confirme que 10 M€ sont prévus pour la réalisation de la rénovation du pont et que l'usage du pont n'est pas encore défini. Il y aura naturellement les modes actifs et, pour la circulation automobile, il y a plusieurs hypothèses, celle de permettre aux riverains, notamment, de l'utiliser, nous allons travailler avec les Maires de Lyon et de Caluire sur ce sujet.

Sur le pont de Couzon, je vous confirme qu'il y a 4,5 M€ qui sont prévus pour sa rénovation et que nous travaillons avec l'ABF (Architecte des bâtiments de France) pour pouvoir avoir un encorbellement du pont et permettre aux modes doux de circuler.

Voilà sur le fond. Je vais mettre ces amendements au vote.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président s'il vous plaît...

M. le Conseiller PELAEZ : Non, c'est juste par rapport au règlement intérieur, une remise en cause personnelle, et monsieur Collomb voudrait répondre à cette mise en cause personnelle...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, monsieur Collomb est assez grand pour prendre la parole sans vous. Monsieur Collomb, je vous donne une minute.

M. le Conseiller COLLOMB : Je la prends.

M. le Conseiller PELAEZ : Je suis Président de groupe monsieur.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien monsieur Pelaez. Je vous donne la parole monsieur Collomb, vous l'avez.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, je crois que vous êtes en train de réécrire l'histoire. Ce qui s'est passé lors de la dernière PPI se passait au moment de la création de la Métropole de Lyon. Alors c'est vrai que la première année, pour créer la Métropole de Lyon qui voyait le rassemblement des personnels du Département et des personnels de la Communauté urbaine, qui n'avaient pas les mêmes statuts, pas les mêmes horaires, pas les mêmes indemnités, cela demandait un peu de temps. Nous avons en priorité commencé à faire fonctionner la Métropole de Lyon. Ensuite, nous voulions que la PPI soit co-construite avec les Maires et donc, mes collaborateurs ont commencé par voir chaque Maire un par un de manière à pouvoir définir avec eux ce qu'étaient leurs priorités. Il y a eu ensuite des allers-retours et c'est à partir de là qu'ont été définis les 1 175 projets dont vous parlez, 672 sur des projets territoriaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci d'aller au but.

M. le Conseiller COLLOMB : Il est vrai que dans une PPI, les choses bougent sur cinq ans et que quelquefois, des priorités deviennent secondaires, mais c'est chaque fois dans un dialogue avec les uns et les autres que les choses ont été faites. Ce que nous vous reprochons aujourd'hui, c'est que finalement aucun Maire n'est capable de dire à ses administrés ce qui va se passer dans les prochaines années, c'est-à-dire que ce que vous demandez c'est aujourd'hui un chèque en blanc.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour nous avoir reformulé les choses qu'avait déjà dites votre collègue et je mets au vote l'ensemble de ces amendements.

On commence par voter les amendements n° 1 à 5 par un vote groupé. Merci de lancer le vote. Pour voter cinq fois, il faut dérouler le fil pour aller jusqu'en bas.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Nous allons mettre au vote les amendements n° 6, 7 et 8. Toujours sur un vote groupé. Il faut donc que vous votiez trois fois.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons pouvoir vous donner les résultats du vote des amendements dans quelques instants. Une fois que je vous les aurai donnés, nous pourrons passer au vote sur la délibération principale sur la PPI.

Nous allons donc avoir les résultats du vote sur les amendements avant de lancer le vote sur la délibération principale.

- l'amendement n° 1 a eu 30 voix pour, 84 voix contre. Il est donc rejeté,
- l'amendement n° 2 a eu 27 voix pour, 80 voix contre. Il est également rejeté,
- l'amendement n° 3 a eu 25 voix pour et 77 voix contre. Il est rejeté,
- l'amendement n° 4 a eu 26 voix pour et 75 voix contre. Il est rejeté,
- l'amendement n° 5 a eu 26 voix pour et 76 voix contre. Il est rejeté.
- l'amendement n° 6 a eu 30 voix pour et 83 voix contre. Il est rejeté.
- l'amendement n° 7 a eu 30 voix pour et 83 voix contre. Il est rejeté.
- l'amendement n° 8 a eu 30 voix pour et 84 voix contre. Il est rejeté.

Je vous donne les résultats de la délibération n° 2021-0396 sur le budget. Il y a eu 143 votants, 84 voix pour, 56 voix contre et 3 abstentions. Le budget a donc été adopté et je vous en remercie.

Nous allons mettre aux voix le rapport n° 2021-0397 sur la PPI tel qu'il vous avait été fourni avec l'ordre du jour. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vais vous donner les résultats d'ici une minute ou deux et nous allons faire une interruption de la séance. Nous reprendrons à 14 heures avec un nouvel appel à vote pour faire l'appel.

Il y a eu 143 votants, 83 pour, 50 contre et 12 abstentions. La PPI est donc adoptée. Je vous en remercie. Nous reprenons à 14 heures. À tout à l'heure.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

(La séance est suspendue à 12 heures 57 et reprend à 14 heures).

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, comme prévu, nous reprenons la séance et nous allons faire un vote pour vérifier que le quorum est bien atteint. Merci de lancer ce vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons confirmer dans quelques instants que le quorum est atteint, mais vu le nombre de personnes et d'élus que je vois à l'image, je n'ai aucun doute.

N° 2021-0399 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Modification du tableau des emplois des effectifs 2021 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0399. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Merci monsieur le Président. Permettez-moi avant toute chose de profiter de ce début d'année pour souhaiter une bonne année à toutes et tous et surtout pour remercier tous les agents de la Métropole de leur travail effectué pendant l'année 2020 dans un contexte difficile. Nous avons pu constater en 2020 à quel point ils étaient indispensables pour répondre à cette crise sanitaire.

Cette délibération proposée est la résultante de l'évolution des charges de personnel et est une délibération courante qui est soumise chaque année au vote de cette assemblée. C'est une obligation réglementaire, ce tableau des effectifs constituant la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non pourvus, classés par filière cadre d'emploi et grade. Comme cela vous a été indiqué tout à l'heure par monsieur Bertrand Artigny, le montant des dépenses de l'ensemble des budgets de la Métropole est en augmentation de près de 3 % par rapport à la PPI votée au précédent mandat et traduit la volonté de notre nouvel Exécutif de porter un niveau d'investissement très élevé pour le territoire et consacré à la réalisation des objectifs de transition énergétique qui se retrouveront dans les politiques publiques que le budget doit accompagner. Cette délibération rentre dans ce cadre budgétaire.

Elle revêt un cadre exceptionnel avec la création de 117 emplois permanents dont 102 permettront la réalisation du plan de mandat. Ces créations de postes permettront, par exemple, de préserver et mieux utiliser nos ressources, avec la création d'un directeur de la régie de l'eau potable, de deux postes de chef de projets agriculture et alimentation, de deux postes pour la végétalisation de la ville et des collègues ou même d'un chef de projet ZFE.

Ces créations de postes permettront également de construire le vivre ensemble avec un poste de chef de projet économie sociale et solidaire et un poste dédié à l'emploi et à la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Cela permettra également de faciliter les mobilités avec un ingénieur études pour accompagner les projets du SYTRAL et un chef de projets réseau express vélo et cela permettra, enfin, de lutter contre les précarités avec une quarantaine de postes comme des éducateurs de rue, l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le renforcement des emplois dans les Maisons de la Métropole au regard de l'évolution de l'activité et de l'impact de la crise sanitaire du Covid.

Plusieurs postes seront dédiés aux brigades logement pour accompagner la mise en place de l'encadrement des loyers, à la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, une quarantaine de postes pour lutter contre les précarités. La création des autres postes s'effectue sans crédits supplémentaires puisque déjà financés dans les exercices précédents.

Il s'agit, chers collègues, de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses avec un service public présent et au plus près des habitants. Les emplois qui sont créés répondent à ce besoin d'enclencher très vite la transformation de l'organisation pour réussir la transition sociale et écologique sur notre territoire.

Nous devons également mettre en place une gouvernance de la Métropole au plus près des habitants. Cette allocation des ressources humaines doit se construire avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour déterminer les nouveaux besoins, les redéploiements à effectuer et, en conséquence, les formations à mettre en place.

La construction de cette GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), projet phare de ma nouvelle feuille de route RH (ressources humaines) se construira sur l'année 2021, avec une déclinaison pluriannuelle.

Les politiques à mener sont ambitieuses. Elles nécessitent des moyens et nous les mettons en œuvre dans un cadre qui reste raisonné et soutenable pour la collectivité. Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération et sur ces créations de postes, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a huit demandes d'interventions des groupes. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente Khelifi, chers collègues, cette délibération sur la modification du tableau des effectifs de notre collectivité est d'abord l'opportunité pour rappeler notre attachement au service public et remercier l'ensemble des agents de notre collectivité pour leur engagement professionnel auprès de l'ensemble des habitants et habitantes de notre Métropole. Les fonctionnaires ont fait le choix de l'intérêt général et de l'État et cela est essentiel à nos yeux. Le service public, c'est l'État, réel et concret, consubstantiel à l'idée républicaine à laquelle nous sommes fermement attachés, d'une part pour notre connaissance intime de leurs bienfaits (pour ma part l'hôpital public) mais aussi parce que nous pensons que les services publics sont au cœur de la pensée républicaine. Il est donc d'abord question ici des grands principes qui fondent les décisions techniques.

Depuis plus de 10 ans, et encore sous la présidence de monsieur Macron, la réduction des dépenses publiques est brandie comme la solution à notre endettement, comme la réponse à tous nos maux. Le Ministère qui a la charge des agents des services publics s'appelle le "Ministère de l'action et des comptes publics".

Depuis 2010, le gel du point d'indice est la règle, et les collectivités sont sommées de plafonner leurs dépenses de fonctionnement dans le "pacte de Cahors". Le Département du Rhône, sous l'emprise de ses dettes toxiques, mais aussi contraint par les baisses de dotation de l'État, n'avait pas pourvu les postes suffisants avant la fusion avec le Grand Lyon. Et nous savons combien ces métiers sont essentiels aujourd'hui dans la crise sanitaire, ceux présents dans les Maisons de la Métropole, mais aussi dans les services de l'eau ou des déchets.

Alors en premier lieu, nous ne pouvons que nous féliciter du volume de postes proposé, près de 117 postes, 3 % d'augmentation, ce qui est un effort colossal et qui fait de notre collectivité une des collectivités qui créent le plus d'emplois nets en ce début de mandat. Il me semble également important de souligner que les créations ne se font pas uniquement dans la catégorie A, mais bien dans toutes les catégories A, B et C de manière relativement harmonieuse.

Deuxièmement, l'ensemble de ces créations de postes sont liées à des nouveaux projets portés par la majorité, ils sont donc le reflet de la capacité de la collectivité à réaliser les investissements qui ont été annoncés. De fait, ces créations permettent le renforcement des missions de la Métropole et poursuivent la structuration de nos politiques sociales notamment. Le recrutement de médiateurs de rue, d'assistantes de service social, de moniteurs éducateurs permettent une remise à niveau des effectifs des Maisons de la Métropole. D'autres postes correspondent à des créations d'activité comme l'observatoire de la protection de l'enfance. En matière de ressources humaines, notre Métropole renforce l'accompagnement de politiques sociales pour le personnel à travers les différents postes pour accompagner les reconversions en interne, mais aussi le déploiement de la stratégie de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Enfin, l'ensemble de ces créations de postes s'inscrivent dans une réorganisation plus globale des organisations de la collectivité pour répondre de manière plus efficace aux enjeux sociaux et environnementaux que porte la majorité. Le groupe Métropole en commun se félicite de l'engagement de notre majorité en faveur du service public et de l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je crois avoir tout dit dans l'intervention sur le budget et donc je serai très court. Je veux simplement demander à monsieur Collomb s'il reconnaît la situation d'urgence dans laquelle il a laissé les missions sociales de cette Métropole face aux défis auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux en général, dans toutes missions. Nous créons ici et nous faisons ici un pas important pour tenter de redonner à nos équipes la capacité à répondre aux demandes, mais nous avons bien conscience que c'est un défi par rapport aux besoins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain. Je crois que c'est monsieur Brumm.

M. le Conseiller BRUMM : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je vous présente également mes souhaits de bonne année 2021 et également aussi à notre chère collectivité dont la santé à venir m'inquiète beaucoup.

À la lecture de cette délibération et à l'écoute de la présentation qui en a été faite à la commission des finances, je ne peux vous cacher ma grande incompréhension. Un Exécutif ne peut certes pas prétendre être propriétaire des chiffres et ratios de la collectivité qu'il laisse à l'équipe qui lui succède, néanmoins, en tant que membre de la majorité précédente en charge des finances de la Métropole, je ne peux être que stupéfait en constatant la stratégie, si cela en est une, de la majorité actuelle et de ses conséquences à venir sur lesdits chiffres et ratios. On ne peut peut-être pas parler de détricotage, mais en tout cas de gâchis pur et simple du travail de gestionnaire scrupuleux qui a été le nôtre au cours du mandat précédent.

C'est ainsi que vous annoncez la création de 117 postes supplémentaires dans les effectifs de la Métropole dont 114 emplois permanents, 55 % des emplois sont des emplois de catégorie A. Vous tentez de nous expliquer que ces emplois sont destinés à répondre aux besoins des nouvelles priorités politiques du mandat. Pour autant, en commission des finances, vous n'avez pas semblé en mesure de développer votre vision précise sur les effectifs de la Métropole à l'échelle du mandat. Vous n'avez d'ailleurs pas été capables de fournir un état des lieux des ETP dans la Métropole avant et après recrutements pour établir correctement quel sera le nombre d'agents supplémentaires.

Dans le même temps cependant, vous publiez le 20 janvier dernier un avis d'appel public à concurrence visant à établir un diagnostic en vue de la réorganisation de la fonction RH à la Métropole de Lyon. Comment pouvez-vous lancer ces ouvertures de postes sans savoir concrètement où vous allez ni comment vous allez accompagner cette réorganisation au niveau des ressources humaines ? Cette façon de procéder est totalement incompréhensible.

Ce que nous comprenons, en revanche, c'est une très forte hausse des dépenses de fonctionnement inscrite au BP 2021. Il ne s'agit pas bien sûr de nier qu'une partie de cette hausse est liée à la crise que nous traversons, mais la hausse des dépenses sociales ne peut expliquer à elle seule la très forte progression des dépenses de fonctionnement. Nous sommes donc contraints de constater une forme de dérapage budgétaire sur les autres postes de fonctionnement "dépenses" qui ne peut raisonnablement pas être justifié par la crise.

S'il est une dépense notamment qui ne peut être expliquée par la crise sanitaire, c'est bien la dérive des dépenses liées au personnel de + 3,3 %, passant ainsi de 392,6 M€ à 405,4 M€, soit une augmentation de 12,8 M€ en une année. Dans le précédent mandat, je précise que l'augmentation annuelle des dépenses liées au personnel était en moyenne de + 2 % par an. Je ne sais pas s'il s'agit pour vous d'une volonté de remettre en cause la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement menée sous le précédent mandat. En tout cas, sur le plan des faits, force est de constater que vous renoncez à cette maîtrise. Car n'oubliez pas que nous aussi, dans le précédent mandat, nous avons dû faire face à des crises et notamment une perte supérieure à 100 M€ de dotations de l'État entre 2015 et 2018, avec une DGF passant de 502 M€ en 2015 à 399 M€ en 2018, et puis aussi la reprise des emprunts toxiques du Département avant 2015 qui nous a coûté plus de 127 M€, et ce dans le contexte de création et d'installation de notre Métropole auquel faisait référence à l'instant Gérard Collomb.

C'est pour cela que nous avons lancé le plan marges de manœuvre qui nous a permis d'aller chercher chaque année 35 M€ de dépenses générales et de contenir nos dépenses de fonctionnement, cela afin de redéployer ces sommes au soutien de l'investissement. C'est aussi pour cela que nous sommes d'autant plus surpris qu'en commission, vous nous annonciez le lancement du chantier "budget base zéro" qui serait un équivalent en fait du plan de marges de manœuvre, cher Bertrand Artigny, mais dont on aurait simplement changé le nom. Tout cela n'est pas cohérent.

En cette période, vous auriez dû mener une véritable politique contracyclique en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement dès le début du mandat, tout en investissant massivement pendant deux ou trois ans pour participer à la relancée économique et à la consolidation des acteurs économiques de la Métropole. Une fois les effets majeurs de la crise terminés, l'augmentation des recettes fiscales de la collectivité aurait alors financé le désendettement de celle-ci. Force est de constater encore que ce n'est pas le chemin que vous suivez.

Nous vous avons laissé une Métropole en bonne santé et un bel outil. De tels attermoissements sont véritablement bien dommageables pour cette collectivité. Nous serons très loin en fin de mandat, et même très rapidement, de la capacité de désendettement remarquable limitée à trois ans et trois mois constatée en fin de mandat. Dans ces conditions, il est bien évident que nous ne pouvons voter favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains, madame Jannot.

Mme la Conseillère JANNOT : Merci monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter, à tous et à toutes, une nouvelle année sereine et utile. Cette délibération relative aux emplois des effectifs 2021 nous permet de comprendre vos orientations en matière de ressources humaines et d'adaptation de notre administration à vos orientations politiques. Nous avons ainsi appris que vous envisagiez de créer, dans une administration qui compte aujourd'hui plus de 9 400 agents, plus de 117 nouveaux emplois permanents dont 64 en catégorie A ou A+, soit la catégorie la plus élevée, ainsi que 18 nouveaux emplois non permanents dont 7 encore en catégorie A. Sur le fond, comme sur la forme, nous ne pouvons que nous interroger sur votre logique et votre méthode.

Sur la forme d'abord, comme vous le savez sans doute, la fin d'un mandat est l'occasion pour une administration de faire le bilan de son fonctionnement et de se projeter sur le mandat suivant, quitte à ce que ces bases soient remises en cause à la marge en fonction des orientations politiques des nouveaux élus. À la fin du précédent mandat, notre administration avait donc engagé un travail de diagnostic des besoins dans chaque direction en prenant en compte les premières années d'existence de notre jeune collectivité et les carences constatées au fil de l'eau, comme dans les Maisons de la Métropole, l'accompagnement social, le renforcement des services dédiés aux plus fragiles, des agents de terrain dans les services de proximité.

À la lecture de cette délibération, votre choix a été de ne pas prendre en compte ce premier audit, tout comme vous avez fait le choix de ne pas lancer vous-même un nouvel audit avant d'engager des recrutements ou des redéploiements d'effectifs dans les différentes directions. Pire, vous avez décidé, dans un contexte budgétaire restreint que vous ne cessez de rappeler, d'engager des recrutements avant même de redéployer nos agents, qu'ils soient de catégorie A, B ou C, tous forts de compétences et capables de s'adapter aux chantiers que vous aviez

priorisés. Vous nous avez aussi annoncé que cela serait engagé dans le courant de l'année et tout au long du mandat. Voilà un bien curieux ordre des priorités.

Enfin, 4 M€, c'est le coût global que vous avez annoncé en commission. Il y a de quoi rester songeur quand on sait qu'à *contrario*, certaines directions de notre collectivité ne connaissent toujours pas les grandes lignes de restructuration qui les attendent dans le cadre du plan de mandat. Nous avons aussi constaté que certains postes avaient déjà été mis en ligne sur des chantiers prioritaires avant même que nous, élus, ayons pris connaissance de vos intentions, comme par exemple, votre poste de directeur de projet dédié à la régie publique de l'eau qui était ainsi déjà à pourvoir sur Internet le 8 octobre 2020, soit deux mois avant la première délibération sur le sujet de la gestion de l'eau et trois mois avant même cette délibération. Voilà sur la forme.

Sur le fond maintenant, monsieur le Président, nous ne sommes ni la COURLY (Communauté urbaine de Lyon) ni l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, nous sommes la Métropole de Lyon. Je vous dis cela parce qu'à la lecture de cette délibération, je me demande si vous ne vous êtes pas trompé d'établissement. Sur ces 117 nouveaux emplois permanents, nous constatons ainsi le recrutement d'un florilège d'ingénieurs et d'administrateurs au service de vos chantiers prioritaires : nouvelle brigade Logement, future régie publique de l'eau, stratégie alimentaire, six nouveaux emplois pour la végétalisation, repas bio dans les collèges, réseau express vélo. Je m'étonne que vous n'ayez pas trouvé, parmi nos agents, les compétences requises pour ces emplois. Ils apprécieront.

Enfin, si nous saluons d'une part, la création de nouveaux postes dans les MDM (Maison de la Métropole), bien que vous n'ayez pas voulu nous préciser dans quelles MDM ces postes seraient déployés, d'autre part, le renforcement des équipes pour la gestion de crises, l'exercice de comparaison entre les différentes directions interrogent. Alors que le nombre de prestataires de l'APA, du RSA ou de la PCH augmente depuis plusieurs mois, vous ne recrutez qu'une personne en catégorie C sur la cellule dédiée à l'allocation de prestations de compensation du handicap quand vous créez 12 postes en catégorie A et A+ sur la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et le renforcement de la participation citoyenne.

Que proposez-vous aux agents de la direction du dialogue public ? Qu'en est-il de l'ancienne délégation aux territoires et aux relations avec les usagers ? Les agents qui y travaillent n'ont-ils pas vocation à engager ce nouveau projet à vos côtés ? C'est donc ainsi que les politiques sociales de notre collectivité, avec les postes budgétaires les plus importants, se voient attribuer moins de moyens dans un contexte où ils sont plus mobilisés auprès des usagers et des établissements concernés. Qu'est-ce qui a guidé vos choix ? Nous ne pourrions croire qu'il s'agirait de positionner un certain nombre de vos proches de même sensibilité politique pour travailler avec une administration qui vous serait plus favorable.

Alors, monsieur le Président, ce n'est pas pléthore d'ingénieurs qu'il nous faut mais ce sont des agents de terrain compétents et investis répondant au plus près aux attentes des Grand Lyonnais.

Voilà pourquoi, sur le fond comme sur la forme, votre démarche et votre méthode ne sont pas recevables. Vous comprendrez donc aisément que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez madame Jeannot, moi je ne vous remercie pas en tout cas pour les propos déplacés qui expliquent qu'on ouvre des postes pour recruter des proches. C'est non seulement diffamant, mais ce n'est pas digne du débat public. Je passe la parole, pour le groupe Synergies Métropole, à monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président de me passer la parole. Je ne prends que 30 secondes. Je n'irai pas plus loin dans mon temps de parole. Ce que je voulais vous dire dans une remarque en quelques mots, c'est qu'à la lumière de ce qu'on a entendu ce matin, le groupe Synergies se félicite, on l'a entendu, du retour des communes comme indispensables et incontournables dans la vie et l'avenir de la Métropole, ce retour que nous constatons bien sûr avec bonheur dans le discours de certains interlocuteurs de ce matin.

Alors nous voudrions dire, en tant que Synergies Métropole, "que de temps perdu" alors que nous avons eu de cesse de travailler et de combattre contre la dilution des communes dans cette loi MAPTAM, "que de temps perdu" alors que nous avons produit en 2016, alors que le combat avait commencé en 2014, un manifeste des Maires pour nous opposer à la loi MAPTAM et nous n'avons été que 32 sur 59 Maires à signer ce document qui était très important et fondateur d'une action commune qui n'a pas pu se faire. Alors, bien sûr, maintenant, bienvenue au retour des Maires manquants pour rétablir la place des communes et des Maires aujourd'hui et bien sûr, pour poursuivre le combat et pour changer au moins l'article 54 de la loi MAPTAM dont j'indique que c'est la création toute simple d'un collège des Maires de 59 Maires sur 150 Conseillers métropolitains. Donc, nous verrons si nous sommes suivis dans les combats que nous allons continuer à conduire pour les communes, les Maires et les habitants.

Pour ce qui est de la délibération, monsieur le Président, le budget primitif qui nous a été présenté conduit à une hausse importante de la masse salariale, on l'a dit 3 %, à hauteur de 14 M€. C'est une vraie augmentation et importante, plus que les mandats précédents. Une bonne part est liée à une augmentation de primes et indemnités, nous le voyons, dont une partie correspond bien sûr à des revalorisations engagées sous le mandat précédent, par nos soins, notamment pour les catégories B et C qui étaient mal loties, mais le volume global de l'augmentation interroge cependant.

Près d'un tiers de l'augmentation de la masse salariale est lié à la création de nouveaux postes. En commission finances, cela a été dit, nous ne sommes pas parvenus à avoir des réponses précises sur l'état global des effectifs

de la Métropole. Je me permets donc, monsieur le Président, de reposer ici la question : combien d'agents travaillent à la Métropole de Lyon, toutes catégories, statuts et temps de travail confondus, au 31 décembre 2020 ? Et combien seront-ils fin 2021 en conséquence de la modification que vous nous présentez et surtout en englobant l'arrivée du personnel qui vient de la régie de l'eau ?

Vous proposez la création de 117 emplois permanents et de 15 emplois non permanents supplémentaires. Ces créations sont légitimes et vertueuses dans certains secteurs où une remise à niveau était nécessaire, comme c'est le cas des Maisons de la Métropole, que nous connaissons bien et j'avais personnellement fait le tour de toutes, de la plateforme logistique, de la cellule gestion de crise, par exemple. Elles le sont beaucoup moins dans d'autres secteurs où il s'agit uniquement de mettre en œuvre, on peut le comprendre, les priorités politiques de la majorité, avec notamment des chefs de projet pour piloter l'application de votre programme électoral. Et pourtant, cela devrait être le travail de l'Exécutif en place, du Cabinet du Président et d'un certain nombre d'agents, notamment dans les directions qui sont en place aujourd'hui. D'autant plus que celui-ci et ceux-ci sont visiblement riches de talents et si l'on croit la presse, on annonce en plus de très bons recrutements : une économiste du Fonds monétaire international en tant que directrice adjointe de Cabinet, qui aura *a priori* bien du travail au regard des documents budgétaires mal ficelés que vous nous présentez aujourd'hui.

Au-delà de ces remarques sur les créations de postes trop nombreuses, monsieur le Président, laissez-moi vous dire que vous avez mis la charrue avant les bœufs avec cette modification massive du tableau des emplois des effectifs. Vous reconnaissez vous-mêmes dans la délibération, et notre Vice-Présidente vient de le dire à l'instant, que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dite GPEC, n'est pas encore construite ! Alors là franchement, j'en tombe de ma chaise en termes de méthode. Vous créez des postes sans GPEC au point, sans audit préalable, sans même vous appuyer sur l'évaluation récente des besoins, sans analyser les départs en retraite et la question des agents non affectés aujourd'hui, et en limitant au strict minimum les redéploiements et évolutions de postes en interne, ce qui est important, il y a du talent en interne, pour répondre aux nécessités, alors même que, et c'est l'ancien Vice-Président aux ressources humaines qui vous le dit, notre Métropole compte des professionnels de très grande qualité.

Vous avez également mis la charrue avant les bœufs en publiant des offres d'emploi avant même que le Conseil ne se soit prononcé et ait adopté la délibération qui nous est soumise aujourd'hui, comme c'est notamment le cas pour le chef de projet relatif à la régie publique de l'eau, cela vient d'être dit précédemment. Je sais que les recrutements sont difficiles, mais quand même, pas au point de ne pas respecter les règlements.

Enfin, une telle hausse de la masse salariale, avec le recrutement de profils hautement qualifiés, puisque plus de 50 % des nouveaux emplois permanents créés sont des postes de catégorie A, devrait trouver son pendant dans la baisse de l'enveloppe dédiée aux honoraires et aux frais de prestations externalisées d'accompagnement, d'assistance et de conseil. Monsieur le Président, de combien est le montant global des honoraires et frais de prestations pour des Cabinets de conseil et des AMO (assistants à maîtrise d'ouvrage) aujourd'hui ? Impossible d'avoir la réponse précise à la lecture du budget qui nous est soumis, car cela demande de consolider plusieurs lignes budgétaires aux intitulés souvent flous.

J'ai pour ma part noté des augmentations importantes en la matière, notamment celle du compte 6228 relatif à des diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires, en hausse de 1,78 M€, soit une augmentation de 16 %. Sous le précédent mandat, j'avais marqué en tout cas cette sensibilité. J'avais commencé avec les services un travail de rationalisation de ces enveloppes de prestations de services et d'honoraires. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui ce qu'il en est ?

En tout état de cause, en fonction de ce qui vient d'être dit et de la délibération qui nous est présentée, et pour les raisons qui ont été invoquées, nous voterons contre ce projet de délibération. Merci monsieur le Président de nous avoir écoutés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Monsieur le Président, bien entendu chacun aura fait le lien entre l'augmentation de la masse salariale au budget et la création d'emplois, c'est plutôt rassurant.

Je veux quand même, comme je l'ai dit ce matin, parler de cohérence. Cette délibération commence par une phrase qui est "L'année 2021 constituera une année de profonds changements dans l'organisation afin de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs du mandat". C'est parfaitement conforme aux deux délibérations du budget et de la PPI et c'est parfaitement conforme aussi aux orientations en matière d'action sociale, d'accès à un logement décent et de transition écologique. C'est aussi cohérent avec l'objectif de GPEC, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui consiste à adapter nos ressources aux défis des années à venir, ce qui passera par une politique de formation très volontariste. Compte tenu du nombre d'emplois créés, vu le nombre d'emplois de la Métropole, il n'y a pas de charrue avant les bœufs puisque c'est tout à fait possible d'une part, d'avoir une première vague de créations d'emplois pour relever les défis et outiller la Métropole et, en même temps, d'avoir un objectif de GPEC qui va se dérouler tout 2021 et qui orientera la politique de formation, y compris même la politique d'ouverture des postes en interne.

Je ne veux pas reprendre l'ensemble des créations de postes ici, mais plutôt montrer que ce déploiement de nouveaux agents, au-delà d'ailleurs du développement de l'emploi public, parce que je crois que l'emploi public

participe grandement à la qualité du service public, c'est un débat qu'on a souvent dans les communes où on remercie les agents de la qualité de leur travail, et on peut aussi constater aujourd'hui l'engagement du service public en termes de fonction publique hospitalière dont tout le monde se loue et qui représente bien justement la spécificité française de l'emploi public. Voilà, c'est important à dire, cela a été dit mais il n'y a pas à opposer l'emploi public et l'emploi privé, il y a simplement à ce que ces investissements soient au service de la société plus globalement.

Ce que je voudrais, c'est insister quand même sur deux choses. La politique du logement amène ici la création de 10 postes dont la moitié d'ailleurs à la seule fin de mise à disposition de postes par l'État sur les aides à la pierre et une brigade logement qui doit lutter contre l'habitat indigne et regarder la politique d'encadrement des loyers. Je voudrais aussi dire là, par rapport à ce que j'ai entendu, que dans les politiques d'environnement, cycle de l'eau, réseaux de chaleur, stratégie alimentaire, on a 10 emplois, mais il y a quatre agents de catégorie C. Donc, je crois que c'est aussi de caricaturer que de dire qu'on ne s'entoure que d'ingénieurs, même si les ingénieurs sont utiles, mais regardez bien, il y a aussi sur un certain nombre de projets, des catégories C.

Je voudrais surtout insister sur le champ social et éducatif parce que c'est presque la moitié des postes qui relèvent de ce champ social et éducatif. Cela a été dit, là aussi il y a des catégories C. Notez les six postes dans les Maisons de la Métropole sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés, 20 postes de renfort dans les Maisons de la Métropole dont sept travailleurs sociaux. Ceux qui me connaissent déjà savent l'attachement particulier que j'ai avec la profession d'assistante sociale. L'alimentation dans les collèges et l'éducation au numérique sont des enjeux majeurs de demain. On pourrait ajouter à ces 38 postes du champ social ceux de la mise en place du revenu de solidarité jeunes et ceux de la lutte contre la fracture numérique et donc vous dire que c'est aussi très cohérent avec les orientations du mandat et c'est très cohérent avec la question de la justice sociale.

Pour finir, je voudrais insister tout particulièrement sur les six postes d'éducateurs de rue, ou des éducateurs de prévention spécialisée pour être plus précis, pour lesquels j'ai un respect tout particulier compte tenu de l'importance du travail qu'ils mènent dans les quartiers, du lien particulier qu'ils créent avec une partie de la jeunesse en voie de marginalisation et qui sont souvent des travailleurs peu visibles et dont on parle peu souvent alors que c'est une compétence obligatoire qui est inscrite dans l'action sociale. Donc je veux redire que ces éducateurs, d'ailleurs chez nous il y a des éducateurs en interne, mais aussi trois associations que je remercie de leur investissement depuis longtemps, à savoir l'ADSEA (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, la SLEA (Société Lyonnaise pour l'enfance et d'adolescence) et les AJD (Amis du jeudi dimanche), qui ont un travail très compliqué, très difficile, parfois très prenant, pas très visible parce que dans les quartiers en politique de la ville et je crois qu'il faut redire ici que la profession d'éducateur a des principes qui gardent aujourd'hui tout leur sens, qui sont ceux de la libre adhésion des jeunes, ceux de l'absence de mandat nominatif, ce ne sont pas des mesures déclarées par les juges ou l'administration, et le respect de l'anonymat. Je pense que ces trois principes qui guident le travail des éducateurs spécialisés devraient aussi nous faire réfléchir sur les façons que nous avons de travailler avec la jeunesse. Je n'irai pas plus loin dans cette énumération. Je note la création d'un poste pour l'égalité femmes-hommes, j'en ai parlé ce matin, et puis des postes liés aux ressources, le patrimoine, les finances, les logiciels libres, les RH.

Voilà, en conclusion, pour notre groupe, Socialistes la gauche sociale et écologique et apparentés, il est important de constater qu'une partie importante des créations de postes relève du champ de l'accompagnement social et éducatif des habitants qui sont de nouvelles compétences de la Métropole depuis 2015 et nous savons tous, et on l'a dit souvent, que les besoins sociaux augmentent, que la crise sanitaire aura des conséquences évidentes sur la montée de la précarité et que c'est un bon signal à donner aux habitants que de développer des postes de travailleurs sociaux et d'éducateurs ainsi que des postes administratifs en MDM, notamment aussi liés à la qualité de l'accueil. Donc nous soutiendrons tout à fait avec volontarisme et motivation cette délibération de création d'emplois. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie monsieur le Président. Alexandre Vincendet s'est exprimé tout à l'heure pour expliquer notre position et donc nous voterons contre. Mais je saisis la possibilité d'intervenir parce que certains veulent réécrire l'histoire. Je suis notamment étonné de la violence des propos de certains à l'encontre de Gérard Collomb. Je rappelle qu'ils ont gouverné avec lui pendant plusieurs mandats sans que cela ne leur pose un problème. Si cela eut été le cas, ils auraient dû avoir à l'époque le courage de démissionner. Notre groupe n'a jamais été dans la majorité mais jamais nous aurions des propos à l'encontre de Gérard Collomb comme certains ont aujourd'hui, et pas simplement aujourd'hui.

Notre groupe s'est souvent opposé à Gérard Collomb et, notamment ceux qui le critiquent aujourd'hui nous vouaient à l'époque aux gémonies. Alors, si vous me permettez juste une petite citation de Jules Renard : "Si la girouette pouvait parler, elle dirait qu'elle dirige le vent". Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président. Merci pour cette citation.

Mes chers collègues, cette délibération portant modification du tableau des emplois des effectifs 2021 est directement liée aux délibérations précédentes, à nos choix budgétaires et politiques pour les années à venir.

La mise en œuvre de notre plan de mandat 2021-2026 nécessite le renforcement des effectifs et la mobilisation de nouvelles compétences. Il s'agit, d'une part, de faire face à la crise en apportant un soutien aux populations les plus en difficulté et, d'autre part, d'engager, dès à présent, la transition écologique et solidaire du territoire. C'est pour mener cette politique à la hauteur de nos ambitions que nous souhaitons la création d'une centaine d'emplois pour la Métropole de Lyon. Ce sont ainsi 117 emplois permanents qui vont être créés et 18 non permanents, ces derniers étant liés aux hausses temporaires d'activité et à des projets ponctuels. Quatre millions d'euros ont été affectés au budget principal pour pourvoir ces nouveaux emplois.

Vous ne serez donc pas surpris de constater que les emplois créés sont en adéquation avec les grands axes de la PPI présentés dans mon intervention précédente. Une dizaine d'emplois seront dédiés à des politiques structurantes du mandat, cela a été évoqué, celui de directeur de la régie de l'eau potable, ceux de chefs de projet agriculture et alimentation, ceux dédiés à la végétalisation de l'espace public et des collèges, celui de chef de projet pour la zone à faibles émissions, par exemple.

Une quarantaine d'emplois seront dédiés à l'inclusion sociale et à la lutte contre la précarité, avec le recrutement d'éducateurs de rue, d'agents en charge de l'accompagnement des mineurs non accompagnés et de la lutte contre la fracture numérique, la mise en place du revenu de solidarité jeunes, le renforcement des emplois dans les Maisons de la Métropole, en première ligne face à la crise du Covid-19.

Pour accompagner la mise en place de l'encadrement des loyers, plusieurs postes seront dédiés aux brigades logement, en charge de contrôler les loyers pratiqués dans la Métropole. Quatre emplois seront mis au service des futurs projets du SYTRAL et de la mise en place du réseau express vélo. Deux nouveaux postes seront dédiés à l'ancrage de la Métropole dans les territoires et à la participation citoyenne. Les recrutements présentés visent donc à la mise en œuvre de nos projets dès la première année du mandat et nous en assumons pleinement le choix.

Bien sûr, ces créations de postes doivent être resituées dans la politique générale de ressources humaines de notre Métropole, qui tient compte du contexte contraint qui est le nôtre et implique une vigilance accrue dans la mobilisation de nos ressources. Une analyse globale des ressources RH en vue de leur optimisation sera engagée dès cette année et se poursuivra sur l'ensemble du mandat, notamment à travers la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, comme l'a évoqué madame la Vice-Présidente Zémorda Khelifi.

Spéciale dédicace à madame Jeannot : les 117 créations de postes ne seront pas nécessairement des créations nettes, puisqu'elles pourront s'appuyer sur des mouvements internes, des réaffectations et le non-remplacement d'agents suite à des départs en retraite.

Alors oui, mes chers collègues, nous assumons pleinement ces choix de recrutement, au service de l'intérêt général de notre territoire. Ils permettront à la Métropole de se doter de nouveaux moyens et de nouvelles compétences pour faire face aux besoins sociaux à venir et pour engager les transformations nécessaires face au défi écologique et climatique. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci chers collègues de ces interventions. Moi je suis très heureux de la création, de l'ouverture de ces 117 postes. L'effectif de la Métropole était de 9 432 agents au 31 décembre 2019, chiffre arrêté lors du comité technique du mois de mai 2020 et donc nous aurons bientôt le chiffre arrêté au 31 décembre 2020.

Ces 117 postes représentent, cela a été dit, 4 M€, soit un peu plus de 0,1 % de notre budget. Il faut donc relativiser les choses. Mais ces postes, ils sont indispensables pour combler des retards en termes d'accompagnement social, mais également pour lancer nos politiques. Et cela a été dit par monsieur Azcué, par monsieur Longueval et madame Brunel Vieira et madame Khelifi l'avait aussi détaillé en introduction, ce sont nos nombreuses politiques. Oui, nous voulons augmenter la qualité et le nombre des éducateurs de rue pour avoir des actions de prévention, au même titre que les Maires augmentent le nombre de policiers municipaux pour lutter contre l'insécurité. La charge de la Métropole de Lyon, sa compétence, c'est la prévention et donc il est normal de mettre plus de moyens par rapport aux besoins actuels.

Naturellement, ces 117 postes sont ouverts aux agents et naturellement de nombreux postes vont être comblés par des agents que nous avons déjà en effet à la Métropole de Lyon et qui sont de grande qualité, cela a été souligné.

Et puis naturellement, nous supprimons des postes. Par exemple, la personne qui pilotait l'Anneau des sciences, ce poste a été supprimé. Nous sommes en train d'en supprimer d'autres et nous aurons naturellement l'occasion en commission de faire des points globaux au fil du mandat.

Également sur les directions territoriales où nous avons ouvert des postes, c'est en lien avec les Maires et cela correspond à une demande d'avoir des interlocuteurs uniques de la Métropole de Lyon par territoire. La quasi-totalité de ces postes va être comblée par des recrutements internes évidemment puisque c'est là où nous avons les compétences.

Tout cela pour vous dire à nouveau que nous sommes déterminés à mener nos politiques et que nous mettons les moyens en place. Voilà.

Je vais passer au vote. Merci d'ouvrir le vote de cette délibération. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la vérification du quorum, il y avait 99 présents au moment du vote, donc le quorum était bien atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 5 octobre 2020

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020. Il n'y a pas de demande d'intervention, donc je vais mettre au vote ce procès-verbal. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Auvergne- Rhône-Alpes concernant la mise en place des métropoles - exercices 2014 et suivants

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes qui concerne :

- l'association Institut Lumière pour les exercices 2013 à 2019,
- la société Cinémas Lumière pour les exercices 2014 à 2019,
- la société Sorties d'usine productions pour les exercices 2016 à 2019.

Il n'y a pas eu de demande d'intervention. Ces rapports vous ont été communiqués. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2021-0399, sur la création de 117 postes, la délibération a été approuvée avec 86 voix pour et 61 voix contre.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2021-0369 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1^{er} au 30 novembre 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2021-0370 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 19 novembre et le 31 décembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020 ainsi que celles prises sur la période du 19 novembre au 31 décembre 2020 pour les marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents.

Il y a une intervention demandée par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Fontanges.

Mme la Conseillère FONTANGES : Bonjour. Meilleurs vœux à tout le monde. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, cette délibération emmène quelques réflexions et interrogations sur la gestion ou la manière de faire de la politique des nouveaux élus de votre majorité. En effet, par la conjecture que nous subissons, nous ne pouvons que tous regretter la baisse des recettes budgétaires et sommes bien conscients tous autant les uns que les autres qu'il faudra aller chercher des économies pour poursuivre les investissements nécessaires au développement de notre Métropole.

Or, si nous analysons les dépenses que vous engagez en matière de communication. On comprend bien que ce n'est pas sur cette ligne que vous allez commencer. Comment se fait-il que j'ai de la résonance comme cela ? Vous l'avez aussi ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, cela va mieux depuis deux secondes, reprenez.

Mme la Conseillère FONTANGES : Je reprends. Donc, je disais que ce n'est pas en analysant les dépenses que vous engagez qu'on va comprendre que vous commencez par la communication. Cela ne fait pas un an que vous

êtes élu, tout juste six mois, et vous comptabilisez déjà presque 700 000 € de nouvelles dépenses de communication. On y trouve des conceptions graphiques, de la stratégie marketing, un magazine mensuel, de la communication collaborative, des campagnes de communication pour le commerce local, de la réalisation d'infographie. Bref, un vrai panel qui n'a de but que d'assurer votre promotion.

Par ailleurs, on s'interroge sur ce marché passé à 39 999 € pour des contenus de presse alors qu'un seuil de 40 000 € s'applique pour les marchés de services. Quelle aubaine que ce montant soit juste en dessous. À ces dépenses, il faut aussi ajouter toutes celles que vous pouvez engager sur des marchés déjà en cours car notifiés avant votre élection. Et on ajoutera encore le marché de 400 000 € passé pour la fabrication de stands pour la Métropole de Lyon entre décembre 2020 et juin 2021 ainsi que celui de votre Cabinet pour 180 000 €, pour le montage de structures pour des événements. En période de Covid, de couvre-feu et de confinement, vous avez vraiment le sens des priorités.

Et on attend avec impatience le marché à venir pour payer votre revue de presse quotidienne lancée le 15 décembre. À croire que vous n'avez plus confiance dans les services internes de la Métropole que vos deux prédécesseurs utilisaient déjà. Nous gardons souvenir de certains élus de votre majorité qui siégeaient dans une instance pas si éloignée de nous, à la Confluence, et de leur verve pour parler des dépenses de communication. Au vu de vos choix actuels, il est certain que leur sincérité pose question. La crise économique et sociale qui suit cette crise sanitaire va nécessiter des actions supplémentaires de la part de la Métropole. Il serait temps de s'interroger sur les priorités de dépenses que vous fixez. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Écoutez, j'entends ce que vous dites. Nous aurons le temps, lorsque nous examinerons les comptes administratifs, de regarder les dépenses de communication de l'année 2021, de 2020, des années précédentes et de comparer. Deux ou trois mots quand même, je n'ai pas tout relevé dans ce que vous avez dit, mais vous parlez d'un marché pour faire une revue de presse. Oui, je vous le confirme, un marché a été lancé, comme toujours depuis des années à la Métropole de Lyon et c'était le même cas quand Gérard Collomb était Président ou David Kimelfeld était Président. Donc, il n'y a rien de nouveau à ce qu'une revue de presse soit externalisée. D'ailleurs, c'est plutôt assez logique d'externaliser une revue de presse, cela permet à ceux qui les font de pouvoir travailler pour plusieurs collectivités et, probablement, de sortir une revue de presse à un coût économique moins cher que fait en interne, mais bon on ne peut pas toujours être pour les régies publiques.

Ensuite, sur les communications extérieures, moi je les assume totalement. Oui, nous avons fait une communication en fin d'année avec l'ARS (Agence régionale de santé) pour le respect des gestes barrières. Oui, nous avons fait une communication pour le commerce local. Je ne vois pas en quoi c'était la promotion personnelle du Président de la Métropole d'encourager les habitants de la Métropole à aller dans les commerces locaux et, en tout cas, moi je sais que les commerçants étaient très heureux de cette action et nous allons faire d'autres actions de communication pour l'accès aux lieux culturels dès qu'ils seront ouverts et probablement aussi pour l'accès aux restaurants dès qu'ils seront ouverts. C'est une façon d'aider l'économie. Chacun après peut y voir autre chose, mais moi je ne suis pas en campagne électorale au cas où cela vous aurait échappé.

Voilà, je mets ces dossiers aux voix.

(Opérations de vote)

Mme la Conseillère FONTANGES : Je peux vous répondre s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ces dossiers aux voix.

Mme la Conseillère FONTANGES : Eh bien, j'aurai l'occasion de vous en reparler monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je donne les résultats de l'approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020. Il est approuvé avec 136 voix pour.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

N° 2021-0466 - Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention - Délégation Solidarités, habitat et éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la partie sans débat avec l'examen des dossiers. Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous allons donc enchaîner les votes successifs en commençant par le dossier numéro 2021-0466 qui est rapporté par monsieur Blanchard et l'avis de la commission était favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2021-0371 - Caluire et Cuire - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° 2021-0372 - Limonest - Echange avec soulte de 2 parcelles situées rue Charles Machet et chemin de la Sablière - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Charles Machet - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° 2021-0373 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) GER de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'homme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0371, 2021-0372 et 2021-0373. L'avis de la commission est favorable.

Nous allons ouvrir ces votes. Les votes sont ouverts.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2021-0379 - Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification enfance - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

N° 2021-0384 - Révélation d'un actif successoral - Autorisation de signature d'une convention avec l'Etude GénéeNot - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0379 et 2021-0384. L'avis de la commission est favorable.

Nous allons donc ouvrir ces deux votes pour le 2021-0379 et 2021-0384. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0380 - Accompagnement des établissements et services pour personnes âgées et handicapées - Evolution de l'enveloppe de tarification 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie en établissement -

N° 2021-0382 - Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) accompagnement, réadaptation, répit, post-AVC et cérébro-lésés (ARRPAC) pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil de jour - Modification de la délibération n° 2020-4324 du Conseil du 8 juin 2020 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0380 et 2021-0382. L'avis de la commission est favorable et nous ouvrons le vote de ces deux rapports. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2021-0389 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro 2021-0389. L'avis de la commission est favorable. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2021-0398 - Modalités de gestion des provisions pour risques et charges - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0403 - Convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Renouvellement pour une période de 4 ans - Direction générale -

N° 2021-0404 - Francheville - Garantie d'emprunt accordée au Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0405 - Francheville - Garantie d'emprunt accordée au Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0406 - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0407 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0408 - Rillieux la Pape - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) suite à un transfert de garantie de la part de la Société CDC habitat social - Décision modificative à la décision n° 16-0645 du 11 janvier 2016 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0398 et 2021-0403 à 2021-0408. L'avis de la commission est favorable. Je mets déjà aux voix les rapports 2021-0398 à 2021-0406. Le vote est ouvert et il y a cinq votes à effectuer.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons au vote des délibérations n° 2021-0407 et 2021-0408. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0406 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Stéphane GOMEZ, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société française des habitations économiques (SFHE), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0407 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance et du comité d'orientation stratégique de la société CDC habitat social, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0408 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0400 - Droit aux congés applicable aux salariés de droit privé - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro 2021-0400. La commission a donné un avis favorable. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2021-0418 - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2019 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0419 - Rillieux la Pape - Remplacement de la canalisation DN500 entre la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0418 et 2021-0419. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert pour ces deux rapports.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0420 - Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Avenant à la convention pour le recyclage des petits aluminiums issus de collecte séparée - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0421 - Déchets - Citeo - Contrat de reprise des déchets plastiques (flux développement) issus de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0422 - Extension des halls de dépôts pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0420, 2021-0421 et 2021-0422. Je donne la parole à madame Petiot pour nous communiquer l'avis de la commission du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sur ces trois dossiers.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Le conseil a donné un avis favorable sur ces trois dossiers monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous mettons ces trois dossiers au vote. Le vote est ouvert pour ces trois délibérations.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2021-0428 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 269 avenue Jean Jaurès angle rue Jules Verne et appartenant aux copropriétaires de la Résidence Jules Verne - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0429 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 660 rue du Prado et appartenant à la société Adoma - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0430 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route Neuve et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Cigales - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0431 - Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus, situés montée du Village et appartenant à la Ville de Sathonay Village - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0432 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé 155 rue du 4 août 1789, à l'angle de la rue Jules Kumer et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Icade Promotion ou à toute personne morale ou physique à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0433 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 428 et 578 situés 21 rue Guillermin et appartenant aux conjoints Djakma - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0435 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 26 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Extrat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0436 - Lyon 8° - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 7 lots de volumes dans l'ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0437 - Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Villardier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieudit Le Villardier à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 et appartenant à la société dénommée Bouygues Immobilier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0438 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés chemin de Fouillusan et appartenant à M. Jean-Pierre Février - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0439 - Saint Fons - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu appartenant au Syndicat des copropriétaires Les Clochettes située 2 rue de la Rochette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0440 - Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite et appartenant à l'indivision Neid - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0441 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 521 et 507, situés 17 rue Michel Petrucciani et appartenant à M. Hassen Sliiti - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0442 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 861 et 852 situés 39 place Charles Ottina et appartenant à M. Guillaume Bernardin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0443 - Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu, situé 22 rue de Rivery et appartenant à Mme Léonie Bourdin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0444 - Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alaï - Acquisition, à titre onéreux d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 route de Brignais et appartenant aux époux Jusic - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0445 - Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de tout ou partie de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard, cadastrées BA 209, BA 107p (b) et BA 107p (c) et appartenant à Est Métropole Habitat (EMH) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0446 - Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de terrains nus, cadastrés BA 104p et 105p, situées rue de la Boube et appartenant à la Ville - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0447 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Djakma, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1220, 1130 et 1410 de la copropriété Terraillon, situés au 9 rue Jules Védrières - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0448 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Alaya, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1100 et 1087 de la copropriété La Caravelle, situés 20 rue Suzanne Melk - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0449 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, à Mme Dib d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant les lots n° 1168, 1078 et 1358 de la copropriété Terraillon, situé 19 rue Jules Védrières - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0450 - Fontaines sur Saône - Développement urbain - Projet urbain Clos Maquis - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Fontaines sur Saône, d'un local commercial formant le lot n° 11 et d'un terrain propre, situés 5 quai Jean-Baptiste Simon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0451 - Grigny - Développement urbain - Secteur les Sablons Quartier Gare - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'une maison d'habitation située 28 rue de la Grande Rotonnière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0453 - Sainte Foy lès Lyon - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Société spirit Immobilier ou toute autre société qui lui sera substituée, d'un terrain situé 35-37 allée Alban Vistel - allée Claude Farrère et constitution d'une servitude de passage de canalisation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0454 - Vénissieux - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Vénissieux Minguettes-Max Barel - Cession, à l'euro symbolique, à l'Association foncière logement (AFL) ou toute personne morale se substituant à elle, d'un terrain, situé 8 rue de la Démocratie - Institution d'une servitude de passage pour canalisation eau usées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0455 - Craponne - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'usage public, pour le passage des piétons, en terrain privé bâti situé impasse du Grand Champ angle rue Pierre Dumond et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0456 - Saint Priest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées, sous une parcelle de terrain située 48 rue du Lyonnais et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Rostand - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0457 - Saint Priest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées, sous 2 parcelles de terrain situées rue de Bourgogne et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Renault Trucks - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0458 - Tassin la Demi Lune - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine d'assainissement, en terrain privé non bâti situé 19 rue Marie Antoinette et appartenant à M. Rémi Pillon - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0459 - Vaulx en Velin - Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'ouvrages de canalisation d'assainissement et institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique souterraine située rue Saint-Exupéry et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Castors du Pont des Planches - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0460 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile - Annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de cet ensemble immobilier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0462 - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 20 rue Bara - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0463 - Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 63 boulevard de la Croix-Rousse - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0464 - Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 315 rue Duguesclin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0428 à 2021-0433, 2021-0435 à 2021-0451, 2021-0453 à 2021-0460 et 2021-0462 à 2021-0464. Nous commencerons par voter les dossiers 2021-0428 à 2021-0432, soit cinq délibérations. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous continuons le vote sur cette série de rapports avec le vote sur les 2021-0433 à 2021-0438. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux rapports 2021-0439 à 2021-0443. Il y a donc à nouveau cinq délibérations à voter. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous poursuivons avec les rapports 2021-0444 à 2021-0448, toujours cinq votes à effectuer. Le vote est ouvert pour les rapports 2021-0444 à 2021-0448.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux rapports 2021-0449, 2021-0450, 2021-0451, 2021-0453 et 2021-0454, soit cinq délibérations. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux délibérations 2021-0455 à 2021-0459. Le vote est ouvert pour ces cinq délibérations, de 2021-0455 à 2021-0459.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à la dernière série de votes sans débat sur les rapports 2021-0460, 2021-0462, 2021-0463 et 2021-0464. Il y a donc quatre votes à effectuer. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- M. Renaud PAYRE, Mmes Caroline LAGARDE, Véronique MOREIRA, Léna ARTHAUD et M. Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0445 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0462 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE, Mme Yasmine BOUAGGA, M. Mathieu AZCUÉ, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0464 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*)

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2021-0465 - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la délibération n° 2021-0465 qui avait été présentée avec la procédure d'urgence qui a été acceptée, pour corriger les erreurs de la désignation initiale du SYTRAL. Il n'y a pas de demande de prise de parole, pas d'observation donc nous mettons au vote cette proposition. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0374 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon - Conseil d'administration de l'association Medialys - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Développement responsable - Direction ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0374 qui est une désignation d'un titulaire à l'association Medialys. Je vous propose la candidature de M. Mohamed CHIH. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y en a pas, je mets cette proposition au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0375 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Principe d'élaboration du schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0375. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Chers collègues, vu que c'est la coutume aujourd'hui, je vous souhaite à toutes et à tous plein d'énergie pour la suite de l'année 2021 pour réaliser toutes vos missions que vous avez en tant que Conseillères et Conseillers, puis toutes vos envies personnelles aussi. Peut-être que parmi vos envies, ou en tout cas nos missions collectives, il y a cet enjeu d'accompagner la transformation de notre territoire avec les organisations socio-économiques et, comme le Président l'a dit ce matin, ainsi que mon collègue Bertrand Artigny, l'achat public, donc la commande publique, pour nous est le premier levier à mobiliser pour une politique publique de développement économique. C'est pour cela, et j'en suis très contente et très heureuse, parce qu'on peut être heureux en politique, que, dans la même séance, on vous présente le budget, la PPI, mais aussi ce cadre stratégique d'achats responsables.

Il s'agit bien d'un schéma qui est une obligation réglementaire et je n'en tiens pas rigueur aux prédécesseurs, mais je tenais à le dire, nous n'avions pas ce schéma au précédent mandat. En revanche, au précédent mandat, avait bien été travaillé un des piliers de cet achat, à savoir la question de l'insertion avec une personne dédiée et le "bras armé" que constitue la Maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi et je la remercie pour tout ce qui a été fait pour ces clauses d'insertion. Il manquait d'autres éléments liés à la justice sociale et il manquait surtout à se doter d'expertises et de compétences et de dialogues avec les acteurs socio-économiques sur les questions de transition, donc de trajectoires bas carbone dans l'ensemble des processus de production, mais aussi dans la définition de nos besoins à nous, puisque le sujet de l'achat responsable est bien un sujet achat, c'est-à-dire qu'il faut qu'on soit au clair en interne avec les collègues de Véronique Bertrand (parce que c'est bien aussi de nommer les agents du service public), donc la directrice achats qui, aux côtés de Michel Soulas et de l'ensemble des acheteurs des différents services, ont commencé à s'atteler au travail de redéfinir nos besoins en adéquation avec les capacités d'agir des entreprises du territoire au sens large du terme en intégrant ces deux volets de justice sociale et de transition écologique.

Si c'est notre premier pilier, c'est parce que, comme vous l'avez constaté dans les chiffres de ce matin, on considère qu'il y a à peu près 600 M€ d'achats par an, donc de marché public et de divers travaux avec aussi les délégations de service public, qui sont regroupés dans sept grandes familles, sept filières d'activité économique, parmi lesquelles trois nous semblent essentielles : le bâtiment, les travaux publics, mais aussi l'alimentation.

C'est pourquoi je vous propose de nous donner la possibilité, au Président et à moi-même, de continuer le travail en interne, puisqu'il s'agit bien de définir les choses en interne, et d'amorcer le travail avec les acteurs du territoire. Nous avons commencé le 18 décembre dans le cadre de Lyon pacte PME (petites et moyennes entreprises). Nous allons continuer avec des travaux par filière d'activité économique pour arriver vraiment à tenir ces deux bouts et à élaborer un programme d'achats responsable glissant sur l'ensemble du mandat à vous présenter cet automne, de façon à vous faire la preuve que nous souhaitons coopérer avec les acteurs économiques du territoire, bien loin d'une forme d'idéologie, mais justement adapter en fait ce qui nous semble essentiel, c'est-à-dire cet enjeu d'urgence climatique à la réalité d'expertise, de compétences, mais aussi d'offres en termes de modèle économique des acteurs du territoire. Je suis à l'écoute de vos remarques et commentaires et je vous remercie par avance de voter favorablement ce schéma de principe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes d'intervention. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Borbon.

Mme la Conseillère BORBON : Merci. Je profite également de cette intervention pour vous souhaiter une bonne année. Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup a déjà été réalisé en ce qui concerne la politique d'achats responsables de notre collectivité. Lors du précédent mandat, le fort engagement de la Métropole en matière de clause d'insertion a d'ailleurs été salué sur les bancs de notre assemblée.

Plusieurs communes de notre Métropole font figure d'exemples à suivre, à l'instar de la Ville de Lyon qui, depuis 2016, a adopté son schéma de promotion des achats responsables.

Avec près de 600 M€ de dépenses moyennes d'achats par an pour les seuls marchés publics de la Métropole et 500 M€ de dépenses sur les contrats de délégation de service public, nous avons en effet une lourde responsabilité : celle de montrer la voie du respect de l'environnement, d'accompagner la transition énergétique et d'aller vers une société plus inclusive. En somme, nous devons incarner le changement que nous souhaitons pour notre société. C'est également un devoir, un devoir de justification du bon usage des deniers publics, mais aussi un devoir d'exemplarité.

Concernant les grandes orientations que vous projetez sur ce schéma d'achats responsables, les objectifs affichés sont ambitieux et nous pouvons en partager l'objet, en attendant tout de même d'en savoir plus sur la teneur exacte.

Certains de ces objectifs, notamment ceux concernant la lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles, nous paraissent difficilement objectifiables et évaluables dans le cadre des clauses d'un marché public. Il nous faudra veiller à ce que ces nouveaux critères ne créent pas de nouvelles discriminations entre les différentes catégories d'acteurs économiques, en particulier sur la possibilité de décrocher de nouveaux marchés publics.

Quelle que soit la taille de l'entreprise (PME, ETI -entreprise de taille intermédiaire- ou grandes entreprises), elles ne sont pas toutes en mesure de s'adapter aux nouveaux critères de demande publique. Pour cela, l'application du schéma se doit d'être progressive et lissée dans le temps afin d'accompagner ces acteurs, notamment les PME et ETI. Cela sera d'autant plus vrai dans un contexte de pandémie mondiale qui fragilise tout notre tissu économique, tissu économique qui a donc besoin de stabilité et de visibilité.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, vos premières déclarations publiques et explications en commission semblent bien aller dans ce sens et nous l'approuvons. Nous resterons toutefois vigilants. Suivant la "démarche de co-élaboration associant l'ensemble des parties prenantes internes à l'administration métropolitaine" mentionnée dans le texte de la délibération, nous vous faisons part de notre souhait de participer à ses travaux afin de partager nos propositions. Nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Nachury.

M. la Conseillère NACHURY : Bonjour. Beaucoup de vœux ont été exprimés et reçus. Je me permets d'ajouter les miens pour une belle année individuellement et collectivement.

Ce projet de délibération pose le principe de l'élaboration d'un schéma de promotion des achats responsables, occasion pour la Métropole "d'affirmer sa volonté politique de jouer pleinement son rôle d'acteur de la transition sociale et écologique sur son territoire".

Tout d'abord, notons qu'il s'agit d'une délibération de principe, que le SPAR est une obligation légale, que la politique d'achat est complémentaire du code de la commande publique, que le métier "achat" commence à se développer dans les collectivités et que la masse des achats de la Métropole s'élève annuellement à plus de 600 M€. Ensuite, il nous semble juste de noter que beaucoup de démarches visent à des achats dits "responsables" se font déjà à la Métropole. Elles ne sont pas forcément visibles, mais on ne part pas de rien.

Enfin et surtout, notre groupe souhaite attirer l'attention sur trois points. Le premier point est l'ampleur des champs et des objectifs : trois dimensions, sept filières économiques, de l'alimentation aux espaces végétalisés. Qui trop embrasse, mal étreint. Ne faudrait-il pas établir des priorités et agir d'abord dans les filières dépendant directement de la Métropole comme les biens et services généraux, l'informatique ou les déchets ? Parce que, par exemple, pour l'alimentation, ce sont les collègues, les délégataires, les centrales d'achats qui commandent. Les objectifs peuvent être et sont parfois divergents.

Le deuxième point est l'assurance d'une égale prestation bien que ou parce que l'on a choisi conformément aux critères nombreux du schéma. C'est tout le travail qu'il faudra faire en aval pour s'assurer de la bonne exécution dans les bonnes conditions des achats. On peut, par exemple, signaler le problème de la clause sociale d'insertion, par respect pour les publics en insertion, il ne faudrait pas que l'on en accepte une moindre prestation.

Le troisième point est les moyens humains nécessaires. Lors de la présentation du SPAR en commission d'appel d'offres et compte tenu de la charge nouvelle, il est apparu comme évident qu'il faudrait étoffer le service. Ces agents seront ou seraient sans doute nécessaires. Mais je voudrais insister sur le fait que bien des missions de droit commun, j'insiste bien "des missions de droit commun", nécessiteraient aussi des ressources humaines nouvelles au plus près des usagers, dans les MDM pour accompagner les familles, les personnes handicapées, les personnes âgées. Cela interroge donc la priorisation des besoins et l'orientation des ressources humaines. J'ai bien entendu qu'il y aurait un travail qui se conduirait jusqu'en automne. Nous attendrons donc l'automne et, dans un premier temps, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Baume pour quelques précisions.

Mme la Vice-Présidente BAUME : Plusieurs éléments pour répondre, entre autres, à madame Nachury sur la question des moyens humains. Je ne doute absolument pas de la capacité à se former et à dialoguer entre acheteurs et juristes de la commande publique sous la houlette de Michel Soulas qui est ici présent et donc qui nous entend. Vous avez eu la présentation en commission d'appel d'offres aux côtés de Bertrand Artigny et il me semble qu'une partie du challenge c'est vraiment cela, vous l'avez indiqué dans votre propos liminaire, de pivoter la fonction commande publique vers une fonction achats. Il y a des collectivités qui ont réussi, entre autres la Région Bretagne. Je suis convaincue que les équipes vont réussir à cela.

Concernant la priorisation, j'ai bien pris soin de vous citer justement le bâtiment, les travaux publics, qui sont des éléments qui arrivent très rapidement avec notre PPI et qui donnent du travail, on va dire cela, qui donnent des missions conséquentes à de nombreuses entreprises de toutes tailles et de tout type d'organisation, donc les fameuses TPE, PME et ETI dont parlait madame Borbon, et je vous rejoins sur le fait que cette priorisation doit absolument se voir dans ce que l'on vous présentera à l'automne, ce qui me permet de vous dire que ce que je vous propose c'est qu'en aparté de la commission économie, parce que l'on ne peut peut-être pas monopoliser tout le temps, avec l'ensemble des Conseillères et des Conseillers, que l'on fasse un groupe de travail achats qui me permette de vous verser l'avancée des travaux, sans jeux de mots, avec les entreprises des territoires et en présence de Bertrand Artigny qui tendra à sécuriser la coopération entre nous et qui vous montrera que les acheteuses et acheteurs coopèrent bien avec la commande publique. Je pense que cela répondra aussi à la demande de madame Borbon du coup.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0376 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0377 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour soutenir la reprise de l'activité touristique dans le contexte de la crise lié à la pandémie de Covid-19 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur de dossiers numéros 2021-0376 et 2021-0377 qui concernent l'Office du tourisme. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL, rapporteur : Merci monsieur le Président. Vous l'avez compris, je rapporte cette délibération pour ma collègue Vice-Présidente Hélène Dromain qui siège dans les instances de l'Office du tourisme. Il s'agit pour ces deux délibérations d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un peu plus de 4,6 M€ à l'Office du tourisme et une subvention exceptionnelle de 200 000 € pour soutenir la reprise de l'activité touristique dans le contexte que nous connaissons tous et d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions.

Ces rapports vous présentent les missions de l'Office du tourisme qui représentent en fait plus de 38 000 emplois sur notre territoire. Depuis 2020, la pandémie a engendré une crise sans précédent pour le tourisme, tout le monde le sait, avec un taux d'occupation des hôtels de 35 % en 2020, contre 71 % en 2019. Ce qu'on appelle le revenu par chambre disponible est en baisse de 60 % et 80 % des événements ont été annulés ou reportés. Donc, il s'agit par cette délibération d'accompagner prioritairement la reprise de l'activité touristique sur notre territoire en préparant l'avenir avec une offre touristique plus résiliente et plus responsable. Je rappelle qu'une consultation a été menée à l'automne 2020 par madame Dromain auprès des professionnels du tourisme et que l'idée est de construire en 2021, avec ces mêmes acteurs, un schéma métropolitain du développement du tourisme responsable.

La première délibération vous présente le bilan des activités et le programme d'actions qui nous a été présenté en commission par le directeur et la deuxième motive la subvention exceptionnelle pour financer des actions supplémentaires de promotion avec des achats d'espaces médias et de supports presse. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a quatre demandes d'intervention. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord un mot pour féliciter les équipes de l'Office du tourisme pour leur travail et pour avoir permis la mise en œuvre des conditions permettant la réouverture de l'Office.

Alors que les possibilités d'activité sont limitées, nous invitons d'ailleurs tous les Grand Lyonnais à s'y rendre pour découvrir, voire redécouvrir leur agglomération, la richesse de leur patrimoine historique et culturel.

La reprise aura lieu et, lorsqu'elle sera là, il nous faudra être massivement présent pour l'accompagner car c'est plus de 38 000 emplois, vous venez de le dire, qui sont concernés et qu'on ne peut laisser tomber sur le territoire de la Métropole.

C'est là l'objet du plan de relance qui nous est présenté. Nous nous réjouissons que ce dernier ne remette pas en cause la stratégie d'attractivité menée jusqu'alors. Une stratégie que l'on pourrait même qualifier de très offensive, d'aucuns diraient agressives, dans une forme de concurrence avec d'autres destinations pour bénéficier au maximum des effets de la reprise d'activité. C'est aussi la stratégie d'attractivité touristique intercontinentale qui n'est pas abandonnée : les voyageurs pourront toujours venir en avion découvrir la beauté de notre ville et cela continuera de faire rayonner notre cité à l'international.

Vous semblez donc être revenus sur votre volonté affichée de vous reconcentrer uniquement sur le marché intérieur et européen pour le développement d'une offre train/cyclotourisme. Le développement d'un tourisme de proximité est bien évidemment une orientation que nous soutenons, mais cela n'a jamais été suffisant : 65 % de l'activité de la Métropole de Lyon relève du tourisme d'affaires, des congrès, des salons, et c'est précisément ce secteur qui est sinistré aujourd'hui.

Vous le reconnaissez vous-même, madame la Vice-Présidente, dans la presse : "Ce que l'on sait, c'est que les touristes d'affaires dépensent plus que les touristes d'agrément. Donc si le tourisme d'affaires ne reprend pas, nous aurons beaucoup de mal à compenser". C'est le discours que nous avons toujours tenu et nous sommes soulagés de voir qu'il a finalement été entendu car c'est bien ce tourisme d'affaires qui génère le plus de nuitées hôtelières, de réservations dans nos restaurants, de dépenses dans nos commerces ; ce tourisme qui fait parler de nous, qui donne envie à des entreprises de s'implanter sur notre territoire, qui fait venir des talents de toute la France désirant s'installer ici pour y passer leur vie, qui fait que certains membres de notre assemblée, particulièrement en votre sein, sont présents ici même aujourd'hui.

Lyon n'a jamais été une capitale du tourisme de masse. Ce n'est jamais comme cela qu'elle a été voulue, jamais comme cela que la politique touristique, qui n'existait pas avant 2001, a été construite. En ce sujet comme en tous les autres, nous y avons toujours mis l'ADN de notre ville : accueillante, humaniste et déjà responsable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Pillon.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour et meilleurs vœux. Moi je ferais des vœux d'espérance et sérénité. J'ai entendu beaucoup de choses.

En ce qui concerne cette délibération, je crois qu'on a tous compris maintenant que le contexte sanitaire va encore impacter très fortement et très durablement notre vie quotidienne dans les prochains mois. Les dernières mesures prises par le Gouvernement quant à la non-réouverture des remontées mécaniques, par exemple, ou l'absence de date pour la réouverture des restaurants et des établissements de jeux ne peuvent que fragiliser encore plus des pans entiers de l'économie (hôtellerie, restauration, loisirs, culture) qui sont déjà très durement frappés. Or, le tourisme est un levier majeur du développement de l'économie et de l'emploi dans la Métropole de Lyon. Comme il était rappelé précédemment, plus de 30 000 personnes travaillent dans ce secteur.

Si le tourisme d'agrément et le tourisme de proximité peuvent bien sûr être un axe de développement intéressant, ils ne pourront jamais compenser la très forte chute du tourisme d'affaires si ce dernier ne retrouve pas son rang dans notre Métropole et les chiffres précédents l'ont bien démontré.

Pour autant, nous pouvons légitimement nous interroger sur le maintien du montant de la subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme vu la baisse importante de son activité, alors qu'il nous est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 200 000 € pour soutenir la reprise de cette activité. Petite interrogation, mais peut-être que nous n'avons pas tout compris en commission.

Nous pouvons aussi nous interroger sur les axes de développement proposés, notamment quant à la volonté et là c'est ce qui est écrit dans la délibération de "mettre le tourisme de proximité au cœur de la stratégie". Certes, comme je le précisais auparavant, il est intéressant de poursuivre cet axe de développement, mais quant à le mettre au cœur de la stratégie, vous comprendrez notre étonnement.

Il est indispensable que dans le contexte actuel et dès lors que le contexte sera favorable, dans les semaines ou mois qui viennent, nous relançons avec force le tourisme d'affaires. C'est celui qui fait la nuitée des hôtels qui remplit nos restaurants, qui anime les activités de loisirs. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été indiqués tout à l'heure.

Les professionnels que nous rencontrons tous sont dans une attente très forte de notre part. Rassurer, valoriser, dynamiser seront autant d'axes de la relance du tourisme dans notre Métropole. Il faudra dans cette nouvelle ère encore plus s'appuyer sur les communes et leurs atouts parce que j'entends toujours parler de Lyon, mais la Métropole de Lyon et l'Office de tourisme c'est quand même 59 communes.

Nous voterons ces deux subventions non parce que nous sommes totalement convaincus par la stratégie proposée, mais parce qu'elle est un signal fort auprès des acteurs de l'économie du tourisme qui en ont bien besoin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Sechaud.

Mme la Conseillère SECHAUD : Merci monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, à mon tour de vous présenter mes vœux les meilleurs pour cette année 2021.

Je souhaiterais, concernant ces deux délibérations, tout d'abord rappeler la place majeure du tourisme dans l'économie de la France, le pays le plus visité au monde : 88 millions de visiteurs étrangers sont venus en France en 2018, ce qui représente pour notre économie 7,3 % du produit intérieur brut (la part du tourisme dans le PIB mondial représentait 10 % en 2017, soit un emploi sur 10), l'activité touristique représentait en France en 2016, 2 millions d'emplois directs et indirects, 34,37 milliards d'euros de recettes.

À l'aune de ces chiffres, je souhaiterais souligner de fait la place majeure qu'occupe le tourisme dans notre économie et le rôle pivot que jouent les offices du tourisme, notamment celui de notre agglomération, tant dans la qualité de l'accueil qu'il assure aux hôtes étrangers, qu'ils soient touristes ou professionnels, que dans la part qu'il prend grâce à ses actions et à sa stratégie de communication dans le rayonnement de notre agglomération à l'étranger.

Le critère du nombre d'habitants place la Métropole de Lyon en 11^{ème} place à l'échelle européenne, derrière notamment trois villes allemandes, deux villes espagnoles et une ville italienne. Son attractivité en fait une grande métropole européenne, statut que lui confère aussi la loi MAPTAM, lui octroyant d'exercer de plein droit la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones touristiques.

Une onde de choc a traversé 2020 et secoue pour partie 2021. La pandémie provoque aussi un terrible ralentissement économique, dont souffrent de nombreux secteurs, dont celui du tourisme. Mais avec lui ce sont aussi la gastronomie, l'hôtellerie, la culture, les loisirs, le transport qui sont touchés. C'est pourquoi l'État et les collectivités locales ont le devoir de les accompagner dans la crise, de les aider à la surmonter et à renaître, sans doute différents. Ces deux délibérations qui nous sont soumises nous proposent de soutenir l'Office du tourisme en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 200 000 €, de valider son programme d'actions 2021 et d'approuver son budget de fonctionnement. Et c'est évidemment favorablement que le groupe socialiste votera ces deux rapports.

Nous voulons qu'en 2021 soufflent des vents d'espoir, que le premier terrasse le virus et sa contagiosité, que le second nous permette de retrouver liberté de vie et dynamisme économique, que cessent alors les suppressions dramatiques d'emplois et que de nouveaux soient créés, que la situation de chacune et de chacun puisse être humainement digne. Que le troisième fasse écho à notre prise de conscience environnementale collective, renforcée par la crise sanitaire, en intégrant mieux que nous le faisons l'économie de proximité, l'économie circulaire, notre devoir citoyen écoresponsable dans nos activités économiques. Le tourisme est un fer de lance en la matière.

Dans son action de reconquête de légitimité, en tant que destination incontournable après plus d'un an de baisse de fréquentation due à la situation sanitaire, la Métropole de Lyon, parcourue par ViaRhôna, desservie par des lignes de chemin de fer régulières et fréquentes, se doit d'être désormais aussi un acteur de tourisme durable.

Riche de ses 59 communes et de leur patrimoine culturel et industriel, la Métropole de Lyon possède en elle une clientèle de proximité pour un tourisme local faisant usage de modes doux. C'est pourquoi il est de notre responsabilité d'élus d'accompagner l'Office du tourisme davantage qu'en 2020 afin qu'il puisse déployer des actions plus larges, séduire et fidéliser de nouveaux visiteurs, stimuler le tourisme local, valoriser notre patrimoine et accompagner nos acteurs vers une transition écologique essentielle.

Enfin, gardons à l'esprit que l'Union européenne apporte également son soutien au tourisme européen, tant par la création de réseaux entre les principales régions touristiques du continent, participant à un tourisme durable, que par des offres de financement pour aider le secteur à contribuer au développement régional et à l'emploi. Nous souhaitons par cette conclusion souligner les qualifications au sein de la Métropole de Lyon pour accompagner dans les années à venir l'Office du tourisme dans la rédaction de projets de tourisme durable éligibles aux subventions européennes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, je voulais évoquer le sujet du tourisme. Il est vrai, 2020 n'a pas été une année comme les autres. Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Office du tourisme pour son travail depuis de nombreuses années. C'est notamment grâce à eux que le tourisme en général et le tourisme d'affaires se sont développés de façon considérable.

Durant votre campagne, vous nous avez fait comprendre que le tourisme national et international n'était pas souhaitable au regard de son bilan environnemental, mais je voulais saluer votre rétropédalage car, à travers différentes réunions, nous avons compris que votre vision commence à changer.

Vous voulez développer le tourisme local et c'est une bonne chose de faire découvrir notre Métropole à ceux qui nous entourent, mais cela ne peut pas remplacer le tourisme d'affaires qui n'a pas les mêmes retombées économiques.

Par ailleurs, vous voulez mettre en place différents labels (développement durable et écoresponsable). C'est une très bonne chose car tous les acteurs travaillent dans cet esprit, notamment à impliquer un maximum de fournisseurs, à leur trouver des produits locaux et surtout de petites entités, mais attention, nous soutenons une évolution positive si on accompagne les acteurs, pas si on les sanctionne. Tout le monde n'a pas les mêmes moyens et à la fin de cette crise, beaucoup n'auront pas l'argent nécessaire pour mettre en place ces labels. Il ne s'agit pas de les fragiliser encore plus.

Monsieur le Président, comment ne pas aborder le sujet du tourisme sportif. Nous avons la chance d'avoir des clubs qui sont la fierté de notre Métropole au plan local, national et international à travers leurs rencontres au niveau européen, de nombreux supporters viennent découvrir notre Métropole, notre histoire, notre culture, nos hôtels, nos commerces, nos intervenants. Nous avons été très surpris de votre décision de retirer des budgets à ces clubs dans cette période si difficile pour eux au plan économique. On aurait préféré une réorientation des crédits pour mieux répondre aux attentes d'une collectivité.

Nous voudrions juste parler un peu des métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Nous nous demandons comment vont pouvoir s'en sortir nos amis hôteliers qui ont des loyers importants avec des taux d'occupation entre 10 et 20 %, sachant qu'un hôtel est rentable avec un taux d'occupation de 65 %. Nous ne reparlerons pas des difficultés des métiers de la restauration, mais nous voudrions avoir une pensée pour ces salariés et vous raconter ce qui se passe chez un restaurateur proche de notre collectivité. Un de ses serveurs a expliqué qu'il était en grande difficulté car, n'ayant pas 100 % de son salaire et ne recevant pas non plus de pourboires, il a été obligé de vendre sa voiture (qui est son seul moyen de locomotion pour aller travailler) car il ne pouvait plus payer les échéances de son logement qu'il a acheté il y a trois ans. Plusieurs salariés ont fait part d'une baisse de moral car ils ne savent pas quand ils vont retravailler et s'ils vont conserver leur emploi.

Nous n'oublierons pas la filière agricole qui souffre fortement de la fermeture des établissements de restauration depuis de nombreux mois. Nous pensons qu'il ne faut pas oublier cette filière pour laquelle vous n'avez pas proposé de plan de relance pour les aider.

Je ne pourrai finir cette intervention sans évoquer la cité de la Gastronomie car, lors de notre premier Conseil, vous nous aviez confié vos ambitions pour celle-ci. Vous nous aviez dit que nous allions travailler ensemble et malheureusement, nous sommes dans le néant et je pense qu'il faut nous mettre au travail à ce sujet pour être prêts lors de la reprise du tourisme local, national et international. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Après ces quatre interventions, je mets aux voix le rapport n° 2021-0376 qui concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du tourisme. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous donne les résultats des votes précédents. Pour les deux comptes rendus et l'ensemble des rapports sans débat, toutes les délibérations ont été adoptées avec un nombre de voix favorables qui variait, selon le vote, entre 112 et 146 voix. Naturellement, tous ces résultats seront au compte-rendu et sont à disposition des Présidents de groupe dès maintenant s'ils souhaitent les consulter.

Pour la délibération n° 2021-0465 sur la désignation au SYTRAL, la délibération a été adoptée avec 121 voix et 14 abstentions.

Pour la délibération n° 2021-0374 sur la désignation d'un représentant à Medialys, la délibération a été adoptée avec 101 voix pour et 38 abstentions.

Pour le rapport 2021-0375 sur le schéma des achats responsables, la délibération a été adoptée avec 114 voix pour et 33 abstentions.

Nous passons au vote sur la délibération n° 2021-0377 qui concerne toujours l'Office du tourisme. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés, Mmes Hélène DROMAIN, Émeline BAUME, M. Alain GALLIANO, Mme Fatiha BENAHMED, M. Raphaël DEBÛ, Mme Myriam FONTAINE, MM. Pierre CHAMBON et Richard BRUMM, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2021-0376 et 2021-0377 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° 2021-0378 - développement solidaire et action sociale - Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction adoption -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0378. Il s'agit de désigner un représentant au conseil de famille départemental-métropolitain et la candidature de Marie Agnès Cabot est proposée. Monsieur Grivel souhaitait intervenir rapidement. Vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, c'est juste une question. Pour une délibération comme celle-ci qui est une désignation importante, de participer au conseil de famille, on est totalement impliqué dans le monde de l'enfance. Donc, c'est à la fois un sujet très sensible et c'est un sujet avec nécessité d'une compétence d'expérience et je voulais savoir justement quelles sont les compétences de la personne désignée par rapport aux responsabilités qui l'attendent au sein du conseil de famille ?

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez si, à chaque désignation on demande les CV (curriculum vitae) des personnes et de justifier les choses, nos Conseils vont être très longs !

M. le Conseiller GRIVEL : C'est vrai, mais il s'agit du monde de l'enfance, c'est celui que je connais bien, j'y ai travaillé pendant plus d'une trentaine d'années. Je peux vous dire qu'il faut vraiment être solide.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis certain que madame Cabot se fera un plaisir d'échanger avec vous pour en discuter et que vous verrez à quel point elle est compétente.

Y a-t-il d'autres candidats sur ce poste ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport n° 2021-0378 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0381 - développement solidaire et action sociale - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Réévaluation du tarif de référence de l'aide sociale générale (ASG) - Financement 2021 des SAAD prestataires engagés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la prise en charge de publics spécifiques - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0381. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, madame Coin, avant de donner la parole au Vice-Président Blanchard qui apportera des précisions. Madame Coin, vous avez la parole.

(Silence)

M. LE PRÉSIDENT : Il faut mettre votre micro madame.

Mme la Conseillère COIN : Est-ce que vous m'entendez là ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui nous vous entendons.

Mme la Conseillère COIN : Je souhaite mes meilleurs vœux pour 2021 à tous et à toutes. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, "On juge une société à la manière dont elle traite ses citoyens les plus

faibles et les plus démunis". Cette phrase de Jimmy Carter reflète le travail de la Métropole depuis 2015 pour le soutien et l'accompagnement des personnes âgées et celles qui se trouvent en situation de handicap.

Nous soutenons collectivement la liberté de choisir de rester à domicile le plus longtemps possible en bénéficiant d'une prise en charge de qualité. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile jouent un rôle décisif en la matière, mais plus globalement, cette orientation collective devrait nous amener à penser ce maintien à domicile non seulement à l'échelle de l'appartement ou de la maison, mais à l'échelle du village ou du quartier. Nous devons adapter au grand âge et à la dépendance nos espaces de vie, nos rues et nos places, nos services publics pour qu'ils permettent de bien vieillir chez soi.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui intervient dans un contexte particulier, où avec la Covid, les SAAD ont été touchés de plein fouet, notamment par le refus de certains bénéficiaires d'être exposés au virus par les intervenants à leur domicile. Ils ont également eu une fonction décisive afin de maintenir un minimum de lien social avec les personnes en fragilité.

Nous retenons deux éléments principaux dans le projet de délibération très dense qui nous est soumis. Le premier concerne la réévaluation du tarif de référence de l'aide sociale générale passant de 17,50 € à 20 €, sans augmentation de la part de l'usager qui demeure à 1,21 €. Cela va dans le bon sens pour mettre en cohérence le tarif de la prestation et le coût réel pour les SAAD sans faire peser cette hausse sur les publics destinataires, déjà fragiles. Le second concerne l'augmentation du taux directeur d'évolution des tarifs des 13 SAAD sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la Métropole, pour la prise en charge de publics spécifiques, à savoir les personnes les plus vulnérables et à faibles revenus. C'est aussi un signal fort de soutien dans le contexte de crise actuelle.

Malheureusement, tout n'est pas rose pour ces structures, avec de grandes difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation de son personnel. Pouvez-vous nous préciser, monsieur le Président, quelle est l'action de la Métropole de Lyon pour accompagner les SAAD sur ces enjeux ?

Vous l'avez compris, le groupe Synergies Métropole votera favorablement sur ce rapport. Nous considérons que le soutien aux SAAD est essentiel, plus particulièrement dans la période que nous traversons. Car plus encore que leur rôle dans le maintien à domicile, les SAAD sont également un outil précieux pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président monsieur Blanchard.

M. le Vice-Président BLANCHARD : Merci monsieur le Président. Chers collègues, à mon tour de vous adresser mes vœux, à commencer par la santé, la vôtre, celle de vos proches et des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais.

Madame la Conseillère, vous avez souhaité commenter cette délibération et vous me donnez ainsi l'occasion d'exposer rapidement la situation actuelle eu égard aux prises de parole précédentes sur le budget de fonctionnement. Cette délibération, comme celle concernant d'ailleurs le rehaussement du point GIR (groupe iso-ressources) et les taux directeurs votés tout à l'heure, pardon c'est un peu barbare et technique, ont pour vocation de nous remettre à niveau. Pour votre information, notre collectivité, avant ce projet de rehaussement des bases de tarification, se positionne à la 88^{ème} place sur 101 du classement national en matière de politique des solidarités à destination de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

Concernant le secteur de l'aide à domicile, plus précisément celui que vous évoquez madame, cette branche a subi de plein fouet les impacts de la crise sanitaire et les difficultés financières de ces structures ont été accompagnées par la Métropole dès la fin 2020 et on peut constater d'ailleurs la pertinence de ces mesures si j'en crois le retour des témoignages de satisfaction qui nous ont été faits dernièrement lors d'une réception des gestionnaires de ces structures. À cela, et vous l'avez évoqué et je vous rejoins totalement, s'ajoutent des difficultés structurelles identifiées depuis de nombreuses années et la crise n'a fait qu'amplifier le phénomène. J'évoque ici le manque d'attractivité des métiers du soin à la personne dépendante, tant en matière de recrutement que de fidélisation. On l'imagine bien, l'aide financière, même si elle n'est pas la seule porte d'entrée en matière de valorisation de ces métiers, reste un préalable incontournable et déterminant vers une amélioration de la situation, je devrais dire à l'heure actuelle, plutôt restauration de la situation actuelle.

À terme, au travers de nos politiques à destination de ces personnels, c'est toute la filière du *care*, pardon pour l'anglicisme, qui en sera bénéficiaire, tant les professionnels qui nous font de plus en plus défaut pour les raisons que j'ai évoquées précédemment qu'au final, au bout du bout du dispositif, la qualité de la prise en charge de l'usager. Et on ne peut pas prôner la bienveillance en direction des personnes dépendantes et, en parallèle, négliger les professionnels qui interviennent auprès d'elles, voire les oublier, comme on a pu le constater lors du premier confinement.

Et on ne peut pas non plus invoquer une politique du bonheur pour toutes et tous, comme cela a été évoqué tout à l'heure, quand on laisse sur le bord du chemin ceux qui, ayant perdu leur autonomie, ne produisent plus de richesse. Avec l'allongement de l'espérance de vie et une population nationale vieillissante, (*propos inaudibles*) de la demande et la nécessité d'y répondre, dans un souci de qualité de prise en charge, nous impose de nous inscrire dans une politique volontariste de rénovation et d'anticipation, à commencer par résorber le retard qu'a pris notre collectivité. Ce n'est pas une option. Avec cette action de valorisation, nous parvenons à nous inscrire dans la moyenne nationale et nous manifestons notre volonté de justice sociale pour toutes et tous.

Cette délibération est le préalable à notre action sur le long terme, d'abord se remettre à flot. Pardon de le dire aussi brutalement, mais gouverner, c'est d'abord anticiper. Sinon, cela oblige les successeurs à rattraper le retard et oui, cela coûte un pognon fou. Alors, on peut entendre les constats, voire la critique, mais alors qu'elle soit constructive et réaliste. Tout ce qui sera proposé dans cet hémicycle virtuel sera reçu et analysé, mais si cela tient compte de la réalité du terrain et des réelles perspectives et projections. Vous m'avez interpellé sur mes projets, dont acte. Alors, soyez force de proposition, je prends et on en parle quand vous le voulez. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc cette délibération n° 2021-0381 au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération 2021-0376 qui concernait à l'Office du tourisme : adoptée avec 135 voix pour et une abstention. La deuxième délibération sur l'Office du tourisme, la numéro 2021-0377, est adoptée avec 131 voix pour et 1 abstention. Et pour la délibération n° 2021-0378 qui désignait un membre au conseil de famille départemental-métropolitain, il y a eu 100 voix pour et 43 abstentions.

N° 2021-0383 - développement solidaire et action sociale - Plan pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portant sur la modification du calendrier de remise des rapports d'exécution, en raison de l'impact de la crise sanitaire - Délégation Solidarités, habitat et éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0383. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, j'en profite également pour vous présenter à tous et à toutes mes meilleurs vœux pour cette année 2021. Aujourd'hui, au-delà de cette délibération, la Métropole est extrêmement mobilisée auprès des acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté sur le territoire. Pour rappel, la stratégie a été lancée en 2019 avec un montant de 4 M€. Notre Exécutif a augmenté, en lien avec l'État, l'enveloppe pour 2020 de 7,3 M€, permettant d'aider plus d'une soixantaine de structures sur notre territoire et de développer également en interne des actions avec les services de la Métropole. Je remercie à ce titre l'engagement des services sur ce sujet et la dynamique de coopération permise par cette stratégie.

Au-delà de la stratégie pauvreté, notre assemblée a consacré ces derniers mois plusieurs millions d'euros pour faire face à la crise sanitaire et sociale que nous connaissons. Notre Exécutif est très mobilisé, de manière concomitante aux aides d'urgence, avec l'organisation de groupes de travail en lien avec les acteurs du territoire sur les enjeux de santé mentale, d'accès aux droits, d'hébergement et de logement et de précarité alimentaire ainsi qu'une réunion mensuelle de coordination avec l'ensemble des Maires du territoire qui est pilotée par le Vice-Président Pascal Blanchard pour pouvoir partager nos actions et être plus efficaces pour faire face à l'augmentation de la pauvreté. Je remercie également à ce titre l'engagement de chacune des communes, des élus et des services et également des associations, salariés et bénévoles qui permettent cet engagement au service des plus fragiles.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la modification du calendrier de remise des rapports d'exécution en raison de l'impact de la crise sanitaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes d'intervention. Pour le groupe Synergies Métropole, madame Fournillon.

(Silence)

M. LE PRÉSIDENT : Madame Fournillon, nous ne vous entendons pas pour l'instant.

Mme la Conseillère FOURNILLON : J'arrive monsieur le Président, excusez-moi. Je souhaite aussi une très bonne année à tout le monde. Ce que je nous souhaite surtout, c'est de récupérer la vraie vie, la vie d'avant. C'est important.

Alors la troisième vague de la crise va être sociale et elle sera étendue dans le temps. La crise sanitaire qui touche depuis bientôt un an notre pays, comme le monde entier, impacte fortement notre économie et avec elle, toute la population française. L'impact est d'autant plus réel chez les personnes les plus précaires. Les conséquences économiques qu'aura cette crise, nous ne les connaissons pas encore, mais les conséquences humaines, nous les voyons tous les jours dans nos territoires. La crise actuelle conduit à une augmentation massive du taux de pauvreté.

Je pense notamment aux étudiants qui ont récemment manifesté leur désarroi et auxquels nous devons apporter des réponses rapides et concrètes. Marc Grivel l'a rappelé en début de Conseil en évoquant les propositions de Synergies Métropole en la matière. Je pense aussi aux personnes qui ont perdu un travail ou qui sont durablement éloignées de l'emploi, aux indépendants, notamment les restaurateurs que le couvre-feu dès 18h empêche de travailler le soir, aux professionnels de la montagne, dont les saisonniers, qui témoignent depuis plusieurs jours de leurs difficultés à vivre face à la piste d'une saison blanche. Les exemples sont légion dans l'Hexagone. L'actualité récente nous rappelle sans cesse la fragilité de certaines conditions. Elle nous pousse à agir vite. Il suffit parfois d'un petit coup de pouce pour améliorer la vie d'autrui.

Le plan pauvreté constitue une politique structurante majeure. Son déploiement a été perturbé, voire retardé, par les confinements successifs. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de remettre à l'heure "l'horloge de la solidarité". Nous ne pouvons qu'approuver fortement cette délibération. La confiance n'exclut pas le contrôle et nous resterons particulièrement vigilants aux bénéfices réels de ces actions. Le bilan très positif de la première année nous invite à poursuivre la stratégie mise en place en 2019 et à aller encore plus loin, en restant à l'écoute de nos concitoyens et en répondant par des actions très concrètes à leurs besoins, ce que nous permet notamment ce plan de pauvreté, en apportant un soutien durable à nos entreprises créatrices de richesses et d'emplois.

Notre réussite, monsieur le Président, sera collective, en nous appuyant sur des politiques structurantes, concertées, à l'échelle de la Métropole, mais aussi en nous appuyant sur les acteurs locaux, comme les communes qui constituent souvent la première porte d'entrée du citoyen comme de l'entrepreneur, dans la Métropole que nous voulons. Une Métropole dynamique, humaine, qui ne laisse personne sur le bord de la route. Je vous remercie.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Il y a un temps de parole demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés. Il s'agit de madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vous remercie. Je vous souhaite également à toutes et tous une très belle année 2021, en tout cas meilleure que 2020.

Fin 2018, le Président de la République lançait la stratégie pauvreté et affichait vouloir réduire la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Lorsque la Métropole de Lyon s'est engagée comme territoire démonstrateur dans cette stratégie, cela a été l'occasion de mettre en avant ce que notre collectivité et les partenaires associatifs savent faire, mais aussi d'obtenir des moyens supplémentaires pour développer la solidarité sur notre territoire. Cette délibération, bien que purement technique permettant le report de crédits et le déploiement de projets non réalisés du fait du premier confinement, est l'occasion, à l'aune d'un probable troisième confinement, de rappeler quelques réalités. Nous allons devoir faire face à un contexte où la disparition de la pauvreté et de l'exclusion n'apparaît plus comme un objectif atteignable et où la complexité des situations humaines résiste mal aux catégories administratives. Ce sont des dispositifs qui parfois s'empilent et se superposent sans grande visibilité pour celles et ceux qui les vivent au quotidien.

Je partage l'inquiétude des associations. La crise épidémique ne doit pas mener à un drame social. La Covid-19 chamboule toute notre société, notre quotidien, nos habitudes, mais il n'est pas question d'abandonner la solidarité et l'action sociale. Nous le savons, tous les acteurs de la solidarité ont un rôle incontournable en temps de crise. D'une part, parce qu'ils viennent en aide à des personnes qui ont besoin, d'autre part, parce que si l'aide destinée à ces publics fragiles venait à s'interrompre du fait de la situation sanitaire, les conséquences pourraient être dramatiques.

Nous savons aussi que la santé de tous est en jeu, mais pour les plus pauvres, il n'y a plus aucune échappatoire. Tensions intrafamiliales, décompensations psychiques pour ceux qui vivent en logements surpeuplés, enfants sans apprentissage scolaire par manque d'appui des parents ou de possibilité de se connecter. La pandémie a permis de vérifier le constat que plus un emploi est utile à la société, moins il est payé et considéré. Aussi, il est de notre devoir de protéger ceux que le contexte social fragilise.

Je souhaite ainsi attirer votre attention sur la situation dramatique que vivent nos jeunes, tous nos jeunes.

Pour soutenir les personnes les plus en difficulté dans le contexte de crise sanitaire et suite au couvre-feu de l'automne, le Gouvernement avait annoncé qu'une aide financière ponctuelle serait versée aux allocataires du RSA et de l'APL (aide personnalisée au logement) ainsi qu'aux étudiants boursiers. C'est donc environ 1 100 000 jeunes qui devaient bénéficier de cette aide de 150 € : 400 000 jeunes de moins de 25 ans allocataires de l'APL et environ 700 000 étudiants boursiers sur critères sociaux.

Pourtant, cette aide manque une partie importante de sa cible : les jeunes les plus précaires, ne bénéficiant ni du RSA ni de l'APL car ne disposant pas d'un logement les rendant éligibles à l'allocation. Alors que le Sénat vient de rejeter une proposition de loi visant à étendre le RSA aux 18-25 ans pour répondre à l'urgence sociale de ces jeunes sans emploi dont la situation de précarité a été aggravée par la crise du Covid-19, je salue de fait le travail engagé par la Métropole de Lyon concernant le revenu de solidarité jeunes, et la volonté d'accompagner les jeunes de notre Métropole qui doivent faire face à la crise sociale et économique.

Les jeunes sont en première ligne de cette crise. Ils servent de première variable d'ajustement chez les employeurs et c'est eux, ceux exerçant les métiers les moins rémunérés, comme livreurs, aides-soignants ou agents de nettoyage, qui s'exposent ainsi plus que le reste de la population. C'est plus de 1,5 million de jeunes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est un jeune de moins de 25 ans sur cinq. Alors, faites le calcul dans cette assemblée, c'est 30 de vos enfants qui sont concernés. Il est temps d'agir et de donner des perspectives.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes votera favorablement ce rapport et continuera de soutenir le travail mené par l'Exécutif dans le domaine du développement solidaire et de l'action sanitaire et sociale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert pour la délibération n° 2021-0383.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote sur la délibération n° 2021-0381 qui concernait la réévaluation des tarifs de l'aide à domicile. Elle est adoptée avec 141 voix pour et 2 abstentions.

N° 2021-0385 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0385 qui désigne un représentant au conseil d'administration de la régie Les Nuits de Fourvière. C'est monsieur Van Styvendael qui est rapporteur. Nous vous proposons la candidature de madame Muriel Lecerf et il y a une demande d'intervention de monsieur Geourjon pour le groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Geourjon vous avez la parole.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour je vous souhaite ainsi qu'aux agents et aux habitants de la Métropole de Lyon une très belle année 2021.

Avec le lancement, lors du dernier Conseil de la Métropole, du projet d'Aréna de l'OL, nous risquons d'atteindre la saturation en termes de capacité d'accueil d'artistes ou de spectacles majeurs sur notre agglomération. L'enjeu est bien de trouver un équilibre entre la nécessaire viabilité économique du projet privé d'Aréna et la poursuite de l'activité des structures culturelles publiques ou parapubliques, au premier rang desquels les Nuits de Fourvière, mais aussi la Halle Tony Garnier qui sont des lieux culturels emblématiques de notre territoire.

Monsieur le Président, avez-vous pris des contacts avec votre collègue Maire de Lyon pour étudier des synergies possibles entre les Nuits de Fourvière et la Halle Tony Garnier ? En effet, ces deux lieux accueillent des spectacles ayant le même profil, parfois même ils rentrent en concurrence pour signer avec un artiste ! Ces deux scènes ont des calendriers complémentaires, la Halle Tony Garnier n'ayant pas d'activité durant la période estivale.

Au-delà, monsieur le Président, pour reprendre vos propos lors du vote sur l'Aréna, pourriez-vous nous indiquer quelle est la politique culturelle que vous souhaitez initier et entraîner pour la Métropole de Lyon ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président monsieur Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Permettez-moi du coup, puisque je prends la parole, de vous souhaiter également à chacune et à chacun une très belle année.

Sur la question de l'articulation entre les trois établissements que monsieur Geourjon pointe, je pense que ce ne sont pas les seuls puisqu'il y a également d'autres établissements dans des capacités un peu moindres qui se partagent parfois ces interventions, je pense notamment au Transbordeur, par exemple. Aujourd'hui, bien sûr, il y a une forte articulation entre la Ville de Lyon et la Métropole. Nous étions d'ailleurs vendredi dernier avec Nathalie Perrin-Gilbert pour faire un point entre les dossiers culture de la Ville et ceux de la Métropole et bien sûr, la question de la programmation a été évoquée. Il ne vous aura pas échappé que la Ville de Lyon a choisi un nouveau directeur pour la Halle Tony Garnier puisque le précédent avait fait valoir ses droits à la retraite. Donc, cela fait partie de la feuille de route de Thierry Pilat dont, par ailleurs, les faits de service précédents devraient vous rassurer sur la vigilance de la Ville de Lyon par rapport à la programmation de l'Aréna.

Concernant Les Nuits de Fourvière, jusqu'à présent, il y avait un accord sur la programmation entre Les Nuits de Fourvière et la Halle Tony Garnier. Je ne sais pas si cet accord perdurera, en tout cas, avec les liens de partenariat qui existent aujourd'hui, je ne suis pas très inquiet mais enfin, concernant l'Aréna, il est encore un peu tôt, vous me permettez, pour que l'on soit déjà sur l'articulation de la programmation culturelle. Nous avons, nous en tout cas, à cœur la volonté que cela ne déséquilibre pas bien sûr les différents lieux de culture. Il ne vous aura pas non plus échappé que cela va accueillir un peu de basket. Donc, reste à savoir quel sera le subtil équilibre entre les matchs de basket et la programmation musicale, mais je crois qu'en tout état de cause, votre appel à la vigilance sur cet

aspect-là est tout à fait à prendre en compte et, en tant que Vice-Président à la culture, j'assurerai une vigilance particulière à ce sujet et on aura l'occasion, en commission éducation, culture, de revenir sur ces enjeux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je reviens à la délibération n° 2021-0385 pour désigner un représentant. C'est madame Muriel Lecerf qui est proposée. Je n'ai pas vu d'autres candidatures.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2021-0383, qui concernait l'avenant à la convention du plan de pauvreté, elle a été adoptée avec 143 voix pour et 2 abstentions.

N° 2021-0386 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conférence régionale du sport Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0386. Il s'agit de désigner un représentant et son suppléant à la Conférence régionale du sport. Nous vous proposons la candidature de monsieur Ben Itah et en suppléant, celle de monsieur Barla.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0387 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Mions - Saint Priest - Vénissieux - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0387. Il s'agit de la désignation de six représentants titulaires et quatre représentants suppléants au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements et des établissements privés.

Il y a les candidatures suivantes qui sont proposées :

- collèges Clémenceau, Jeanne de Lestonnac et Saint Louis de la Guillotière à Lyon 7° : M. Mohamed CHIH,

- pour les sept autres établissements :

* collège Martin Luther King à Mions : Mme Christine ETIENNE en tant que suppléante,

* collège Boris Vian à Saint Priest : Mme Christine ETIENNE en tant que suppléante,

* collège Elsa Triolet à Vénissieux : Mme Christine ETIENNE en tant que suppléante,

* collèges Honoré de Balzac, Jules Michelet, Paul Éluard et la Xavière à Vénissieux : Mme Christine ETIENNE en tant que titulaire.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets cette délibération n° 2021-0387 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0388 - éducation, culture, patrimoine et sport - Saint Priest - Lyon 7° - Collèges publics - Dénomination des futurs collèges situés à Saint Priest et Lyon 7° - Attribution de concessions de logement pour nécessité absolue de service - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0388 qui concerne la dénomination de deux futurs collèges, celui de Saint Priest et de Lyon 7°. Madame la Vice-Présidente vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je profite d'avoir la parole pour vous souhaiter moi aussi une bonne année. Puisqu'il a déjà été souhaité des choses essentielles comme la santé, l'énergie ou la solidarité, moi je voudrais vous souhaiter, nous souhaiter à tous, de la pertinence pour faire face aux défis et de l'impertinence pour ne pas suivre les sentiers battus, mais savoir trouver des solutions innovantes.

Cette délibération est à la fois technique et politique. Technique parce qu'elle concerne ces deux nouveaux établissements qui seront livrés à la rentrée 2021. Donc, le premier point c'est l'organisation fonctionnelle avec cette concession de logement pour nécessité de service. Puis, le deuxième point de cette délibération c'est la dénomination des établissements. Alors évidemment, nommer c'est à la fois mettre en avant des personnalités remarquables, mais c'est aussi proposer des images inspirantes. C'est important de bien choisir l'incarnation pour des lieux. C'est important partout. Certains diraient que cela permet de ne pas ajouter au chaos et c'est encore plus important dans les établissements d'enseignement qui ont pour mission la formation des esprits.

Donc aujourd'hui, le choix que nous vous proposons c'est aussi celui des Maires des villes concernées. Ce sont deux femmes extrêmement courageuses, engagées, authentiques qui ont contribué à faire évoluer la société. N'est-ce pas un beau projet pour un établissement public ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a quatre demandes d'intervention. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Monsieur le Président, chers collègues, deux nouveaux collèges vont ouvrir leurs portes en septembre 2021 : un à Saint Priest et l'autre dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Ces deux collèges vont porter des noms de femmes : Simone Veil et Gisèle Halimi. Le choix politique de proposer des personnalités féminines est fort. En France, la moitié des établissements scolaires portent le nom d'une personnalité et le nom d'un homme, pour plus de 70 %. Depuis une dizaine d'années, les femmes ont un peu plus de place sur le fronton des écoles, mais nous avons encore du travail à faire pour arriver à une égale visibilité des femmes et des hommes. Notre majorité, en particulier avec sa Vice-Présidente à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, y est attentive. Nous œuvrons pour une culture commune où les parcours et la visibilité des femmes soient renforcés et valorisés.

C'est un signal fort, pour la population, d'avoir dans leur quartier un établissement scolaire public qui porte le nom d'une femme. C'est rendre visible les femmes dans l'histoire. C'est un signal fort, pour les collégiens et l'ensemble des équipes éducatives, d'entrer chaque matin dans un établissement qui porte le nom d'une femme. C'est affirmer l'égalité des genres et c'est un signal fort plus particulièrement pour les collégiennes qui fréquentent ces établissements, à qui ces noms de femmes leur permettent de se projeter dans l'avenir avec l'assurance d'une égale reconnaissance avec les hommes.

Choisir deux femmes telles que Simone Veil et Gisèle Halimi, c'est aussi se rappeler les combats menés et les luttes gagnées, pour toutes les femmes et pour tous les hommes, notamment la lutte pour le droit à l'avortement. Gisèle Halimi, signataire du Manifeste des 343, a défendu des femmes accusées d'avortement illégal. Simone Veil, elle, a porté la loi de dépénalisation du recours à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) en tant que ministre de la Santé pour la faire adopter en 1974. Au-delà de leurs combats pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps, ces deux femmes se sont aussi illustrées comme personnalités publiques dans un monde d'hommes. Simone Veil a été la première femme à accéder à la présidence du Parlement européen. Gisèle Halimi était une avocate reconnue pour l'ensemble de ses luttes tournées vers une plus grande justice pour tous.

Inscrire leur nom sur les portes de ces collèges, c'est se rappeler que les droits des femmes sont le fruit de longues années de luttes. C'est aussi se rappeler que, sans luttes, les systèmes de domination ne se renversent pas. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord, mais j'aurais dit quelques mots sur le fond de cette délibération. C'est important ce qui vient d'être dit au titre des dénominations qui nous semblent tout à fait justifiées et adaptées et nous sommes bien entendu favorables aux concessions de logement proposées.

Simplement une remarque, parce que c'est vrai que la méthode est toujours quelque chose d'important. Il y a donc deux délibérations en une délibération. Je pense qu'à l'avenir, il faudrait quand même que l'on ait deux délibérations parce que les sujets sont différents, même s'ils sont totalement justifiés. Je voulais vous faire cette remarque et nous voterons en tout cas pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Nous pourrions en tenir compte dans les mois qui viennent. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, au Maire de Saint Priest, monsieur Gascon.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en profite également pour vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année.

Je voudrais très brièvement m'arrêter sur cette délibération qui concerne, en partie, le territoire de Saint Priest.

Je me réjouis tout d'abord, madame la Vice-Présidente, que vous ayez accepté ma proposition de dénommer ce nouvel établissement "collège Simone Veil" et je tenais à vous remercier de votre attention.

Il me paraissait en effet essentiel qu'un collège sanpriod porte le nom de Simone Veil, qui n'a eu de cesse, tout au long de sa riche et remarquable vie, de se faire l'ambassadrice des femmes et de la défense de leurs intérêts légitimes. Puissent ses multiples combats pour la paix, la justice et les femmes continuer à inspirer la jeunesse, notre jeunesse sanpriode qui verra, chaque jour, son nom inscrit sur le fronton de l'établissement. Je suis d'ailleurs convaincu que l'équipe pédagogique, qui investira ce collège à la rentrée prochaine, saura pleinement mettre en lumière auprès de ses élèves l'apport considérable de cette figure du XX^e siècle au destin si exceptionnel.

Je voudrais dire également que cette dénomination rentre en parfaite résonance avec la politique ambitieuse que nous portons, Doriane Corsale et moi-même, en faveur des femmes. Je pense ici nécessairement à la Maison Simone Veil, ce lieu de répit pour les femmes victimes de violences conjugales que nous avons ouvert à Saint Priest il y a maintenant un peu plus d'une année.

Permettez-moi enfin, pour finir, de citer Simone Veil qui s'exprimait ainsi sur la jeunesse : "Je ne suis pas de ceux et celles qui redoutent l'avenir. Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous ; nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance." Aujourd'hui, je crois que ces propos, les propos de Simone Veil, ont une résonance toute particulière en ce moment. Donc, nous voterons bien évidemment ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Lagarde.

(Silence)

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez la parole, mais une connexion un petit peu fluctuante. On ne vous entend pas. Coupez peut-être la caméra pour avoir un peu plus de bande passante et ouvrez le micro.

Mme la Conseillère LAGARDE : Monsieur le Président, chers collègues, vous m'entendez bien ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

Mme la Conseillère LAGARDE : Il s'agit donc aujourd'hui de voter pour la dénomination de deux nouveaux collèges, le collège Simone Veil à Saint Priest et le collège Gisèle Halimi dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

Je vais dire quelques mots, qui ne résument absolument pas leur vie, pour parler de ces deux femmes illustres, dont je vous engage fortement à aller consulter la biographie, les discours et écrits, et puissent-elles inspirer aussi les collégiennes et collégiens de notre Métropole.

Gisèle Halimi, femme engagée, députée, autrice, féministe, anticolonialiste raconte qu'à 12 ans, elle a fait une grève de la faim qui a duré 8 jours parce qu'elle trouvait injuste que les filles servent les garçons à table. Pas étonnant donc de la retrouver quelques années plus tard à Bobigny en défenseuse d'une mineure jugée pour avoir avorté illégalement à la suite d'un viol.

Simone Veil, rescapée des camps, ministre, première femme présidente du Parlement européen, a porté la cause des femmes et le droit à l'IVG pour toutes. Elle demande quelques années plus tard que soient honorées par une entrée au Panthéon, des femmes qui, par leur action, leur talent ou leurs découvertes, ont servi la démocratie, le progrès ou les arts.

La vie entière de ces deux femmes apporte de l'eau au moulin de la démocratie. Que serait, qu'est notre démocratie sans une prise en compte à chaque instant de la moitié de l'humanité, les femmes ? En effet, de quel modèle peuvent s'inspirer nos congénères, femmes ou hommes, lorsque ne figurent que des noms d'hommes au fronton des établissements publics, au coin de nos rues et dans les parcs publics ? Elles ont beau représenter la moitié de la population française, les femmes sont encore très largement sous représentées dans l'espace public avec moins de 5 % de noms de rues féminins, 10 % à Lyon, et peut être encore moins dans les équipements publics, mis à part, je vous le donne en mille, les crèches. Par exemple, dans notre Métropole, sur 77 collèges publics, seuls sept portent un nom de femme dont deux datent de l'année dernière, Simone Lagrange et Alice Guy, la pionnière du cinéma oubliée.

Pour rétablir la parité pour les rues et les équipements, il faudrait pendant des années et des années ne donner plus que des noms de femmes. Ce n'est pas qu'on en manque. Il suffirait d'abord de dissocier les couples et de rendre leur légitimité à ces femmes dont le parcours a été tout aussi remarquable que celui de leur mari, voire plus remarquable pour l'époque, telles Gilberte Brossolette, Marie-Claude Vaillant Couturier, grandes résistantes elles aussi, Emma Darwin, Mileva Maric Einstein. Il faudrait juste sortir de l'ombre toutes ces femmes qui ont accompli des choses formidables comme Marie Marvingt, 34 décorations, la légion d'honneur, héroïne de la première Guerre mondiale. La connaissez-vous ? Ou Esther Lederberg, microbiologiste, Hubertine Auclert engagée en faveur du droit de vote des femmes, Sophie Germain, mathématicienne, Zaha Hadid, qu'on connaît un peu mieux, architecte, Nicole-Reine Lepaute, mathématicienne astronaute, Madeleine Pelletier, première femme médecin en psychiatrie, Charlotte Delbo, écrivaine ou Denise Vernay Jacob, sœur de Simone Veil, bientôt honorée par la Ville de Lyon.

Les noms des rues ou des équipements structurent vraiment notre imaginaire. Le choix des noms est un acte politique permettant d'inscrire durablement sur le territoire une histoire commune, des repères, voire des inspirations pour toutes et tous. C'est un choix politique aujourd'hui de mettre Simone Veil et Gisèle Halimi à l'honneur plutôt que Marius Berliet ou La Madelon. Comme c'est un choix politique que nous avons fait, Les écologistes, de faire la parité dans nos têtes de listes, puis dans les postes à responsabilité des organismes extérieurs importants (tels LMH -Lyon Métropole habitat-, le Musée des Confluences, l'Agence d'urbanisme, le SDMIS des pompiers).

Pour finir, je suis donc fière d'avoir parlé au nom de notre groupe qui compte 32 femmes aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour toutes ces interventions. Je suis très heureux du choix de ces deux noms fait par la Métropole, en lien avec les Maires de Saint Priest et du 7^{ème} arrondissement de Lyon. C'est un hommage pour ces deux femmes au parcours remarquable, Simone Veil et Gisèle Halimi, et j'espère qu'il y aura autant de consensus, parce que je sens un consensus tout au long du mandat, pour donner des noms de femmes à nos rues et à nos bâtiments publics. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des délibérations précédentes. Pour la numéro 2021-0385, qui était la désignation aux Nuits de Fourvière, la délibération est adoptée avec 99 voix pour, une contre et 40 abstentions.

Pour la désignation à la Conférence régionale du sport, la numéro 2021-0386, elle est adoptée avec 97 voix pour et 40 abstentions et pour la désignation dans les collèges, la délibération n° 2021-0387, elle est adoptée avec 100 voix pour et 43 abstentions.

N° 2021-0390 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0390 qui concerne le Musée des Confluences. Il y a, je vous le rappelle, une note pour le rapporteur :

"Dans le IV – Contribution financière de la Métropole de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le Musée prend pour hypothèses des dépenses d'exploitation à hauteur de 17,5 M€ et un potentiel de recettes propres de 3,1 M€ (soit des recettes propres 2021 à hauteur de 70 % des objectifs initiaux de recettes propres 2020)"

au lieu de :

"Le Musée prend pour hypothèses des charges de fonctionnement à hauteur de 17,5 M€ et un potentiel des recettes commerciales de 4 M€ (soit des recettes propres 2021 à hauteur de 70 % des objectifs initiaux de recettes propres 2020)"

M. LE PRÉSIDENT : C'est madame Moreira qui rapporte et qui a la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je suis extrêmement fière de présenter cette délibération qui concerne un établissement de grande qualité dont on a eu la présentation en commission la semaine dernière, un établissement qui bénéficie d'un fonds et d'un patrimoine ancrés dans l'histoire de la Métropole, qui reçoit énormément de visiteurs, qui mène des activités hors les murs et qui accueille aussi des écoliers et des écolières, des collégiennes et des collégiens et leurs accompagnants.

Malgré sa grande activité et sa grande richesse, cet établissement n'est évidemment pas épargné par la crise sanitaire qui a entraîné la baisse des recettes propres et donc, ce que nous vous proposons ici, c'est un soutien à cet établissement avec notamment une proposition de participation de la Métropole à hauteur de 14,4 M€ en 2021 avec un avenant à la convention pour cette année.

Je voudrais dire aussi, comme vous le savez très bien, mais insister sur le fait que cet établissement est toujours inscrit dans l'innovation et la capacité d'adaptation pour répondre à l'appétit de culture des habitants de la Métropole. Je pense en particulier à l'exposition de poche qui a été proposée ici à l'hôtel de Métropole et qui a été visitée par un nombre non négligeable de familles, de personnes et de jeunes, en particulier des enfants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a trois demandes d'intervention. La parole est à madame Picot pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, ce sera madame Jannot à la place de madame Picot.

M. LE PRÉSIDENT : Pardon, madame Jannot.

Mme la Conseillère JANNOT : Chers collègues, la crise sanitaire, provoquée par la pandémie de coronavirus qui touche notre pays a des conséquences économiques, sociales, mais aussi culturelles qui sont désastreuses. Partout en France, depuis fin octobre, les musées et autres lieux de culture sont fermés au public après une première clôture lors du premier confinement de mars à mai.

Le jeune Musée des Confluences, alors en plein développement, a vu sa fréquentation baisser de 50 % en 2020. Même si cette baisse est moins importante que dans d'autres institutions comparables, elle affecte néanmoins son économie et nécessite, de notre part, un soutien particulier, d'autant que la suite est encore incertaine s'agissant du fonctionnement du musée dans les mois à venir.

Bien sûr, nous aimerions voir sa réouverture prochaine car cet établissement a un rôle essentiel dans la vie culturelle et sociale de notre Métropole par son identité et son public. Dirigé avec talent par Hélène Lafont-Couturier, soutenue dans son action par des équipes remarquables, le Musée des Confluences a su séduire un large public. Depuis l'ouverture en 2015, les jeunes sont la classe d'âge la plus présente parmi les visiteurs. Ces derniers, qui représentent près d'un quart du public du musée, font même, pour nombre d'entre eux, leurs premiers pas dans une institution culturelle. Il a, de fait, un rôle indispensable à destination du jeune public par son offre riche et diversifiée, destinée à faire comprendre et rêver le monde.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour lui permettre de poursuivre son développement et lui donner toute la visibilité qu'il mérite. C'est pourquoi notre groupe se réjouit de voir la subvention 2021 portée à 14,4 M€.

Cependant, les seuls efforts financiers ne suffisent pas. Notre collectivité doit assurer un environnement permettant au musée d'inscrire son succès dans la durée. À titre d'exemple, poursuivre sa mise en valeur dans les communications métropolitaines à destination des habitants comme des touristes, lui permettre de développer de nouvelles ressources, créer de nouveaux liens avec les publics qui touchent la Métropole, par exemple les collégiens, en favorisant une culture hors les murs directement dans les établissements scolaires ou dans d'autres lieux recevant du public.

Nous pensons également que la construction d'un parking à proximité du musée doit être une priorité. Les enjeux autour du stationnement ne peuvent être mis de côté. Nous ne pouvons pas avoir pour politique de favoriser l'accueil de l'ensemble des publics, toutes conditions sociales ou géographiques confondues, et négliger cet aspect. À l'origine, cet équipement était prévu en sous-sol avec 274 places avant d'être supprimé, puis réintégré avec le parking temporaire situé derrière la station-service.

Ce n'est d'ailleurs pas un sujet qui suscitait de nombreux clivages politiques jusque-là. Je vous rappelle que c'est l'adjoint Europe Écologie-les Verts à l'urbanisme de l'époque, Gilles Buna, qui exigeait du Département de prévoir un parking pour accorder le permis de construire. Cependant, ce parking temporaire, installé derrière la station-service, est amené à disparaître en 2025 pour laisser place à de nouveaux aménagements. Il apparaît donc urgent pour la Métropole de réfléchir, dès aujourd'hui, à la création de cet équipement avec des partenaires privés pour permettre au musée de poursuivre sa croissance.

De plus, aujourd'hui, faute d'installations suffisantes à proximité et bien identifiées, les stationnements illicites se développent à foison autour du musée, notamment autour de l'autopont ou sur les friches. Cela n'est pas sécurisant pour tous les usagers, piétons, cyclistes, comme automobilistes. Ce n'est pas une considération que nous aurions par passion folle pour les voitures. Nous souhaitons évidemment que le maximum de visiteurs possibles puissent venir en tramway, en bus ou en Vélo'v, mais il s'agit là d'un investissement qui nous semble essentiel pour le développement du musée et toucher un public plus large. D'une part, aujourd'hui, parce qu'une large partie du public le fréquentant vient d'au-delà des frontières de la Métropole (60 %) dont une bonne part du reste de la Région Rhône-Alpes-Auvergne (35 %). Il faut donc penser leur accueil et leur donner envie de revenir. La fidélisation du public est l'un des enjeux qui lui permettra de retrouver une activité durable ; d'autre part car, dans les années à venir, le musée va avoir besoin de trouver de nouveaux revenus pour compenser les effets de la crise. Dans la dernière période, la direction du musée avait pu trouver des nouvelles ressources grâce à une politique événementielle puissante avec une offre faite aux entreprises de privatiser le lieu. Le travail du musée avec les entreprises, amplifié aujourd'hui par la création d'un fonds de dotation, exige que la Métropole n'entrave pas son action.

C'est pourquoi, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente à l'urbanisme, je vous interroge : quel sera votre choix sur le devenir du projet de parking dont les prémices ont été présentées par notre collègue Michel Le Faou, alors Vice-Président à l'urbanisme, en 2018 ?

Notre groupe votera donc pour l'attribution de cette subvention et restera attentif à vos choix pour le développement du Musée des Confluences. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, madame Saint-Cyr.

Mme la Conseillère SAINT-CYR : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, donc bonne année à tous, comme c'est la tradition.

Face à la fermeture des lieux de culture jusqu'à nouvel ordre, de nombreuses structures culturelles se sont adaptées pour proposer un accès aux spectacles, concerts, expositions, archives et documentations par le biais d'outils digitaux (click & collect, vidéos, podcasts, visites virtuelles) pour permettre un accès à la culture pour tous. Mais toutes n'ont pas les moyens techniques, humains et financiers pour rendre accessible ce qu'elles font. Plus de 90 % du secteur culturel est composé d'associations qui disposent notamment de ressources humaines inférieures à quatre salariés, très souvent polyvalents et qui mettent toute leur énergie au service du projet artistique.

Pour les petites structures, les cinémas, les théâtres, les lieux de musique ou de danse, qui restent sans public, la collectivité est souvent le financeur public de la culture. Sans subventions, le développement de ces petites et moyennes structures qui, pour certaines, apportent un rayonnement plus qu'évident à notre territoire et contribuent à l'émancipation des publics, est de ce fait compromis. Le problème économique touche de plein fouet toutes les structures, petites et moyennes, par des problèmes de trésorerie et pour certaines, la perspective d'une liquidation judiciaire.

La Métropole de Lyon est l'unique financeur public du Musée des Confluences, établissement culturel majeur et structurant de notre territoire qui le fait rayonner en France et à l'international. La contribution qui nous est proposée s'établit à 14,4 M€, en hausse de 150 000 €, pour que le musée puisse faire face à la crise. Cette enveloppe représente presque 40 % du budget métropolitain dédié à la culture.

Le groupe Synergies Métropole ne remet absolument pas en cause ce montant au regard de l'activité du musée, de son importance et du manque à gagner lié à la fermeture aux visiteurs. Nous souhaitons uniquement attirer votre attention sur le fait que c'est bien l'ensemble du tissu culturel qui souffre. Vous devez avoir une politique culturelle adaptée pour toutes ces structures de petite ou grande taille afin de ne laisser personne sur le bord de la route. Votre politique culturelle manque pour l'heure d'ambition et nous vous demandons une remise à plat des objectifs et des moyens pour y parvenir. Un manifeste des structures culturelles et des médias indépendants a bien résumé le combat qu'elles menaient. Je cite : "Ensemble, elles ont partagé leur bataille pour la survie de leur structure et la préservation des emplois mais aussi leurs réflexions pour dessiner un avenir soutenable et désirable, à travers un nouveau contrat culturel et social".

Monsieur le Président, vous retrouvez-vous dans cette idée d'un nouveau contrat culturel et social ? Et si oui, comment comptez-vous y parvenir ? Certaines collectivités ont fait le choix de mettre en place un fonds exceptionnel d'urgence pour la culture. C'est par exemple le cas de la Ville de Lyon, avec une enveloppe de 4 M€, dont la moitié a déjà été distribuée. Qu'en est-il de la Métropole ? Car il n'y a pas de politique culturelle ambitieuse sans moyens conséquents. Il n'y a pas de politique culturelle ambitieuse sans concertation poussée.

Monsieur le Président, pour conclure en forme de questions : quelle est votre vision en matière de création artistique, de protection du patrimoine et d'accès à la culture ? Comment allez-vous mettre en place, dans ce secteur, les principes que vous avez martelés pendant votre campagne, à savoir la participation, la concertation et le travail en collégialité ? Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et apparentés, monsieur Benzeghiba.

M. le Conseiller BENZEGHIBA : Merci monsieur le Président. Madame, monsieur, chers collègues, ce rapport, qui concerne l'attribution d'une subvention à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences et la convention annuelle d'objectifs et de moyens, est tout d'abord l'occasion de mettre en avant la qualité du travail réalisé jusque-là.

En introduction, nous souhaitons donc souligner la qualité du travail mais aussi l'investissement tout à fait remarquable et la capacité d'adaptation des équipes du musée, dans le contexte extraordinaire que nous connaissons tous. Lors de la dernière commission éducation, culture, patrimoine et sport, nous avons eu en effet une présentation extrêmement intéressante de la directrice du musée. C'est un travail renouvelé sur les offres du musée qui nous a été présenté, en cohérence avec les nouvelles orientations et ambitions portées.

Bien évidemment, la période est également compliquée pour ce type d'établissement, cela vient d'être dit précédemment. Même si le musée résiste plutôt bien, la baisse de fréquentation estimée à 50 % a des conséquences évidentes et directes sur ses ressources propres et donc sa situation financière.

Pour revenir de manière plus précise sur l'objet de cette délibération, à savoir la convention d'objectifs et de moyens, les objectifs partagés avec la collectivité sont clairs et très bien expliqués dans le rapport : un musée d'abord au cœur du territoire, les trois quart des visiteurs viennent de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la structure est un contributeur majeur de la coopération et du réseau culturel local.

Le deuxième point insiste davantage sur l'aspect solidaire et éducatif du musée. Solidaire d'abord, en allant à la rencontre des différents publics, avec des formats "hors les murs", cela a été dit, et une véritable volonté d'élargir aux centres sociaux, aux foyers d'accueil, et de donner de nouvelles orientations sur un volet emploi et réinsertion. Éducatif ensuite, avec la poursuite du dispositif de médiation dans les collèges, initié l'année dernière, et les interventions dans les quartiers où le décrochage scolaire est important. Des ramifications existent également avec les médiathèques implantées sur le territoire de la Métropole et contribuent à une forme de "maillage culturel" extrêmement porteuse.

Enfin, le volet durable et responsable du musée, que ce soit à travers sa programmation ou via son volet "responsabilité environnementale", le Musée des Confluences apparaît comme un acteur relativement engagé. Des exemples concrets sont pris dans le rapport. Je ne les citerai pas tous, mais quelques-uns tout de même, sur un référent responsabilité environnementale, sur le choix de matériaux durables. Ajouté à cela le fait que le musée est associé au travail mené sur le schéma de promotion des achats responsables que nous avons évoqué et sur lequel nous avons délibéré il y a quelques minutes. Nous ne reviendrons pas sur les expositions temporaires 2021 présentées et qui méritent toutes une attention particulière tant elles sont pertinentes au regard des enjeux actuels.

Sur l'aspect financier, en dépit des incertitudes sur les prévisions budgétaires qui sont bien compréhensibles, la contribution financière 2021 de la Métropole (donc à hauteur de 14,4 M€, en hausse par rapport à 2020 il faut le rappeler), est juste et cohérente au regard de ce qui est présenté, avec des charges de fonctionnement de 17,5 M€ d'un côté et des recettes commerciales potentielles de 4 M€ de l'autre.

Cette convention, d'une durée d'un an, permettra d'engager par la suite une réflexion et de prendre le temps nécessaire dans la perspective d'un retour à une convention triennale 2022-2024.

La culture peut et doit être un élément central pour promouvoir un tourisme local, plus durable et aussi être un levier pour favoriser la reprise économique post-crise sanitaire. Le Musée des Confluences, grâce notamment à sa forte attractivité et son rayonnement, peut être une pièce centrale à ce moment-là.

Pour toutes ces raisons, nous, groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, en plus de voter cette délibération, nous réaffirmons notre soutien plein et entier à cette structure qui est un outil à la fois exceptionnel et unique pour mener une politique culturelle ambitieuse, à la hauteur des enjeux de notre temps et de notre Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci tous les trois pour ce soutien répété au Musée des Confluences. D'autres sujets ont été abordés qui ne sont pas en lien avec la délibération, le stationnement du musée et, d'une façon plus générale, la politique culturelle. Je laisse la parole au Vice-Président Van Styvendael pour qu'il puisse apporter quelques éléments.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Normalement, je ne prendrai pas part au vote au regard de l'objet et je ne rapporterai pas cette délibération, mais vu que les questions ou les interventions s'en éloignent un peu, je vais pouvoir me permettre d'y répondre.

Bien sûr, madame la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme pourra compléter sur la question du stationnement, mais d'abord, pour rassurer sur le fait que cette question du stationnement est parfaitement prise en compte par la Métropole avec une réflexion pour trouver un lieu qui permette d'accueillir effectivement un certain nombre de visiteurs qui se déplacent en véhicule. Alors, on n'est pas certain de pouvoir proposer un lieu dans une immédiateté géographique satisfaisante mais, en tout cas, si les visiteurs acceptaient d'emprunter la passerelle Raymond Barre, cela semblerait tout à fait possible d'envisager un lieu de stationnement dans cette proximité. Et la réflexion que nous avons actuellement avec la directrice du Musée des Confluences, mais aussi avec la Présidente, Fanny Dubot, c'est de faire un parcours qui aille de cet endroit où nous pourrions permettre aux visiteurs de stationner jusqu'au musée lui-même pour en faire aussi quelque chose de ludique.

Concernant la deuxième intervention, qui du coup est assez large puisqu'elle supposerait que je présente ici la politique culturelle de la Métropole, et je ne voudrais pas abuser de la patience des membres de ce Conseil, mais peut-être revenir quand même sur les éléments qui ont été demandés en termes de précisions sur l'aide financière apportée par la Métropole. Cela a été l'une des premières délibérations que nous avons prises avec un soutien important en matière de commande publique en renforçant notre contribution au parcours éducatif, artistique et culturel. Jusqu'à présent, la Métropole finançait à hauteur de 90 000 € les projets des collèges en lien avec la culture. Nous sommes passés à 400 000 € pour permettre à un certain nombre d'acteurs d'intervenir dans les collèges et puis, il y a eu un deuxième soutien aux structures de la culture qui accompagnent les acteurs culturels pour se repérer dans le maquis des aides qui sont prévues pour les acteurs culturels en cette période de crise, mais aussi pour les structures qui vont permettre d'organiser la structuration de la filière. Je pense au Périscope, à Arty Farty et à d'autres, avec un montant de subvention de près de 300 000 €. Ces deux lignes ont été votées dès 2020 pour venir rapidement en aide aux acteurs et, en fonction de la situation, nous pourrions être amenés à maintenir une partie de ces aides sur l'exercice 2021.

Enfin, pour finir quand même, parce que je ne voudrais pas donner l'impression de botter en touche sur la question, la politique culturelle de la Métropole aujourd'hui, c'est deux directions. Premièrement, la culture comme un levier de la lutte contre les inégalités, contre les inégalités territoriales, donc permettre à chacune et à chacun des habitantes et habitants de la Métropole de pouvoir accéder à la culture et notamment en le faisant via le biais de tous les équipements que la Métropole aide au niveau de l'ensemble du territoire ; lutter contre les inégalités

sociales avec un projet important d'accès, notamment des jeunes à la culture, je l'évoquais par le parcours éducatif, artistique et culturel.

Puis le deuxième axe, c'est la structuration de la filière et à travers cette structuration de la filière, bien sûr que nous serons amenés à interroger l'effet levier des subventions de la Métropole, que ce soit au Musée des Confluences, aux Nuits de Fourvière, aux Biennales de la danse ou à d'autres établissements, pour vérifier que cela accompagne bien la structuration de la filière et qu'il y a une forme de rééquilibrage des aides de la Métropole pour faire en sorte que nous puissions soutenir le maximum d'acteurs. Nous sommes en train d'en discuter avec les conseils d'administration de chacune de ces structures. Ils sont en train de nous faire des propositions. Je ne doute pas que, d'ici la fin de l'année, nous pourrions revenir vers vous avec un certain nombre de propositions en la matière. Voilà monsieur le Président pour une réponse rapide sur des sujets importants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc cette délibération n° 2021-0390 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Yves BEN ITAH, Mme Caroline LAGARDE, M. Richard MARION, Mmes Vinciane BRUNEL VIEIRA, Véronique DUBOIS BERTRAND, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Christophe MARGUIN et Mme Corinne CARDONA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0388 qui concernait la dénomination des deux collèges. Elle a été adoptée avec 144 voix pour et une voix contre.

N° 2021-0391 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2021 et signature de protocoles financiers - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier. Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0391. L'avis de la commission était favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, madame Fournillon.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président. Alors, je vais peut-être enfoncer un petit peu le clou parce que les précisions que vient de nous donner monsieur Van Styvendael vont plutôt dans la ligne de ce que je voulais dire, mais je profite de cette délibération pour attirer l'attention de l'assemblée sur les structures culturelles de proximité qui maillent notre territoire. Celles-ci comptent plus de 23 000 élèves, enfants, jeunes et adultes qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement artistique.

À côté du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne, je rappelle qu'il existe plus de 70 autres structures d'enseignement artistique réparties sur la Métropole, parmi lesquelles on compte plus de 50 écoles de musique sous statut associatif.

Ces écoles, de tailles très diverses, sont des acteurs essentiels dans l'animation de nos communes. Elles rassemblent près de 15 000 élèves et si le nombre d'adhérents propre à chaque structure n'atteint pas les chiffres des prestigieuses institutions pour lesquelles nous délibérons aujourd'hui, celui-ci représente souvent en pourcentage une part importante de la population des communes concernées, par exemple 1,6 % des habitants pour Villeurbanne, 5,5 % pour Dardilly.

Très largement financées par les communes, ces structures peuvent également s'appuyer sur un soutien métropolitain articulé autour d'un schéma des enseignements artistiques. En place depuis 2018, celui-ci a vu le jour au terme d'un travail conséquent et pertinent mené par les services métropolitains en partenariat étroit avec les structures d'enseignement. Nous souhaitons que les grandes lignes de celui-ci puissent être dévoilées le plus tôt possible.

Le schéma en cours s'appuie sur un équilibre entre des éléments quantitatifs et qualitatifs et si le poids de ceux-ci, et en particulier l'importance donnée aux projets innovants et collaboratifs peut être renforcé, nous souhaitons éviter, dans ces périodes particulièrement inconfortables pour le monde associatif et culturel, l'émergence d'un schéma bâti sur des critères radicalement différents. Les structures ne souhaitent pas revivre la période d'incertitude qui avait précédé l'émergence du schéma actuel et ont besoin de visibilité et de perspectives claires.

À côté des théâtres et des centres culturels municipaux, pour lesquels le soutien métropolitain doit d'ailleurs être largement repensé et j'espère que cela pourra faire l'objet d'un chantier dans les prochains mois, les structures d'enseignement artistique, toutes disciplines confondues (danse, théâtre, cirque, musique) sont des acteurs de premier plan d'une action culturelle de proximité, levier précieux d'émancipation sociale et collective.

Faisons donc en sorte d'assurer à toutes ces structures, au-delà de leur taille et de leurs statuts, un soutien lisible, attentif et efficace car elles participent à l'éducation et à l'épanouissement de nos habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à la Vice-Présidente madame Moreira.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Oui, madame Fournillon, votre intervention est très intéressante et très importante, mais vous avez bien compris qu'il ne s'agit pas ici de l'ensemble de la politique des enseignements artistiques, mais simplement des conservatoires à rayonnement régional.

Par ailleurs, c'est un autre sujet, mais le schéma des enseignements artistiques se poursuit. Il va faire l'objet d'un bilan cette année et donc, cette année fera aussi l'objet du lancement du nouveau schéma. Donc, je crois qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur l'intégration de toutes sortes d'établissements dans ce schéma.

Mon collègue Cédric Van Styvendael vous apportera des compléments dès qu'il le pourra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je mets donc ce rapport n° 2021-0391 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Cédric VAN STYVENDAEL, délégué de la Ville de Villeurbanne au sein du comité syndical de l'École nationale de musique, de danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0390 qui concernait le Musée des Confluences. Elle a été adoptée avec 131 voix pour et 2 abstentions.

N° 2021-0392 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0392. L'avis de la commission était favorable.

Ce dossier 2021-0392 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

Dans le **II - Modalités de représentation** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Monsieur Yves Ben Itah ayant fait part de son souhait de ne plus siéger [...]"

au lieu de :

"Monsieur Yves Ben Itah ayant démissionné fait part de son souhait de ne plus siéger [...]"

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la désignation du représentant. Je vous propose la candidature de suppléant suivante :

- M. Mohamed CHIHI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce dossier n° 2021-0392 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0393 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0393. Il s'agit de la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration du SDMIS. L'avis de la commission était favorable.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Mohamed CHIHI, en tant que titulaire,

- Mme Muriel LECERF, en tant que suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0391, adoptée avec 137 voix pour, unanimité.

N° 2021-0394 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0394. L'avis de la commission était favorable.

Avant de procéder à la désignation, il faut déjà mettre le rapport aux voix et je déclare donc le vote ouvert pour ce rapport.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons maintenant à la désignation du représentant. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Anne REVEYRAND.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des désignations du rapport n° 2021-0392, voté avec 104 voix pour, 38 abstentions et du rapport n° 2021-0393, voté avec 96 voix pour, 2 contre et 40 abstentions.

N° 2021-0395 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0395. L'avis de la commission était favorable. Il s'agit de la mise à jour des associations et de leurs représentants à la CCSPL. Madame Boffet, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOFFET, rapporteur : Merci monsieur le Président. À mon tour, tous mes vœux à toutes et à tous et je dirais une petite formule comme cela : une meilleure année.

Il s'agit d'ajouter à la CCSPL l'association Eau Bien Commun Auvergne Rhône-Alpes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et je crois que vous intervenez également pour le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : L'intervention est retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien et donc il y a une intervention du groupe Rassemblement de la droite et du centre et société civile et je crois que c'est madame Fontaine.

Mme la Conseillère FONTAINE : Je vous remercie monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, comme pour nos autres collègues, à mon tour de vous présenter mes meilleurs vœux ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la DAVI (direction des assemblées et de la vie de l'institution), notamment.

Voici donc un rapport un peu technique, puisqu'il concerne la composition de la CCSPL mais qui révèle, ô combien, votre vision de la démocratie locale.

Cette commission devrait être la voix des usagers des services publics, de citoyens non élus aux côtés des représentants de la collectivité, de personnes indépendantes des partis politiques, ce que l'on nomme aussi la société civile, donc avec une indépendance sur les sujets qui sont présentés.

Et aujourd'hui, vous nous proposez d'ajouter une nouvelle association dénommée "Coordination Eau Bien Commun Auvergne Rhône-Alpes, collectif Lyon-Métropole", association dont la simple appellation décrit le positionnement politique, même au plus néophyte de la pratique de l'entrisme politique.

On sait que votre volonté politique, c'est de passer la gestion de l'eau en régie. Mais vous avez la majorité politique donc vous pouvez le décider seuls, nul besoin d'imposer des relais de votre autorité dans les instances locales.

Alors, on se demande quelle est votre volonté ? Celle de supprimer toute forme de contradiction ? De vous assurer une majorité politique au sein d'une instance de concertation ? Ou pire, de penser que votre vision politique est la seule voie indispensable, juste et qu'elle ne doit souffrir d'aucune contestation.

Notre groupe ne participera pas à votre dérive autoritaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour vos propos mesurés.

(Rires)

Je donne la parole à madame la Vice-Présidente Boffet pour vous répondre.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. La CCSPL apporte une expertise citoyenne sur les services publics que nous rendons, en particulier pour observer les délégataires lorsque nous leur confions ces services publics justement.

C'est également un lieu de débat essentiel au sein duquel il est primordial d'associer les acteurs associatifs œuvrant de manière significative sur les sujets qui concernent la CCSPL, mais également les élus qui y siègent et madame Fontaine, vous savez que je vous laisse toujours la parole dans la CCSPL, comme vous le souhaitez.

Au regard du travail qui sera important à conduire dans les mois à venir sur la question du passage en régie publique de la gestion de l'eau, il semblait important de pouvoir faire entrer la coordination "Eau Bien Commun" au sein de cette instance. Cette association nous apportera ses analyses en matière du droit universel à l'eau, à la préservation de la ressource ou encore le partage juste de son usage.

Comme je vous l'ai déjà indiqué en commission, plutôt à monsieur Cochet, les associations de la CCSPL ont été reconduites jusqu'ici. Vous n'êtes donc pas sans savoir qu'elles sont diverses et parfois assez spécialisées et qu'elles ne sont pas toujours favorables à ce que je raconte et cela n'est pas grave, bien au contraire. Elles s'engagent cependant à traiter l'ensemble des sujets de la commission, enfin qui sont dans le périmètre de la commission, comme le fera aussi cette nouvelle association et si vous souhaitez me suggérer d'autres associations, je vous invite à m'en faire part.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette mise au point et je mets le rapport aux voix donc le rapport n° 2021-0395. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOFFET.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0394 qui concernait une désignation pour la CCSPL, adoptée avec 98 voix pour et 39 abstentions.

N° 2021-0401 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mise à disposition de personnel auprès de l'association la Gourguillonaise - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

N° 2021-0402 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la période janvier à août 2021 - Approbation de la convention 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux rapports n° 2021-0401 et n° 2021-0402 qui concernent tous les deux la Gourguillonaise. Ces deux rapports n'ont pas le même rapporteur. C'est madame la Vice-Présidente Khelifi qui a été désignée comme rapporteur du dossier n° 2021-0401 et c'est monsieur le Vice-Président Artigny qui a été désigné comme rapporteur du dossier numéro n° 2021-0402. L'avis de la commission était favorable pour les deux rapports. Monsieur Artigny, vous avez la parole pour dire quelques mots.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Effectivement, il y a un petit cafouillage, mais ce n'est pas grave.

Concernant la Gourguillonaise, chacun sait que c'est une association pour le personnel qui avait été créée en 1975 et qui, effectivement, avait été longuement débattue dans le mandat précédent.

Au moment où nous avons repris les commandes de la Métropole, nous avons souhaité rencontrer les dirigeants de la Gourguillonaise pour trouver une sortie qui leur soit, en tout cas, équilibrée et favorable. Nous sommes arrivés à un consensus, c'est-à-dire qu'ils conservent les locaux et le personnel jusqu'au 31 août et à compter du 31 août, nous ne soutiendrons plus la Gourguillonaise et donc la convention ainsi que les 60 000 € qu'on vous demande de voter contribuent à soutenir la Gourguillonaise jusqu'au 31 août. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande de prise de parole du groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, je pense que vous ne m'attendiez pas forcément sur ce sujet, mais, quand même, un peu.

Simplement pour dire quelques mots et je m'adresse aussi à mon collègue, Bertrand Artigny, avec qui on a beaucoup échangé finalement sur le sujet et c'est de longue date, y compris sur le mandat antécédent.

Je ne prends vraiment que deux minutes. C'est vrai qu'il vient d'être rappelé que cette association était au départ par vocation et mission, une association pour la Métropole. Avec les chiffres que vous avez redonnés dans les délibérations, il y a simplement ou seulement 65 ayants droit, je ne parle que de la Métropole, sur 261 adhérents, cela vous donne toute l'histoire, en tout cas, de cette association.

La solution qui est, aujourd'hui, proposée et qui nous convient, c'est la volonté d'arriver à la fin d'un scénario et d'avoir une utilisation, alors je vais prendre un terme un peu pudique, une utilisation orthodoxe de l'argent public parce qu'on ne peut pas continuer sur ce plan-là.

On ne peut plus continuer sur les bases anciennes. Nous l'avons dit et maintenant on arrive à une échéance, et je crois qu'elle est claire : cette association n'est pas et ne peut plus être métropolitaine. Et vous avez pris les dispositions pour cela.

Dans les documents que vous nous soumettez, monsieur le Vice-Président Artigny nous dit, avec beaucoup de clarté, qu'il n'y aura plus de soutien à partir du 31 août 2021. Dans l'article 4, il est noté, derrière cette phrase-là : "un renouvellement de cette convention pourra éventuellement être décidé par les parties à l'issue du 31 août". Vous comprenez bien que nous prenons en compte la première partie de la phrase, mais surtout pas la dernière. Donc, on arrête et ensuite, il sera possible peut-être de regarder le devenir de cette association qui pourrait être accompagnée, mais d'une autre façon, mais qui ne peut plus être métropolitaine sur l'argent public de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, même si les montants ne sont, en effet, pas énormes, nous sommes attachés à régler ce problème, dès le mois de juillet, qui perdurait, vous l'avez rappelé, monsieur Grivel, déjà depuis de nombreuses années.

Je mets ce rapport n° 2021-0401 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0395 qui concernait la CCSPL, adoptée avec 93 voix pour, 28 voix contre et 12 abstentions.

Nous passons maintenant toujours sur le même sujet à la deuxième délibération qui est le n° 2021-0402 que nous mettons au vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2021-0409 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0409. L'avis de la commission était favorable. Il s'agit de désigner une doublette (titulaire et suppléant) pour le comité syndical du syndicat mixte du Bordelan.

Nous vous proposons les candidatures suivantes :

- M. Pascal DAVID, en tant que titulaire,

- M. Gilbert-Luc DEVINAZ, en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0410 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0410. L'avis de la commission était favorable. Nous désignons un suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon.

Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Christine ETIENNE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les deux rapports qui concernaient la Gourguillonaise, les résultats de la délibération n° 2021-0401 sont 134 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, c'est donc adopté et pour la délibération n° 2021-0402, 127 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopté également.

N° 2021-0411 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0411. L'avis de la commission était favorable.

Nous vous proposons la candidature suivante :

- Mme Joëlle SECHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0409 qui concerne une désignation, cela a été adopté avec 105 voix pour, 1 contre et 33 abstentions.

N° 2021-0412 - proximité, environnement et agriculture - Bron - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0412. L'avis de la commission était favorable.

C'est pour désigner un représentant titulaire au sein du CCE de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Nous vous proposons la candidature suivante :

- Mme Dominique CREDOZ.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Voici le résultat de la délibération n° 2021-0410 : 102 voix pour, 33 abstentions, adopté.

N° 2021-0413 - proximité, environnement et agriculture - Corbas - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0413. Il s'agit de désigner un représentant suppléant au sein de la commission consultative de l'aérodrome de Lyon-Corbas.

Nous vous proposons la candidature suivante :

- Mme Christine ETIENNE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la désignation au SIGERLY, la délibération n° 2021-0411, elle a été adoptée avec 101 voix et 38 abstentions.

N° 2021-0414 - proximité, environnement et agriculture - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du RLP métropolitain - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0414 qui concerne le règlement local de publicité. Il s'agit d'un débat. Il n'y aura pas de vote. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

(VOIR annexe 4 page 190)

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous, comme c'est de coutume aujourd'hui, je vous souhaite également mes meilleurs vœux de sobriété énergétique pour ma part et donc nous allons débattre autour du règlement local de publicité.

Mais avant ce débat, quelques éléments d'information pour l'ensemble des Conseillers métropolitains et l'ensemble du public qui nous regarde sans doute sur les réseaux sociaux.

Donc, quelques éléments d'information. Ce travail a débuté au précédent mandat avec la délégation de monsieur Véron à qui je fais un salut amical. Ce travail a démarré au mandat précédent et doit être finalisé avant juillet 2022 pour respecter la loi car les règlements locaux de publicité communaux seront caducs à cette date.

Comme je disais, c'est un travail qui a démarré en 2017 lançant la procédure et approuvant les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation publique. Une première phase de travail a permis aux élus métropolitains communaux et d'arrondissements de débattre sur des orientations générales entre juin et novembre 2018. Ce travail a continué jusqu'en 2019 avec une concertation publique de janvier 2018 à avril 2019 et cette collaboration avec les communes s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2019. Malheureusement ou heureusement parfois, les élections locales qui approchaient n'ont pas permis de finaliser le processus et nous avons donc décidé de reprendre la main et de finir ce processus dans les mois à venir.

Ce travail a été permis et s'est animé grâce, tout d'abord, à une collaboration avec les communes parce qu'il faut savoir que le règlement local de publicité, s'il est rédigé à l'échelle métropolitaine, ce seront bien les maires qui auront la responsabilité et la compétence pour faire respecter ce travail. Du coup, c'est très important pour nous et même cela a plus de sens que ce travail se fasse en grande collaboration avec les communes sur la base d'études techniques et juridiques et parce que les maires sont ceux qui connaissent le mieux leur territoire.

Ensuite, la concertation publique, en particulier avec les représentants des milieux professionnels et les associations de défense du cadre de vie, a permis l'expression des attentes de chacun et enfin, une concertation avec les services de l'État, les Chambres consulaires et le SYTRAL, cela permet d'échanger avec nos partenaires sur leurs attentes et sur les orientations apportées par le nouvel exécutif métropolitain.

Le calendrier est donc assez serré et on vous le partage, ici, avec une co-construction actuellement en cours depuis le mois de décembre avec les Maires en CTM jusqu'au mois de mars pour arriver, le 21 juin, à un projet final qu'on pourra voter sur lequel on pourra débattre, mais surtout qu'on pourra voter en Conseil de la Métropole.

Chaque commune aura ensuite un délai de trois mois pour entériner ce règlement local et l'approuver dans les Conseils municipaux. Une enquête publique viendra compléter le processus début de l'année 2022 pour arriver à un vote avant l'été 2022.

Nous avons repris le travail réalisé par la majorité précédente en reprenant les grands objectifs énoncés en 2017 dans lesquels on se retrouve et qu'il est important de rappeler ici. Le premier, c'est de garantir un cadre de vie de qualité. On a la chance d'avoir un territoire de grande qualité, agréable, exceptionnel par endroits. Le RLP de la Métropole doit prendre en compte la diversité des paysages urbains, périurbains et naturels, dont le patrimoine est exceptionnel comme ordinaire, qui participe à l'identité de l'agglomération.

Nous reprenons également l'objectif d'attractivité métropolitaine et quand on parle d'attractivité, on parle de l'attractivité des acteurs du territoire, nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs locaux qui font vivre le territoire et qui permettent l'attractivité métropolitaine.

Et enfin, nous reprenons l'objectif de développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités puisque, comme je le disais, c'est un règlement que les communes doivent faire appliquer. Il est donc nécessaire de se concerter avec elles et de proposer des outils qui sont simples et un règlement qui est facilement compréhensible par l'ensemble des services et des personnes qui devront faire appliquer ce règlement et, évidemment aussi, par les entreprises et les annonceurs qui devront l'appliquer.

Du coup, on va un petit peu vous présenter les orientations, mais avant cela, je voudrais revenir sur la notion de publicité. La publicité, c'est une forme de communication de masse dont le but est de fixer l'attention d'une cible visée (consommateur, utilisateur, usager, électeur, etc.), afin de l'inciter à adopter un comportement souhaité (achat d'un produit ou d'un service, élection d'une personnalité publique ou incitation à l'économie d'énergie).

La publicité veut influencer les comportements, mais ce n'est qu'un outil. Le règlement local de publicité est un dispositif démocratique, mené par les élus, par lequel les habitants et les habitantes de la Métropole de Lyon peuvent organiser et réguler la quantité de publicité mais, malheureusement, pas le contenu.

Un de nos grands objectifs sera donc de jouer sur le nombre, la densité, la taille des publicités pour équilibrer la publicité au service des comportements vertueux. Donc, on vient de le dire, la publicité peut être utile et pertinente, notamment sur les kiosques pour informer et inciter à acheter de la presse papier et faire vivre les kiosquiers et la presse indépendante. Les panneaux d'affiche libre également sont un dispositif pour la publicité qui permet à tout à chacun de coller les affiches d'un concert, d'un événement gratuitement. Des totems informatifs aussi en entrée de ville ou en zones commerciales permettent d'informer les usagers des commerces de façon mutualisée élégante et ordonnée. Et enfin, sur du mobilier urbain, au bénéfice de la communication institutionnelle, pour mettre en valeur l'engagement des agents du service public, par exemple, pour rappeler les bonnes pratiques de santé, comme la dernière campagne des HCL sur les gestes de protection face au Covid-19.

Donc, la publicité est utile. Malheureusement, plus souvent, la publicité génère des problèmes sur le cadre de vie, atteinte esthétique sur nos villes et villages. Soyons francs, la publicité, c'est quand même très souvent moche, une pollution lumineuse agressive qui perturbe la biodiversité. Les effets nocifs des écrans géants numériques sont connus sur la santé des plus jeunes et la sécurité routière quand c'est à côté de feux rouges et ces écrans numériques, ces panneaux numériques, participent également à un gaspillage énergétique coûteux.

En fait, l'essentiel de la publicité sur l'espace public qui nous concerne, ici, est en profonde inadéquation avec un modèle de société répondant aux grands enjeux du 21^{ème} siècle, à savoir, une société plus équitable, plus apaisée, plus inclusive.

Tout d'abord, parmi les paradoxes, la publicité incite à aller chez McDonald's ou Subway tout en faisant la promotion du corps parfait, le plus mince possible, évidemment. La publicité incite à se procurer le dernier jeans à la mode, fabriqué par des enfants dans des conditions inhumaines en Asie du sud-est et la publicité incite à acheter sur Amazon entre autres GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et donc à enrichir Jeff Bezos, contribuant à l'évasion fiscale et en affaiblissant nos services publics et notamment, nos hôpitaux.

Une société répondant aux enjeux du 21^{ème} siècle, c'est aussi une société qui s'adapte et qui cherche à atténuer les risques environnementaux qui nous feront face et que l'on a provoqués. Parmi, les paradoxes, la publicité incite à acheter le dernier SUV à la mode alors que notre obsession devrait être les économies d'énergie, la baisse d'exploitation des ressources minières et la démobilité.

La publicité invite à manger des burgers, des steaks, du saignant, de l'animal mort au détriment du bilan carbone toujours plus grand dans nos assiettes et au mépris du vivant et de la condition animale qui a su nous le faire payer cette année encore, comme à chaque émergence d'une grande pandémie.

Et la publicité invite à prendre l'avion pour moins cher qu'un billet de train en direction de nos propres régions et nos propres commerçants, artisans et entrepreneurs français. Unilever, Amazon, Apple, Leclerc, Lidl, Ford, McDonald's, voici la liste des principaux annonceurs sur panneaux d'affichage dans l'espace public.

La publicité sur affichage public, telle que nous la subissons actuellement, n'est pas compatible avec les objectifs des Accords de Paris, ni avec ceux du plan climat air énergie territorial de la Métropole de Lyon.

La publicité sur affichage public, telle que nous la subissons, n'est pas compatible avec nos politiques publiques visant à soutenir nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs et notre territoire *a fortiori* après l'année que nous venons de passer.

Les choix que nous ferons, ensemble, avec les maires des communes de la Métropole seront un signal fort envoyé à nos acteurs économiques locaux, à nos habitantes et à nos habitants.

Pour finir, voici un peu les quatre orientations sur lesquelles nous proposons aux maires, dans les conférences territoriales des maires, de se prononcer. Nous allons vous proposer cela d'une façon assez résumée, on va un peu plus dans le détail précisément, mais pour l'intérêt du débat et la concision, on va résumer ces quatre orientations.

Tout d'abord, la préservation de la qualité paysagère et urbaine et, par exemple, interdire ou encadrer fortement particulièrement l'usage du numérique et le très très grand format publicitaire comme sur les bâches de chantiers et également limiter la taille de la publicité sur le mobilier urbain, à 2 m² maximum.

La deuxième orientation, ce sera la lutte contre la pollution lumineuse. Nous souhaitons proposer l'extinction des enseignes de magasins à la cessation de l'activité et le rallumage évidemment à l'ouverture de l'activité ainsi que l'extinction des publicités, y compris sur mobilier urbain, de 22h00 à 7h00 du matin. Toujours sur cette orientation, interdire dès que cela est possible, les dispositifs les plus polluants comme les dispositifs publicitaires lumineux en toiture. On a en tête évidemment les quais du Rhône, du côté du quai Augagneur et du quai Claude-Bernard.

En troisième orientation, pour le développement d'un cadre de vie apaisé, nous souhaitons diminuer la taille maximale de la publicité sur le territoire métropolitain, limiter la publicité dans l'espace privé sur l'espace public à proximité des équipements recevant du public, tels les écoles. Nous souhaitons aussi amener les commerçants et les artisans à des enseignes respectueuses de leur environnement, de l'architecture et à une mutualisation des enseignes scellées quand cela est pertinent. Et enfin, nous souhaitons une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale dans les territoires patrimoniaux, comme la Ville de Lyon, limiter la publicité au petit format sur mobilier urbain et au micro-affichage sur devantures commerciales ainsi que limiter les différents formats de publicité et du nombre de zones utilisées dans le règlement local de publicité pour que ce règlement soit applicable facilement par l'ensemble des communes.

Voici pour nos grandes orientations. Ces orientations sont débattues en conférence territoriale des maires et je remercie l'ensemble des maires que j'ai déjà vus avec lesquels le dialogue est extrêmement constructif et intéressant puisqu'ils nous font part de questionnements ou d'interpellations auxquels, parfois, on n'avait pas pensé. Donc, c'est vraiment riche ces échanges et je remercie encore les maires que j'ai déjà vus et j'ai hâte de voir les prochaines CTM avec l'ensemble des maires de la Métropole. Voilà pour moi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, il est 17h30, nous allons conclure, finir ce débat, où il y a huit demandes d'intervention puis, nous nous arrêterons pour reprendre demain matin à 9h30.

La parole est au groupe la Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, voici l'un des sujets délicats de travail commun des communes et de la Métropole et de ce que la Métropole peut, éventuellement, imposer. En effet, le Conseil de la Métropole a adopté lors de sa séance du 15 décembre 2017, les trois grands objectifs suivants : garantir un cadre de vie de qualité, là, nous sommes d'accord ; développer l'attractivité métropolitaine,

tout dépend ce que l'on met derrière le mot "attractivité" ; développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités, là aussi, on est d'accord.

À l'époque, nous ne savions pas s'il s'agissait de démultiplier les écrans numériques, gages de la *start-up nation*, ou non, ni même si la publicité au sol serait vraiment en dehors du périmètre, avec l'obligation pour les communes d'appliquer ce règlement, hormis dans quelques endroits privilégiés, comme les zones patrimoniales telles que les AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Nous rediscutons, aujourd'hui, de cette harmonisation dans le sens de la réduction de la publicité, mais surtout de l'application partout des nouvelles règles. Celles-ci doivent s'appliquer avec l'accord des communes, sans privilégier les grands centres urbains au détriment des périphéries. J'en profite pour rappeler que le transfert de la TLPE (taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures) ne doit se faire aux intercommunalités ou à la Métropole, comme semble le proposer l'État, qu'avec l'accord express de la commune concernée dans le cadre d'un transfert souhaité par elle.

La pollution visuelle, lumineuse, d'attention doit être dans ce règlement. On peut citer des mesures, je le redis, comme la réduction des écrans numériques qui sera, plutôt d'ailleurs, dans la nouvelle loi climat, la réduction des tailles des panneaux d'affichage ou encore leur nombre, l'extinction des enseignes lorsque les commerces sont fermés, ou encore la fin des publicités sur les bâches de construction.

La réduction des panneaux publicitaires géants acte surtout des changements d'usage car il ne s'agit plus de cibler les automobilistes seulement, mais tous les usagers des espaces publics. Aussi le RLP, s'il ne peut traiter tous les champs investis par la publicité aujourd'hui (enseignes, vitrines, baies d'habitations), doit aider à débattre pour la réduire et à sortir du piège que sont les redevances apportées par la publicité.

La transition écologique passe aussi par la réduction de nos consommations, et donc de la publicité. De ce point de vue encore, la Convention citoyenne pour le climat a proposé des actions bien plus fortes que ce que nous retrouvons dans un RLP ou encore dans la future loi climat. Pour ne pas repartir sur l'établissement complet d'un RLP pour plusieurs années, l'axe "développer l'attractivité métropolitaine" a été conservé comme un symbole de la contradiction d'un monde qui ne veut pas voir qu'il doit changer, mais doit pourtant le faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communistes et républicains.

Mme la Conseillère CHARNAY : Oui c'est Christiane Charnay qui prend la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie madame Charnay.

Mme la Conseillère CHARNAY : Oui, allo, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous entendons très bien.

Mme la Conseillère CHARNAY : Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, je reprendrai la déclaration du groupe des élus Communistes et républicains au Conseil métropolitain du 25 juin 2018 qui est toujours d'actualité.

Ce règlement local de publicité nous rappelle que la ville est aussi un choix esthétique, culturel. Nous sommes nombreux à rêver d'une ville qui donne à voir ce qu'elle a de meilleur en architecture, en paysage, en nature, en vie culturelle et sociale et à penser que la publicité, de tout point de vue, défigure la ville.

Nous ne voulons pas de Las Vegas, mais nous n'avons pas peur de la ville, de la grande ville au contraire. Une ville qui ne se livre pas à la publicité n'est pas une ville triste, éteinte, grise et les Grand Lyonnais sont bien placés pour le savoir quand ils admirent la Ville des murs peints, la Ville des illuminations.

Ce choix de ville n'est pas un choix entre une ville éclairée et communicante et une ville éteinte et muette, mais le choix entre une ville qui montre ses artistes et ses citoyens, qui informe ses habitants et une ville qui laisse les marchands envahir son image.

C'est pourquoi, nous devons réglementer sur les conditions de la marchandisation, entre autres, dans la communication. Ce qui est le but de ce règlement.

C'est pourquoi nous sommes d'accord pour conforter une orientation vers la réduction de la pollution publicitaire en proposant des objectifs ambitieux. C'est pourquoi, nous sommes d'accord pour mettre fin aux panneaux publicitaires de 8m² hors information publique. Comme l'interdiction des enseignes sur toits, nous ne voulons pas construire une image de notre ville totalement artificielle. Et, encore, encadrer strictement la publicité lumineuse et numérique, voire l'interdire, en particulier sur les voies de circulation où elle représente un danger pour la sécurité automobile.

Ce futur règlement devra trouver des compromis et on peut se féliciter de la volonté de la Métropole de faire avec les communes pour élaborer un règlement qui soit le plus consensuel et démocratique possible et qui crée de nouvelles conditions pour les besoins d'affichage des collectivités, comme des commerces et services de proximité. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, nous souhaitons tous une forte évolution de la publicité : plus d'informations qualitatives (nutriscoring, impact environnemental, entre autres), une publicité plus respectueuse de la diversité de nos sociétés, du vivre ensemble, une publicité moins sexuée, une publicité plus locale et moins internationale. Au-delà, nous partageons tous la volonté de réduction de la publicité sur l'espace public.

Nous partageons les objectifs énoncés en 2017. Nous partageons donc les objectifs 2021 qui les reprennent. Dans ce contexte et cela a été souligné en introduction, je souhaite souligner le travail important mené par les services et le Conseiller métropolitain délégué, Patrick Veron, entre 2017 et 2019 sur ce sujet, un travail réalisé en étroite concertation avec les 59 communes de la Métropole de Lyon ainsi qu'avec les associations citoyennes et les professionnels. Ce travail a permis d'arriver à un règlement local de la publicité strict qui réduisait très significativement la place de la publicité sur le territoire métropolitain, avec notamment une réduction drastique de 80 % des panneaux papier.

Pour mémoire, quelques avancées déjà actées dans le règlement local de publicité rédigé fin 2019 : la suppression des enseignes lumineuses sur les bâtiments des quais du Rhône et le long du boulevard Laurent Bonnevey ; la suppression des panneaux de 12 m², les fameux 4 par 3 ; très peu de panneaux de 8m² autorisés, la majorité des communes de la Métropole n'aurait plus de publicité papier du fait de l'introduction d'une contrainte de distance de 100 m linéaire minimum entre deux panneaux, alors qu'actuellement la distance est seulement de 20 m ; la surface maximale des bâches publicitaires était fortement réduite à 40 m² sauf dans le cas d'une éco-rénovation de niveau BBC. Concernant les 80 supports de publicités numériques, le débat n'était pas totalement tranché, mais l'interdiction de déploiement dans les secteurs patrimoniaux ainsi qu'à proximité des monuments historiques était actée.

Monsieur le Président, l'adoption de ce RLP et cela a été rappelé dans l'introduction, a été différée début 2020 du fait de la proximité des échéances municipales, mais vous auriez pu décider de l'adopter dès l'été 2020. Au lieu de cela, vous vous fixez juin-juillet 2022 pour adopter définitivement le nouveau règlement local de publicité. En pratique, cela signifie que du fait de l'absence de réglementation métropolitaine, les écrans publicitaires vidéos de grande taille de l'entreprise Oxialive vont continuer à s'installer sur notre territoire, certes pas sur Lyon, mais en périphérie de Lyon.

Au-delà des objectifs que nous partageons, ce débat soulève plusieurs remarques.

Monsieur le Président, comme vous l'indiquez dans votre introduction, ce RLP métropolitain va se substituer à 42 RLP communaux. Dans ce contexte, nous regrettons votre choix de travailler avec les maires prioritairement au niveau des CTM. Nous pensons que du fait de l'historique communal de ce dossier, il est indispensable de co-construire avec chaque commune, avec chaque Maire individuellement, et, par la suite, dans un deuxième temps, d'avoir en complément une vision plus globale par CTM. Les CTM ne remplacent pas les communes.

Vous souhaitez réduire très fortement les publicités lumineuses. Monsieur le Président, en tant que Président du SYTRAL, vous avez la possibilité de mettre fin, dès maintenant, aux écrans Clear Channel qui illuminent les stations de métro. Par ailleurs, sur ces écrans lumineux, comment allez-vous éviter la multiplication des écrans lumineux dans les vitrines ?

Troisième remarque, aujourd'hui, les habitants de la Métropole souhaitent plus de Vélo'v, plus de stations, mais l'offre Vélo'v est actuellement financée par la publicité. Monsieur le Président, comment allez-vous financer l'élargissement de l'offre Vélo'v ou autres vélos en libre-service ?

Vous voulez interdire les bâches publicitaires lors de travaux importants de rénovation des bâtiments. Monsieur le Président, mettez-vous en place une aide financière publique supplémentaire pour accompagner ces travaux qui contribuent à embellir la ville et à réduire l'impact environnemental des bâtiments rénovés BBC ?

Enfin, une suggestion. Une avancée que pourrait offrir ce nouveau RLP serait de garantir une séparation stricte, avec des supports différenciés, pour les publicités commerciales et pour les informations institutionnelles. Depuis votre élection, j'ai le sentiment que vous faites le contraire. Je n'ai, en effet, jamais vu autant de publicités pour la ville ou la Métropole sur les grands panneaux Decaux. Une communication institutionnelle placée, fort astucieusement, entre deux publicités 100 % commerciales. Cette séparation entre communications institutionnelles et publicités commerciales permettrait d'éviter une confusion des genres qui est justement recherchée par les publicitaires pour profiter de l'attention suscitée, auprès du public, par les informations institutionnelles et notamment, les informations culturelles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord merci à monsieur Guelpa-Bonaro de sa présentation, tout à fait transparente et d'une grande honnêteté intellectuelle.

Je voudrais saluer aussi monsieur Véron, comme vous l'avez fait, qui a fait un travail considérable dans les trois ans qui viennent de s'écouler.

Le processus d'élaboration de ce nouveau RLP métropolitain, vous l'avez dit, a débuté en 2017, en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et des associations engagées sur le sujet.

Nous l'avons arrêté, vous l'avez dit, pas simplement pour des raisons exogènes, mais aussi par une certaine idée de la démocratie, comme je l'avais fait pour l'eau, considérant qu'il y avait, sans doute, en tout cas, possible, un

nouvel exécutif et que c'était à cet exécutif d'engager un certain nombre de réformes qui engageraient la Métropole pour de nombreuses années.

Je me félicite, bien sûr, de voir que l'essentiel du travail réalisé entre 2017 et 2020 à ce sujet a été très largement repris par la nouvelle majorité.

Sur la mutualisation des enseignes scellées, la réduction de la taille de la publicité, de la taille des enseignes, la préservation des séquences paysagères ou patrimoniales, les publicités lumineuses, les enseignes et les dispositifs lumineux, vos propositions rejoignent en grande partie notre travail.

Alors, c'est vrai, vous n'y verrez pas malice, encore une fois, mais c'est non sans émotion que je repense aux échanges que nous avons pu avoir avec Monsieur Badouard, alors co-Président, je crois, du collectif Plein la Vue et aujourd'hui devenu co-Président du groupe Les Écologistes, qui nous "assenait", je mets des guillemets, en 2019 que notre action n'allait pas assez loin, avec des sentences très lourdes : "*la Métropole a fait la démonstration de son manque d'ambition réelle pour faire diminuer la publicité dans l'espace public*", en concluant que "*la Métropole écoute les publicitaires et ignore ses habitants*".

Alors, aujourd'hui, j'imagine une forme d'embarras, peut-être, une déception alors que Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro, que je remercie, a indiqué, ici mais aussi en commission, que 80 % ou 90 %, je ne sais pas exactement, de ce qui est présenté aujourd'hui, est repris du travail que nous avons réalisé.

Je spéculer donc, j'essaie de spéculer, que le militant associatif de l'époque devenu élu s'opposera aussi vertement à ce projet qu'il l'avait fait entre 2017 et 2019.

Sur la méthode, je m'interroge en apprenant que vous souhaitez reprendre le processus depuis le début ou presque. En tout cas, une large consultation publique a déjà eu lieu, associant les Maires, les acteurs économiques comme associatifs et l'État, vous l'avez indiqué tout à l'heure. Les prochaines étapes auraient dû être le lancement d'une enquête publique avant une adoption par le Conseil de la Métropole... (*bruits*). Je voudrais finir par... (*bruits*), je déclenche la radio ! (*Rires*)

M. LE PRÉSIDENT : Merci de couper vos micros s'il vous plaît.

M. le Conseiller KIMELFELD : C'est la publicité, c'est le spot entre deux interventions. Je vais terminer parce que je n'en ai pas pour longtemps.

Donc, les prochaines étapes auraient dû être le lancement d'une enquête publique avant une adoption par le Conseil de la Métropole. Et c'est simplement une question toute simple en forme de conclusion, pourquoi finalement perdre un an pour que le projet que vous présentez comme dans la continuité de notre travail, ne puisse pas être adopté plus rapidement comme cela a été indiqué par un certain nombre de mes collègues ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur David pour le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, d'abord permettez-moi de vous présenter tous mes vœux pour cette année.

S'il est toujours agréable de débattre du futur règlement local de publicité au sein de nos instances puisque celui-ci a démarré depuis 2017, sur des sujets aussi importants que la place que nous souhaitons accorder à la publicité dans nos villages et dans nos bourgs, dans nos villes et nos quartiers, il serait cependant temps que nous passions aux actes.

Alors, pour rappel, certains de mes collègues l'ont fait, le Conseil avait déjà délibéré le 15 décembre 2017 sur la procédure et sur les modalités de collaboration avec les communes ainsi que la concertation publique. Les consultations et concertations ont couru sur toute l'année 2018 et jusqu'à la fin de l'année 2019. Le Conseil avait déjà tenu un débat sans vote sur les orientations du projet du règlement, le 25 juin 2018, soit il y a deux ans et demi. Tout cela avait permis de construire les bases d'un règlement local de publicité qui puisse faire consensus en offrant un cadre réglementaire structurant et cohérent, un règlement avec des orientations décisives en matière de lutte contre l'invasion publicitaire et ses conséquences sur notre société, notre cadre de vie et notre environnement.

Vous reconnaissez vous-mêmes que vous ne changerez pas grand-chose aux orientations préalablement engagées. Elles étaient, comme le rappelait monsieur Kimelfeld, déjà ambitieuses, vous le reconnaissez aujourd'hui, quelles qu'aient pu être vos attaques grossières lors de votre campagne électorale sur ce sujet et en appui sur des collectifs militants dont l'excès n'est plus à démontrer et qui est leur marque de fabrique.

Oui, il faut bâtir un règlement de publicité exemplaire pour la protection de l'identité de nos communes et de nos territoires. Certes pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, mais sans oublier la défense de l'économie locale et du commerce de proximité.

Oui, il faut bâtir un règlement local de publicité qui protège nos populations et la santé publique, qui lutte contre l'incitation à la surconsommation et limite l'exposition de nos enfants à des publicités pour des produits nocifs pour leur santé ou leur épanouissement.

Avec ce nouveau débat sans vote, deux ans et demi après le premier, vous nous donnez l'impression de vouloir repartir de zéro, alors même que nos citoyens et nos communes sont dans l'attente de ce document majeur et qui ne sera adopté définitivement et au mieux que dans un an et demi.

Pour rappel, actuellement, 42 communes de notre territoire de la Métropole disposent d'un règlement local de publicité communal et ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours cohérents entre eux mais il y a surtout 17 autres communes de la Métropole qui ne disposent pas de règlement du tout sur leur territoire. Celui-ci est, par conséquent, soumis au règlement national de publicité correspondant à un strict minimum et qui n'est pas en phase avec les enjeux que nous avons évoqués, que ces enjeux soient sociétaux, sanitaires, environnementaux ou tout simplement, répondant aux attentes de nos habitants.

Monsieur le Président, dans la présentation qui nous a été faite, vous avez défini votre calendrier comme "ambitieux". Laissez-nous vous dire que vous n'avez surtout pas d'autre choix que celui d'aller vite, alors que vous avez déjà perdu beaucoup de temps car si l'échéance de caducité des règlements locaux de publicité communaux a été repoussée au 13 juillet 2022 par le législateur, il ne va pas la repousser éternellement.

Nous espérons donc qu'avec tous les éléments dont vous disposez déjà et dans un esprit consensuel avec l'ensemble des élus métropolitains, des Maires et des Conseils municipaux, vous irez au bon rythme. Vous pourrez vous appuyer, pour cela, sur le travail très abouti déjà effectué, depuis plusieurs années, par les services métropolitains et municipaux et, en particulier, par mon collègue Patrick Véron que je salue au passage, ainsi que sur les conclusions des concertations et consultations.

Comme nous l'avons signalé en commission, monsieur le Président, nous avons bien compris que si c'est la Métropole qui a la compétence pour élaborer ce règlement local de publicité, ce seront les Maires qui auront la responsabilité de veiller à son application. Ce sont les communes qui devront identifier les irrégularités, en apporter la preuve par des rapports, les instruire et contacter les contrôleurs.

Monsieur le Président, nous aurons besoin du soutien de vos services pour nous donner des méthodes et de l'aide, surtout. Toutes les communes de la Métropole n'ont pas la compétence et les effectifs pour réaliser ce travail qui, pour beaucoup, était réalisé auparavant par la Préfecture.

Enfin, pour terminer, monsieur le Président, nous espérons que vous saurez résister à l'envie d'imposer votre empreinte politique en voulant, à tout prix, imprimer votre marque et vous différencier des précédentes majorités, sur un sujet qui devrait, au contraire, nous rassembler. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Reveyrand.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Bonsoir et meilleurs vœux à tous et toutes. Monsieur le Président, chers collègues, si l'on veut bien y réfléchir, la publicité dans l'espace extérieur est en soi une atteinte extrême à la liberté individuelle.

En effet, hors de lieux privés où l'on a tout le loisir de choisir si l'on veut ou pas consulter de la publicité (que ce soit par les usages électroniques, presse papier ou télévision), dans l'espace public, elle s'impose. Nous la subissons et parfois à son détriment, d'ailleurs, car l'excès lui fait perdre en visibilité. C'est en soi une ingérence dans notre sphère individuelle, au-delà du fait qu'elle nous impose avec un produit, un modèle de société qui n'est pas forcément un modèle rêvé - et c'est un euphémisme -, imprimant son exigence de manière inconsciente sur nombre de publics parfois très malléables, notamment les enfants et les jeunes, cela a été dit. La surcharge de messages affecte, on le sait aujourd'hui, notre santé psychologique.

Un règlement local de publicité, notre règlement local de publicité, c'est aussi une vision de la ville. Loin d'une ville triste et sans information, sans lumière, il nous est proposé un paysage apaisé, à l'heure où les communes font nombre d'efforts pour améliorer la qualité de l'espace public qu'elles offrent aux habitants.

Le travail préparatoire conduit en ce moment avec les communes est un passage obligé, sachant qu'elles ont géré en direct cette question depuis longtemps et s'en sont largement emparé pour certaines. Elles ont eu toute latitude pour adopter, de manière quelque fois précoce, des règlements contraignants. En fait, c'est encore Villeurbanne que je vais prendre pour exemple avec son règlement local de publicité de 2004 qui a provoqué une réduction des trois quart de l'espace publicitaire sur son territoire (sur 580 panneaux de 12 m² déposés, seulement 150 ont été reposés, de 8 m²).

Les propositions qui nous sont faites dans ce RLP vont bien plus loin que celles envisagées lors de la phase de révision 2017-2019, on l'a largement constaté, avec une prise en compte très claire de la question énergétique et de la pollution lumineuse, associée à une volonté de donner la place à la communication institutionnelle et à l'expression citoyenne. Elles répondent aux demandes émises alors par le territoire villeurbannais et restées sans réponse, je le précise suite à l'intervention précédente, sur la publicité numérique et les bâches géantes déployées sur les chantiers. Ce qui ne semblait pas possible le devient aujourd'hui.

Il faudra d'ailleurs pousser la réflexion sur ce sujet pour éviter le report de publicité sur les palissades de chantier en n'autorisant pas, par exemple, de format supérieur à 8 m² par linéaire de chantier. Dans des villes dont le dynamisme urbain présente environ 40 à 50 chantiers en permanence sur la commune, c'est un vrai sujet.

Nos interrogations concernent également le mobilier urbain dans sa densité. Et pourquoi ne pas envisager qu'aucun affichage publicitaire ne puisse être fait au droit des parcs et jardins, là où les villes font des efforts sur le paysage, les clôtures, les abords, tout comme sur (ou à moins de 20 m) les parcelles privées qui connaissent une servitude d'espace nature à travers les espaces boisés classés repérés dans le PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat).

Le travail sur l'espace privé sera, par ailleurs, à parfaire, en considérant espace public et espace privé de manière concomitante. Pour éviter une surcharge, le règlement ne doit pas seulement considérer chaque parcelle, mais sa relation à l'espace public et aux implantations publicitaires qui pourraient y être autorisées, en inter-distance et co-visibilité.

Sans négliger l'harmonisation sur l'ensemble du territoire métropolitain, la co-construction avec les communes, à travers les Conférences territoriales des maires, leur permet de créer les conditions d'un affichage choisi, d'établir de manière raisonnée leurs différents zonages. L'idée de zones blanches nous agréée, aux abords des centres villes historiques ou près des écoles, notamment.

Il nous faut trouver dans ce RLP tous les outils nécessaires et prendre garde à certains écueils et notamment celui de la question de la police de ce règlement qui vient d'être évoqué. Nous aurons le temps d'y revenir durant l'élaboration, mais c'est une dimension en lien avec les communes que nous devons considérer pour nous assurer que ce futur règlement local de publicité soit bien respecté.

Et puis, pour terminer, à la lecture du rapport, le deuxième des grands objectifs développés par le Conseil de Métropole du 15 décembre 2017 m'interroge : "Développer l'attractivité métropolitaine". Mais depuis quand l'affichage sur voirie a-t-il la vertu de développer l'attractivité métropolitaine ?

On a tous été séduits par certains lieux, s'interrogeant sur ce qui crée leur charme, leur attractivité, justement, jusqu'à s'apercevoir que c'est exactement l'absence d'affichage extérieur et des enseignes modérées en taille qui concourent à créer ces espaces privilégiés.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés s'inscrit donc dans les orientations de la majorité. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Mône.

M. le Conseiller MÔNE : Bonjour à tous, monsieur le Président de la Métropole, mesdames et messieurs les Vice-Présidents de la Métropole, messieurs, mesdames les élus métropolitains, chers citoyens, chères citoyennes, je vous souhaite aussi de bons vœux et une meilleure année, j'aime bien la formule.

Je prends la parole sur ce sujet qui, comme beaucoup d'autres où tout le monde est d'accord... mais, la mise en œuvre. Et voilà, c'est ce "mais" qui fait toute la différence.

Je suis élu de la Société civile, membre de la Jeune Chambre économique de Lyon qui a beaucoup œuvré, toujours pour Lyon, père de famille artisan et membre du groupe politique du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

De manière générale, nous ne sommes pas contre aujourd'hui, à l'heure où l'usage numérique se développe, qu'un rééquilibrage de taille de panneaux soit effectué afin de limiter la pollution visuelle. Il serait aussi de bon ton, dans cet objectif, de retirer ces magnifiques bittes en plastique blanc, produits dérivés pétroliers non durables, que vous avez semés dans le Grand Lyon, empêchant les entreprises dont le véhicule est nécessaire pour pouvoir travailler en centre-ville.

Vous nous présentez une délibération qui veut encore contraindre, sans accompagner les changements, dans un délai lui aussi contraint. Plein de questions se bousculent et demandent des réponses qui, comme sur les précédentes décisions, ne prennent pas en compte les entreprises locales qu'elles soient artisanales ou de commerces.

Concernant les Mairies sur ce sujet, le maire va devoir exécuter le travail de répression en cas de non-suivi des règles, mais qui va payer les personnes chargées de le faire ? Encore une charge liée aux collectivités. Qui va combler le trou engendré par la baisse de la taxe d'affichage de publicité extérieure aux collectivités locales ?

L'arrêt des enseignes à la fermeture des magasins, encore une fois, l'idée est intéressante, mais quel sera vraiment le résultat visuel dans la ville qui se veut lumière ? Nous allons passer à un centre-ville sombre et austère sans parler de la participation à la sécurité de cet éclairage qui manquera et le fait que c'est une publicité peu onéreuse pour les entreprises locales.

Nous apprenons qu'il est prévu que les entrepreneurs du bâtiment ne pourront plus mettre leurs bâches de publicité sur leurs échafaudages, seule publicité qui ne reste pas indéfiniment sur la voie publique, qui traduit la fierté d'un travail bien réalisé par les ouvriers et qui ne coûte pas grand-chose à l'entrepreneur.

Qui va s'amuser à reclasser tous les métiers de l'affichage car, comme chacun sait, ce ne sont pas exactement les mêmes compétences qui sont nécessaires pour passer de colleur d'affiches à développeur Web en deux ans ?

Ce que vous nous avez annoncé pour cette délibération, qui n'est pas un vote aujourd'hui, mais on ne ressent toujours pas l'accompagnement. Vous allez sacrifier des entreprises travaillant autour de ces métiers de la publicité visuelle par une mise en place d'une restriction sans accompagnement concret, hormis une date. Que ferons-nous des milliers d'emplois qui vont être sacrifiés à charge de la collectivité ? On doit les accompagner.

Ce nouveau projet de restructuration, puisqu'effectivement on reprend presque de zéro, des publicités dans le domaine public, vous voulez limiter les annonces des grandes enseignes pour privilégier les annonceurs locaux, mais avez-vous vraiment conscience du fonctionnement du marché de la publicité ? Savez-vous que seule l'annonce par affiche ne sert à rien s'il n'y a pas un mix de supports de communication au même moment et si vous désirez que votre campagne soit efficace ? Mais vous imaginez bien qu'une entreprise locale n'a pas forcément les moyens financiers de mener une telle campagne.

Comme pour la suppression des places de livraison en centre-ville, comme pour la mise en place de la ZFE, on nous oblige à changer des véhicules prématurément si nous voulons travailler au sein de cette ZFE. Vous ne prenez pas en considération ces entreprises locales tout en les citant sans arrêt que c'est pour leur bien. Vous savez combien de temps un artisan garde son véhicule en moyenne ? Entre 8 et 10 ans. Vous savez que la plupart des artisans ne roulent pas que dans l'agglomération mais ça, j'ai l'impression que vous n'y avez jamais songé où alors c'est encore des charges supplémentaires indirectes que vous voulez nous intégrer sans accompagnement réel. Je vous rappelle qu'une entreprise locale n'a pas de ticket à la journée et que le seul moyen de pouvoir, c'est soit une amende, soit les 60 € à la journée, ça fait un coût à peu près de 1 000 € par véhicule, par mois, finalement une taxe indirecte.

Pour les artisans, vous pensez à notre bien en nous félicitant, mais tout en nous mettant des bâtons dans les roues. Vous nous chassez de l'agglomération, cela va accroître les besoins de déplacement et ni les téléphériques, ni les vélos ni pourront rien. Une chaudière à transporter, c'est une chaudière à transporter et à poser.

Cette délibération sur la publicité vient comme une goutte d'eau qui fait déborder le vase et comme d'habitude, le monde nous veut du bien mais, au final, c'est nous qui payons le plus cher les orientations politiques des uns et des autres.

Évidemment les grands Conseillers de l'ENA et Polytechnique vous diront : *"Vous pouvez taper dessus, c'est de l'emploi non-délocalisable"*. Mais à défaut d'être non-délocalisable, il est vivant et peut mourir.

Je vais réduire un petit peu ce que j'ai dit parce que sinon j'en aurai pour des heures, mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au bout d'un moment, quand vous n'aurez que des grandes entreprises qui pourront sectionner le travail des compagnons pour répondre aux exigences anti-pollution, sans stationnement, sans visuel avec des équipes spécialisées et qui coûteront un bras et deux yeux aux citoyens, il sera trop tard. Il n'y aura plus de petites PME (petites ou moyennes entreprises) artisanales pour pouvoir vous répondre sans passer par un call center ou une application qui...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller MÔNE : Je finis. Merci. Le coût de la vie de la Métropole va exploser, il n'y aura plus de classe moyenne en ville. Vous aurez signé l'arrêt de mort de votre mixité sociale, tant chérie et tant voulue. Si vous continuez sans prendre en compte les locaux pour de vrai, comme cela avec la publicité au milieu, il n'y aura plus qu'une classe riche et une classe pauvre pour combler le centre-ville de Lyon.

Merci de penser effectivement aux entreprises locales et de les prendre en considération et de les accompagner. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Chers collègues, monsieur le Président, juste quelques propos liminaires par rapport à ce qui a pu être dit.

Effectivement, pour vous remercier lors du dernier mandat, il y a eu un bon accueil des associations, une bonne collaboration avec la Métropole et, effectivement, un très bon travail de monsieur Véron et des services (monsieur Chagnard, madame Pépin et autres) et on peut aussi dire que le document a été assez ambitieux du fait du travail des associations citoyennes et donc, on pourra juger, effectivement, dans quelque temps, sur le contenu du règlement local de publicité.

Ce document règlementaire, que les collectivités sont chargées d'élaborer avant juillet 2022, peut être vu comme un simple document technique, un document de planification, mais pour nous, l'écriture de ce document doit d'abord être guidée par une vision politique. Il s'agit avant tout d'être à la hauteur des défis actuels posés par la publicité dans notre société. Il s'agit aussi de défendre une conception de l'espace public apaisé, ouvert à la contemplation et à la rencontre. Et l'espace public est précisément un espace politique.

Le premier des défis que pose la publicité dans sa forme actuelle, c'est celui de la saturation, saturation sur Internet, saturation dans nos médias, saturation dans les rues, gares et transports. Le recours aux écrans publicitaires, plus agressifs, accentue encore cet effet de saturation qui est aussi une saturation cognitive. La publicité prend ainsi la forme, au quotidien, de messages, d'images ou de simples "stimuli commerciaux" avec un contenu souvent sexiste, prônant la malbouffe et incitant à la surconsommation.

Dans le dernier sondage national TNS-Sofres paru à ce jour, en 2013, 79 % des français trouvaient la publicité envahissante et 85 % intrusive, des chiffres en augmentation par rapport à 2004. Si nous, élus locaux, nous ne sommes pas en mesure d'agir sur une publicité diffusée sur nos smartphones, ni sur le contenu, nous pouvons intervenir sur la publicité dans l'espace public.

Dans sa forme actuelle, la publicité apparaît de plus en plus comme un défi écologique. Ce n'est pas un hasard si un rapport intitulé "Publicité et transition écologique" a été commandité par le gouvernement à Géraud Guibert et Thierry Libaert en 2019. La publicité "n'a jamais été aussi contestée" écrivait d'ailleurs ce dernier dans une tribune parue dans *Le Monde* en août dernier, ajoutant que celle-ci est aujourd'hui sommée de prendre un virage, parce qu'elle va à l'encontre des enjeux de la transition. En attendant ce virage, qui tarde à venir, concluait-il, une régulation s'avère plus que jamais nécessaire. Les 150 de la Convention citoyenne sur le climat l'ont bien compris, en choisissant de consacrer pas moins de 11 de leurs 149 mesures à ce sujet.

Non seulement la publicité incite à la surconsommation et influence nos imaginaires, mais les associations environnementales s'inquiètent aujourd'hui de plus en plus des effets néfastes de la pollution lumineuse sur la biodiversité, à laquelle contribuent les enseignes et les mobiliers urbains. La publicité est bel et bien devenue un problème écologique et un problème de société qui préoccupe les citoyens et nécessite de nouvelles formes de régulation.

La question est environnementale, mais elle est aussi économique. Nous devons nous demander à quel type d'entreprises la publicité bénéficie dans l'espace public. Par son coût d'entrée, cet affichage publicitaire profite essentiellement aux grandes sociétés, au détriment des commerces locaux et indépendants. Il en a été question à la dernière intervention de monsieur Mône.

Là, on peut aller faire un tour du côté de Bellecour avec la grande bâche publicitaire installée actuellement. Cela en est une preuve parfaite : une publicité géante sur 200 m², pour promouvoir un village de marques situé à 40 km de Lyon, vous voyez la cohérence. Ce type d'affichage publicitaire, sur les monuments historiques, ne peut être régulé dans le cadre du RLP car il relève du ministère de la Culture. Mais, il est l'illustration en 4 par 3, ou plutôt ici en 10 par 20, du principe suivant : plus les emplacements publicitaires sont impactants et envahissants dans l'espace public, plus ils sont chers et moins ils profitent aux commerçants et acteurs économiques locaux.

Donc, réduire l'affichage publicitaire dans l'espace public, c'est donc une des manières de soutenir nos commerces de proximité, qui en ont aujourd'hui plus que jamais, bien besoin.

Enfin, la publicité est un défi pour la préservation de notre cadre de vie, du paysage et du patrimoine urbain. Et nous ne pouvons que constater que certains territoires subissent, plus que d'autres, une pression publicitaire. Nous souhaitons ainsi rééquilibrer la répartition des panneaux publicitaires, pour des questions d'égalité des territoires. Les habitants des quartiers périphériques ont autant le droit à un cadre de vie préservé que les habitants de l'hyper-centre. Ils ont autant le droit de vivre dans de "beaux quartiers".

Je me permettrai d'aborder pour finir le sujet des écrans vidéo publicitaires. Ces panneaux numériques ne font qu'accentuer les problèmes écologiques évoqués précédemment, en y ajoutant une forte consommation d'énergie pour leur fonctionnement et de matières premières, pour leur fabrication. Beaucoup plus agressifs visuellement que les panneaux classiques, ils captent plus facilement notre attention et sont porteurs de risques pour la sécurité routière.

Le sociologue Gérald Bronner déclarait ainsi, dans un entretien paru ce dimanche dans *Lyon Capitale* : "*Notre disponibilité mentale est cambriolée par les propositions du monde numérique via les écrans*". Alors que les effets de ceux-ci sur la santé et le sommeil sont, de plus en plus, mis en avant, nous pouvons considérer qu'il y a aujourd'hui assez d'écrans dans nos vies privées pour ne pas en rajouter, en plus, dans l'espace public.

Les panneaux numériques ne permettent en rien de "dédensifier la publicité", de la rendre plus efficace et plus écologique. Leur bilan global et leur capacité de sollicitation de l'attention en font une fausse solution qui a, d'ailleurs, tendance à proliférer ces dernières années dans les transports et dans les vitrines des magasins.

Nous pensons, aujourd'hui, que tout le monde peut ici trouver un intérêt, à titre personnel ou en tant qu'élu, à prendre en compte ces défis sociétaux, environnementaux et économiques de la publicité.

Nous pensons que ce que nous appelons la "préservation du cadre de vie" peut se hisser à la hauteur d'une exigence commune, celle d'un environnement qui ne soit pas accaparé par des sollicitations incessantes, un environnement où il est possible de cultiver l'attention, la contemplation et l'imaginaire qui laisse plus de place à la végétation et au bruit des oiseaux.

Nous pensons que les dérives actuelles de la publicité et que notre aspiration commune à un espace public apaisé sont à même de trouver un écho chez les élus de toutes tendances politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller BADOUARD : Oui. Ainsi, je conclus, dans la lignée du travail initié précédemment par le Conseiller délégué monsieur Véron, comme il a été dit, notre groupe soutient le Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro, accompagné par le très bon travail des services, dans sa volonté de réduire la place de la publicité dans l'espace public du territoire métropolitain.

Le travail de coordination avec toutes les communes et avec les CTM, permettra d'accompagner de façon fructueuse l'écriture de ce document. Nous sommes persuadés qu'elle se fera en bonne intelligence, comme en attestent les premiers échanges. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour conclure ce débat, je vais donner la parole au Vice-Président Guelpa-Bonaro et j'espère qu'il va nous rassurer sur toutes les catastrophes annoncées par monsieur Môme à travers ce RLP et qu'elles ne vont pas se réaliser une fois qu'il sera voté.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Merci monsieur le Président. Peut-être pas toutes, tellement on en a entendu, mais on va y travailler tous ensemble.

Je voulais d'abord me joindre à la plupart d'entre vous qui avez remercié les agents. Effectivement, les services sur ce dossier sont extrêmement impliqués et j'aimerais vraiment les remercier pour leur aide dans cette élaboration.

Donc, effectivement monsieur Kimelfeld, on reprend 80 % environ du travail qui a été fait précédemment, mais justement, il reste 20 % et les 20 % sont importants.

Certains d'entre vous m'ont expliqué qu'on perdait du temps. Simplement, on n'a pas le choix. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu des élections en 2020, qu'il y a eu des résultats à ces élections qui ont fait que les exécutifs ont changé à la Métropole et un peu partout sur les communes. Donc, il est démocratiquement exigé de consulter l'ensemble des nouveaux exécutifs sur ce sujet. Mais, on a bien pris note que vous êtes vraiment nombreux et nombreuses à vouloir qu'on aille plus loin tous ensemble donc j'en prends bonne note.

Un petit élément technique sur les bâches de chantier, monsieur Môme, pour information, un artisan qui travaillerait sur un chantier où il y a un échafaudage, peut mettre une bâche publicitaire parce que ce sera, en fait, une enseigne étant donné qu'il travaille à cet endroit-là.

Et enfin, j'aimerais vraiment enfoncer le clou sur le fait que c'est un travail co-construit avec les communes via les CTM. Pour un certain nombre de communes, le RLP n'est pas vraiment un sujet important, pour d'autres, c'est un sujet important et on prendra le temps de discuter le temps qu'il faut avec les communes qui en font la demande, mais automatiser 59 rencontres avec 59 Maires ne nous semblait pas forcément pertinent et l'idée est vraiment de non seulement de ne pas les mettre en difficulté mais de les aider, de les accompagner durant tout le temps de mise en œuvre, de mise en application de ce règlement local de publicité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ce riche débat. Je vous demande de me donner acte qu'il a eu lieu et je vous donne les résultats des délibérations n° 2021-0412, adoptée avec 104 voix pour et 37 abstentions, et n° 2021-0413, adoptée avec 98 voix pour, 40 abstentions.

Nous arrêtons la séance et nous reprenons demain matin à 9h30. Très bonne fin de journée à toutes et tous.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

(La séance est suspendue à 18 heures 10 et reprend le mardi 26 janvier 2021 à 9 heures 30).

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous reprenons la séance là où nous l'avons laissée hier et nous allons faire un premier vote pour constater le quorum.

Voilà, le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. le Conseiller MILLET : Que fait-on lorsqu'on a un pouvoir ? S'il vous plaît, lorsqu'on a un pouvoir, on vote une fois ou deux ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous votez une fois. Nous savons que vous avez un pouvoir et nous considérons bien les pouvoirs pour les votes suivants.

M. le Conseiller MILLET : Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, le quorum, je n'ai pas encore les chiffres, mais je peux déjà vous dire qu'il est atteint vu le nombre de personnes présentes.

N° 2021-0415 - proximité, environnement et agriculture - Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction projets et énergie des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0415, sur le plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti où il y a trois demandes d'intervention. Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro vous avez la parole pour une présentation.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous, cette délibération a reçu un avis favorable de la commission. Elle porte sur l'individualisation de 10 M€ pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti de la collectivité, installations de chauffage de l'hôtel de Métropole et des

collèges. La maîtrise d'ouvrage des travaux sur les collèges sera déléguée à la société publique locale Oser à laquelle nous avons adhéré à l'automne, spécialisée dans la rénovation énergétique, à laquelle la Métropole et la Ville de Lyon seront actionnaires dès le premier trimestre 2021.

L'enjeu pour la Métropole de Lyon : l'exemplarité sur son patrimoine bâti, la clarification du discours à l'échelle du territoire avec le plan énergie climat et le schéma directeur des énergies, une maîtrise des budgets de fonctionnement, une baisse des émissions de gaz à effet de serre et un respect des objectifs réglementaires, comme le décret tertiaire.

On a joint à cette délibération une petite note pour clarifier certaines questions en commission. Donc, pour être tout à fait transparent, les 10 M€ débloqués ici seront dédiés pour environ 600 000 € à l'hôtel de la Métropole avec des travaux sur cet hôtel de Métropole dès l'été 2021 pour les installations de chauffage et l'hiver 2022 pour les installations de climatisation pour améliorer la situation et 9 M€ environ, 9 400 000 € pour deux collèges. Les sites ne sont pas encore identifiés parce que des études sont en train d'être terminées, mais nous vous informerons le plus vite possible des choix de ces deux collèges, sachant que cette délibération amène aussi à environ 2,5 M€ de recettes avec les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) qu'on peut débloquer sur ce type d'opération et 12 000 € via l'appel à manifestation d'intérêt acté de la FNCCR.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Si monsieur Millet n'est pas connecté, je vais faire l'intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération fera, j'en suis sûre, consensus. Il est urgent d'engager ces chantiers pour traiter des bâtiments métropolitains qui sont des passoires thermiques et, donc, aussi des charges importantes dans nos budgets, mais c'est l'occasion, justement, de souligner l'ampleur de la tâche. Nous traitons ici, à la marge, l'hôtel de la Métropole qui, à lui seul, demanderait sans doute deux fois le montant de cette délibération et nous traitons deux collèges parmi les 19 étudiés.

Dans le cadre du décret tertiaire fixant les objectifs de réduction des consommations citées dans ce rapport, nous devons déclarer, en septembre prochain, l'état de l'ensemble de notre patrimoine relevant de ce décret, donc bâtiments de plus de 1 000m². Il doit en exister largement plus de 100. Nous devons fixer aussi l'année de référence servant à mesurer la réduction, et à définir nos priorités et l'ampleur des investissements nécessaires. À l'évidence, il y a beaucoup de financements potentiels. Personne ne sait à quelle hauteur nous pouvons être aidés sur une des politiques majeures d'investissement sur notre patrimoine. Je pense, notamment, qu'une évaluation des besoins d'investissements totaux est nécessaire.

Nous pensons que ce sujet mériterait d'être traité avec l'ensemble des communes de la Métropole, qui sont toutes dans le même besoin, et faire front pour obtenir des engagements concrets de l'État.

Nous voterons évidemment cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Progressistes et républicains, madame Prost. Il faut mettre votre micro madame.

Mme la Conseillère PROST : Pardon monsieur le Président. Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Je profite d'abord de cette intervention pour présenter mes meilleurs vœux, pour une bonne année et, bien sûr, avant tout, pour une bonne santé.

Monsieur le Président, chers collègues, nous abordons ici un dossier essentiel pour notre collectivité, celui de la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Il y a effectivement nécessité à l'évoquer dès le début de ce mandat. Le schéma directeur des énergies adopté l'année dernière par l'ancienne majorité estimait que nous aurions besoin de 60 M€ sur les 10 prochaines années pour engager la rénovation énergétique des collèges de notre Métropole.

Aujourd'hui, le plan que vous nous proposez porte sur la rénovation de seulement deux collèges pour 9,4 M€ d'ici 2023-2024 et le début du commencement de travaux de réhabilitation pour l'hôtel de Métropole à hauteur de 600 000 €. J'ai bien lu la note complémentaire, mais n'est-ce pas un petit peu juste ?

Sur l'hôtel de la Métropole, qui est l'un des bâtiments les plus énergivores du patrimoine métropolitain, l'enveloppe nous paraît très réduite par rapport aux besoins. Vous nous avez indiqué en commission que c'était seulement une première phase. Nous souhaiterions en savoir davantage sur son avenir. Qu'en est-il du projet du nouvel hôtel de Métropole élargi et réhabilité qui avait déjà été évoqué ? Restera-t-il dans les cartons ?

Sur les collèges, si nous avançons à la vitesse de deux collèges tous les quatre ans, je vous laisse imaginer le temps dont nous aurons besoin avant de terminer la rénovation des 19 collèges identifiés.

Par ailleurs, votre proposition se concentre sur les collèges et nous saluons vos efforts, mais ils ne représentent que 60 % des bâtiments métropolitains. Il y a toute une partie de notre patrimoine qui n'y figure pas, comme certains bâtiments administratifs, notamment le CLIP ou les Maisons de la Métropole. Que comptez-vous entreprendre pour

leur permettre de bénéficier des mêmes investissements nécessaires aussi bien au titre de la transition énergétique que pour l'accueil des usagers et le bien-être des agents ?

Notons enfin le manque de transparence dans votre démarche puisque, comme plusieurs groupes l'ont relevé en commission, la délibération que vous nous présentez est très peu détaillée. Nous devons voter un budget pour rénover des collèges sans même connaître l'emplacement de ces établissements ni la nature précise des travaux et la note complémentaire, en effet, ne le précise pas.

Je tiens à souligner enfin que c'est un chantier engagé de longue date, au cours des deux derniers mandats. Le Grand Lyon avait investi près de 60 M€ pour réduire la consommation énergétique de ses bâtiments et le plan climat air énergie territorial, adopté en 2019, a déjà fait état d'une baisse de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments de la Métropole. C'est un début.

Cet excellent travail de la Métropole de Lyon avait, tout de même, permis l'obtention puis le renouvellement du label Cit'Ergie par notre collectivité avec un score en progression constante, illustrant notre engagement et celui de l'ancienne majorité pour engager ce chemin essentiel vers des solutions énergétiques plus durables.

Il nous semble primordial que la Métropole reste, bien sûr, exemplaire sur le sujet, pour convaincre les citoyens et les entreprises de la nécessité d'engager le même processus. Notre collectivité dispose d'une capacité d'entraînement de tous les acteurs qu'il faut mettre en avant et savoir utiliser.

De ce point de vue, nous souhaitons que les efforts financiers se poursuivent pour la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé.

David Kimelfeld avait fait le choix de doubler l'enveloppe dédiée au plan Ecoréno'v, programme évalué et largement salué. Nous espérons que vous soutiendrez cette politique avec autant de vigueur, à l'heure où d'autres collectivités, notamment la Métropole de Grenoble, étend un dispositif équivalent aux TPE et PME.

Ainsi, nous nous abstenons sur cette délibération. Ces investissements nous paraissent essentiels et urgents, mais la délibération qui nous est présentée manque cruellement de détails et semble proposer une trajectoire qui ne nous paraît pas assez ambitieuse.

Nous resterons, par ailleurs, vigilants sur l'information apportée aux Conseillers métropolitains comme sur la vitesse des opérations que vous enclencherez. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Oui, rapidement quelques éléments de réponse. Merci madame Prost. Donc, si je vous suis, on ne va pas forcément assez vite, mais vous vous abstenez. J'ai du mal à comprendre la cohérence sachant qu'aussi une dizaine de collèges de rénovation globale étaient prévues à la PPI précédente et n'ont pas été fait, donc là aussi, je m'interroge et pour aller dans ce sens, le label Cit'Ergie que vous abordez, le critère sur lequel on est le plus en retard et en retard, c'est un euphémisme, c'est la rénovation du patrimoine bâti. On doit faire des efforts pour rattraper ce qui n'a pas été fait au mandat précédent, d'où l'idée d'aller vite sur cette délibération et de débloquer des fonds pour des collèges, effectivement, qui ne sont pas encore identifiés maintenant à date, mais qui le seront d'ici quelques jours.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et puis j'espère qu'on aura l'occasion de vous présenter en commission le schéma directeur des collèges qui est en train d'être créé et qui nous permettra d'y voir beaucoup plus clair sur les collèges. Monsieur Kimelfeld.

Mme la Conseillère PROST : Merci.

M. le Conseiller KIMELFELD : Juste, vous avez raison, du retard a été pris. Si on veut être totalement transparent et complet, on peut rajouter qu'effectivement des choses n'ont pas été engagées sur le précédent mandat, mais surtout, il y a un retard qui a été accumulé, de manière extrêmement forte, bien avant par le Département sans remettre en question nos prédécesseurs voilà, ils ont fait d'autres investissements, mais il y a un patrimoine qui était extrêmement dégradé et, en particulier, en centralité et notamment à Lyon et à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Tout à fait, merci pour ces rappels. L'entretien de collèges par le Département du Rhône n'était pas toujours équitable par territoire autrefois. Vous l'avez rappelé, la ville centre et toute la couronne Est étaient souvent défavorisées.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° 2021-0416 - proximité, environnement et agriculture - Dardilly - Décines Charpieu - Genay - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Meyzieu - Rochetaillée sur Saône - Chaleur renouvelable - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) de la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0416. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Avis favorable aussi pour cette délibération. L'idée est, ici, de valider des conventions, des subventions pour des porteurs de projets dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon a approuvé, le 20 janvier 2020, la mise en place d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), d'une durée de trois ans. Ce dispositif permet d'accompagner les porteurs de projets, hors particuliers, de production d'énergie renouvelable thermique et de leur distribuer des aides financières de l'ADEME.

La Métropole de Lyon est simplement un guichet. Nous avons là une dizaine de dossiers sur lesquels nous avons des aides à l'investissement et des aides à la décision, pour un montant de 200 000 € environ.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une demande de prise de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Fautra.

Mme la Conseillère FAUTRA : Mes chers collègues, monsieur le Président, tout d'abord, que 2021 soit porteuse de nos espérances et je sais, qu'en la matière, elles sont nombreuses.

Voici un rapport qui donne chaud au cœur. Et pour cause, je pense que nous trouverons un large consensus dans ce rapport autour du soutien pour les projets de développement des énergies renouvelables thermiques sur nos territoires.

L'année dernière à la même période, nous avons voté amplement en faveur du dispositif d'aide avec l'ADEME à destination des porteurs de projets pour un accompagnement au développement de projets de production d'énergies thermiques durables et non polluantes.

Mes chers collègues, nous nous sommes donnés pour objectif de doubler en 2030 la production d'énergie renouvelable et de récupération. La géothermie présente des qualités indéniables pour remplir ces objectifs.

Aussi, nous défendons cette délibération qui, à plus forte raison, comprend un intérêt capital pour la défense de notre souveraineté énergétique. Notre groupe défend une amélioration du mix énergétique en développant d'autres outils de production d'énergies thermiques comme la géothermie.

Nous portons haut les couleurs d'une certaine idée de l'écologie qui ne vient pas culpabiliser et condamner l'existence humaine sur l'autel de la décroissance.

En proposant à notre territoire un moyen énergétique plus éthique et plus respectueux de l'environnement, nous engageons nos actes à être exemplaires et à correspondre au modèle de développement que nous voulons transmettre aux générations à venir.

La géothermie est encore un vaste monde, trop peu exploré et exploité qui mérite que nous lui donnions plus d'importance. En maîtrisant plus les difficultés et les complexités naturelles, notamment concernant l'instabilité de la croûte terrestre, nous pourrions trouver de nouvelles solutions pour harmoniser les besoins de l'humanité avec ce que la nature nous offre.

Utiliser la géothermie pour répondre aux besoins énergétiques de la salle Aréna fait sens. Il est primordial qu'une infrastructure métropolitaine aussi importante puisse présenter un bilan le moins polluant possible. Il est essentiel d'équiper nos infrastructures d'un équipement de production énergétique en respect avec la nature.

En tant que Maire, je mets également un point d'honneur à ce que la salle Aréna puisse être un symbole d'une infrastructure vertueuse sur notre territoire. C'est une condition préalable pour le bon accueil d'un équipement d'une telle envergure.

Je me permets de rappeler et de conclure ainsi : l'écologie n'appartient pas à un parti, un groupe, une association ou une amicale. L'écologie est la responsabilité de toutes et de tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette responsabilité commune. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 180 807 € répartis comme suit :

- 32 400 € nets de taxes au profit de la Commune de Meyzieu pour la réalisation d'une installation de géothermie sur nappe, dans le cadre de la rénovation de la salle Jean Popere à Meyzieu,"

au lieu de :

"a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 180 807 € répartis comme suit :

- 32 400 € nets de taxes au profit de la société publique locale (SPL) OSER pour la réalisation d'une installation de géothermie sur nappe, dans le cadre de la rénovation de la salle Jean Popereen à Meyzieu,".

Dans la 4^e ligne du tableau en annexe, à la colonne "Bénéficiaire de l'aide", il convient de lire "Commune de Meyzieu" au lieu de "SPL OSER".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0415 sur le plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti, il y a eu 138 pour et 7 abstentions, je vous remercie.

N° 2021-0417 - proximité, environnement et agriculture - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0417. Madame Groperrin, vous avez la parole, avec le micro s'il vous plaît.

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur : Merci monsieur le Président, bonjour chers collègues, tous mes vœux pour une année meilleure à toutes et tous.

Ce programme général vise à financer des actions de sensibilisation, le site internet de l'ALEC, la communication, les actions sur la maîtrise de l'énergie. Une partie de ses actions dévolue au plan Ecoréno'v ont été basculées entre 2020 et 2021 sur la convention "appui à la rénovation énergétique", soit 211 000 €.

Les subventions versées à l'ALEC augmentent en 2021 d'environ 130 000 € en lien avec nos ambitions en matière d'énergie et de climat, traduites dans le schéma directeur des énergies et le plan climat, air, énergie avec notamment la volonté d'amplifier le dispositif Ecoréno'v, soit 10 000 logements par an, et l'extension des critères d'éligibilité aux énergies renouvelables.

Une partie de l'augmentation des subventions est simplement liée à un changement d'écriture comptable. Les subventions, autrefois versées par l'ADEME et la Région, sont désormais directement perçues par la Métropole dans le cadre du dispositif SAR, système d'appui à la rénovation. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux demandes d'intervention, le groupe Communistes et républicains.

Madame Fautra, si vous pouvez couper votre micro.

Mme la Conseillère FAUTRA : Pardon.

M. LE PRÉSIDENT : Et monsieur Debû, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEBÛ : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération sur les subventions allouées à l'ALEC pour attirer notre attention sur un sujet qui doit tous nous préoccuper, particulièrement en cette période hivernale, qui est la précarité énergétique.

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique et l'enquête du Secours Populaire, 12 % des foyers, aujourd'hui, sont en situation de précarité énergétique, 1/3 des foyers ne se chauffent pas correctement et 15 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid l'hiver dernier, je vous laisse imaginer cette année.

Ces chiffres qui, malheureusement, ne varient pas beaucoup d'une année à l'autre ont, néanmoins, fortement augmenté du fait des répercussions sociales de la Covid. Ils traduisent également une certaine inertie de l'action publique, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments. Donc, il nous revient, à la Métropole de Lyon, d'être particulièrement volontaristes sur ce sujet et de combattre pied à pied la précarité énergétique, qui est un des révélateurs d'une misère sociale qui, malheureusement, se développe.

En effet, 671 000 ménages sont en situation d'impayés de leurs factures énergétiques, soit une augmentation de 17 % et ce chiffre va probablement croître. Paradoxalement, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le paiement des factures d'énergie n'est pas une priorité des ménages en période de trêve hivernale et, donc, nous devons anticiper une forte augmentation au printemps, avec les risques d'expulsions que cela induit.

Pourquoi la rénovation énergétique est-elle aussi importante lorsque l'on parle de précarité énergétique ? Tout simplement parce que le secteur du bâtiment consomme, à lui seul, 45 % de la consommation finale d'énergie en France, ce qui fait, quand même 155 millions de TEP. C'est donc le principal gisement d'économie d'énergie, avec des effets bénéfiques à la fois sur les budgets des ménages et sur l'environnement. Or, avec la pandémie, les chantiers ont fortement ralenti et nous prenons, malheureusement, beaucoup de retard.

La Fondation Abbé-Pierre fait état de 15 millions de mal-logés. Or, notre pays reste à la traîne en termes de rénovation énergétique. On a parlé un peu avant sur le bâti public, sur le patrimoine bâti public, c'est la même chose, quand même, sur tous les secteurs parce qu'au rythme où on va, il faudrait 50 ans pour réaliser les travaux indispensables dans les 15 millions de logements identifiés et cela, c'est sans parler du patrimoine public, nos écoles, nos hôpitaux, tous les bâtiments dont nous avons parlé il y a cinq minutes.

Ainsi, nous ne pouvons que soutenir et encourager les efforts fournis par notre collectivité, à travers l'ALEC, mais également Ecoréno'v et il nous paraît notamment indispensable de mettre l'accent sur la rénovation dans le parc social et les rénovations à destination des foyers modestes. Comme je l'ai dit, ce sont les premiers et les plus lourdement impactés par la crise sociale, ce sont ceux qui habitent dans des passoires énergétiques et ce sont ceux qui ont le plus de difficulté à rassembler la mise de fond de départ, qui leur permettrait de mettre aux normes, pour ce qui est des propriétaires privés, leurs logements. On connaît tous les difficultés qu'ont les bailleurs sociaux et les lourds travaux que cela implique, notamment dans du patrimoine des années 1950, 1960, 1970 ou à chaque fois que des travaux sont engagés, ce sont quand même des travaux assez lourds.

Une politique volontariste de rénovation énergétique est également la démonstration que nous pouvons utilement lier mesures sociales et environnementales et, vous l'aurez donc compris, mon groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention finalement.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2021-0416 qui portait sur les subventions pour des porteurs de projets des énergies renouvelables, il y a eu 141 voix pour.

Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Corinne SUBAÏ, Nathalie DEHAN, Laurence CROIZIER et MM. Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Christophe GEURJON, Jean MÔNE, Pierre-Alain MILLET, Nicolas BARLA et Jean-Claude RAY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N° 2021-0423 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0423 qui concerne le conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon. L'avis de la commission était favorable.

Nous avons d'abord un rapport à voter avant de procéder à la désignation.

Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Nous allons maintenant désigner un représentant titulaire. Nous vous proposons la candidature de :

- M. Michaël MAIRE

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0424 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0424. Nous devons désigner un titulaire au conseil d'administration à l'assemblée générale du CAUE du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Je vous propose la candidature de :

- Mme Joëlle SECHAUD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, MM. Jean-Charles KOHLHAAS et Renaud PAYRE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole, n'ayant pas pris part au vote du dossier *(article 28 du règlement intérieur du Conseil)*.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0425 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0425. Il s'agit d'une désignation à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme.

Nous vous proposons à nouveau la candidature de :

- Mme Joëlle SECHAUD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat des délibérations précédentes.

Pour la délibération n° 2021-0417 qui concernait la subvention à l'ALEC, il y a eu 124 voix pour.

Pour la délibération n° 2021-0423 pour la SEMPAT, elle a été adoptée avec 103 voix pour et la désignation avec 96 voix pour.

N° 2021-0426 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction mobilités -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0426.

Je vous rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans le **II - Modalités de représentation** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"À la suite d'une erreur matérielle dans la désignation de mesdames Laurence Fréty et Blandine Collin, il appartient au Conseil de désigner deux nouveaux représentants titulaires au sein du Conseil du Pôle métropolitain ;"

au lieu de :

"À la suite d'une erreur matérielle dans la désignation de mesdames Laurence Fréty et Blandine Collin, il appartient au Conseil de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du Conseil du Pôle métropolitain ;"

Dans le dispositif, il convient de lire :

"**Désigne** et en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil du Pôle métropolitain."

au lieu de :

"**Désigne** en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil du Pôle métropolitain."

Nous devons désigner deux titulaires au sein du Conseil du Pôle métropolitain.

Je vous propose les candidatures de :

- Mme Anne REVEYRAND,
- Mme Joëlle SECHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : La délibération n° 2021-0424, qui concernait la CAUE, a été adoptée avec 94 voix pour et 40 abstentions.

N° 2021-0427 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Décines Charpieu - Genay - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0427. L'avis de la commission est favorable.

Nous avons deux demandes d'intervention. La parole est au groupe les Communistes et républicains.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Un peu dans la même lignée de mon intervention précédente, je souhaitais profiter de cette délibération pour dire tout notre attachement au logement social et à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Je voudrais commencer par saluer le travail engagé par les Vice-Présidents Béatrice Vessiller et Renaud Payre et dire que nous sommes, évidemment, très attachés à la création des 6 000 logements sociaux par an qui est l'objectif que nous nous sommes collectivement fixés. Il s'agit, certes, d'un objectif ambitieux, mais qui répond à la fois à un besoin criant, en plus d'être une question de justice sociale. Je vous renvoie encore une fois au rapport de la Fondation Abbé-Pierre qui estime le taux de mal-logement à 15 % de la population et, évidemment, notre Métropole est dans la même situation donc nous avons les mêmes enjeux. Le logement est donc un chantier prioritaire pour notre mandature et nous devons produire des efforts pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs, si notre Métropole est attractive, elle peut aussi être excluante et nous devons lutter contre l'augmentation des prix qui chasse les foyers modestes des centres urbains vers des périphéries toujours plus lointaines. Chacun doit pouvoir vivre dans son quartier et pouvoir avoir un parcours locatif adapté à l'évolution de son foyer (lorsqu'il est jeune, sans enfant, lorsqu'il a des enfants et lorsqu'il se retrouve à la retraite, ils sont de nouveau moins nombreux). Là aussi, nous pensons que c'est une question de qualité de vie, de bien-être dans la ville que de pouvoir avoir un logement adapté à ses besoins.

Cela s'accorde, d'ailleurs, parfaitement avec notre ambition de réduction de la pollution. Vivre proche de son lieu de travail, de son lieu d'étude, de son lieu d'activité permet également de réduire toute une série de déplacements contraints et donc, par conséquent, de dégager moins de polluants.

Il est également impératif d'avoir une offre de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, afin de lutter contre la ségrégation urbaine qui voit se constituer des ghettos de riches, hermétiquement séparés du reste de la population. La mixité sociale est un mantra que chacun se plaît à répéter, il nous revient de l'inscrire dans le réel et, donc, d'atteindre les obligations de 25 % de logements sociaux dans toutes les communes de la Métropole et dans tous les arrondissements de Lyon. C'est bien le minimum.

Ainsi, l'aide à la pierre en direction des bailleurs sociaux, notamment sur des opérations de dimension modeste qui sont, et notamment dans cette délibération, assez bien distribuées sur la Métropole, est une des réponses aux défis qui sont devant nous.

Vous aurez compris que nous voterons, évidemment, cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots très rapides notamment pour expliquer notre abstention sur ce dossier.

En commission urbanisme, un point plus précis a été demandé concernant les opérations financées au titre des subventions proposées, notamment concernant l'opération sur Tassin qui est entièrement en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), soit 56 logements.

Au-delà de ces opérations, nous ignorons encore aujourd'hui la trajectoire financière que vous entendez faire prendre sur le mandat au montant des aides à la pierre, mais nous ignorons aussi votre stratégie concrète concernant vos objectifs en matière de mixité sociale dans les programmes.

Différents échos, puisque malheureusement on apprend souvent les choses par la presse, laissent entendre que le taux de logements sociaux dans les programmes immobiliers neufs privés pourrait être relevé à 50 %, ce qui suscite des craintes et inquiétudes légitimes, notamment concernant le prix du mètre carré en accession privée à la propriété.

Pour reprendre vos termes, nous ne souhaitons pas non plus une ville monochrome où seuls les plus aisés et les plus démunis pourraient se loger.

Nous espérons rapidement en savoir plus et ne pas devoir, une nouvelle fois, attendre l'envoi de la délibération de révision du PLU-H, quelques jours seulement avant le vote en séance, pour connaître vos intentions.

En ces conditions, nous ne pouvons que nous abstenir sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président et comme je prends la parole pour la première fois dans ce Conseil, j'adresse évidemment à tous les Conseillers et Conseillères tous mes vœux pour cette année 2021.

Je me permets de vous répondre, monsieur Pelaez. D'abord, la délibération porte bien sur des opérations engagées et donc, évidemment, sur l'année 2020 et à distinguer des engagements que nous pourrions prendre, nous, nouvel exécutif de cette Métropole.

Je crois, très honnêtement, que la ville monochrome que vous citez, n'est pas celle où les plus démunis pourraient se loger, je crois que l'on a une très très grande marge de manœuvre en la matière et qu'effectivement, nous allons relever la part de PLAI. Nous allons avoir l'occasion d'en discuter très largement, notamment, dans la prochaine modification du PLU-H et que nous travaillerons dans le cadre des commissions, dans le cadre de ce Conseil, sur cette modification, mais effectivement, nous avançons dans ce sens.

Je vous donne juste un chiffre sur les résultats des logements sociaux financés sur l'année 2020. On était très inquiet compte tenu du contexte sanitaire et économique et on s'attendait à une production autour de 2 000, 2 500 lorsqu'on faisait le point entre juillet et septembre. Nous atteignons, finalement, 3 137 logements sociaux donc ce qui est, certes, en-deçà des résultats des années précédentes qui nous ramènent à l'année 2018, année d'adoption du PLU-H.

Donc, 3 137, ce n'est pas beaucoup, c'est un peu mieux que ce qu'on imaginait, mais simplement sur ces 3 137, seulement 23 % de PLAI. Donc, on a vraiment un effort à faire à l'avenir pour qu'effectivement les plus démunis, les familles les plus démunies, puissent encore se loger dans cette Métropole où, je le rappelle, nous avons une file d'attente dans le logement social qui ne cesse de s'accroître.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté,

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- M. Richard MARION, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Sollar,

- Mmes Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH),

- Mmes Blandine COLLIN, Lucie VACHER, MM. Renaud PAYRE, Philippe COCHET et Miche LE FAOU, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH),

n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2021-0425 qui était la désignation à l'Agence d'urbanisme, adoptée avec 98 voix pour, 1 voix contre et 36 abstentions.

Pour la délibération n° 2021-0426, qui était la désignation au Pôle métropolitain, elle a été adoptée avec 95 voix pour, 1 voix contre et 38 abstentions.

N° 2021-0461 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation partielle d'autorisations de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0461. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour de nous souhaiter à tous une belle année 2021.

Cette délibération sur la politique foncière 2021-2023 est importante pour démarrer, d'ores et déjà, la mise en œuvre de notre stratégie foncière. La politique foncière est au service de l'ensemble de nos politiques publiques. Elle est indispensable, comme bras armé, à la fois de l'aménagement, mais aussi de la préservation des espaces naturels et agricoles et donc elle va nous permettre de faire, à la fois, du logement abordable comme on vient de le voir en contenant les prix du foncier et de l'activité économique, avec notamment une attention à proposer des fonciers à des prix abordables. Il n'y a pas que la question du logement abordable, il y a besoin pour nos entreprises et notamment nos petites entreprises, de mettre à disposition des locaux et des fonciers à des prix abordables. Nous en avons besoin pour des équipements publics, mais aussi pour la préservation ou la réalisation de nos trames vertes et en cela, nous allons développer de nouvelles actions pour protéger les espaces naturels et agricoles, protéger les champs captants, protéger les ressources en général, contribuer à la préservation de la biodiversité et de l'agriculture.

C'est pourquoi, nous vous proposons une première AP (autorisation de programme) pour la période 2021-2023 qui se décompose en trois catégories de ligne : les réserves foncières pour servir l'ensemble de nos politiques, pour un montant de 110 M€ sur la période, dont 40 M€ dès 2021 ; la ligne "préemption pour compte de tiers" où nous préemptons pour le compte des communes qui veulent réaliser une école ou autre équipement public. La ligne est de 15 M€ pour cette année, 48 M€ au total sur la période 2021-2023 ; et la ligne sur le "logement abordable" où sur cette même période de trois ans, nous avons une AP de 130 M€ avec 40 M€ à engager, dès cette année.

La commission a donné un avis favorable à cette politique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien pour cette présentation très claire.

Nous avons cinq demandes d'intervention. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Bonjour monsieur le Président, chers collègues, intervention très courte, une explication de vote de notre groupe sur cette délibération.

Nous sommes, bien sûr, favorables à une politique foncière ambitieuse en faveur du logement social et des réserves foncières pour préparer les projets urbains de demain. Néanmoins, vous nous proposez des autorisations de programme pour des montants importants pour les trois ans à venir, sans que soit précisé, *a minima*, les secteurs sur lesquels il est envisagé de mener l'action foncière, notamment sur la ligne "réserves foncières".

Donc, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Progressistes et républicains, madame Panassier.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le président ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, vous avez la parole. On vous entend.

Mme la Conseillère PANASSIER : Meilleurs vœux à chacun d'entre vous et à tous les agents de cette belle collectivité qu'est notre Métropole. Comme beaucoup, je la souhaite la meilleure possible pour tous.

À quoi sert une politique foncière ? Comme le rappelle assez justement la délibération et comme vient de le redire les précédentes intervenantes, une politique foncière se doit d'être au service des politiques publiques de la collectivité. Elle doit être le bras armé de la Métropole pour engager des changements, des améliorations dans la vie des habitants, de tous les habitants.

Négliger la politique foncière, c'est handicaper la capacité de la Métropole de Lyon à mettre en place des choix puissants et efficaces en matière de logements, en matière économique ou en matière d'équipements métropolitains.

À ce niveau, nous avons pris la pleine mesure de booster cette politique lors du mandat précédent. David Kimelfeld avait engagé une forte hausse du budget qui lui avait été dédiée, entre 2017 et 2019, notamment pour accélérer la constitution de réserves foncières et augmenter le nombre de préemptions afin de construire de nouveaux logements abordables.

La lutte contre la gentrification et pour une mixité sociale dans la ville et dans les écoles restent pour nous des priorités. C'est pourquoi nous refusons d'accepter de voir des familles s'éloigner du centre. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire quand certains centres villes sont dépeuplés ou des écoles ferment car les familles sont contraintes de déménager.

Cela nous a permis, au 1^{er} trimestre 2019, de mettre en place un plan d'urgence pour l'accès au logement avec notamment la création de l'OFS (Organisme de foncier solidaire) doté initialement de 4,3 M€. De même, nous avons porté le volet habitat de l'action foncière : préemption, acquisition foncière, DUP (déclaration d'utilité publique) à hauteur de 35 M€ et le volet dédié aux réserves foncières représentait lui, 40 M€, soit un doublement par rapport à 2018.

Sur l'économie, face à un foncier industriel qui se raréfie, il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner les entreprises industrielles, notamment dans la Vallée de la Chimie, qui souhaitent s'implanter ou se développer dans la Métropole de Lyon.

Nous souhaitons garantir 100 ha de foncier pour accueillir une industrie davantage verte et poursuivre le développement de notre Métropole. C'est le sens d'une politique foncière que nous voulions ambitieuse, une politique au service des habitants, de l'emploi, d'une ville abordable et de la transition écologique.

Aujourd'hui, malgré les annonces des Vice-Présidents à l'urbanisme et au logement, il n'y a pas de véritable hausse concrète. La trajectoire financière proposée s'agissant de l'action foncière s'inscrit donc et contrairement à ce que vous aviez annoncé, dans la continuité des efforts engagés en 2019 par l'exécutif métropolitain précédent. On note une incohérence entre le discours et les faits et nous le regrettons d'autant que les besoins vont augmenter du fait de la crise que nous vivons.

Il y a aussi des sources d'inquiétude. Dans le budget primitif voté plus tôt, nous constatons que l'autorisation d'engagement prévue pour l'Office foncier solidaire baisse fortement passant seulement à 1,3 M. C'est largement insuffisant si vous souhaitiez remplir les objectifs en matière de logements abordables.

Monsieur le Président, madame et monsieur les Vice-Présidents, vous mesurez sans doute qu'il est simple de dire vouloir une Métropole abordable avec un objectif de construction de 6 000 logements sociaux et abordables par an, mais plus complexe de le faire, même si cela, j'en conviens, est bien plus ardu que des propos d'estrade, d'autant que vous savez que la construction des logements sociaux ne suffira pas à répondre à une demande qui croît. On ne peut pas non plus négliger la construction de logements intermédiaires ni d'offres neuves dans notre parc privé métropolitain.

Bref, il faut de l'ambition pour progresser vers une ville abordable pour toutes et tous les Grand Lyonnais et c'est aussi une cohérence entre les dires et les faits pour ne pas leurrer les habitants qui font que nous allons voter contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Edery.

Mme la Conseillère EDERY : Bonjour à tous. Merci monsieur le Président et permettez-moi, à mon tour, de nous souhaiter à tous des vœux de bien vivre ensemble.

Chers collègues, cette délibération nous invite à nous positionner sur la politique foncière que souhaite instaurer cette nouvelle majorité, une politique délibérément volontariste qui s'inscrit dans la prise en compte d'un contexte global de défis face aux crises sanitaires, environnementales, économiques et sociales que traverse notre pays.

Est-il nécessaire de rappeler à quel point, les tensions consécutives à ces crises font rage dans les villes les plus en difficulté, dans les quartiers politiques de la ville, au sein de la communauté des jeunes étudiants et que la pauvreté et la précarité s'installent durablement ?

Est-il impératif de redire à quel point la question du logement, et particulièrement du logement social, doit nous mobiliser tous, si l'on admet qu'aujourd'hui celui-ci ne peut proposer qu'une place pour 16 demandes de familles ?

Monsieur Payre en parlerait bien mieux que moi. Le logement doit donc d'abord répondre à un besoin fondamental avant d'être envisagé comme simple valeur marchande.

Et que dire des difficultés économiques que connaissent bon nombre de commerçants, d'agriculteurs ou encore d'acteurs culturels ?

Alors, face à ces enjeux, aujourd'hui la majorité métropolitaine affiche, à travers sa politique foncière, son souci de l'égalité face au partage et à la propriété des terres et une vision à long terme des projets d'aménagement.

Ainsi, proposer 95 M€ pour le foncier la 1^{ère} année contre 37 M€ sur le précédent mandat (c'est presque trois fois plus) et prévoir une augmentation de cette masse les deux années suivantes atteste de la volonté de préserver l'intérêt général en anticipant la maîtrise foncière pour éviter de payer au prix de la spéculation. C'est assurer à long terme des choix de politiques publiques et égalitaires en matière de foncier.

Envisager, à travers cette réserve, la préoccupation d'une politique agricole, c'est innover puisque c'est la 1^{ère} fois que cela existe à la Métropole. C'est afficher la volonté de faire la place aux espaces naturels et agricoles, de développer l'activité agricole et ses emplois et de favoriser une alimentation plus saine et plus équitable pour chaque habitant.

Enfin, promouvoir une politique volontariste en matière de logement social, c'est acter le fait que le logement est un droit auquel chacun doit pouvoir prétendre. En budgétisant 130 M€ sur trois ans pour soutenir le logement social, lequel a vu s'effondrer sa production ces dernières années, c'est renforcer nettement les moyens par rapport au mandat précédent, c'est l'afficher comme une priorité.

En définissant une approche globale sur la stratégie foncière de logement dans un contexte de prix du foncier qui flambe et une diminution de production de logements privés, c'est soutenir la filière de l'immobilier qui alerte sur ses difficultés et, en effet, pour différentes raisons, la filière accuse une chute de la production de logements de 44 % en quatre ans. Nous devons et allons résorber ce retard.

En inscrivant 40 M€ de projets urbains, en privilégiant la création de commerces de proximité, en équipant les communes de nouveaux programmes de construction et de nouvelles lignes de tram ou de métro, c'est aider à la reprise de l'activité économique génératrice de créations d'emplois : autant de moyens donc pour contenir les prix, limiter l'emballement et maîtriser le prix du foncier, autant de leviers pour offrir des logements abordables et encadrer le prix des loyers dans un contexte de crise du logement, autant d'outils pour permettre le renforcement de l'égalité territoriale en appliquant la loi SRU sur l'ensemble des territoires.

L'heure est donc à la réponse sociale et en dépit d'une diminution de moyens liés au contexte de la crise sanitaire, le choix est fait de privilégier une politique foncière à forte dimension sociale tout comme le budget, la PPI ou la politique d'emploi des effectifs qui nous ont été présentés tout au long de ce Conseil.

Les Socialistes, inscrits dans des valeurs d'égalité, soucieux de la redistribution des richesses, défenseur du service public, luttant pour la justice sociale et l'égalité des chances retrouvent, à travers cette politique foncière, la traduction de ses exigences.

Ils resteront cependant très attentifs au rééquilibrage des moyens affectés aux villes cumulant l'ensemble des difficultés sociales, économiques et environnementales que connaît particulièrement l'Est lyonnais.

Bien évidemment, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera, bien sûr, pour cette proposition. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Nachury.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, ce projet de délibération porte individualisation d'autorisation de programmes dans le cadre de la politique foncière.

Notre groupe a toujours milité pour que la Communauté urbaine, puis la Métropole, développent et financent une politique foncière sur son territoire.

Cette politique peut et doit permettre à moyen, long ou très long termes, d'envisager les projets structurants et de répondre à l'évolution des besoins des habitants de l'agglomération.

La proposition est de consacrer sur trois ans presque 300 M€ pour la captation d'opportunités foncières, les préemptions pour le compte de tiers ou le logement abordable. C'est un engagement concret qui, me direz-vous, devrait nous satisfaire car "sans l'action, comme l'intelligence est stérile". Mais à l'occasion de cette délibération, ce qui nous interroge, c'est la nature de votre politique foncière que l'on pourrait appeler intelligence de votre politique. Or et pour compléter la citation faite plus haut, "sans l'intelligence, l'action est vaine".

Pour nous, la politique foncière métropolitaine est un outil, un outil au service d'un aménagement, au sens large, du territoire défini, donc connu, coordonné, donc évitant la logique de silo et cohérent car prenant en compte tous les paramètres, l'habitat bien sûr, mais les équipements, les espaces naturels, les déplacements, la vie économique, etc. C'est un outil au service des territoires en respectant leur identité, leur histoire, les besoins exprimés. La Métropole doit assurer l'unité sans l'uniformité.

Nous ne trouvons pas dans cette délibération réponse à cette exigence de vision de la Métropole au service de laquelle doit se mettre la politique foncière.

Je renvoie aussi au débat sur la PPI, "quoi et où" ?

En l'absence de visibilité sur les choix affirmés et programmés de votre majorité, notre groupe votera contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je redonne une minute la parole à monsieur Kimelfeld qui me l'a demandée.

M. le Conseiller KIMELFELD : Oui, excusez-moi, je n'ai pas demandé de temps de parole, mais je vous fournirai quelque chose d'écrit. J'entendais madame Edery, pour qui j'ai beaucoup de respect, je peux comprendre l'amnésie, puisque c'est une affection pathologique, et oublier que le groupe Socialistes a voté pendant tout un mandat toute la politique foncière et d'un coup s'en trouver mû, je peux le comprendre. Par contre, les chiffres faux donnés dans l'intervention, je me permettrai de les rectifier par écrit parce que je crois qu'il y a une petite approximation et l'approximation, ce n'est pas une pathologie, c'est intentionnel et je trouve cela assez inacceptable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Nos Vice-Présidents à l'habitat et à l'urbanisme vont apporter quelques compléments. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Madame Panassier et monsieur Kimelfeld qui vient de prendre la parole, vous me surprenez par la nature de vos propos et je dois vous faire une confidence, j'ai du mal à vous comprendre.

Vous aviez déjà voté contre l'encadrement des loyers, non sans marquer une certaine hésitation et là, vous allez voter contre. Vous allez voter contre cette délibération parce que selon vous, la politique très volontariste que nous menons en matière de logement social ne suffira pas à répondre aux besoins. Oui, enfin là, on ne peut qu'être d'accord avec vous. On va faire le maximum, on va porter à 6 000 et on ne peut malheureusement que reconnaître que même avec ces 6 000 logements sociaux, la question ne sera pas entièrement résolue à la fin de ce mandat et qu'il faudra, peut-être, un nouveau mandat, mais cela, on aura l'occasion d'en reparler et une même action volontariste.

Ce que je veux simplement vous dire, c'est que nous avons effectivement la volonté de porter à 6 000, 5 000 logements locatifs sociaux avec plusieurs leviers, une politique de réserves foncières extrêmement offensive, notamment dès le début du mandat 2021-2022-2023 pour que nous atteignons l'objectif en fin de mandat et pour que les logements sortent de terre à la fin de mandat et en plus, comme on a eu l'occasion de le dire, un logement financé, c'est 1,8 emploi dans le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics), c'est-à-dire que le logement social est un levier de la relance et permettra une économie plus animée, plus forte et donc probablement aussi, une revoyure de cette programmation pluriannuelle d'investissement. Mais, c'est aussi un soutien aux OPH (office public de l'habitat), aux offices publics, et madame Panassier, vous connaissez très bien la question, il nous faut appuyer nos offices publics parce qu'ils ont été pénalisés comme les bailleurs par les mesures gouvernementales et donc nous appuierons ces OPH dont nous souhaitons qu'ils travaillent en coordination.

Enfin, il y a l'OFS. Bien sûr, vous évoquez le budget pour l'année 2021 mais premièrement, nous avons déjà augmenté les programmations qui étaient envisagées pour la seule année 2020. Vous fixiez un objectif de 150 M€, nous sommes à plus de 180 M€. Donc, par l'action que nous menons depuis le mois de juillet, nous avons développé l'organisme de foncier solidaire, désormais nommé la Foncière solidaire du Grand Lyon. Mais si en début de mandat, comme les opérations, nous ne sommes que dans la phase de programmation, le budget reste limité, cela ne veut pas dire que nous n'allons pas engager des sommes considérables et précisément, c'est près de 40 M€ qui sont inscrits à la PPI.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel voulait ajouter un mot. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président de me donner la parole directement. Avec tout ce que l'on vient d'entendre, moi je voudrais faire trois remarques, cela ne prendra simplement qu'une minute.

La première chose, c'est que vraiment quand on écoute et qu'on écoute sur le fond, on entend le raisonnement des gens des villes et cela serait bien, quand même, que les uns et les autres, je sais que Béatrice Vessiller a déjà fait ce type d'effort, il y en a qui ont pu faire quelques tours, visitent les communes de la Métropole. Cela n'est pas que la ville-centre cette Métropole, ce sont 59 communes, et cela serait peut-être une bonne chose quand même de perdre un peu de temps pour venir voir ce qu'il se passe ailleurs. Je rappelle quand même, pour ceux qui sont en ville, que les routes sont goudronnées à partir de la limite de Lyon, on peut venir chez nous sans problème. Attention à avoir un raisonnement Métropole et pas simplement ville centre.

La deuxième chose, c'est qu'on est quand même, en tout cas, dans les communes, assez inquiets du raisonnement qui consiste à étendre, d'une part, le développement du logement social, ce que l'on entend en termes de justice sociale -on n'a jamais été contre, il en faut effectivement d'une manière répartie partout, c'est cela la justice sociale-. Et d'autre part, ce qui est difficile d'entendre, c'est où est la cohérence entre cette offensive sur le logement social et de nous dire qu'il faut préserver du foncier, il faut préserver effectivement des paysages, il faut préserver des fonciers pour l'agriculture, etc. Il faudra, quand même, nous dire quelle est votre équation en la matière. Ce n'est pas toujours possible dans toutes les communes, et donc soyez cohérents quand vous faites vos déclarations.

Ce qui est important de vous dire et c'est cela que je voulais, en tout cas, dire dans la minute que vous m'avez donnée monsieur le Président et je vous en remercie, c'est que franchement, il faudrait commencer à réfléchir en termes de différenciation. On ne peut pas appliquer partout les mêmes lois, même si la loi est bonne, même si la justice sociale réclame qu'il y ait du logement social partout. On ne peut pas avoir la même quantité de logement social partout dans toutes les communes. La différenciation est une notion importante et cela va aussi avec la justice sociale.

Et là, et j'en terminerai là, il faut penser que les Maires ont leur mot à dire et que s'il y a effectivement offensive, monsieur le Vice-Président aux logements, quand on parle d'offensive, à un moment donné, on se retrouve deux, l'un en face de l'autre et on passe un accord et la personne qui est en face de vous et les personnes que vous avez en face de vous, ce sont les Maires et les Maires auront, eux, à prendre leurs décisions. Je rappelle qu'ils sont les patrons dans leur commune et s'il y a des développements de logements sociaux, ce sera avec les Maires et pas sans eux.

Merci, en tout cas, de m'avoir donné la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette minute qui a un petit peu débordé. Madame Vessiller, pour compléter, avant de passer au vote.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci. Alors, monsieur Grivel, je vous rassure, je ne suis pas la seule élue à sortir de la ville centre sur les routes goudronnées de la Métropole et effectivement, nous avons le souci d'avoir une politique foncière équilibrée et dans tous les territoires, pour faire du logement abordable et là, je suis heureuse de vous entendre rappeler que vous y êtes favorable parce qu'il y a certaines opérations qui sont un peu coincées aujourd'hui dans des centres-bourgs, donc vous voyez qu'on peut faire des opérations de logement social dans des centres-bourgs sans aller grignoter des espaces naturels et agricoles, mais on a quelques difficultés parfois dans certaines communes pour faire aboutir des opérations qui, pourtant, sont de la densification et qui vont contribuer à dynamiser les centres-bourgs puisqu'on refait des espaces publics avec. Donc, je suis ravie de compter sur votre soutien en ce sens.

Alors, sur le logement abordable, effectivement, au cours des deux dernières années du mandat, nous avons eu une politique foncière volontariste, cela il est bien entendu on le reconnaît et là, avec les 40 M€ qu'on met cette année sur le logement abordable, on est plutôt dans la fourchette haute de ce qui avait été dépensé les années antérieures. Mais globalement, excusez-moi, madame Panassier ou madame Sibeud, mais nous votons une AP qui est largement supérieure à l'AP de début de mandat du mandat précédent, plus de 30 % supérieur et notamment, sur la réserve foncière et sur les sites stratégiques, cette réserve foncière qui va nous permettre effectivement d'acquérir des sites stratégiques ou de faire un ensemble de politiques publiques dont des politiques nouvelles, notamment en faveur de l'environnement, puisque nous aurons sur cette AP réserve foncière, plusieurs millions consacrés soit à la protection des champs captants, protection de la ressource en eau, soit à la constitution de corridors écologiques avec l'acquisition pour les espaces naturels ou agricoles et la préservation de l'agriculture avec des acquisitions en faveur de l'agriculture, cela est une ligne nouvelle.

Nous renforçons la ligne sur les sites stratégiques et là, je me permets de rappeler qu'au mandat passé, il a été choisi de laisser filer quelques fonciers stratégiques bien placés à des prix hallucinants et que justement quand on veut contenir les prix, il faut pouvoir aligner une enveloppe importante pour faire que les fonciers ne partent pas à des prix hallucinants par des promoteurs qui achètent sans condition d'ailleurs. Cela, effectivement, nous aurons une grande vigilance, là-dessus, mais c'est dans un objectif d'intérêt général de préserver l'avenir et de contenir les prix.

Et enfin, je dirais à madame Sibeud qu'on ne territorialise pas la politique foncière puisque, par définition, ce sont des réserves foncières. Il ne s'agit pas du foncier acquis pour les opérations individualisées qu'on aura à la PPI, celles-ci seront bien identifiées, elles ne sont pas dans ce budget, mais les réserves foncières, par définition, c'est pour voir, à long terme. On la territorialise d'autant moins qu'on ne va pas aller expliquer qu'on est en train de négocier, enfin on ne va pas aller dévoiler toutes nos billes quand on est en train de négocier justement pour contenir les prix. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0427 qui concernait l'aide à la pierre, elle a été adoptée avec 115 voix pour, 14 abstentions.

N° 2021-0434 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Dardilly - Réserve foncière - Secteur Les Longes - Charrière - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 6 route nationale 6 et appartenant à M. et Mme Yvan et Madeleine Sylvestre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0434. L'avis de la commission était favorable.

Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole de madame Fournillon. Vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0452 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, par annuités, à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, des volumes 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 32 de l'ensemble immobilier dit B5, situé au 1 à 3 place Charles Béraudier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0452. L'avis de la commission est favorable. Il s'agit d'une cession à la SPL Lyon Part-Dieu d'un ensemble immobilier.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, je me permets quand même pour rajouter que par rapport au logement, cela confirme que nous avons réellement besoin d'avoir un vrai débat de fond sur le logement et que nous espérons, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, que nous puissions l'avoir et non pas attendre la dernière minute d'une éventuelle révision de PLU-H pour pouvoir avoir ce débat de fond.

En ce qui concerne ce rapport, comme chacun le sait désormais, la requalification du quartier Part-Dieu était l'un des projets phares du mandat précédent. Dans ce cadre a été décidé un vaste projet de réaménagement de la gare ainsi que de ses accès et ses abords et notamment la place Charles Béraudier. Cette dernière doit être réorganisée sur deux niveaux et devait accueillir plusieurs espaces de stationnement modes doux et un parking voitures de 1 000 places.

La délibération qui nous est présentée détaille les objectifs en matière de stationnement vélo, soit 1 500 places, mais pas le stationnement motorisé. Alors, nous savons que vous n'êtes pas favorables à un tel ouvrage, trop profond d'après vous et laissant, selon vous, trop de place à l'automobile.

En commission, vous avez pourtant expliqué que vous ne pourriez rien faire sur l'infrastructure et que l'ouvrage de la superstructure du parking suivait son cours, mais que vous réinterrogeriez la programmation de l'espace pour laisser plus de places au stationnement vélo et modes doux.

Pourquoi pas mais ce faisant, vous risquez, vous allez créer un déficit de place de stationnement et moi je crois que vous préférez que les voitures soient plutôt en sous-sol plutôt que sur le dessus. Je rappelle que la capacité de ce parking a fait l'objet de nombreuses études et que nous n'étions déjà pas allés sur le nombre de places qui, pourtant, ressort comme étant nécessaires.

Je vous rappelle, quand même, que ce parking est un parking de gare, d'une des plus grandes gares françaises et que le parking va desservir, non seulement la gare, mais également, le week-end le centre commercial qui est le plus grand centre commercial de France et un des plus grands d'Europe en centre-ville.

Ce type de décision, modification du nombre de places dans le futur parking, risque aussi de mettre en péril l'équilibre économique de cette opération qui est portée par LPA (Lyon parc auto) et dont l'amortissement était calculé avec la perception des recettes de ce parking capacitaire. Ce type de gestion pourrait avoir un impact direct sur la bonne santé financière de LPA. Alors, je sais que certains qui n'ont pas totalement compris le fonctionnement de cette SEM, de cette société d'économie mixte, pensent que ou ont l'impression que les caisses de LPA sont archi pleines, le Président de Lyon Parc Auto sait, j'imagine maintenant, que ce n'est pas tout à fait comme cela que cela fonctionne et j'imagine même si je n'ai aucune information à ce sujet, mais voyant ce qu'il s'est passé durant tous ces derniers mois, que le résultat de LPA, cette année, ne va pas être des plus importants ou des plus forts et qu'il risque même, j'imagine, d'être déficitaire.

Nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'intervenir sur le projet Part-Dieu via des délibérations relatives à l'avancement de certaines opérations du projet pour vous interroger sur vos orientations : la suppression du parking-minute rue Flandin, la fermeture à la circulation rue Bouchut et aujourd'hui encore autour des usages du parking place Béraudier. Sur le parking minute rue Flandin, vous êtes revenus un petit peu dessus, mais moi j'avoue que je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez faire puisque vous supprimez, quand même, le parking et que vous renvoyez à prochaine création du parking Béraudier, mais qui lui ne sera pas opérationnel avant encore plusieurs années mais bon, c'est de la communication. Il s'agit, à chaque fois, de modifications isolées et éparses mais qui ne sont pas sans avoir des répercussions extrêmement importantes.

Il nous faut désormais avoir votre vision d'ensemble pour la Part-Dieu car des modifications prises isolément à l'échelle d'opérations, mais sans plan directeur pourraient en résulter un quartier confus, incohérent voire chaotique et cela ne satisferait personne.

Nous ne désespérons pas de pouvoir avoir un jour une vraie discussion générale autour d'une délibération qui, au-delà des annonces de campagne, viendrait présenter votre projet global pour le quartier de la Part-Dieu. Ce n'est qu'à cette condition que la transparence sera faite, que le débat contradictoire pourra avoir lieu, enfin, et que nous pourrions en laisser, pour seuls juges, les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On s'est, comme souvent sur la Part-Dieu, un petit peu éloigné du contenu de la délibération.

Moi je crois que le débat a lieu. Il a lieu. Il a eu lieu pendant la campagne. Il a lieu à tous les Conseils et je crois, en effet, que nous n'avons pas la même vision du quartier de la Part-Dieu, que ce n'est pas une nouvelle et, en effet, vous l'avez rappelé, nous souhaitons donner plus de place notamment aux modes actifs sur la Part-Dieu comme partout sur la Métropole et en particulier sur la Part-Dieu où il y a une offre de transport en commun de très grande qualité et ne pas continuer à développer la voiture sur le quartier.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Grégory DOUCET, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0461 sur la politique foncière, elle a été approuvée avec 86 voix pour, 51 voix contre et 10 abstentions.

Pour la délibération n° 2021-0434 qui concernait une acquisition à Dardilly, elle a été adoptée avec 135 voix pour, et 5 abstentions.

Question orale du groupe Inventer la Métropole de demain relative à la gestion des squats sur les propriétés métropolitaines

M. LE PRÉSIDENT : Les délibérations ont toutes été étudiées. Nous avons maintenant une série de questions orales. La première est posée par le groupe Inventer la Métropole de demain.

(VOIR annexe 5 page 219)

Monsieur Pelaez, est-ce que vous souhaitez en dire un mot avant qu'on vous réponde ?

M. le Conseiller PELAEZ : Non, monsieur le Président, vous avez déjà lu la question orale et nous aurons l'occasion d'imaginer d'avoir d'autres débats sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien donc elle concerne la gestion des squats. C'est monsieur Renaud Payre qui a la parole.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président, merci monsieur Pelaez au nom de votre groupe de poser une telle question car elle nous permet de présenter nos orientations en matière d'accueil et d'hospitalité.

Vous évoquez le squat de la rue Trarieux. Quelques mots sont nécessaires pour préciser les choses. Nous venions de préempter cette maison, en tout cas, la Métropole venait de préempter cette maison et notre projet est de la dédier au logement social. Nous envisagions même, dans la période transitoire, de la dédier au logement d'urgence.

Dans ces conditions, nous l'avons dit et nous le ferons, nous poursuivons la procédure d'expulsion tant cette occupation va à l'encontre de nos priorités en matière de justice sociale et votre question est plus large et elle révèle, à mon avis, non seulement des incompréhensions, mais surtout, de votre côté, une position que je qualifierais de court termiste et, sur ce sujet aussi grave, je rêverais d'échanges un peu moins polémiques.

Quelle est l'alternative finalement à l'hébergement d'urgence ? La rue, la rue et seulement la rue, mes chers collègues. Or, on ne vit pas dans la rue par choix ou par une quelconque stratégie. On vit dans la rue quand on a tout perdu. On vit dans la rue quand on a migré, quand on a connu l'exil et avec l'exil, le lot de souffrance que tout

humaniste ne peut tolérer pour autrui. Ce sont des familles, ce sont des femmes, ce sont des hommes jeunes dont on parle ici et lorsque vous étiez majoritaires, il y avait beaucoup de lieux illégalement occupés, beaucoup de squats ; ils rassemblaient des centaines de personnes dans des conditions indignes : l'amphi Z, le collège Maurice Scève, et j'en passe ; beaucoup ont été ouverts sous la présidence de Gérard Collomb.

Alors oui, nous n'avons pas la même attitude. Les squats existent et nous ne regardons pas ailleurs. Gérard Collomb a longtemps parlé, avec passion, de l'histoire de Lyon, du modèle lyonnais, de l'internationalisation de Lyon, mais l'histoire en la matière n'est pas que celle de l'attractivité économique. Notre territoire a été marqué par l'action de femmes, d'hommes, d'opinions politiques différentes, de croyances distinctes et je pense, aujourd'hui, au pasteur Jean Costil qui nous a quittés récemment. Notre territoire a été marqué par une action associative forte en matière d'hospitalité et d'accueil et notre collectivité resterait de côté, non, elle doit jouer son rôle.

C'est pourquoi ces dernières semaines, j'ai rencontré les référents habitants de différents lieux, tout en rappelant les échéances propres à chaque lieu, les projets de la Métropole sur lesquels nous ne reviendrons pas, nous devons les accompagner dignement, c'est une manière d'être à la hauteur de notre histoire.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0452 qui concernait la cession d'un bien à la SPL Part-Dieu, elle a été adoptée avec 136 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de débat sur les questions orales, monsieur Pelaez. Donc, je ne redonne pas la parole. Vous pouviez la présenter si vous l'aviez souhaitée.

**Question orale du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
relative à l'aide à l'amélioration énergétique des logements**

M. LE PRÉSIDENT : Sur la deuxième question orale qui concerne l'aide à l'amélioration énergétique des logements, est-ce que monsieur Cochet, vous voulez en dire un mot ?

(VOIR annexe 6 page 220)

M. le Conseiller COCHET : C'est madame Croizier.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Croizier, vous avez donc la parole pour présenter cette question orale.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, vous avez effectivement tous la question sur table, mais nous aimerions effectivement avoir des réponses précises car la question est importante. Elle a trait aux mesures qui ont été prises par le gouvernement, le 11 janvier dernier, et qui effectivement concernent les logements les plus précaires énergétiquement.

On s'aperçoit, qu'effectivement, sur l'ensemble de la France, 90 000 logements sont concernés. Est-ce que vous avez évalué le nombre de logements qui étaient concernés sur le territoire de la Métropole et, en particulier, dans le domaine social, et quelles mesures pouvez-vous prendre, en amont, pour aider les bailleurs publics et privés, au-delà du plan Ecoréno'v, bien sûr, pour arriver à maintenir une politique foncière d'offres de location sur le territoire ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Renaud Payre, pour vous répondre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci beaucoup pour cette question effectivement puisqu'elle porte sur l'échéance de 2023, il est temps que nous en parlions ensemble dans le cadre de ce Conseil.

Toutefois, il est quand même difficile de calculer le nombre de logements concernés en étiquette "G" puisque ce sont ces logements qui sont concernés sur la Métropole.

Dois-je rappeler qu'on en estime, sur toute la France, le nombre à 90 000 qui, vous le remarquerez, n'est pas si important et cela ne concerne que les maisons antérieures à 1975.

Le décret ne concerne que la relocation des habitations et on peut le dire, le décret ne concerne que très peu de cas à compter de 2023.

Dans le cadre d'Ecoréno'v, la Métropole souhaite largement amplifier les objectifs de la rénovation énergétique en augmentant notamment la part de logements sociaux puisqu'ils n'ont représenté qu'un tiers lors du dernier mandat, qu'un tiers de la somme qui était de 44 M€, donc ce sera un effort très important. Ce qu'on peut simplement dire, c'est comme de nombreuses associations liées à la transition énergétique, nous regrettons que la date pour les étiquettes "F" ne soient concernées qu'à partir de 2028 car, là, cela représente 90 000 logements sur la Métropole de Lyon, donc pendant trop longtemps encore, sept ans, nous allons poursuivre la relocation de logements extrêmement précaires sur le plan énergétique. C'est bien pour cela que nous anticipons, c'est bien pour cela que nous doublons le budget d'Ecoréno'v dans le mandat actuel et, notamment, à destination du parc social et des copropriétés qualifiées de dégradées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Question orale des groupes Progressistes et républicains, Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain relative au pont de Vernaison

M. LE PRÉSIDENT : La question orale suivante, posée par plusieurs groupes, concerne les infrastructures et plus particulièrement, le pont de Vernaison. Est-ce que monsieur Da Passano vous souhaitez en dire un mot ? Vous avez la parole.

(VOIR annexe 7 page 221)

M. le Conseiller DA PASSANO : Monsieur le Président, je vais même l'exposer si vous le voulez bien. Donc, nos différents groupes, comme vous l'avez rappelé, se sont unis à travers cette question orale sur l'épineuse question du devenir de nos ponts dans la Métropole.

Je rappelle que c'est une compétence qui nous engage tous, nous sommes responsables d'environ 700 ouvrages d'art dont 186 font l'objet d'une surveillance particulière.

Je vous parlerai du pont de Vernaison et, si vous le voulez bien, ma collègue Clotilde Pouzergue exposera le cas d'autres ouvrages qui méritent, également, notre attention.

Moi, je rappelle que le pont de Vernaison a été démolé pendant la Deuxième Guerre mondiale, qu'il a été reconstruit en 1957 et, qu'aujourd'hui, il ne répond plus du tout aux normes de sécurité à telle enseigne que notre Métropole l'a placé sous surveillance permanente à l'aide de capteurs qui mesurent, en continu, différents paramètres. Il est classé "3U" sur le référentiel Image qualité des ouvrages d'art (IQOA). Il doit faire l'objet, dans un premier temps, d'investissements adaptés afin d'assurer la sécurité des usagers tous modes et la fluidité de la circulation (rive droite, rive gauche).

Son état est tel qu'il faut, de plus, programmer son remplacement le plus rapidement possible. Les études de la construction d'un nouveau pont prennent, comme vous le savez, six à sept ans. Il est donc nécessaire d'inscrire maintenant, dès maintenant, cette réalisation dans notre programmation.

Moi, je rappelle que lors du Conseil du 20 janvier 2020, dans la continuité du plan de surveillance que nous avons déjà adopté en octobre 2018, nous avons voté, et je pense que tous les élus y compris les élus de la majorité aujourd'hui qui étaient présents à l'époque, je pense qu'ils l'avaient voté, je ne l'ai pas vérifié, une somme de 10,75 M€ avec un échéancier 2020 à 2026, pour l'engagement de travaux conservatoires ainsi que des études et diagnostics pour la construction d'un nouveau pont et la mise en place éventuelle d'un pont temporaire en cas de dégradation accélérée de l'actuel ouvrage. C'est donc une délibération qui nous engage.

Je rappelle qu'elle avait été prise à l'issue d'un important travail mené par un comité de pilotage que j'avais l'honneur, à l'époque, de co-présider avec le Président Pierre Abadie et qui associait tous les maires des communes concernées, eh oui, à l'époque, on travaillait ainsi.

J'en profite pour remercier les services métropolitains qui avaient fait preuve d'efficacité et de rapidité. Nous avons donné des conclusions. Nous avons, à l'époque, terminé ce premier travail et s'il ne s'agissait pas d'une question de sécurité si nous n'étions pas, intimement, persuadés de l'urgence à agir, nous pourrions comprendre, aujourd'hui, votre attentisme, mais dans ce cas précis, on ne peut pas l'accepter parce que nous voulons attirer par cette question, toute votre attention sur notre responsabilité collective en la matière.

Plusieurs Maires et Conseillers métropolitains du secteur, de sensibilités différentes, se sont rassemblés autour de ces notions de sécurité, de responsabilité et d'intérêt général pour appuyer ce dossier et vous appellent, aujourd'hui, à réitérer les engagements pris sous le précédent mandat afin d'engager la construction d'un nouveau pont tous modes.

Je rappelle que les ouvrages les plus proches sont, au nord, le pont de Pierre Bénite, 5,8 km quand même, et au sud le pont de Givors, 6,9 km. Nous avons conscience de la dégradation du pont de Vernaison et en 2020, nous avons pris un arrêté pour l'interdire aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes. Aujourd'hui, c'est quotidiennement plusieurs centaines d'entre eux qui allongent ainsi, chaque jour, leurs trajets pour passer, soit par Givors et Pierre-Bénite, avec, vous ne me direz pas le contraire, une forte empreinte carbone et un impact en termes de nuisance sonore, 15 km, des centaines de poids-lourds tous les jours, forte nuisance sonore pour les riverains parce qu'on a des rues qui accueillent, aujourd'hui un trafic de poids-lourds alors qu'elles n'ont absolument pas été conçues pour cela.

J'ajoute, et je pense que vous y serez sensible, que le projet auquel nous avons abouti, était un vrai projet écologique. Il permettait la suppression du passage à niveau de Vernaison et donc d'augmenter le cadencement des TER sur la ligne Givors-Perrache. Cette ligne, rappelons-le, est connectée à la ligne 15 Express à la gare d'Yvours, vous l'avez inaugurée, il y a quelques jours et au niveau de la gare d'Oullins, elle est connectée à la ligne B du métro. Cela peut donc devenir, si le cadencement augmente, un axe majeur dans notre réseau de transport en commun.

De plus, le nouveau pont tel que nous l'avons prévu, serait doté d'un site propre pour les transports en commun. Je rappelle, à cette occasion, qu'au sud du pont Pasteur à Lyon, il faut bien en avoir conscience, il n'existe aucune ligne de transports en commun reliant les deux rives du Rhône. C'est d'autant plus pénalisant que de très nombreux habitants doivent traverser, chaque jour, ce fleuve pour se rendre à leur travail alors on ne peut pas prôner à

longueur de discours, l'utilisation des transports en commun, culpabiliser ceux qui se servent quotidiennement de leur voiture, si on ne leur offre aucune solution alternative.

La construction de ce pont serait également très utile pour ceux qui pratiquent les modes actifs. L'actuel pont est très étroit, une chaussée de 5,5 m et comporte 2 trottoirs de 75 cm de large chacun. Les cyclistes y sont donc en très grand danger et les piétons disposent d'un espace très réduit. Quant aux personnes en fauteuil, bien sûr, elles ne peuvent l'utiliser. Le nouveau pont devra comprendre trottoirs aux normes et aménagements cyclables. C'est d'autant plus important qu'une connexion pourra être établie avec la ViaRhôna qui, très prochainement, traversera Vernaison.

Voilà, nous vous demandons solennellement, monsieur le Président, de poursuivre l'action engagée, de respecter les engagements pris en janvier 2020. Il s'agit d'un dossier d'intérêt général qui ne peut attendre. Nous vous interrogeons donc sur vos intentions quant à la sécurisation de l'infrastructure existante, à la réalisation si besoin, d'un pont temporaire et à la construction rapide d'un nouvel ouvrage multimodal.

Voilà, je vous remercie et je passe, si vous le permettez, la parole à ma collègue Clotilde Pouzergue, pour la suite de cette question orale.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Pouzergue, vous avez la parole dans le cadre de cette question orale et dont l'objet qui a été évoqué.

Mme la Conseillère POUZERGUE: Merci monsieur le Président, très rapidement donc pour compléter les propos de Jean-Luc Da Passano. Nous avons bien compris sur les propos qui ont été tenus hier puisque cette question a été soulevée à plusieurs reprises et nous le déplorons que vous n'avez pas souhaité inscrire une somme à la PPI sur le pont de Vernaison, en particulier.

Or, comme l'a bien souligné monsieur Da Passano, vous avez une vraie responsabilité à la fois en termes de sécurité de l'équipement et surtout, sur le devenir des déplacements à la fois des habitants, mais également des salariés puisque nous sommes à deux pas...

M. LE PRÉSIDENT : Madame Pouzergue, je vous en prie, mais restez sur la question.

Mme la Conseillère POUZERGUE: Vous ne m'entendez pas ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous deviez compléter, on ne fait pas un débat avec des prises de parole sur le pont de Vernaison. La question a été plus qu'explicitée par monsieur Da Passano qui a déjà été quatre ou cinq fois plus long que l'écrit de la question. Donc, si vous voulez compléter sur les trois ou quatre passerelles évoquées, faites-le et puis nous vous répondrons.

Mme la Conseillère POUZERGUE: Exactement. Donc, juste pour terminer effectivement, plus largement, est-ce que vous pouvez vous engager devant nous à ce que l'ensemble des ouvrages d'art qui ont été désignés comme prioritaires pour des restructurations lourdes sous le précédent mandat, le soient aussi dans le nouveau plan d'investissement de la Métropole ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, comme vous venez de le rappeler, tous ces ouvrages et monsieur Da Passano connaît très bien le sujet puisqu'il a été Vice-Président sur sa délégation, étaient inscrits à la PPI de 2015 et puisque nous en parlons, n'ont pas été réalisés.

Alors monsieur Kohlhaas, pour le pont de Vernaison, va vous répondre.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Merci monsieur le Président, le pont de Vernaison est, effectivement, dans un état de santé très dégradé. Il est surveillé, comme l'a dit monsieur Da Passano, par des capteurs depuis mars 2019.

Plusieurs scénarios de sauvegarde ont été étudiés. Je salue, d'ailleurs, l'anticipation du précédent exécutif et des services de la Métropole sur ce point. Le passage des poids lourds est interdit depuis mars 2020 et d'autres pistes ont été étudiées et gardées en réserve au cas où.

La Métropole a délibéré une autorisation de programme de 11,135 M € au Conseil de janvier 2020 afin de conduire des travaux conservatoires, de maintenir l'instrumentation et la surveillance et de poursuivre des études pour un futur nouvel ouvrage et de mettre en œuvre un pont provisoire si la dégradation de l'ouvrage actuel venait à s'accélérer. Aucun engagement financier n'a été pris pour la construction d'un nouveau pont.

Tout d'abord, il est apparu que la mesure d'interdiction des poids lourds en vigueur depuis mars 2020 a commencé à porter ses fruits. L'usure du pont, qui menaçait l'exploitabilité de l'ouvrage à court terme, s'est fortement ralentie. Cela ne veut pas dire que le problème est réglé. Certains poids lourds continuent d'employer le pont. Nous devons absolument mieux faire respecter l'arrêté de circulation.

Par ailleurs, on observe toujours une évolution de contraintes sur une chambre de tirage qui, sous l'effet, d'une canicule, peut-être l'été prochain, pourrait dépasser un seuil obligeant la mise en place de restrictions de l'usage supplémentaires. La surveillance et les travaux conservatoires vont donc être poursuivis, la possibilité de construire un pont provisoire est maintenue dans la PPI.

La construction d'un nouveau pont plus au sud estimé à 60 M€ et entraînant un impact lourd sur l'espace naturel sensible de l'île de la Table Ronde qui, par ailleurs, est protégée par un arrêté de biotope et par l'Europe, ne figure pas dans la PPI pour différentes raisons.

La première raison est que différentes problématiques sont apparues à l'étude de ce dossier. Comme certains l'ont dit, d'ailleurs répété dans cette question, le fonctionnement du passage à niveau de Vernaison pose aussi problèmes, mais aussi la remontée de file sur l'autoroute A7 en heure de pointe du soir et le danger qu'elle engendre nous a été signalé par l'État. Et enfin, la saturation du bourg de Vernaison par un trafic de transit qui utilise Vernaison comme itinéraire bis pour lequel Vernaison n'est absolument pas adapté.

La deuxième raison, encore plus importante, est que l'État, dans le cadre des alternatives à l'A45 après son abandon, étudie différentes solutions à la saturation du nœud de Terney-Givors et entre autres, étudie l'éventualité de la construction d'un nouveau pont entre Givors et Vernaison. Il apparaît donc prématuré de s'engager, d'envisager la construction de deux ponts à quelques centaines de mètres l'un de l'autre.

En attendant et pour faire face aux risques persistants et pour chercher à solutionner les autres problématiques, nous souhaitons nous aussi être proactifs, comme l'a été le précédent exécutif, tout en maintenant l'ouvrage sous surveillance permanente. Cela nous a conduits à envisager, je dis bien à envisager, l'expérimentation d'une mise à sens unique du pont dans le sens ouest-est et d'une limitation à 30 km/h de la vitesse de la traversée. Ces mesures qui ont été étudiées sous le précédent mandat répondent d'abord à un enjeu de sécurité à court terme en limitant la charge statique liée à la rétention de véhicules quand le passage à niveau est fermé et qui est le principal responsable de l'usure du pont alors que la solution d'un pont provisoire, de toute façon, prendrait deux à trois ans.

Cette solution envisagée permettrait aussi de répondre aux dangers de la remontée de file sur l'A7, de rendre possible un accès sécurisé en mode actif bidirectionnel vers la Vallée de la Chimie et l'île de la Table Ronde si les communes concernées le souhaitent. Nous allons, bien sûr, en débattre avec les maires intéressés, notamment de Vernaison et Solaize.

Parallèlement, nous avons demandé à SNCF Réseau d'étudier la possibilité d'améliorer le fonctionnement du passage à niveau et nous avons exprimé, auprès de la Région, de l'État et de SNCF Réseau, dans le cadre de nos projets de RER métropolitains, notre souhait de pouvoir augmenter fortement le nombre de trains entre Givors et Perrache qui a été divisé par deux depuis 2016.

Cela étant, ces mesures préventives pourraient avoir des effets bénéfiques. Premièrement, elles permettraient de limiter le trafic de transit que subit le bourg de Vernaison. Hors crise sanitaire, c'est près de 13 000 véhicules par jour qui empruntent le pont. Deuxièmement, elles permettraient de dégager des marges de manœuvre pour un report modal d'une partie des trajets empruntant actuellement le pont. La baisse du trafic actuellement observé du fait de la crise sanitaire peut faciliter l'expérimentation du sens unique.

Dans la question orale, il était question d'autres ouvrages. Je répondrai sur les trémies de Perrache. Dans la PPI figurent 30 M€ dont 19 M€ sont renvoyés à la clause de revoyure et les 11 M€ inscrits sont destinés à poursuivre les études et les diagnostics et de réhabiliter une trémie.

Pour les autres ouvrages, comme ils font aussi l'objet d'une autre question orale posée par le groupe Synergies Métropole, c'est mon collègue et néanmoins ami, Fabien Bagnon, qui répondra globalement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bagnon, donc vous n'intervenez que sur la prochaine question, c'est ce que je comprends.

Question orale du groupe Synergies Métropole relative aux ponts et passerelles sur la Saône

M. LE PRÉSIDENT : La question orale suivante, posée par le groupe Synergies Métropole sur les ponts et passerelles sur la Saône. Est-ce que monsieur Vergiat, vous souhaitez la lire ?

(VOIR annexe 8 page 223)

M. le Conseiller VERGIAT : Oui tout à fait, monsieur le Président, je vous remercie. Je vous souhaite, d'abord, mes meilleurs vœux pour cette année.

Chers collègues, mesdames et messieurs, la Métropole de Lyon est compétente en matière d'ouvrages d'arts, notamment de construction, d'entretien des ponts et passerelles. Au total, la Métropole a la charge de 735 ouvrages d'art et de franchissement sur son territoire, ce qui représente un enjeu majeur en termes de mobilité et de circulation tous modes de déplacement confondus.

Le projet de programmation pluriannuelle des investissements soumis au Conseil de la Métropole du 25 janvier et de ce jour, n'apporte aucune visibilité durant la période 2020-2026 sur les intentions de la Métropole de Lyon en la matière en-dehors d'une mention d'ordre générale sur la passerelle modes doux qui ne précise pas les projets concernés, en dehors du pont de Vernaison dont nous venons de débattre. D'ailleurs, une question orale a été posée par mon collègue sur le franchissement des ponts du Rhône.

Nous allons donc passer, maintenant, du sud au nord de la Métropole et, notamment, sur les ouvrages de franchissement de la Saône, en particulier dans le Val de Saône. Ils ne sont pas sans soulever aussi des inquiétudes alors même que le lien entre les deux rives représente un défi majeur pour rapprocher nos communes et nos territoires et pour faciliter les déplacements au quotidien, que l'on soit automobiliste, cycliste ou piéton.

Il s'agit aussi d'un enjeu pour reconquérir le fleuve en lien direct avec les rives de Saône et les projets fluviaux dont une navette fluviale intégrée au réseau TCL circulant de l'écluse de Rochetaillée à la Confluence, proposition qui,

malheureusement, est non intégrée dans le plan de mandat du SYTRAL au sein duquel le Val de Saône est le grand oublié.

Entre Lyon 9° et Quincieux, la Saône compte six ponts, certains particulièrement vieillissants. Le dernier né, le pont Schuman, relie le 9° arrondissement de Lyon à Caluire. Le pont de l'Île Barbe, ancien et très étroit, fait l'objet de travaux en ce moment. Il n'est pas adapté aux piétons et aux cyclistes. Il n'est circulaire, en tout état de cause, qu'à sens unique. L'ouvrage suivant en continuant à 5 km vers le nord, le pont Paul-Bocuse entre Collonges et Caluire, celui du Pont Général-Leclerc relie quant à lui Collonges et Fontaines sur Saône. Ces deux ouvrages sont circulants à double sens pour les véhicules, mais comportent des trottoirs étroits et ne permettent pas l'aménagement d'itinéraires cyclables protégés.

La situation est encore pire sur le pont de Couzon-Rochetaillée qui relie les deux communes. Deux véhicules légers peuvent à peine s'y croiser et une simple bande très étroite marquée au sol, d'un seul côté de la chaussée, indique la circulation pour les piétons. Ce pont de tous les dangers avait été désigné comme prioritaire pour une restructuration lourde lors du précédent mandat. Le dernier pont, 4 km plus loin sur la Saône reliant, quant à lui, Albigny et Neuville, n'est pas adapté, non plus, aux modes doux.

En outre, pour répondre aux enjeux de mobilité à venir sur ce territoire, il conviendrait de faire aboutir sur ce mandat les études déjà menées avec les deux communes sur la restructuration du pont Rochetaillée-Couzon et la construction, en aval, d'une passerelle dédiée aux modes actifs, en complète adéquation avec votre politique de déplacement.

Alors, je vous pose les questions, effectivement : quels sont donc les engagements de la Métropole concernant les ponts et passerelles sur la Saône au cours de ce mandat ? Pouvez-vous préciser ce que vous comptez faire du pont de l'Île Barbe ? Et comptez-vous procéder à la restructuration lourde du pont de Couzon-Rochetaillée ? Allez-vous engager la construction de nouveaux ouvrages de franchissement de la Saône ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur Bagnon a eu l'occasion de visiter le pont Couzon-Rochetaillée avec moi et il est bien au courant du sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous remercie de souligner que le Vice-Président Bagnon est bien sur l'ensemble des territoires. Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON : Merci monsieur le Président. Chers collègues, à mon tour de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année.

Monsieur Vergiat, effectivement, j'ai eu l'occasion de me déplacer, à de nombreuses reprises, sur le Val de Saône et donc, j'ai une bonne vision de la situation.

Depuis la création de la Métropole, le patrimoine des ouvrages d'art ne fait que croître, qu'il s'agisse de ceux permettant le franchissement de fleuves, de rivières ou de routes, leur nombre a augmenté de 69 % depuis 2015 pour se stabiliser à 735, comme vous l'indiquez justement.

L'enjeu des prochaines années est donc de prioriser les investissements pour permettre de maintenir un niveau de service optimal sur l'ensemble de ce patrimoine, y compris sur les ponts et passerelles sur la Saône.

Conformément à cette stratégie, la restructuration lourde ou la rénovation des trois ponts cités, donc la passerelle de l'Île Barbe, le pont Couzon et celui de Neuville, sera bien engagée et inscrite à la PPI du mandat, votée hier, comme le Président vous l'a confirmé et reconfirmé aujourd'hui.

En plus, de maintenir ces ponts, notre volonté est d'améliorer, dans le même temps, le niveau de service pour les modes actifs. Vous pourrez obtenir tous les détails des projets, dont leur calendrier, lors de réunions dédiées avec nos services.

Ainsi, conjuguer aux efforts consentis par la Métropole lors des précédents mandats avec l'ouverture du pont Schuman fin 2014 et les travaux effectués sur le pont Paul-Bocuse, le Val de Saône aura engagé des rénovations importantes sur cinq de six ponts. Le dernier, Général-Leclerc, fera l'objet d'interventions dans le cadre de l'entretien courant.

S'agissant des nouveaux ouvrages de franchissement de la Saône, il faut aussi les étudier à l'aune du potentiel des ouvrages existants. À ce titre, on constate que le Val de Saône qui bénéficie de six ponts est déjà plus équipé que toute la Métropole de Bordeaux qui n'en dispose que de cinq dont un, le pont de pierre, est exclusivement réservé aux transports en commun et aux modes actifs.

La circonscription du Val de Saône n'est donc ni la grande oubliée de la PPI de la Métropole tout comme elle n'est pas, non plus, la grande oubliée du plan de mandat du SYTRAL qui a prévu l'aménagement d'un couloir de bus sur la rive gauche de la Saône qui bénéficiera, également, du projet de la Région Sathonay-Trévoux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien monsieur le Vice-Président. Merci à toutes et tous pour ce Conseil serein et je vous souhaite une très bonne journée.

La séance est levée à 11 heures 12.

Annexe 1 (1/38)

Résultats des votes

Résultats vérification du quorum (ouverture)	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	5	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	58	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	145	0	130	0	0	0	130

Résultats Vote du principe de l'urgence	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	1	1	0	9
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	24	0	0	0	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	1	10
TOTAL	147	2	134	1	1	1	137

Résultats BP - 0396	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	2	8	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	1	31	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	0	8	1	0	9
TOTAL	143	6	84	56	3	0	143

Annexe (2/38)

Résultats Amendement PPI 1	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	1	0	0	9
Les écologistes	58	0	1	56	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	9	0	0	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	1	1	28	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	30	84	1	29	144

Résultats Amendement PPI 2	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	1	0	0	9
Les écologistes	58	0	1	53	0	0	54
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	8	0	0	1	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	1	1	27	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	0	0	0	8
TOTAL	143	6	27	80	1	28	136

Résultats Amendement PPI 3	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	1	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	52	0	0	52
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	8	0	0	1	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	1	1	26	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	7	0	0	0	7
TOTAL	143	6	25	77	1	27	130

Annexe (3/38)

Résultats Amendement PPI 4	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	1	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	53	0	0	53
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	0	0	3	3
Progressistes et républicains	11	1	8	0	0	1	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	0	1	26	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	8	0	0	0	8
TOTAL	143	6	26	75	1	30	132

Résultats Amendement PPI 5	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	1	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	51	0	0	51
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	8	0	0	1	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	0	1	26	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	8	0	0	0	8
TOTAL	143	6	26	76	1	27	130

Résultats Amendement PPI 6	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	1	56	1	0	58
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	9	0	0	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	1	1	28	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	30	83	2	29	144

Annexe (4/38)

Résultats Amendement PPI 7	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	1	56	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	9	0	0	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	1	1	28	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	30	83	1	29	143

Résultats Amendement PPI 8	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	1	57	0	0	58
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	9	0	0	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	2	1	28	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	30	84	1	29	144

Résultats PPI - 0397	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	0	9	0	0	9
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	0	12	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	1	29	0	2	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	0	0	10	0	10
TOTAL	143	7	83	50	12	2	147

Annexe (5/38)

Résultats RH - 0399	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	32	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	143	6	86	61	0	0	147

Résultats Vérification quorum - reprise pause 25/01	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	51	0	34	0	0	0	34
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	9	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	0	20	0	0	0	20
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	0	7	0	0	0	7
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	132	0	95	0	0	0	95

Résultats PV 05/10/21	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	143	6	136	1	0	0	137

Annexe (6/38)

Résultats CRDP 0369	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	3	0	4	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	8	0	2	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	25	3	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	7	128	3	6	0	137

Résultats CRDP 0370	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	3	0	3	0	6
Les écologistes	57	1	49	0	0	0	49
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	20	3	0	0	23
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	141	7	112	3	3	0	118

Résultats 0466	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	56	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	28	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	7	134	0	0	1	135

Annexe (7/38)

Résultats 0371	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	56	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	7	143	0	0	0	143

Résultats CRDP 0372	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	140	7	138	1	0	0	139

Résultats 0373	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	7	134	0	0	0	134

Annexe (28/38)

Résultats 0379	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	1	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	7	143	1	0	0	144

Résultats 0384	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	7	144	0	0	0	144

Résultats 0380	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	139	0	0	0	139

Annexe (9/38)

Résultats 0382	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	142	7	141	0	0	0	141

Résultats 0389	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	143	0	1	0	144

Résultats 0398	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	143	0	0	0	143

Annexe (10/38)

Résultats 0403	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	145	0	0	0	145

Résultats 0404	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	142	0	0	0	142

Résultats 0405	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	7	140	1	0	0	141

Annexe (11/38)

Résultats 0406	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	3	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	8	137	0	0	0	137

Résultats 0407	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	8	143	0	0	1	144

Résultats 0408	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	8	142	0	0	1	143

Annexe (12/38)

Résultats 0400	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	3	34	0	0	0	34
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	9	147	0	0	0	147

Résultats 0418	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	9	145	0	1	0	146

Résultats 0419	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	9	142	0	0	0	142

Annexe (13/38)

Résultats 0420	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	1	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	1	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	9	143	1	1	1	146

Résultats 0421	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	9	144	0	0	0	144

Résultats 0422	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	9	143	0	0	0	143

Annexe (14/38)

Résultats 0428	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	144	0	1	0	145

Résultats 0429	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	140	9	145	1	0	0	146

Résultats 0430	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	146	0	0	0	146

Annexe (15/38)

Résultats 0431	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	140	9	142	1	0	0	143

Résultats 0432	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	1	0	10
TOTAL	140	9	144	0	1	0	145

Résultats 0433	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	140	0	1	0	141

Annexe (16/38)

Résultats 0435	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	1	0	0	7
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	140	9	140	2	0	0	142

Résultats 0436	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	56	0	1	0	57
Métropole en commun	3	1	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	29	0	1	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	138	0	2	1	141

Résultats 0437	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	139	0	0	0	139

Annexe (17/38)

Résultats 0438	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	0	0	0	8
TOTAL	140	9	136	0	0	0	136

Résultats 0439	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	1	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	141	0	1	0	142

Résultats 0440	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	0	0	0	5
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	1	0	0	9
TOTAL	140	9	140	1	0	0	141

Annexe (18/38)

Résultats 0441	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	140	0	0	0	140

Résultats 0442	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	1	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	0	0	0	5
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	140	1	0	0	141

Résultats 0443	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	0	0	0	5
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	1	0	0	9
TOTAL	140	9	141	1	0	0	142

Annexe (19/38)

Résultats 0444	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	141	9	140	0	1	0	141

Résultats 0445	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	1	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	10	0	7	0	1	0	8
TOTAL	141	9	136	0	1	3	140

Résultats 0446	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	0	1	0	9
TOTAL	141	9	140	0	1	0	141

Annexe (20/38)

Résultats 0447	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	141	9	140	0	0	0	140

Résultats 0448	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	141	9	139	0	0	0	139

Résultats 0449	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	56	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	143	0	1	0	144

Annexe (21/38)

Résultats 0450	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	56	1	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	7	0	1	0	8
TOTAL	140	9	140	0	1	0	141

Résultats 0451	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	140	0	0	1	141

Résultats 0453	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	56	2	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	8	1	0	0	9
TOTAL	140	9	141	1	0	0	142

Annexe (22/38)

Résultats 0454	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	2	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	7	0	1	0	8
TOTAL	140	9	138	0	1	0	139

Résultats 0455	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	57	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	9	144	0	1	0	145

Résultats 0456	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	1	0	0	10
TOTAL	142	9	144	1	0	0	145

Annexe (23/38)

Résultats 0457	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	9	145	0	0	0	145

Résultats 0458	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	9	144	0	0	0	144

Résultats 0459	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	2	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	142	9	144	0	0	0	144

Annexe (24/38)

Résultats 0460	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	57	2	59	0	0	0	59
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	9	147	0	1	0	148

Résultats 0462	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	2	57	0	0	1	58
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	9	146	0	0	1	147

Résultats 0463	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	2	59	0	0	0	59
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	143	9	145	0	0	0	145

Annexe (25/38)

Résultats 0464	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	1	8
Les écologistes	57	2	56	0	0	2	58
Métropole en commun	3	1	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	31	0	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	9	140	0	0	5	145

Résultats 0465	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	0	4	0	9
Les écologistes	57	2	58	0	0	1	59
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	1	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	15	0	8	1	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	7	0	2	0	9
TOTAL	143	9	121	0	14	3	138

Résultats 0374	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	1	0	7	0	8
Les écologistes	57	2	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	1	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	8	0	1	2	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	3	0	28	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	0	2	0	10
TOTAL	143	9	101	0	38	3	142

Annexe (26/38)

Résultats 0375	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	56	2	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	3	1	0	32	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	8	114	0	33	0	147

Résultats 0376	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	0	0	1	0	1
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	1	8
Les écologistes	55	2	52	0	0	2	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	141	7	135	0	1	3	139

Résultats 0377	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	0	0	1	0	1
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	0	1	7
Les écologistes	55	2	52	0	0	2	54
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	9	0	0	0	9
TOTAL	141	7	131	0	1	3	135

Annexe (27/38)

Résultats 0378	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	1	0	8	0	9
Les écologistes	56	2	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	11	0	1	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	2	0	31	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	7	0	3	0	10
TOTAL	142	7	100	0	43	0	143

Résultats 0381	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	0	5	0	2	0	7
Les écologistes	57	1	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	8	0	0	0	8
TOTAL	142	7	141	0	2	0	143

Résultats 0383	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	5	0	2	0	7
Les écologistes	58	0	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	9	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	143	0	2	0	145

Annexe (28/38)

Résultats 0385	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	1	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	0	1	7	0	8
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	1	0	28	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	7	0	3	0	10
TOTAL	142	6	99	1	40	1	141

Résultats 0386	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	1	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	0	0	8	0	8
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	1	0	27	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	7	0	3	0	10
TOTAL	142	6	97	0	40	1	138

Résultats 0387	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	0	0	0	8	0	8
Les écologistes	58	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	0	0	31	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	7	0	3	0	10
TOTAL	142	6	100	0	43	1	144

Annexe (29/38)

Résultats 0388	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	32	1	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	144	5	144	1	0	0	145

Résultats 0390	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	58	0	52	0	0	3	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	1	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	1	12
Synergies-Métropole	9	0	8	0	0	0	8
TOTAL	143	5	131	0	2	5	138

Résultats 0391	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	58	0	55	0	0	1	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	0	8	0	0	0	8
TOTAL	143	5	137	0	0	2	139

Annexe (30/38)

Résultats 0392	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	2	0	6	0	8
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	2	0	30	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	0	7	0	1	0	8
TOTAL	143	5	104	0	38	0	142

Résultats 0393	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	1	1	6	0	8
Les écologistes	58	0	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	3	8	0	1	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	0	0	31	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	0	5	1	2	0	8
TOTAL	143	5	96	2	40	1	139

Résultats 0394 - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	2	0	4	0	6
Les écologistes	58	0	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	8	0	1	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	1	0	31	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	0	3	0	3	0	6
TOTAL	143	5	98	0	39	0	137

Annexe (31/38)

Résultats 0394 - design	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	0	0	8	0	8
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	9	0	1	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	0	0	29	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	0	5	1	2	0	8
TOTAL	142	5	97	1	40	0	138

Résultats 0395	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	0	0	4	0	8
Les écologistes	58	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	3	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	28	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	10	0	1	0	8	0	9
TOTAL	143	5	93	28	12	0	133

Résultats 0401	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	1	1	0	9
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	1	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	0	8	0	0	0	8
TOTAL	142	5	134	1	1	1	137

Annexe (32/38)

Résultats 0402	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	1	1	0	7
Les écologistes	58	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	1	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	7	0	0	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	26	1	1	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	0	8	0	0	0	8
TOTAL	142	5	127	2	2	1	132

Résultats 0409	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	0	4	0	9
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	7	1	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	3	0	29	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	10	0	0	0	10
TOTAL	143	5	105	1	33	0	139

Résultats 0410	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	3	0	2	0	5
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	3	0	28	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	6	0	2	0	8
TOTAL	143	5	102	0	33	0	135

Annexe (33/38)

Résultats 0411	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	4	0	5	0	9
Les écologistes	58	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	2	0	30	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	6	0	2	0	8
TOTAL	143	5	101	0	38	0	139

Résultats 0412	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	4	0	4	0	8
Les écologistes	58	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	1	0	31	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	10	0	7	0	1	0	8
TOTAL	143	5	104	0	37	0	141

Résultats 0413	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	2	0	6	0	8
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	8	0	1	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	1	0	31	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	0	7	0	2	0	9
TOTAL	143	5	98	0	40	0	138

Annexe (34/38)

Résultats vérification du quorum (ouverture)	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	3	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	7	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	46	0	42	0	0	0	42
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	0	6	0	0	0	6
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	26	0	23	0	0	0	23
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	0	8	0	0	0	8
Synergies-Métropole	7	0	7	0	0	0	7
TOTAL	111	0	101	0	0	0	101

Résultats 0415	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	6	0	3	0	9
Les écologistes	47	11	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	5	0	4	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	10	0	0	0	10
TOTAL	118	28	138	0	7	0	145

Résultats 0416	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	8	0	0	0	8
Les écologistes	47	11	57	0	0	1	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	6	0	0	0	6
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	10	0	0	0	10
TOTAL	120	28	141	0	0	1	142

Annexe (35/38)

Résultats 0417	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	8	0	0	1	9
Les écologistes	45	12	47	0	0	3	50
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	3	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	7	3	8	0	0	0	8
TOTAL	118	29	124	0	0	7	131

Résultats 0423 - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	3	3	0	6	0	9
Les écologistes	45	12	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	8	0	23	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	6	0	0	0	6
TOTAL	118	29	103	0	29	0	132

Résultats 0423 - design	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	46	12	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	6	0	0	0	6
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	5	0	28	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	5	0	1	0	6
TOTAL	118	29	96	0	38	0	134

Annexe (36/38)

Résultats 0424	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	46	12	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	3	0	30	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	7	3	7	0	1	0	8
TOTAL	118	29	94	0	40	1	135

Résultats 0425	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	2	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	8	0	8
Les écologistes	46	12	57	0	0	1	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	3	0	28	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	7	3	7	1	0	0	8
TOTAL	118	29	98	1	36	4	139

Résultats 0426	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	46	12	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	2	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	1	0	29	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	9	4	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	6	1	0	0	7
TOTAL	118	29	95	1	38	1	135

Annexe (37/38)

Résultats 0427	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	7	1	8
Les écologistes	46	12	52	0	0	2	54
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	4	28	0	1	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	4	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	7	3	4	0	6	0	10
TOTAL	116	30	115	0	14	3	132

Résultats 0461	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	6	3	0	0	7	0	7
Les écologistes	47	11	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	4	0	12	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	5	1	29	3	1	34
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	5	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	0	10	0	0	10
TOTAL	117	34	86	51	10	1	148

Résultats 0434	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	6	3	5	0	3	0	8
Les écologistes	47	11	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	5	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	5	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	7	0	2	0	9
TOTAL	117	34	135	0	5	0	140

Annexe (38/38)

Résultats 0452	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	6	3	3	1	5	0	9
Les écologistes	47	11	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	5	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	5	29	1	2	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	8	5	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	7	3	8	0	2	0	10
TOTAL	115	36	136	2	9	0	147

Annexe 2 (1/25)

Budget primitif 2021 - Tous budgets - PPI 2021-2026

(dossiers n° 2021-0396 et 2021-0397)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Artigny



BUDGET PRIMITIF 2021 PPI 2021-2026

Conseil de la Métropole

25 janvier 2021

Annexe (2/25)

SOMMAIRE



I. Les recettes de fonctionnement

- A. L'évolution des recettes de fonctionnement
- B. La répartition
- C. Les recettes fiscales
- D. Les dotations de l'Etat et autres attributions

II. Les dépenses de fonctionnement

- A. L'évolution des dépenses de fonctionnement
- B. La répartition

III. L'autofinancement

IV. La dette

V. L'investissement

- A. La répartition des dépenses
- B. La répartition des recettes
- C. Les AP et CP 2021

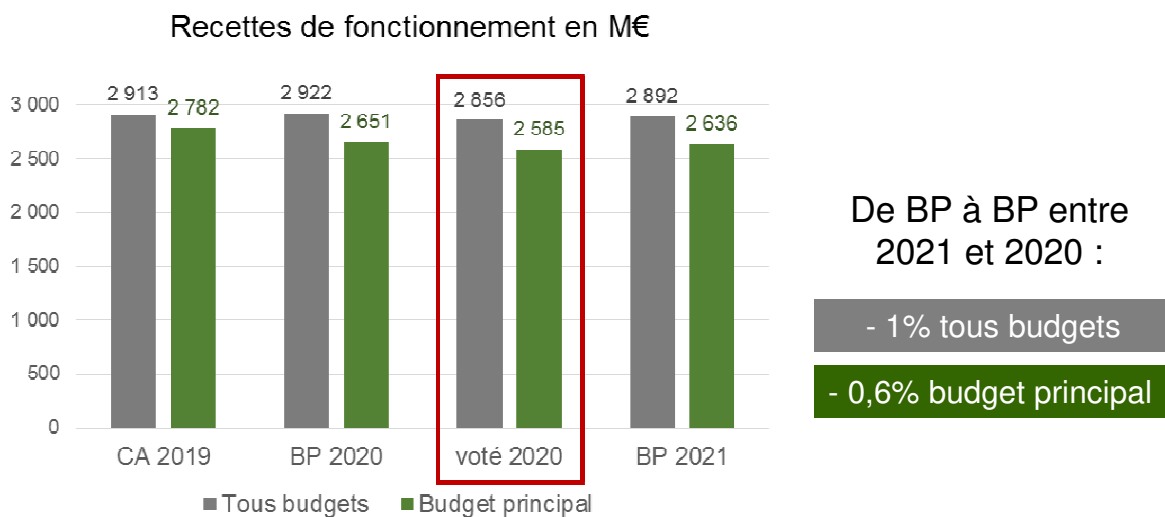
Annexe (3/25)



I. Les recettes de fonctionnement

Annexe (4/25)

Evolution des recettes de fonctionnement

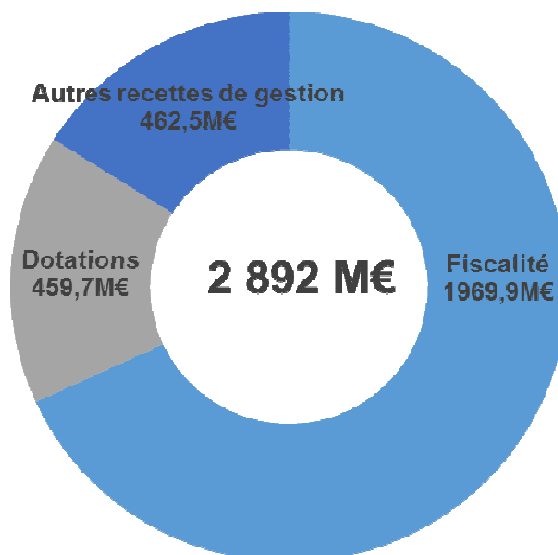


- Une perte de recettes anticipée dès le vote du budget supplémentaire 2020 consécutivement à la crise sanitaire.
- Une diminution de 30 M€ de BP à BP, dont 15 M€ sur le budget principal.

Annexe (5/25)

BP 2021 : Répartition des recettes de fonctionnement

Tous budgets

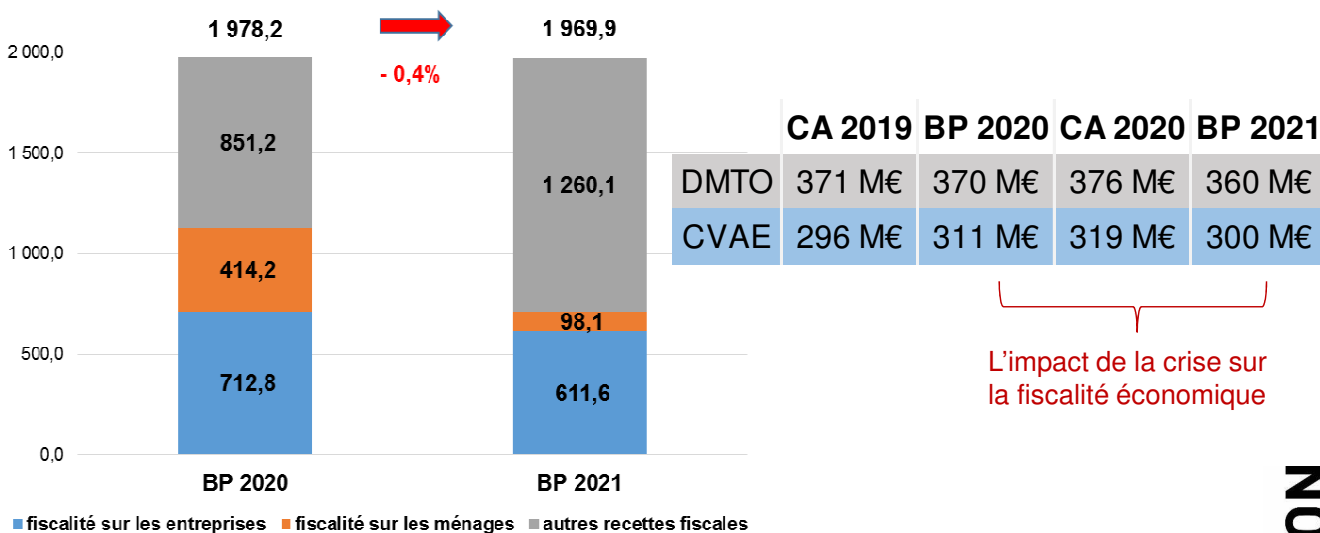


- 68% de recettes fiscales
- 16% de dotations de l'Etat
- 16% d'autres produits de gestion

Les recettes fiscales, principales composantes des ressources métropolitaines, sont aussi les plus perméables à la crise.

Annexe (6/25)

Les recettes fiscales - tous budgets en M€

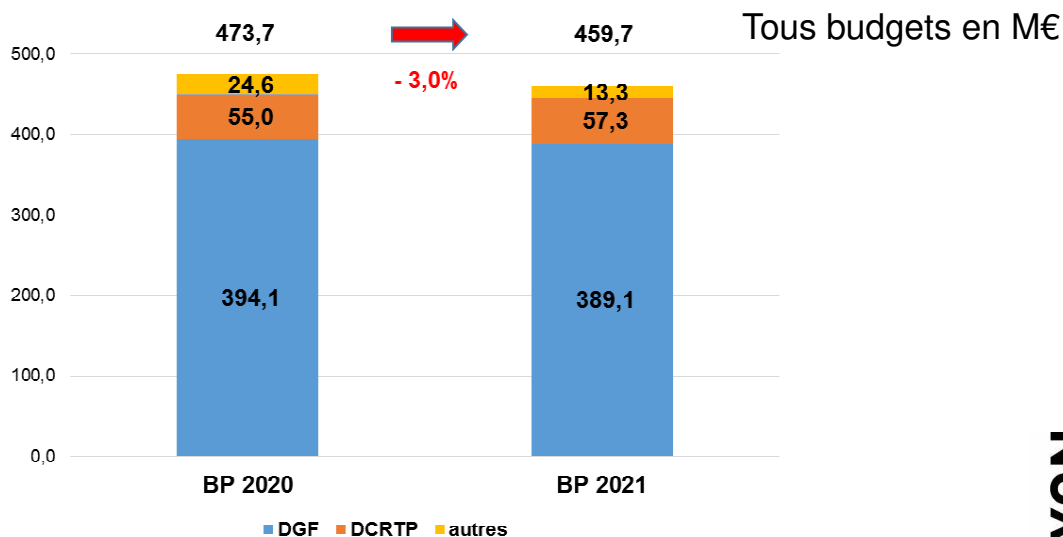


L'impact de la réforme de la fiscalité locale avec :

- Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- La compensation par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale.

Annexe (7/25)

Les dotations de l'Etat



Une diminution de 14 M€ de BP à BP répartie entre :

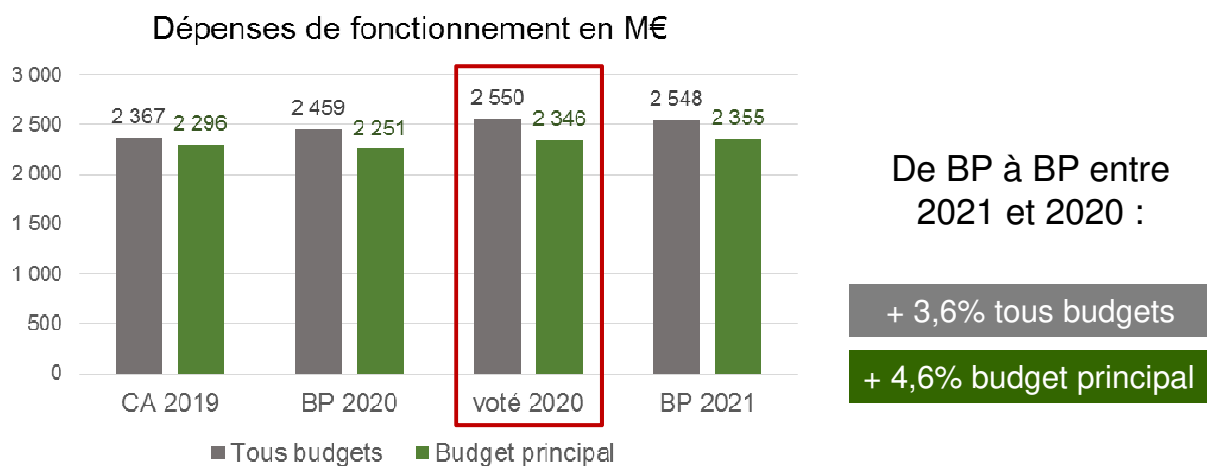
- Une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- Une baisse des allocations compensatrices de fiscalité locale du fait de la transformation de notre panier de ressources fiscales consécutive à la réforme du financement des collectivités locales.



II. Les dépenses de fonctionnement

Annexe (9/25)

Evolution des dépenses de fonctionnement



- Une prise en compte de l'impact de la crise sanitaire dès l'exercice 2020.
- Une progression qui pèse majoritairement sur le budget principal.
- Une stabilité des dépenses entre le voté 2020 et le BP 2021.

Annexe (10/25)

Evolution des dépenses de fonctionnement

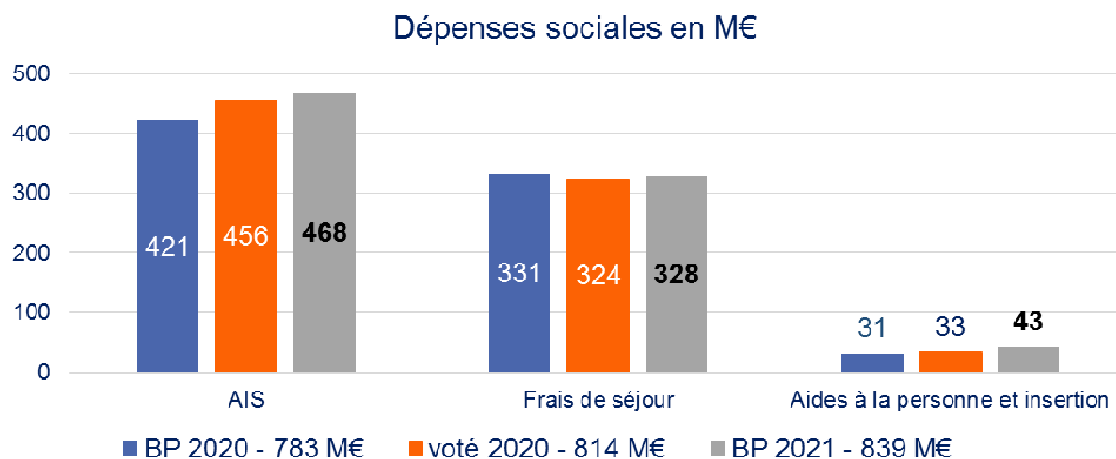
Tous budgets en M€

	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evol°
Dépenses de fonctionnement	2 459,4	2 547,8	88,4	3,6%
Dépenses sociales	783,4	838,6	55,2	7,0%
Péréquation & DCM	165,1	177,3	12,2	7,4%
Reversement communes	247,0	240,0	-7,0	-2,8%
Charges générales	374,3	386,9	12,6	3,4%
Dépenses de personnel	456,5	470,6	14,1	3,1%
Sub. & participations	381,5	396,7	15,3	4,0%
Charges financières	34,3	32,0	-2,2	-6,5%
Autres charges	17,3	5,6	-11,7	-67,6%

- Un budget fortement marqué par l'augmentation des dépenses sociales : 10 M€ Revenu solidarité jeunes et +44,3 M€ RSA
- Une contribution aux fonds de péréquation liée au dynamisme des recettes fiscales.
- La prise en compte des mesures réglementaires et des nouvelles orientations politiques en matière de ressources humaines.
- L'impact de l'augmentation des grandes subventions (SYTRAL & SDMIS).
- L'impact en 2020 des écritures comptables liées au renouvellement de la DSP chauffage urbain à la Tour de Salvagny

Annexe (11/25)

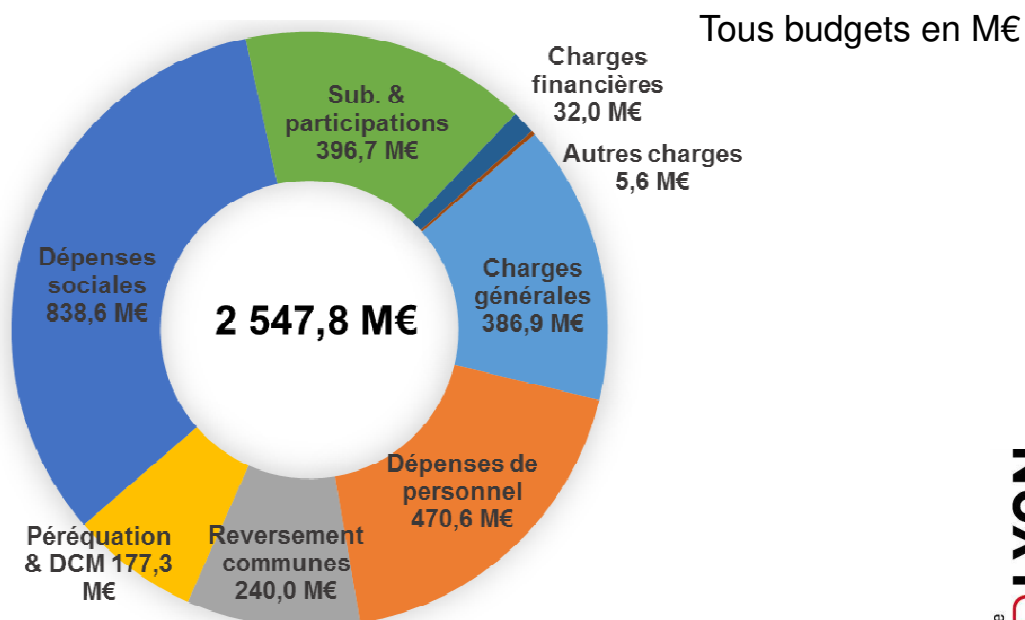
Les dépenses sociales



- 47 M€ d'augmentation des allocations individuelles de solidarité
- Une progression contenue qui pèse majoritairement sur le budget principal avec un fort impact des dépenses à caractère social.

Annexe (12/25)

■ BP 2021 : Répartition des dépenses de fonctionnement



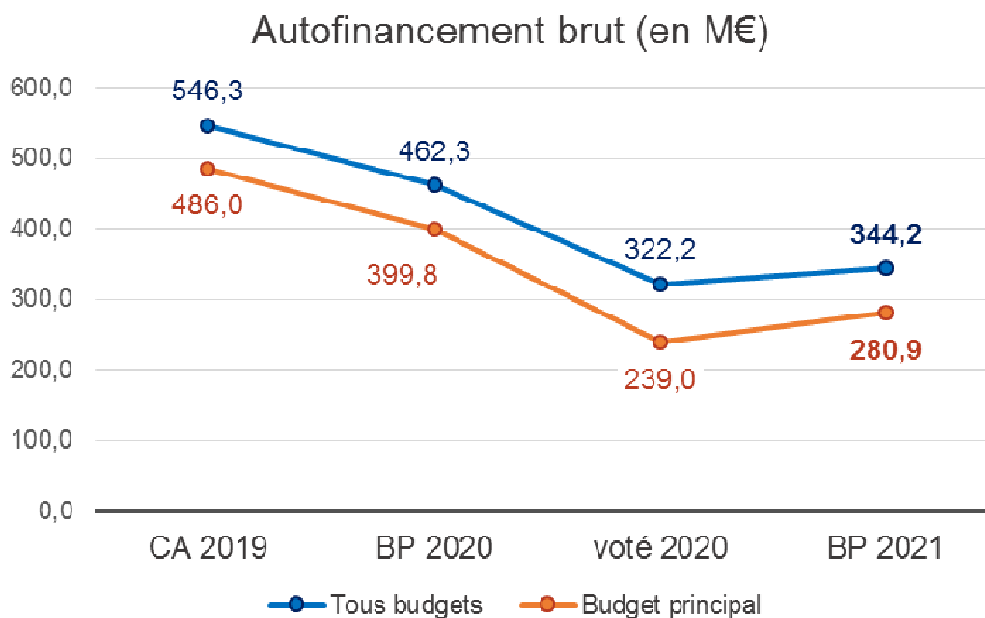
- 23,1% de dépenses à caractère social
- 13% de dépenses de personnel
- 10,9% de subventions et participations
- 10,7% de charges générales



III. L'autofinancement

Annexe (14/25)

Evolution de l'autofinancement brut



Une augmentation de 22 M€ de l'autofinancement par rapport au montant estimé à l'occasion de la décision modificative 2020.



IV. La dette


Annexe (16/25)



Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette de 2 087,4 M€ au 01/01/2021
- 100% de l'encours sans risque
- Lancement des premiers financements obligataires
- Un taux moyen estimé à 1,41% tous budgets
- Une capacité de désendettement estimée à 6 ans

Annexe (17/25)



V. L'investissement pluriannuel

La PPI 2021-2026

Annexe (1825)

La PPI 2021-2026

- Une PPI initiale d'un montant de 3,6 Mds€, supérieur à la précédente PPI (3,52 Mds€)
- Une clause de revoyure en 2023 lorsque la situation économique issue de la crise sanitaire sera mieux appréhendée
- Une PPI centrée sur les priorités politiques du nouvel exécutif

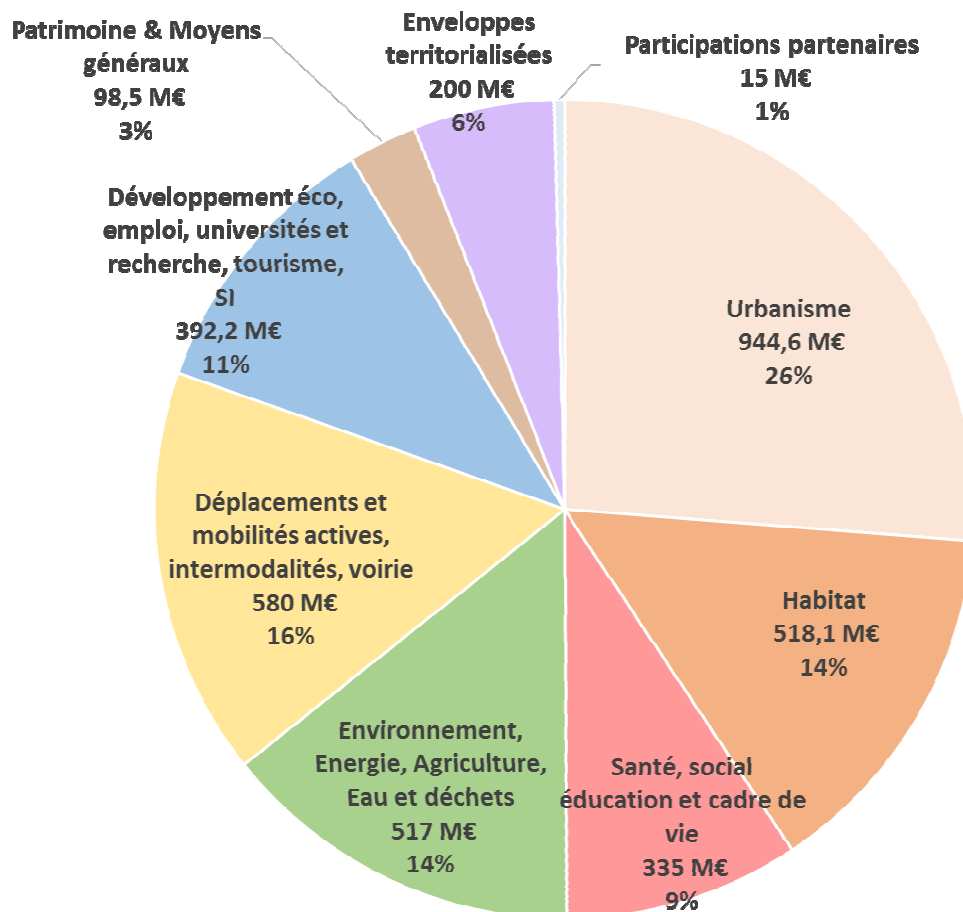
Annexe (19/25)

PPI 2021/2026 à 3,6 Md€

Thématique	Structuration	TOTAL CP 21-26 tous budgets "Programme de réalisation mandat 2021-2026"		Dont projets contractualisés issus du mandat 2015-2020	Réalisé provisoire 2015/2020	
Environnement, Energie, Agriculture, Eau et déchets	Cycle de l'Eau	270,0 M€	270,0 M€	21,6 M€	266,1 M€	266,1 M€
	Cycle des déchets	145,0 M€	145,0 M€	3,4 M€	65,8 M€	65,8 M€
	Agriculture et alimentation	10,0 M€	102,0 M€	0 M€	2,4 M€	50,1 M€
	Environnement et prévention des risques	30,0 M€		25,0 M€	16,0 M€	
	Transition énergétique	25,0 M€		0,4 M€	10,6 M€	
	Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	37,0 M€		0,9 M€	21,2 M€	
Education	247,0 M€	89,9 M€		245,8 M€		
Culture	23,0 M€	7,3 M€		20,5 M€		
Santé, social éducation et cadre de vie	Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	60,0 M€	335,0 M€	8,8 M€	30,0 M€	298,9 M€
	Vie associative et politiques sportives	5,0 M€		0,2 M€	2,6 M€	
	Accompagnement des projets SYTRAL	95,0 M€		42,3 M€	58,4 M€	
	Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	239,0 M€		45,4 M€	369,0 M€	
Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie	Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	46,0 M€	580,0 M€	8,4 M€	36,0 M€	516,4 M€
	Métropole cyclable et apaisée	200,0 M€		0,1 M€	53,0 M€	
	Coopération européenne et partenariale / Tourisme	13,2 M€		0 M€	19,3 M€	
	Développement économique, emploi et insertion	220,0 M€		120,4 M€	189,6 M€	
Développement éco, emploi, universités et recherche, tourisme, SI	Développement numérique	85,0 M€	392,2 M€	8,3 M€	99,1 M€	385,5 M€
	Enseignement supérieur et Recherche	74,0 M€		41,9 M€	77,5 M€	
	Opérations d'urbanisme	939,6 M€		459,5 M€	1 023,4 M€	
Urbanisme	Cimetières	5,0 M€	944,6 M€	0 M€	5,1 M€	1 028,5 M€
	Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	119,1 M€		48,8 M€	99,9 M€	
Habitat	Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique	399,0 M€	518,1 M€	131,1 M€	364,0 M€	463,9 M€
	Patrimoine & Moyens généraux	98,5 M€		98,5 M€	9,0 M€	
	Participations partenaires	15,0 M€	15,0 M€	0 M€	20,1 M€	20,1 M€
	Enveloppes territorialisées	200,0 M€	200,0 M€	0 M€	137,2 M€	137,2 M€
TOTAL		3 600,5 M€	3 600,5 M€	1 072,6 M€	3 318 M€	

Annexe (20/25)

Répartition par axes de la PPI 2021/2026 à 3,6 Md€





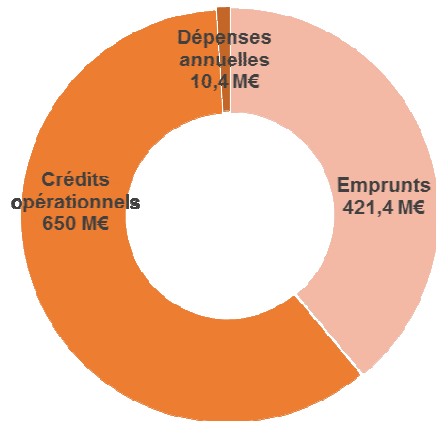
VI. L'investissement annuel

Le BP 2021

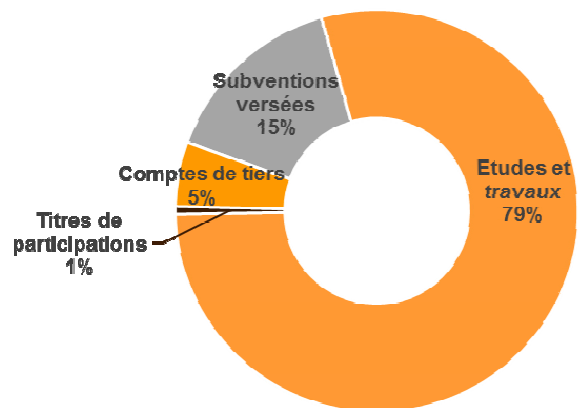
Annexe (22/25)

Répartition des dépenses d'investissement

Dépenses totales : 1 081,7 M€



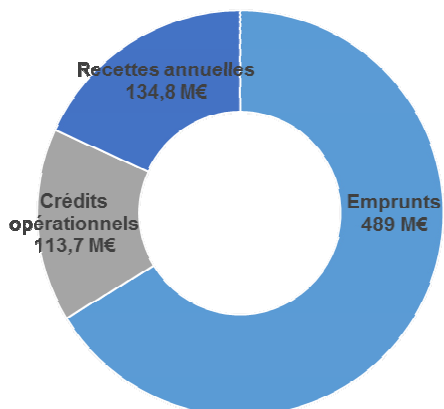
Dépenses opérationnelles : 650 M€



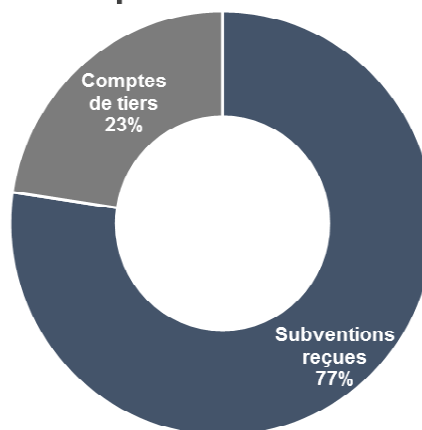
Annexe (23/25)

Répartition des recettes d'investissement

Recettes totales : 737,5 M€



Recettes opérationnelles : 113,7 M€



Annexe (24/25)

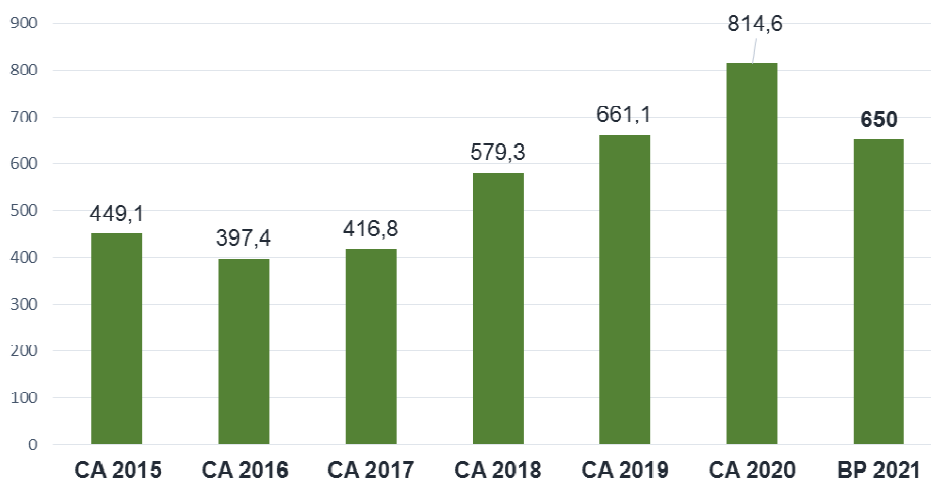
Répartition des AP/CP au titre du BP 2021

BP 2021 en M€	AP nouvelles 2021			CP 2021				
	OR	Projets à lancer en 2021	AP totales	Projets en cours	OR en cours	Projets à lancer en 2021	OR 2021	TOTAL
Dépenses	151,9	568,1	720	341,9	94,2	130,6	83,2	650
Recettes	9,4	87,3	96,7	72,3	6,8	30,7	3,8	113,7

Annexe (25/25)

Evolution de l'investissement opérationnel

CP ts budgets (M€) - DEPENSES



	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 au 04/01/2021	BP 2021
Dépense	449,1	397,4	416,8	579,3	661,1	814,6	650,0
<i>Dont Budget Principal</i>	418,8	368,1	381,7	525,3	599,0	743,5	572,2
Recette	89,7	83,7	60,3	43,5	71,0	55,7	113,7
<i>Dont Budget Principal</i>	85,9	81,5	56,1	40,5	67,8	49,9	88,7

Annexe 3 (1/15)

Amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain sur la PPI 2021-2026

Dossier n° 2021-0397



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°1 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

L'élaboration d'une PPI suppose de recenser l'ensemble des projets métropolitains mais également les projets territoriaux attendus par les communes afin d'établir les besoins concrets de financements puis d'aboutir à des arbitrages.

Au jour du Conseil, tous les maires et parties prenantes n'auront pourtant pas été reçus ou écoutés sur les projets de développement attendus sur leurs territoires.

Les maires ont besoin de visibilité de la part de la Métropole dont la PPI va nécessairement impacter les PPI communales. Pour ce faire, ils ont besoin de garanties sur les interventions et recettes attendues de la Métropole.

Le nouveau statut de collectivité territoriale de la Métropole lui donne pleine légitimité pour impulser des projets métropolitains dans les compétences qui sont les siennes. Pour autant, une articulation doit être trouvée avec les communes qui composent le territoire de la Métropole.

La prise en compte de la consultation des maires quant aux projets PPI engagés sur leur commune et le partage d'informations autour de la répartition territoriale des investissements apparaît dès lors comme une des garanties d'une répartition équilibrée et du respect de l'équité entre tous les territoires.

Annexe (2/15)**Amendement :**

En page 3 de la délibération après le paragraphe suivant :

« D'un point de vue comptable, ces axes sont regroupés par autorisations de programme globales.

Chaque année, le Conseil de la Métropole se prononcera sur le montant qu'il affecte à ces autorisations de programme globales. Il délibérera, ensuite, sur des autorisations de programme individualisées qui financeront, tout au long de l'année, les investissements. »

Ajoute :

« La programmation des projets territoriaux se déclinera sous la forme de contrats de territoires entre la Métropole et chacune des 59 communes. Ces contrats détailleront les projets d'initiative métropolitaine programmés sur le territoire communal ainsi que les projets d'initiative communale accompagnés par la Métropole.

Les contrats de territoire seront présentés et soumis à délibération du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. »



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°2 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La rue Garibaldi a été conçue dans les années 60 comme une "autoroute urbaine" pour faciliter le trafic automobile en centre-ville. Le temps de la voiture reine est révolu et les exigences en matière d'aménagement et de qualité de vie ont changé.

La requalification de la Rue Garibaldi a été initiée en 2012. Le projet initial comportait 3 phases :

- 1ère phase : le secteur Vauban – Bouchut en 2012-2016
- 2ème phase : le secteur Bouchut – Arménie en 2016-2019
- 3ème phase : le secteur Arménie – Berthelot sur le mandat 2020-2026

Le 15 janvier 2021, le conseil d'arrondissement du 7^{ème} arrondissement de Lyon, a adopté à l'unanimité un vœu visant à obtenir l'inscription de «la restructuration de la Rue Garibaldi ainsi que l'apaisement de l'entrée du Parc Blandan au niveau de la Rue du Repos » dans la PPI 2021-2026 de la Métropole de Lyon.

Annexe (4/15)**Amendement :**

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).»

Ajoute :

« La requalification de la rue Garibaldi (3e phase de la rue d'Arménie à l'avenue Berthelot) et l'apaisement de l'entrée du Parc Blandan au niveau de la Rue du Repos seront également achevés sous ce mandat. »

Annexe (5/15)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°3 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

Le projet de Réseau Express Métropolitain (REM) ou RER à la Lyonnaise permettrait une mobilité plus efficace et accessible pour tous les habitants et les salariés de l'aire urbaine de Lyon. Ce projet de RER Métropolitain fait aujourd'hui consensus.

Mettre en place une telle infrastructure dans notre agglomération répond à multiples problématiques de déplacements urbains avec des bénéfices certains : amélioration des transports du quotidien, diminution de la part de la voiture, amélioration de la qualité de l'air, renforcement de l'attractivité économique et surtout désengorgement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Pour que cette mise en place soit effective, il est impératif de poser un cadre de travail partenarial avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ouverture officielle de la discussion avec la collectivité en charge des TER permettra, à court terme, la mise en place effective de l'intégration tarifaire TCL/TER et à moyen terme le déploiement du RER à la Lyonnaise. Cette mise en place effective du RER nécessitera des investissements importants au niveau de la région et de la métropole.

Enjeu structurant d'aménagement du territoire, le RER n'est pourtant en l'état nullement cité que ce soit dans le Plan de mandat du SYTRAL ou la PPI de la Métropole de Lyon.

Annexe (6/15)**Amendement :**

En page 4 de la délibération après La phrase suivante :

«La Métropole continuera de faciliter les déplacements intermodaux à l'échelle de l'agglomération. Elle soutiendra la création de parcs-relais vélos et voitures, en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré, ce dernier étant rendu plus attractif par une intégration tarifaire TER-TCL entre les 35 gares de la Métropole.»

Ajoute :

« en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré, ce dernier étant rendu plus attractif par une intégration tarifaire TER-TCL entre les 35 gares de la Métropole. La métropole investira en partenariat avec la région dans le Réseau Express Métropolitain, ou RER à la Lyonnaise.»

Annexe (7/15)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°4 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La presse a permis de verser à l'information publique de nombreux éléments concrets relatifs à la PPI de la Métropole de Lyon.

Ces renseignements rapportés aux journalistes, n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains.

Cette situation est regrettable car ces informations sont de nature à influencer le vote des élus métropolitains sur la délibération présentée ce jour.

Pour corriger cette asymétrie d'informations et afin de garantir les conditions à même de permettre un vote éclairé et en conscience, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant certains projets n'étant pas mentionnés dans la délibération soumise au vote.

Monsieur le Vice-Président en charges des Finances est ainsi cité : « *Trois [NDLR : collègues] vont être livrés d'ici 2022 et nous espérons en lancer trois autres durant le mandat. Au total, nous avons besoin d'une dizaine de collègues sur la métropole.* »

Afin de répondre et d'anticiper la croissance démographique de la Métropole, 4 nouveaux collèges ont été construits et engagés sous le précédent mandat : « Alice Guy » à Lyon 8^{ème} / Villeurbanne Cusset / Saint Priest / Lyon 7^{ème} Pré Gaudry.

En sa page 8, la délibération ne précise pourtant pas l'état des besoins de construction de collèges : « *Parmi les projets phares de la mandature, la construction de nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux.* »

Au vu des besoins très importants, il paraît nécessaire de préciser la rédaction de la délibération pour clarifier l'intervention de la Métropole.

Annexe (8/15)

Proposition est faite de la conformer à la page 7 de la profession de foi de la majorité : « *Pour répondre à la croissance démographique de la Métropole, nous construirons au moins cinq nouveaux collèges au cours du mandat.* »

Amendement :***Supprime:***

Le paragraphe suivant en page 8 de la délibération :

« Parmi les projets phares de la mandature, la construction de nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux.»

Et Remplace Par:

« Parmi les projets phares de la mandature, la construction d'au moins 5 nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux.»

Annexe (9/15)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°5 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La presse a permis de verser à l'information publique de nombreux éléments concrets relatifs à la PPI de la Métropole de Lyon.

Ces renseignements rapportés aux journalistes, n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains.

Cette situation est regrettable car ces informations sont de nature à influencer le vote des élus métropolitains sur la délibération présentée ce jour.

Pour corriger cette asymétrie d'informations et afin de garantir les conditions à même de permettre un vote éclairé et en conscience, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant certains projets n'étant pas mentionnés dans la délibération soumise au vote.

Monsieur le Vice-Président en charge des Déplacements, intermodalités et logistique urbaine est ainsi cité: « *Entre le déclassement de l'A6 et le transfert des voiries du département, nous avons hérité d'ouvrages en très mauvais état. En cumulé, nous allons investir autour de 500 millions d'euros sur la voirie. Philosophiquement, nous nous serions bien passés de la moitié de cette enveloppe. Il y a des mises aux normes que nous sommes obligés de faire. Sous le centre d'échange de Perrache, nous avons 7 trémies à remettre aux normes avec du désamiantage. Les rénover toutes consommerait une part importante de la PPI. Certaines vont peut-être rester longtemps fermées à la circulation.* »

La rénovation des trémies de Perrache est pourtant une opération de restructurations lourdes d'ouvrages d'art considérée comme prioritaire sous le précédent mandat.

La rénovation de l'ensemble des trémies est indispensable pour assurer le maintien d'une circulation fluide dans notre Métropole.

Annexe (10/15)

Reliant les quais de Saône au pont Gallieni en direction de Part-Dieu, la fermeture de la trémie n°6 depuis l'été 2020 pour travaux est en effet source de complications routières, ralentissements et bouchons.

Fautes de travaux, la fermeture à la circulation, pour une durée indéterminée, de plusieurs trémies et les nuisances qui y seraient associées ne sont pas entendable pour nos concitoyens.

Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...). »

Ajoute :

« Dans la suite du réaménagement de la gare de Perrache, la totalité des trémies de Perrache seront remises aux normes. »

Annexe (11/15)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°6 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La presse a permis de verser à l'information publique de nombreux éléments concrets relatifs à la PPI de la Métropole de Lyon.

Ces renseignements rapportés aux journalistes, n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains

Cette situation est regrettable car ces informations sont de nature à influencer le vote des élus métropolitains sur la délibération présentée ce jour.

Pour corriger cette asymétrie d'informations et afin de garantir les conditions à même de permettre un vote éclairé et en conscience, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant certains projets n'étant pas mentionnés dans la délibération soumise au vote.

La presse affirme ainsi que : « *Fermé aux poids lourds dans l'attente d'une remise aux normes chiffrée à 60 millions, le pont de Vernaison n'apparaîtra pas dans la PPI des écologistes.* »

C'est pourtant un pont stratégique pour l'agglomération lyonnaise et la vallée de la chimie, étant le seul pont franchissant le Rhône entre Givors et Pierre-Bénite sur lequel circulaient quotidiennement, avant restriction 13 000 véhicules (jusqu'à 20 000 les jours de pointe), dont 7 % de poids lourds (limitation de tonnage à 44 t).

Au vu de la dégradation de l'ouvrage, la délibération n° 2018-2937 du Conseil du 17 septembre 2018 a approuvé le programme de surveillance de l'ouvrage du pont de Vernaison.

Depuis le 03/03/2020, la circulation des camions de plus de 3,5 tonnes est interdite sur le pont, à l'exception des véhicules de service public et des engins agricoles.

Annexe (12/15)

Par délibération n° 2020-4091, la Métropole a pris ses responsabilités en s'engageant financièrement à hauteur de 10,75 millions d'euros pour la surveillance du pont, les travaux conservatoires mais aussi pour les études en vue d'un nouvel ouvrage.

En l'absence de remise aux normes de l'ouvrage, les poids lourds devront continuer de transiter par Pierre Bénite en empruntant les autoroutes A7 et A450 et la RD315, allongeant d'autant leurs trajets et bilan carbone.

À terme, en cas de dégradation accélérée de l'ouvrage en l'absence de travaux, le pont pourrait même être fermé à toute circulation.

Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...). »

Ajoute :

« La remise aux normes du Pont de Vernaison ou la construction d'un nouvel ouvrage sera réalisée. Cet ouvrage devra intégrer un aménagement cyclable et piéton »



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°7 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La presse a permis de verser à l'information publique de nombreux éléments concrets relatifs à la PPI de la Métropole de Lyon.

Ces renseignements rapportés aux journalistes, n'ont pourtant pas fait l'objet de la même publicité auprès des élus métropolitains.

Cette situation est regrettable car ces informations sont de nature à influencer le vote des élus métropolitains sur la délibération présentée ce jour.

Pour corriger cette asymétrie d'informations et afin de garantir les conditions à même de permettre un vote éclairé et en conscience, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant certains projets n'étant pas mentionnés dans la délibération soumise au vote.

La presse affirme ainsi que : « *La passerelle de l'île Barbe, désormais fermée à la circulation, va être rénovée mais restera dédiée aux modes doux et aux riverains* » avant de qualifier cette rénovation de « *service minimum* ».

Cet ouvrage est pourtant essentiel car il permet la desserte locale de l'île mais également le transit entre le quai Paul Sédaillan en rive droite (Lyon 9°) et le quai Clémenceau en rive gauche (Caluire et Cuire).

Annexe (14/15)**Amendement :**

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).»

Ajoute :

« La passerelle de l'île Barbe sera rénovée et rouvrira à la circulation pour tous les modes de déplacements. »

Annexe (15/15)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021

Amendement n°8 Programmation Pluriannuelle des Investissements

Projet de délibération N° 2021-0397- Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

Exposé des motifs :

La délibération soumise au vote n'évoque pas les besoins de travaux du pont de Couzon-au-Mont-d'Or reliant rive droite et rive gauche de la Saône.

Trois séries de travaux d'entretien ont été réalisés entre 2018 et 2019. La Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2015/2020 a permis de lancer une étude de faisabilité technique et financière d'une passerelle dédiée aux modes doux.

Cela permettrait de rénover l'ouvrage actuel qui deviendrait alors uniquement routier. Cette solution est aujourd'hui la plus à même de garantir la pérennité de l'ouvrage et la sécurité de permettre la séparation des flux.

Amendement :

En page 4 de la délibération après le paragraphe suivant :

« La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera achevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...). »

Ajoute :

« Les aménagements liés au pont de Couzon seront réalisés (création d'une passerelle modes actifs et requalification du pont actuel). »

Annexe 4 (1/29)

Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon

(dossier n° 2021-0414)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro



Élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain

Support du débat du conseil métropolitain du 25 janvier 2021

Le présent document tient lieu de notice explicative de synthèse, il est établi conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (2/29)

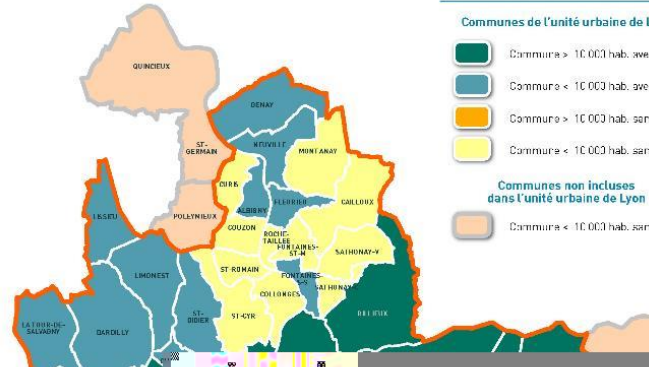
La compétence de la Métropole

- La Métropole est compétente pour élaborer un RLP sur l'ensemble de son territoire, en application du code de l'environnement modifié par la loi Grenelle 2.
- Le RLP métropolitain remplacera les 42 RLP communaux.

RÉGLEMENTATIONS
NATIONALE ET LOCAL
DE L'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

Situation des communes
de la Métropole

Communes de l'unité urbaine de Lyon



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

Annexe (3/29)

Élaboration entamée en 2017 ...

- L'élaboration du RLP métropolitain a commencé par la délibération du 15 décembre 2017 lançant la procédure et approuvant les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation publique.
- Une 1^{ère} phase de travail a permis aux élus métropolitains, communaux et d'arrondissement de débattre sur des orientations générales entre juin et novembre 2018.



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (4/29)

Et continuée jusqu'en 2019

- La concertation publique s'est tenue de janvier 2018 à avril 2019.
- La collaboration avec les communes s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2019.
- L'approche des élections locales de mars 2020 a mis en pause le processus d'élaboration du RLP.



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (5/29)

Poursuivre le travail mené depuis 2017

Le processus de l'élaboration a repris à partir de juillet 2020, à partir des éléments acquis :

❖ **La collaboration importante avec les communes.**

Elle permet de poser les enjeux territoriaux à l'échelle de la Métropole et des communes, sur la base des études techniques et juridiques menées

❖ **La concertation publique.**

En particulier celle avec les représentants du milieu professionnel et les associations de défense du cadre de vie permet l'expression des attentes de chacun

❖ **L'association des services de l'État, des chambres consulaires et du SYTRAL.**

Cela permet d'échanger avec nos partenaires sur leurs attentes et sur les orientations portées par la Métropole.



Annexe (6/29)

Un calendrier ambitieux

Les prochaines étapes :

- Décembre 2020-mars 2021 : Co-construction du projet de RLP avec tous les Maires de la Métropole au travers des CTM
- 21 juin 2021 : Arrêt du projet, et bilan de la concertation, au conseil métropolitain
- 21 septembre 2021 : Délai limite pour les communes pour donner leur avis par délibération
- Janvier-février 2022 : Enquête publique

➤ Approuver le RLP en juin - juillet 2022,

Car l'échéance, fixée par la loi, de caducité des RLP communaux a été repoussée au 13 juillet 2022.



Annexe (7/29)

Des grands objectifs énoncés en 2017 dans lesquels on se retrouve toutes et tous

Garantir un cadre de vie de qualité

Le RLP de la Métropole de Lyon devra prendre en compte la diversité des paysages urbains, péri-urbains et naturels, dont le patrimoine exceptionnel comme ordinaire, qui participe à l'identité de l'agglomération.

Développer l'attractivité métropolitaine

Le RLP sera un outil pour le renforcement de l'attractivité de nos territoires qu'ils soient lieu de vie, de travail ou de tourisme, en développant la meilleure efficacité des messages dans un environnement urbain de qualité.

Développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités

L'objectif d'un RLP métropolitain est d'harmoniser les règles et de développer une équité réglementaire à l'échelle du territoire de la Métropole tout en tenant compte des spécificités locales.



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (8/29)

Une volonté de renforcer les orientations débattues en 2018 :

- Pour une action plus déterminante sur le cadre de vie,



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (9/29)

Une volonté de renforcer les orientations débattues en 2018 :

- **Pour une action plus déterminante sur le cadre de vie,**
 - La publicité permet la communication publique, l'expression citoyenne, la promotion des activités culturelles, sportives, et la promotion du tissu économique local.



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (10/29)

Une volonté de renforcer les orientations débattues en 2018 :

- **Pour une action plus déterminante sur le cadre de vie,**
 - La publicité permet la communication publique, l'expression citoyenne, la promotion des activités culturelles, sportives, et la promotion du tissu économique local.
 - Mais elle est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et de consommation énergétique disproportionnée.



Annexe (11/29)

Une volonté de renforcer les orientations débattues en 2018 :

- **Pour une action plus déterminante sur le cadre de vie,**
 - La publicité permet la communication publique, l'expression citoyenne, la promotion des activités culturelles, sportives, et la promotion du tissu économique local.
 - Mais elle est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et de consommation énergétique disproportionnée.
 - Et elle promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, et peut être nocive par ses effets sur la santé physique (lumière bleue, mal bouffe ...) et psychologique (normes sociales discriminantes ...).



Annexe (12/29)



Les orientations générales du RLP métropolitain soumises au débat sans vote



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (13/29)

4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (14/29)

4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Created by Jukka Durheim
Roth-Neust Project

1. La préservation de la qualité
paysagère et urbaine



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

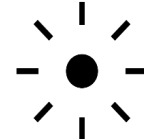
Annexe (15/29)

4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Created by Jukka Ducham
from Noun Project

1. La préservation de la qualité
paysagère et urbaine



Created by Curtis
from Noun Project

2. La lutte contre la pollution
lumineuse



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

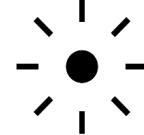
Annexe (16/29)

4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Created by Jukka Ducham
from Noun Project

1. La préservation de la qualité
paysagère et urbaine



Created by Curtis
from Noun Project

2. La lutte contre la pollution
lumineuse



Created by Yooni Kwon
from Noun Project

3. Le développement d'un cadre
de vie apaisé



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRAND LYON
la métropole

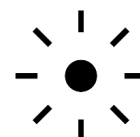
Annexe (17/29)

4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Created by Jake Dunham
from Noun Project

1. La préservation de la qualité paysagère et urbaine



Created by Clome
from Noun Project

2. La lutte contre la pollution lumineuse



Created by Yusef Swan
from Noun Project

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé



Created by Quana
from Noun Project

4. Une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRAND LYON
la métropole

Annexe (18/29)

Conclusion

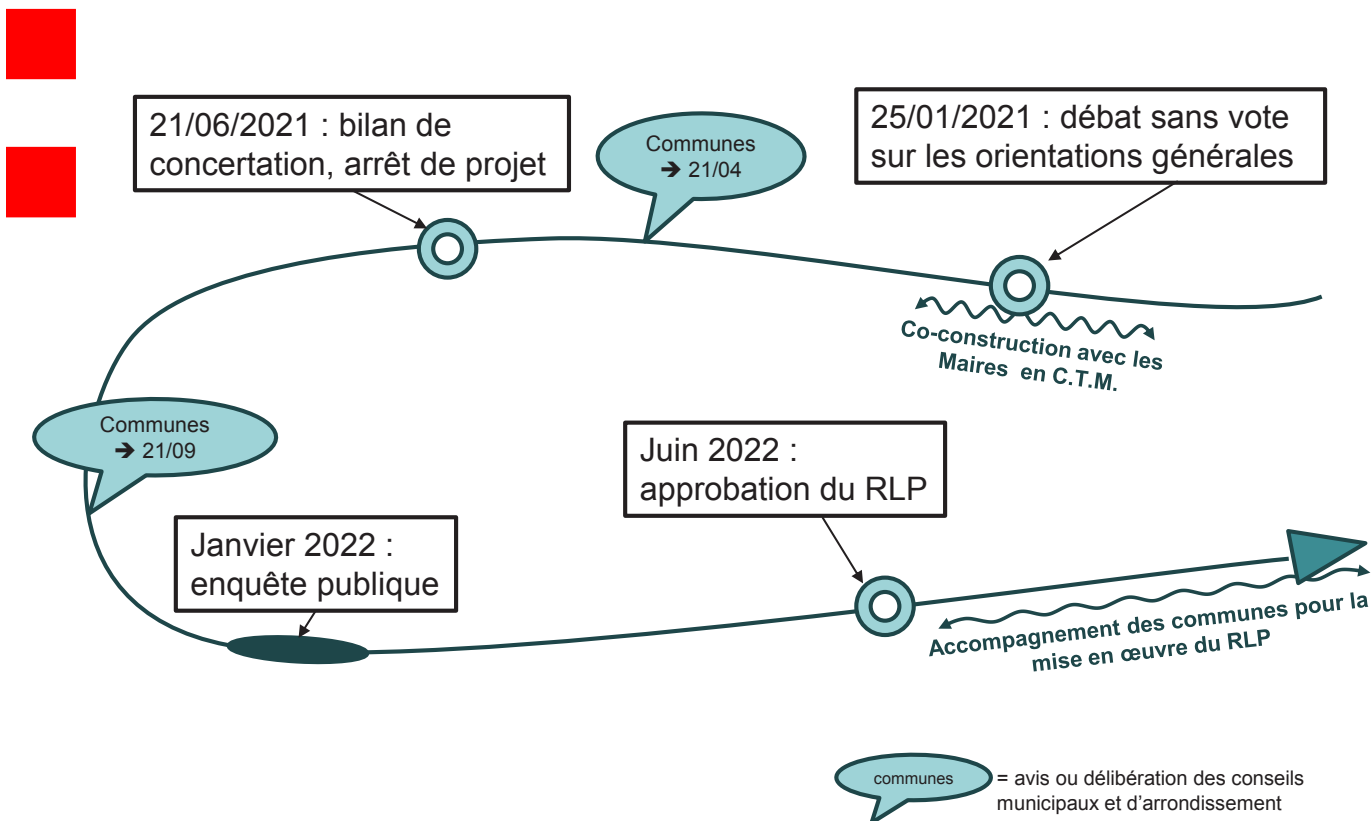
■ Ces 4 orientations déclinées sont maintenant soumises au débat au sein de l'instance.



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Rappel des prochaines étapes pour l'élaboration du RLP



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (20/29)

1. La préservation de la qualité paysagère et urbaine

Problématique : certains dispositifs publicitaires ou d'enseignes peuvent être une source de pollution visuelle importante, quel que soit le site d'installation.

Intention : il sera recherché les moyens de contraindre fortement les dispositifs les plus prégnants dans le paysage.

Proposition : interdire ou encadrer fortement particulièrement l'usage du numérique et le très grand format publicitaire comme sur les bâches



Lyon 3 – affichage événementiel



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (21/29)

1. La préservation de la qualité paysagère et urbaine

Problématique : le mobilier urbain comme support de la publicité peut permettre la diffusion d'information locale et de proximité, d'information culturelle par exemple, mais cela ne doit pas se faire au détriment du paysage urbain.

Intention : il sera recherché la diminution de la taille de la publicité admise sur le mobilier urbain.

Proposition : limiter la taille de la publicité sur MU à 2m² maximum



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (22/29)

2. La lutte contre la pollution lumineuse

Problématique : les enseignes et la publicité lumineuses ont des impacts négatifs sur la biodiversité et participent au gaspillage énergétique. Elles génèrent une pollution lumineuse néfaste pour le cadre de vie.

1- Intention : élargissement de la plage d'extinction nocturne des dispositifs publicitaires et des enseignes.

Proposition : extinction des enseignes à la cessation de l'activité – publicités éteintes de 22h à 7h



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (23/29)

2. La lutte contre la pollution lumineuse

2- Intention : fortement contraindre l'implantation des dispositifs lumineux et numériques

Proposition : interdire dès que cela est possible les dispositifs les plus polluants



Lyon – quais du Rhône – publicités lumineuses en toiture



Rillieux la Pape – mobilier urbain numérique de 8m²



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (24/29)

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé

Problématique : Le cadre de vie des habitants et usagers du territoire Métropolitain doit être au service du lien social et de l'économie de proximité.

Intention : la réduction de la taille des publicités admises permettra une meilleure intégration urbaine.

Proposition : diminuer la taille maximale de la publicité sur le territoire métropolitain



Feyzin



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (25/29)

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé

Orientation : La forte réduction du nombre de dispositifs publicitaires sur les terrains privés, permettra de laisser une plus grande visibilité aux enseignes des activités et des commerces

Intention : Édiction d'une règle de densité stricte

Proposition : Des dispositifs scellés admis sur des terrains de grande taille



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (26/29)

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé

Problématique : l'environnement autour des équipements accueillant du public (scolaire, culturel, sportif ...) doit être apaisé.

Intention : identification des sites et des leviers règlementaires.

Proposition : limiter la publicité, dans l'espace privé et sur l'espace public, à proximité des équipements.



Corbas – espace public entre mairie et groupe scolaire



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (27/29)

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé

Problématique : les enseignes de trop grande taille ou disproportionnées nuisent au cadre de vie et à la visibilité des activités.

Intention : les enseignes doivent s'adapter au site d'implantation

Proposition : enseignes respectueuses de leur environnement et de l'architecture, mutualisation des enseignes scellées



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (28/29)

4. Une harmonisation règlementaire

Problématique : les territoires patrimoniaux de la Métropole doivent être traités avec des règles harmonisées et raisonnables entre respect du patrimoine et capacité d'accueil de mobilier urbain publicitaire

Intention : la majorité des interdictions publicitaires édictées par la loi doit être maintenue.

Proposition : limiter la publicité au petit format sur mobilier urbain et au micro-affichage sur devanture commerciale



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

GRANDLYON
la métropole

Annexe (29/29)

4. Une harmonisation règlementaire

Problématique : souci de justice territoriale et de facilité de compréhension et de mise en œuvre du document.

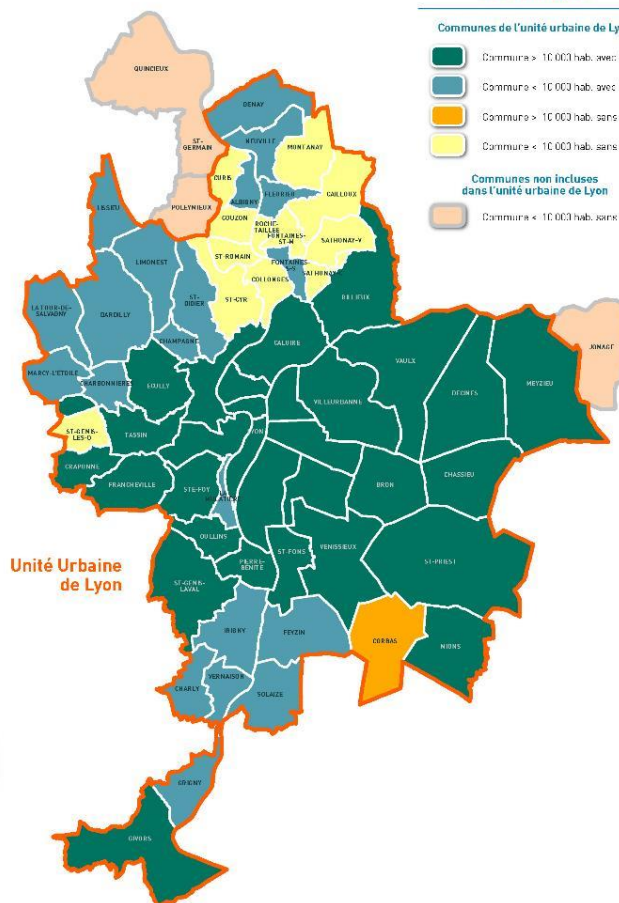
Intention : les règles seront unifiées à l'échelle de la Métropole lorsque cela est pertinent.

Proposition : limitation des différents formats de la publicité, et du nombre de zones utilisées dans le document.

RÈGLEMENTATIONS NATIONALE ET LOCALE DE L'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

Situation des communes de la Métropole

- Communes de l'unité urbaine de Lyon
 - Commune > 10.000 hab. avec R.P
 - Commune < 10.000 hab. avec R.P
 - Commune > 10.000 hab. sans R.P
 - Commune < 10.000 hab. sans R.P
- Communes non incluses dans l'unité urbaine de Lyon
 - Commune < 10.000 hab. sans R.P



Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Planification et Stratégies Territoriales

Annexe 5

**Question orale déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain relative
à la gestion des squats sur les propriétés métropolitaines**



**Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 25 Janvier 2021
Question orale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

Ce lundi 18 Janvier 2021, la presse nous apprend l'ouverture d'un nouveau squat 47 rue Béchevelin dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon au sein d'un bâtiment de 800m², propriété de Grand Lyon Habitat. Cette occupation met en péril un projet de mise à disposition temporaire à titre gratuit au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut afin d'y établir un magasin solidaire et un lieu de stockage pour les activités d'hébergement d'urgence.

Cette occupation intervient seulement quelques jours après celle d'une maison appartenant à la Métropole au 85 rue Trarieux dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Il y aurait ainsi une vingtaine de squats répertoriés entre Lyon et Villeurbanne. Les bâtiments de la Métropole et de ses organismes extérieurs semblent être particulièrement ciblés face à ces collectifs organisés.

Le squat de la rue Trarieux a fait l'objet d'une action judiciaire de la part de la Métropole. Chacun a encore en tête le tragique incendie dans une ancienne usine de Lyon ayant causé trois morts en 2013.

Pourriez-vous nous préciser la politique de la Métropole quant à l'occupation de ses propriétés sous la forme de « squat » ? Ainsi que la politique de conventionnement passée avec certains squats, qui peut laisser imaginer une forme de régularisation et de justification légale?

Annexe 6

**Question orale déposée par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
relative à l'aide à l'amélioration énergétique des logements**

Métropole de Lyon
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile

Conseil métropolitain du 25 janvier 2021

Question orale

Aide à l'amélioration énergétique des logements

Par décret du 11 janvier dernier, le gouvernement a décidé de modifier les caractéristiques du logement énergétiquement décent.

Cela aura pour conséquence que les logements jugés les plus « précaires énergétiquement » correspondant à une consommation en énergie supérieure à 450 kWh par m² et par an, ne pourront plus être mis ou remis en location en cas de nouveau bail.

Cela représente pour la France près de 90 000 logements sur un total de 2 millions de logements qualifiés de « passoires énergétiques ».

À l'horizon 2028, le gouvernement entend interdire l'ensemble de ces logements énergivores à la location.

Cette mesure doit permettre de meilleures conditions de vie et une diminution des charges pour les locataires, pour autant, cette nouvelle réglementation n'est pas sans effets sur notre Métropole qui connaît une situation tendue du secteur de la location et il apparaît opportun de travailler en amont sur les logements qui seront impactés.

Pouvez-vous nous indiquer combien de logements sont concernés sur le territoire de la Métropole et combien spécifiquement dans le logement social ?

Allez-vous prendre des mesures spécifiques en amont pour aider financièrement les bailleurs publics et privés pour ce type de logements et permettre ainsi l'amélioration des conditions de logement des habitants, une diminution des consommations énergétiques et le maintien d'une offre de location sur le territoire ?

Ces mesures spécifiques pourraient s'inscrire dans le programme Écoréno'v de la Métropole de Lyon, soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME qui accompagne les projets d'éco-rénovation de l'habitat privé.

Annexe 7 (1/2)

Question orale déposée par les groupes Progressistes et républicains, Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain relative au futur pont de Vernaison

GROUPE PROGRESSISTES ET RÉPUBLICAINS

GROUPE RASSEMBLEMENT DE LA DROITE, DU CENTRE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

GROUPE SYNERGIES

GROUPE INVENTER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021

QUESTION ORALE

Futur pont de Vernaison : **un investissement d'avenir** nécessaire pour le territoire et la sécurité des Grands Lyonnais

La **gestion et l'entretien des ouvrages d'art** par la Métropole de Lyon est une compétence qui nous engage toutes et tous vis-à-vis des Grands Lyonnais, tant sur le plan de la sécurité que des mobilités. Notre collectivité est ainsi responsable de plus de 735 ouvrages d'art et de franchissement sur le territoire, dont 186 font l'objet d'une surveillance particulière.

L'ouvrage dont il est ici question, **le pont de Vernaison**, construit en 1957, ne répond plus aux normes de sécurité. Classé 3U sur le référentiel Image qualité des ouvrages d'art (IQOA), il doit faire l'objet d'investissements conséquents afin d'assurer la sécurité des usagers tous modes et la fluidité de la circulation entre la rive droite et gauche du Rhône.

Lors du Conseil du 20 janvier 2020, dans la continuité du plan de surveillance adopté en octobre 2018, il a été voté **10,75 millions €** pour l'engagement de travaux conservatoires, ainsi que des études et diagnostics pour la construction d'un nouveau pont pérenne et la construction éventuelle d'un pont temporaire en cas de dégradation accélérée de cet ouvrage.

Plusieurs maires et conseillers métropolitains des Lônes et Coteaux du Rhône, de sensibilités différentes mais rassemblés autour des notions de sécurité et d'intérêt général, s'unissent sur ce dossier et appellent le nouvel exécutif métropolitain à réitérer les engagements pris sous le précédent mandat afin d'engager **la construction d'un nouvel ouvrage d'art tous modes, y compris modes doux, pour permettre d'assurer de façon pérenne cette nécessaire connexion entre les deux rives du Rhône.**

Les ouvrages les plus proches sont, au nord, le pont de Pierre Bénite, à 5,8km, et au sud le pont de Givors, à 6,9km. La Métropole étant consciente de la dégradation de l'ouvrage, un arrêté a été pris pour l'interdire aux poids-lourds de plus de 3,5T. Aujourd'hui, plusieurs centaines d'entre eux allongent ainsi chaque jour leurs trajets d'une quinzaine de kilomètres, avec une empreinte carbone délétère pour notre environnement et un impact fort sur l'usure des voiries non-prévues pour un tel trafic.

De plus, la construction d'un nouvel ouvrage permettrait également de prévoir la suppression du passage à niveau de Vernaison et donc d'augmenter le cadencement des TER sur la ligne Givors –

Annexe (2/2)

Lyon Perrache. Rappelons que celle-ci est connectée à la gare d'Yvours, à la ligne E15 Express que vous venez d'inaugurer et au métro B, à la gare d'Oullins, c'est-à-dire qu'elle peut devenir un axe majeur dans notre réseau de transports en commun.

Enfin, ce nouveau pont pourrait accueillir des trottoirs – aujourd'hui apparaissent 2 trottoirs de 75cm de large qui ne sont pas aux normes et interdisent aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter –, une piste cyclable qui trouverait tout son intérêt puisqu'elle serait connectée à la Via Rhôna, qui traverse Vernaison, ainsi qu'une voie en site propre réservée aux transports en commun sachant qu'il n'existe aujourd'hui, dans notre Métropole, aucune ligne de transports en commun traversant le Rhône au sud du pont Pasteur à Lyon.

Aussi, alors que des engagements financiers ont été pris par la collectivité pour engager les travaux d'un pont transitoire, sécuriser temporairement l'infrastructure existante et porter un projet de nouveau pont multimodal, **pouvez-vous vous engager devant les Grands Lyonnais à que ces investissements soient pérennisés et poursuivis ?**

Plus largement, pouvez-vous vous engager devant nous à ce que **l'ensemble des ouvrages d'art qui ont été désignés comme prioritaires pour des restructurations lourdes sous le précédent mandat, notamment la passerelle de l'Île Barbe, le pont de Couzon-au-Mont-d'Or, le pont Paul Bocuse ainsi que les trémies routières et autoroutières de Perrache, le soient aussi dans le nouveau plan d'investissements de la Métropole ?**

Annexe 8

Question orale déposée par le groupe Synergies Métropole relative
aux ponts et passerelles sur la Saône

Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021

Question orale

Ponts et passerelles sur la Saône

La Métropole de Lyon est compétente en matière d'ouvrages d'arts, notamment de construction et d'entretien des ponts et passerelles. Au total, la Métropole a la charge de 735 ouvrages d'art et de franchissement sur son territoire, ce qui représente un enjeu majeur en termes de mobilité et de circulation tous modes de déplacement confondus.

Le projet de programmation pluriannuelle des investissements soumis au conseil de la Métropole du 25 janvier 2021 n'apporte aucune visibilité sur les intentions de la Métropole de Lyon en la matière sur la période 2020-2026, en-dehors d'une mention d'ordre générale sur les passerelles modes doux, qui ne précise pas les projets concernés.

Une question orale portée parallèlement souligne l'urgence concernant le pont de Vernaison, qui ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur, ce qui réclame la construction d'un nouveau pont pour franchir le Rhône.

Les ouvrages de franchissement de la Saône, en particulier dans le Val de Saône, ne sont pas sans soulever eux aussi des inquiétudes, alors même que le lien entre les deux rives représente un défi majeur pour rapprocher nos communes et nos territoires et pour faciliter les déplacements au quotidien, que l'on soit automobiliste, cycliste ou piéton. Il s'agit aussi d'un enjeu pour reconquérir le fleuve en lien direct avec les rives de Saône et les projets fluviaux dont une navette fluviale intégrée au réseau TCL circulant de l'écluse de Couzon à la Confluence, que nous défendons et qui malheureusement ne fait pas partie du plan de mandat du Sytral au sein duquel le Val de Saône est le grand oublié.

Entre Lyon 9^e et Quincieux, la Saône compte 6 ponts, certains particulièrement vieillissants. Le dernier né, le pont Schuman, relie le 9^e arrondissement de Lyon à Caluire. Le pont de l'Île Barbe, ancien et très étroit, fait l'objet de travaux en ce moment même, il n'est pas adapté aux piétons et aux cyclistes et il n'est circulaire en tout état de cause qu'à sens unique. L'ouvrage suivant en continuant vers le nord – le pont Paul Bocuse entre Collonges et Caluire – se situe à 5km du pont Schuman. Le Pont Général Leclerc relie quant à lui Collonges et Fontaines-sur-Saône. Ces deux ouvrages sont circulants à double sens par les véhicules, mais comportent des trottoirs étroits et ne permettent pas l'aménagement d'itinéraires cyclistes protégés. La situation est encore pire sur le pont de Couzon qui relie Couzon et Rochetaillée : deux véhicules légers peuvent à peine s'y croiser, et une simple bande très étroite marquée au sol, d'un seul côté de la chaussée, indique la circulation pour les piétons... Ce pont avait été désigné comme prioritaire pour une restructuration lourde lors du précédent mandat. Le dernier pont sur la Saône sur notre territoire, 4km plus loin, relie quant à lui Albigny et Neuville, il n'est pas adapté aux modes doux et réclame des rénovations.

En outre, pour répondre aux enjeux de mobilité à venir sur ce territoire, il conviendrait d'engager sur ce mandat la construction d'un nouveau pont dans le Val de Saône, entre Albigny et Fleurieu, adapté tous modes, et d'une passerelle modes doux entre Couzon et Rochetaillée.

Quels sont donc les engagements de la Métropole concernant les ponts et passerelles sur la Saône au cours de ce mandat ? Pouvez-vous nous préciser ce que vous comptez faire du pont de l'Île Barbe ? Comptez-vous procéder à la restructuration lourde du pont de Couzon et à la rénovation du pont de Neuville et selon quel calendrier ? Allez-vous engager la construction de nouveaux ouvrages de franchissement de la Saône avant la fin de ce mandat ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 21 juin 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
